

# UN DICTIONNAIRE AMOUREUX DE TRIGANCE



**Gilbert SUZAN**

**Achevé (...?) le 25 septembre 2024**

## Sommaire

**Abbaye Saint-Victor**

**Algérie**

**Alimentation**

**Âne**

**Antelmi**

**Armoiries**

**Assassinat**

**Augustine**

**Bal Marcelle (Souvenirs)**

**Baptistin**

**Bargemon (enterrement du Marquis De Villeneuve)**

**Biagioli Robert**

**Bicentenaire**

**Bicyclette**

**Bote (rue de la)**

**Bouddhisme**

**Boulangerie**

**Bourdon Sébastien**

**Breis (montagne de)**

**Buste de Sibour**

**Cahiers de doléances**

**Canjuers**

**Caquot Albert**

**Castillon Louis M et Castillon Louis D**

**Caula Marcel**

**Champignons**

**Chandeleur**

**Château de Trigance**

**Chou (voir Guyader)**

**Cimetière**

**Cinéma**

**Citerne et Fontaine Honoré Giraud**

**Collomp Joseph**

**Commerces**

**Condamines (La mort de la chèvre)**

**Condamnation**

**Confetti**

**Conseils de guerre... 1939-1945**

**Correspondance**

**Croix (de Sibour Rouvier)**

**Cru Jacques**

**Demandolx**

**École**

**Économie d'antan**

**Été Théâtral**

**Foire de Saint-Michelet**

**Fontaine**

**Fontaine-Basse**

**Forgeron**

**Foun de Souleou (voir Gravures)**

**Four - Fournières**

**Fours à chaux**

**G**allo-romain  
**G**ravures  
**G**uyader Anne-Marie

**H**aussman (Préfet du Var)  
**H**aute Tension  
**H**élène à Trigance  
**H**ospitalité

Les **J**eux

**L**attay Bernard  
**L**avandières  
**L**avoir  
**L**essive  
**L**ieux  
**L**ions Marie (décès de)  
**L**ouise de Cruvelet (voir Météo)  
**L**ycée

**M**achine à écrire  
**M**aires  
**M**arianne  
**M**eize Christian et Juliette  
**M**ercy Dominique  
**M**émorial du camp de Natzweiler-Struthof  
**M**étéo (Louise de Cruvelet)  
**M**onument aux morts  
**M**oulin  
**M**oulin de Soleils

**N**otre Dame de Saint-Julien

L'**O**ccupation

**P**atier Robert  
**P**égau  
**P**elote  
**P**luies  
**P**olyptyques carolingiens  
**P**omme de Terre  
**P**ont de l'Artuby (voir Albert Caquot)  
**P**ont du Jabron  
**P**opulation  
**P**oste et Télégraphe  
**P**réhistoire  
**P**rovençal  
**P**uits

**R**ose et Hippolyte  
**R**ouvier Sibour Julien  
**R**ouyer Henri  
**R**uralité  
**R**uralité (Lettre de Maryse A.)  
**R**usse (maison du)

**S**aint-Michel  
**S**aint-Roch

**S**eigneuries et Seigneurs  
**S**obriquets  
**S**olidarité

**T**éléphone  
**T**empliers  
**T**oponymie  
**T**our de l'horloge  
**T**uilerie

**V**albelle  
**V**erdons  
**V**oie ferrée  
**V**oyage à *Trigance (Le)*  
**V**errerie (Ferme de la)

**Z**danevitch Ilia , dit Iliazd

## Abbaye Saint-Victor

L'Église provençale avait longtemps connu la prospérité et rayonné d'une large influence comme en témoignent la primatie de l'Archevêché d'Arles et l'essor des monastères Saint-Honorat de Leirins d'une part et Saint-Victor de Marseille d'autre part.

Mais au VII<sup>e</sup> siècle vint le déclin.

Les patrices s'étaient saisi de ses biens temporels que Charles Martel avait distribué à ses protégés.

Plus tard la renaissance Carolingienne améliorera sa situation, Charlemagne, en particulier, contribuant à la reconstitution des domaines des Églises d'Arles et de Marseille.

Rédigé en 813-814 sur l'ordre de l'évêque Wadalde, évêque de Marseille, un polyptyque\* énumère les biens temporels de l'Abbaye de Saint-Victor, qui, à cette date appartient à l'Église de Marseille. Le nom de *Trigantia* y figure parmi les 13 *villae* mentionnées.

Elle se compose de 8 exploitations agricoles.

4 seulement étaient cultivées par des paysans d'une condition proche de celle du serf; les terres incultes fournissaient des pâturages pour les troupeaux.

L'Abbaye de Saint-Victor devenue, dès 1005, complètement autonome de l'évêque de Marseille, jouit d'une influence temporelle et spirituelle. L'implantation de ses biens, surtout grâce à des donations, s'est largement diversifiée autour des Gorges du Verdon où elle possède de nombreux prieurés, églises, chapelles et domaines.

Leur identification est parfois difficile aujourd'hui car des édifices ont disparu depuis longtemps.

En 1056 l'Abbaye de Saint-Victor acquiert, sous forme de dons, la *chapelle de Saint Maymes*, celle de *Notre Dame de Saint-Julien* (commune actuelle de Trigance), ainsi que le *prieuré de Bagarres* (commune actuelle du Bourguet).

L'Abbaye de Saint-Victor possède également dans notre région, de très vastes domaines, où moines et paysans se livrent soit à l'élevage de moutons, chèvres, bœufs, porcs, chevaux, ânes et mulets, soit à la culture, de la vigne notamment.

Le cartulaire de Saint-Victor signale d'ailleurs en 1056, l'importance du vignoble de Trigance.

S'ensuit une période obscure en raison de la faible importance des documents qui s'y rapportent.

## Algérie

Le 1er novembre 1954, l'insurrection dans les Aurès est le point de départ de la guerre d'Algérie trop longtemps appelée « *événements d'Algérie* »...

Les accords d'Evian du 18 mars 1962 marquent la fin du conflit, et, le 3 juillet suivant la France reconnaît l'indépendance de l'Algérie.

Quatre trigançois, André AYCARD, Raymond AYCARD, Guy ROUVIER et Robert TROIN y brûleront quelques précieux moments de jeunesse.

## **Alimentation**

Nos anciens mangeaient peu de bœuf. Anny se souvient que Tatie Mimi, la boulangère, ne savait pas faire cuire un steack qui était toujours trop cuit. Eux mangeaient plutôt du veau, sinon en sauce, du porc, du gibier ou de la volaille, pigeons en particulier.

(Souvenirs Anny Sicard/Suzan)

## Ânes

Une grande partie des gens avait un âne qui prenait le nom du propriétaire. Il y avait donc l'âne de Marie de Pierre, de Marie Paulet, de Sylvain qui était surnommé « *chimetre* », le dernier âne du village a été celui de Célestin.

L'âne de la Sagne servait de reproducteur « Atelum », d'autres avaient des mules ou des mulets qui portaient très bien les bas (ou la barde).

Au mois d'août, on portait la lavande des campagnes environnantes et éloignées du village. La lavande était mise dans des draps de corde ficelés que l'on chargeait de chaque côté du mulet qui pouvait porter jusqu'à 100 kg.

Les ânes et les mulets servaient aussi pour le ravitaillement des femmes : le pain qui était pétri une fois tout les quinze jours, le sel gros pour le bétail.

(Sources : Souvenirs de Marcelle Bal)

## Antelmi

La famille Antelme est originaire de Trigance. Au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle, certaines branches se sont distinguées en orthographiant Antelmy, qui insensiblement se mua en d'Antelmy ou Dantelmy. Cependant, la forme Antelmi s'est le plus souvent imposée. Celle-ci donnera pas moins de neuf chanoines à l'église de Fréjus, dont sept porteront le même nom.

Au XV<sup>ème</sup> siècle, Jacques Antelmy, bourgeois et marchand à Trigance, se marie avec Jeanne Cartier. Ils eurent au moins 3 fils :

- Nicolas qui fut chanoine, puis vicaire général de Fréjus, né à Trigance (1567-1648)
- Jean-Barthélémy qui eut 8 enfants

L'un deux, Pierre Antelmy, né à Trigance (1598-1668), élève des Jésuites d'Avignon, fut docteur à la Sorbonne en 1627 et ordonné prêtre à Aix-en-Provence en 1628. Son oncle Nicolas lui céda alors le prieuré de Sain-Louis à Fréjus. Vers 1645, dix après la mort de son oncle, Pierre Antelmy fit construire dans ses terres la chapelle Saint-Joseph à Trigance. La ferme de la Fontaine-Basse appartenait au chanoine Pierre Antelmy. Après sa mort, Joseph Aycard, ménager d'Estelle, fut acquéreur de ces terres en 1774.

- Alexis qui en eut 3

La famille a formé plusieurs branches sur Trigance, Comps, Fréjus et Fayence.

(Sources : recherche Michel PELLISSIER)

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1691 - Nomination de Pierre Antelme, comme régent des écoles aux gages ordinaires de 30 écus, payables moitié par la communauté, moitié par les élèves (f°340v).

1757 - Députation de Pierre Lions, afin de demander à l'évêque l'envoi d'un 3<sup>e</sup> prêtre, en raison de la population montant, d'après dénombrement général dressé par ledit Lions et Augustin Antelmi, à 452 "âmes de communion" et 146 enfants pour le village, plus 247 grandes personnes et 118 enfants dans les bastides, en tout 961 habitants (f°44).

1766 - Délibéré de présenter à l'évêque, à sa prochaine visite, la requête que les consuls ont fait dresser par l'avocat Revel, de Draguignan, conformément à la délibération du conseil de demander audit prélat ? d'accorder pour secondaire N. Antelmi, "prêtre irréprochable", estimé de toute la population (f°119v).

1767 - Déclaration d'Honoré Maxime Bourrel, curé de la paroisse, à la suite de la médiation de Pierre Antelmi, prieur de St Louis et Joseph Félix, chanoine de Fréjus, portant que, moyennant 300 livres, il prend à sa charge les réparations de la maison curiale, y compris l'augmentation de 3 fenêtres avec leurs contrevents et une cheminée, sans se "*soumettre aux nouvelles réparations qui pourroient échoir dès aujourd'hui, ni à rien de plus*" (f°167 et 168).

- Délibéré, conformément à l'avis de N. Revel, de payer à N. Ingignac les 300 livres qu'il réclame comme chapelain du château ; - de députer Charles Antelmi, consul, à Riez, pour exposer à l'évêque l'incompatibilité des fonctions de chapelain du château et de secondaire, et, à son retour, d'assigner ledit Ingignac en restitution des honoraires de secondaire, lesquels seront "*aumônés*" aux pauvres (f°207v).

1769 - Mission à Antoine Aicard, consul, et Charles Antelmi, bourgeois, de rédiger un mémoire pour N. Revel, avocat de la communauté contre les prétentions d'Honoré Maxime Bourret, [curé de Trigance], de percevoir la dîme sur les "*faïsses*" des Moulières (f°3).

1777 - Avis donné par les Procureurs du Pays de l'attribution d'un secours de 2800 livres, applicables aux ouvrages du Jabron et dont 1040 ont déjà été payées pour les travaux exécutés, à charge par le seigneur et la communauté de contribuer de 800 livres ; vote de ladite contribution, d'après l'exposé de Charles Antelmi, avocat, 1<sup>er</sup> consul, disant que, pour faire face à cette dépense et aux arrérages dus aux receveurs de la viguerie, qui dépassent 3000 livres, une imposition de 6 sous par écu cadastral sera insuffisante, et que, d'autre part, il est absolument nécessaire de continuer les ouvrages sur le Jabron, si l'on veut empêcher la perte générale des "*belles terres voisines déjà entamées*" malgré les digues ; qu'enfin il serait à craindre de ne plus rien obtenir désormais dans la répartition des secours annuels confiée "*aux soins*"

*judicieux*" des Procureurs du Pays (f°324v-325v).

- Nomination de Charles Antelmi, 1er consul, pour concourir à l'inventaire des archives, à la place de N. Maria, notaire à Comps, qui a refusé à cause de l'insuffisance de rétribution de 3 livres par jour (f°332v).

- Vote d'une taxe personnelle sur tous les habitants âgés de plus de 6 ans, afin de subvenir, cette année, au paiement de la rente, à défaut du produit des fours qui n'ont pu être affermés, à cause de leur mauvais état et mission à Charles Antelmi et Ambroise Ingignac, consuls, de dresser le rôle et de faire homologuer la présente délibération ; nomination de **Chrysostôme ?** Latil et Antoine Gebelin pour *"suivre lesd. fours, moyennant deux gâteaux par fournée de pain"* (f°341v-343).

- Création du nouvel état, Blaise Lambert, cordonnier, ayant été nommé pour remplacer Charles Antelmi, 1er consul, absent : consuls Honoré Lambert, muletier, Benoît Lambert, ménager et Pierre Riquier travailleur (f°351-353).

1783 - Cantonnement des troupeaux de N. Antelmi, atteints de la *"cas"* (f°140).

1786 - Création du nouvel état : consuls Charles Antelmi, avocat en la Cour, Ambroise Ingignac, et Antoine Rouvier (f°189v-191v).

1789 - Injonction de déposer les armes à feu dans la amsion de ville, à peine de 50 livres d'amende, pour les distribuer à la milice bourgeoise, qui sera chargée, sous les ordres de Charles Antelmi, avocat, et d'Antoine Cartier, bourgeois, de maintenir le bon ordre et *"réprimer les faillies de la multitude trompée et aveuglée en suite des faux buits et fausses alarmes qui ont été répandues"* (f°315).

- Organisation d'un corps de milice nationale composé de 2 compagnies fortes chacune de 30 hommes et commandées par Antoine Cartier, bourgeois, assisté de Charles Antelmi et François Rouvier, capitaines, Roch André et François Ingignac, lieutenants, Jean-Louis Ingignac et Antoine Rouvier, sous-lieutenants, Antoine Aicard, major et Marc Dol, aide-major ; on enverra prendre *"des cordons et poufs... et les éguillettes"* pour les officiers et *"de bazin pour les cocardes nationales"* des soldats (f°319v).

## Armoiries

Datent de 1697

D'or, à trois fasces de sable, à un chef de gueules, chargé d'une main dextre appaumée d'argent

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 :

1697 - Délibéré d'attendre, conformément au conseil de N. Mus, procureur de la communauté [à Draguignan] "*pour voir l'exemple des autres*" communautés, avant de payer la taxe imposée à tous les corps en état de prendre des armoiries (f°419v).

- Délibéré d'informer les Procureurs du Pays que la communauté n'a jamais eu d'armoiries et n'est pas en état d'en prendre et les solliciter attendu "*la misère du lieu*" de donner conseil à ce sujet (f°422).

- Ratification de la convention passée par N. Antelme, au nom de la communauté, avec N. Vacquier, au nom du traitant, à l'effet d'abonner le droit d'armoiries pour tout le corps de la communauté et les confréries, moyennant 75 livres, 10s (f°427).

## Assassinat

Le drame de Trigance

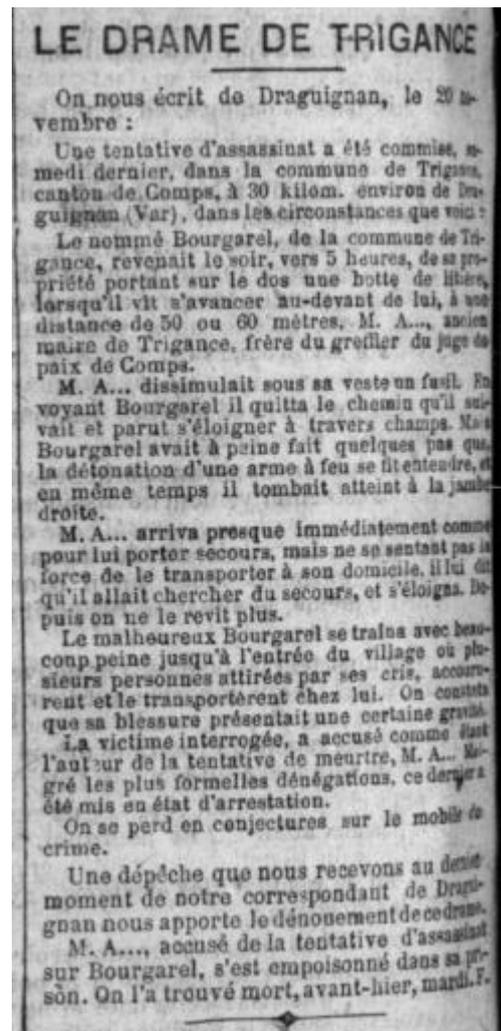
On nous écrit de Draguignan le 20 novembre :

Une tentative d'assassinat a été commise, samedi dernier, dans la commune de Trigance, canton de Comps, à 30 kilomètres environ de Draguignan (Var) dans les circonstances que voici : Le nommé Bourgarel, de la commune de Trigance, revenait le soir, vers cinq heures, de sa propriété, portant sur le dos une botte de litière, lorsqu'il vit s'avancer au-devant de lui, à une distance de 50 ou 60 mètres, M. A..., ancien maire de Trigance, frère du greffier du juge de paix de Comps. M. A... dissimulait sous sa veste un fusil. En voyant Bourgarel il quitta le chemin qu'il suivait et parut s'éloigner à travers champs. Mais Bourgarel avait à peine fait quelques pas que la détonation d'une arme à feu se fit entendre, et en même temps il tombait atteint à la jambe droite. M. A... arriva presque immédiatement pour lui porter secours; mais ne se sentant pas la force de le transporter à son domicile, il lui dit qu'il allait chercher du secours, et s'éloigna. Depuis, on ne le revit plus. Le malheureux Bourgarel se traîna avec beaucoup de peine jusqu'à l'entrée du village, où plusieurs personnes attirées par ses cris accoururent et le transportèrent chez lui. On constata que sa blessure présentait une certaine gravité. La victime, interrogée, a accusé comme étant l'auteur de la tentative de meurtre M. A... Malgré les plus formelles dénégations, ce dernier a été mis en état d'arrestation.

On se perd en conjectures sur le mobile du crime.

Une dépêche que nous recevons au dernier moment de notre correspondant de Draguignan nous apporte le dénouement de ce drame.

M. A..., accusé de la tentative d'assassinat sur Bourgarel, s'est empoisonné dans sa prison. On l'a trouvé mort, avant-hier, mardi. F.



(Sources : *Le Petit Marseillais* du 22 novembre 1877 d'après les recherches de Monsieur M. MISTRE)

## Augustine

A Trigrance, outre des détails du village, Anne-Marie GUYADER fit d'admirables portraits d'habitants avec une grande économie de moyens mais aussi par écrit :

### Le plus beau chou

*Derrière le carreau de la porte d'entrée, à contre jour de la montagne aride, un visage que je peux reconnaître:*

*C'est Augustine : une face ronde tannée par les vents secs; à la barbe chaque année plus visible parce que plus fournie. Elle a un beau sourire Augustine, qui plisse toute sa face lunaire et ne laisse alors de ses yeux myopes que deux fentes en sillons dans ses pommettes saillantes de vieille paysanne. Ses cheveux blancs, encore moussus d'ancienne rousse, sortent du fichu noué sous le menton, carré, solide.*

*C'est la première fois qu'elle monte à la maison depuis 15 ans que nous en avons remonté les ruines et depuis 4 ans que j'y demeure toute l'année. Elle m'apporte en ce début d'automne un superbe chou. Peut-être a-t-elle quelque offre de vente de terrain à me faire; quelque secours à me demander, un secret à me confier ? Je sens quelque chose d'indéfinissable, car cette visite est curieuse.*

- *Entrez Augustine, une tasse de café ?*
- *Eh ! je veux bien*
- *Oh le beau chou. Merci, comme c'est gentil.*

*Nous échangeons sur le froid tout proche après une sécheresse de plusieurs mois, la neige éventuelle avant la Noël «Les oignons ont de grosses peaux et les chiens et chats le pelage abondant cette année»*

*Elle boit à petites gorgées entrecoupées de phrases courtes, de réponses vagues à mes propos banals.*

*Pauvre Augustine ? Dix jours plus tard c'est inerte, le menton soutenu par un mouchoir attaché au barreau du lit de fer, que je la verrai. Cette fois c'est moi qui lui rend visite; et je ne peux rien lui apporter que quelques souvenirs que je garde encore de sa silhouette toujours alourdie des kilos de pâtes, de riz et autres denrées qu'elle portait de l'épicerie du village à sa ferme, blottie au creux du vallon.*

*Pleine de santé Augustine, malgré son âge !... 70... 80 ?*

*Son chou... cadeau d'accueil... d'adieu... prétexte...appel ?*

*On la disait fille de sorcière... Je tenais officiellement depuis 7 ans la place vacante d'un curé de village.*

*Je n'ai pas su entendre, écouter, le silence d'Augustine, je n'ai pas reconnu «Celui» qu'elle portait dans son chou et dans son sourire : l'amour sans nom, angoisse muette de la solitude qu'elle voulait briser, avant ?...*

## Marcelle **B**al (Souvenirs)

Avril 1993

- «*Mamie raconte moi mon village !*
- *Ma petite Marie, viens t'asseoir à coté de moi sur le vieux banc de pierre devant la maison. Mamie va te raconter*»

«Je suis née dans cette maison le 13 août 1926. Ma mère s'appelait Marie LIONS\*, elle était fille unique née le 2 mai 1902.

Mon père s'appelait Fernand BERNARD, il avait un demi-frère Barthélemy ROUVIER. Ma grand-mère paternelle était veuve et avait eu en premières noces Barthélemy et en secondes noces, mon père né le 5 octobre 1895 à Trigance.

J'avais déjà une grande sœur de deux ans mon aînée. Juliette née le 1<sup>er</sup> septembre 1924.

Mais le destin a fait que je n'ai pas eu la joie de connaître, comme toi, mon papa. Il était parti ce jour là à la chasse au sanglier Il devait aller auparavant aller chercher une charrette de bois et tuer le cochon. Mais ses deux amis B. A et Augustin de Saint Mayme, le décidèrent à aller au sanglier Il est donc parti à la chasse le 2 mars 1927. Ce jour là, il faisait un temps épouvantable. Il est revenu sur une charrette, mort, mort dans la nature. Il avait eu paraît-il un accident à la berge du *pébré*, dans les «*Rouvières*» de Rougon ou à *l'Infernet*.

Ma mère restait donc veuve avec deux enfants à charge. Nous étions de petits agriculteurs qui vivaient repliés sur eux-mêmes vivant de la terre. Ma mère dû quitter le village pour aller gagner un peu d'argent pour nous faire vivre. Ma sœur est restée avec ma grand-mère maternelle au village.

Je suis donc partie avec ma maman d'abord à La Motte. Je suis allée à l'école de ce village. C'était très bien. J'ai appris à lire à écrire.

Nous habitons chez le frère de lait de mon papa qui s'appelait Léonce ACHARD. Je garde de parrain et marraine ACHARD des souvenirs merveilleux, une grande générosité, beaucoup de gentillesse. Marraine nous achetait à ma sœur et à moi tous nos habits, des tabliers noirs pour l'école, des chaussures (petites bottines), des tricots de peau, des culottes. Tout était de bonne qualité : elle disait qu'il faut que cela dure longtemps. Je me souviens d'avoir eu deux tabliers noirs pour toute l'année scolaire. Maman ne me changeait pas de tablier tous les jours. J'avais le même tablier pour toute la semaine. S'il était un peu tâché, elle brossait le soir avec de l'eau et du café noir.

Elle lavait mes tabliers noirs avec une plante qu'elle faisait bouillir qui s'appelait la saponaire. Il y en a partout dans le village. C'est une plante à fleurs roses dont la tige et les racines contiennent de la saponine qui fait mousser l'eau comme du savon. Je te montrerai cette jolie fleur. Je passais à Trigance toutes les vacances scolaires. Je retrouvais avec une joie immense, ma grand-mère maternelle que nous appelions «*Mamo*».

Elle avait un troupeau d'une trentaine de chèvres; j'avais un réel plaisir le soir, à la regarder traire ses chèvres. Elle passait ensuite le lait du seau dans un bidon en fer blanc (genre arrosoir) avec un torchon très propre et réservé qu'à cet usage Ensuite je partais avec elle, vendre le lait, le bidon, la mesure. Nous passions dans toutes les maisons. Quel contact avec les gens ! Elle disait des mots gentils, elle était très bonne et très aimée, tout le monde l'appelait «*Tata Mélie*» car son nom était Emilie. Elle me disait : «je ne suis fâchée avec personne. Elle fabriquait du fromage, de la brousse avec le lait qui restait. C'était délicieux avec du miel. Je me souviens qu'elle cuisinait très bien : de délicieuses confitures de noix, de groseilles, de framboises et de fraises sauvages de la Faye et de délicieux civets de lapins. Elle engraisait un cochon dans l'écurie de *La Rouguière*, elle avait des poules, des lapins, un chien de berger tout noir qui s'appelait «*Toutou*». Il couchait dans le corridor entre la porte d'entrée et celle de la cuisine Il est mort très vieux et j'ai eu beaucoup de peine.

J'avais un réel plaisir à aller chercher les œufs au poulailler lorsque la poule avait chanté. Je gobais même un œuf cru : le poulailler était à l'endroit où vous avez actuellement votre cuisine. Tata Mélie cultivait du blé, des pommes de terre, des haricots verts et blancs, des «cocos», des lentilles. Elle m'apprit l'amour de la nature. J'ai parcouru tous les coins de la forêt trigancoise. «*Souviens-toi, ici les premiers champignons poussent*». Elle connaissait tous les «*rodes*» (endroits), elle avait passé sa vie dans la forêt avec ses chèvres. Je me souviens que sur le pétrin qui était dans la cuisine, elle étalait au mois de mai, les morilles que nous mangions en délicieuse omelette.

Je retrouvais Raymonde TROIN, ma meilleure amie. Elle était très gâtée car sa famille était des plus aisées du village. Ses parents tenaient l'épicerie, madame TROIN, la maman, était toujours malade.

Pour la Noël, Raymonde recevait de beaux cadeaux. Moi je n'avais dans mon soulier qu'une orange et un sabot en chocolat avec un Jésus en sucre rose. Elle me prêtait ses jouets. Je me souviens d'un très beau livre «*Les Fables de La Fontaine*» avec de belles images, j'étais la plus heureuse. Quel plaisir de lire Feu Monsieur de LA FONTAINE. »

## Baptistin

Monsieur Baptistin AYCARD était surnommé *Bimbo* par la jeunesse triganaoise de 1945. Sa mère s'appelait *Madelon*, leur chien de chasse s'appelait *Brisco*.

Baptistin était un homme jovial, très serviable sur tous les points, un grand boulomane qui a gagné beaucoup de concours de boules avec le trio D. Antonin, M. Joseph

Il était négociant en fruits des Alpes. En saison, il achetait les champignons; de gros camions CAMPORA venaient deux fois par semaine de Marseille.

L'été, les rues du village embaumaient : la lavande était stockée en tas devant le monument aux morts, l'épicerie. Il achetait les chevreaux, les œufs, le fromage, le gibier.

Figure locale très importante, il tenait le café, l'épicerie et exploitait avec son père sa campagne «*le Pré de Martin*».

Je pense que les filles de la génération de ma mère devaient en être un peu amoureuse. Il n'était pas très grand; mais il avait beaucoup de charme, un peu capricieux, il oubliait très vite. Très fort joueur de belote et de piccolo. Je garde de lui le souvenir d'un homme d'une grande gentillesse, solidaire et dévoué.

Il nous conduisait dans son camion à la fête de Rougon. Mais nous l'avions mis en difficulté le jour où il nous avait conduit à Draguignan voir un cirque. Ce soir là, sur le chemin du retour, un contrôle de police à Comps, le pénalisait : il n'avait pas le permis de transport en commun et le droit de nous transporter.

Sa haute personnalité et ses connaissances dracénoises lui ont permis l'annulation du procès-verbal.

Nous gardons de son père Casimir le souvenir d'un homme âgé, se chauffant au coin du poêle dans le bar, fumant une grosse pipe. Menuisier, il fabriquait en bois blanc, les cercueils au fond desquels il prenait la précaution de laisser une couche de copeaux. La mort était très respectée, toute la commune rendait un hommage au défunt, en faisant à la famille une visite de plusieurs heures, jour et nuit. La famille offrait du café. Les grands amis de la famille touchée par le deuil, ne travaillaient pas. S'il avait un capital en bestiaux, moutons, chevaux par exemple, les voisins s'occupaient de soigner le bétail.

(Sources : Souvenirs de Marcelle Bal)

## Robert Biagioli

Né en 1923 à Nancy

Il étudie à l'École des Beaux-Arts de Nancy puis à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Paris, expose au Salon d'Automne et au Salon des Indépendants, au Salon des Peintres du Spectacle, au Musée de Nancy et dans de nombreuses galeries à Paris et en province.

De 1960 à 1980, il travaille au service décoration de la télévision.

Il rejoint ses amis Robert PATIER\* et Anne-Marie GUYADER\*/PATIER à Trigance où il achète l'ancienne chapelle Saint-Clair. Il y passera tous ses étés.

Fin connaisseur des grands maîtres du passé, il est également au fait des mouvements qui révolutionnèrent l'art de peindre au XXe siècle.

D'ailleurs, n'a-t-il pas rénové le tableau de Sainte-Agathe, patronne des martyrs protégées par Saint-Clair, qui se trouve dans l'église Saint-Michel à Trigance ?

Si sa peinture est résolument figurative, paysages, personnages, natures mortes, elle ne cède en rien aux règles traditionnelles de la perspective et du clair-obscur.

La surface de ses toiles est saturée par leur sujet, et ce qui frappe au premier chef, c'est la joie, le bonheur qui s'en dégagent grâce à l'intensité des couleurs habilement harmonisées.

« *Peindre est d'abord un exercice pour soi-même* »

Il décède en 2014.

## Bicentenaire

En juillet 1989 la France commémore le bicentenaire de la Révolution française.

A Trigance, un arbre de la Liberté est planté dans la cour de l'école en présence du Maire Julien VARAGNAC et du Conseiller général Max DEMARIA.

Un film super 8 retrace cette plantation symbolique.

Auparavant, le 5 mai 1989, une délégation d'enfants de l'école conduite par Guy BURLET l'instituteur de Trigance, est envoyée à Draguignan pour participer à la remise des cahiers de doléances dans la grande salle du Conseil général.

Là aussi, un reportage vidéo réalisé par Claude BELON et Noël DUBAU raconte le déroulement de l'événement en collaboration avec Messieurs Claude BERNARD, Pascal CHATARD et Maurice MISTRE et l'École Normale de Draguignan.

## **Bicyclette**

« Toulon le 13 février 1911-7h du soir- Poste Ste Anne.

*Chers Parents.*

*Je ne veux pas tardé à vous faire savoir de mes nouvelles, j'ai fait un bon voyage, je suis arrivé à Draguignan à 6 moins le ¼ et je suis parti au train de 6h. J'ai quitté ma bicyclette pleine de boue dans l'écurie du compère Jacques et lui je ne l'ai pas vu, je lui écrirai afin qu'il me l'amène chez Salomon pour me la faire nettoyer, si vous m'aviez vu à mon arrivée à Draguignan j'étais blanc de la boue, pensez si j'ai descendu vite à 4h moins le ¼ j'étais à Comps et avec les routes que j'avais à courir dont jusque sur Espérel j'ai eu un petit peu de neige et ce soir pour récompense on m'a mis garde de nuit...»*

(correspondance du soldat Jules PASCAL pendant son service militaire à Toulon)

## **Bote (rue de la)**

Monsieur COSTE était le mari de « Babet » une catholique pratiquante. Ils n'avaient pas d'enfant. Lui les adorait. Il a fait sauter sur ses genoux tous les enfants de Trigance en chantant «*Alouette je te plumerai*» ou «*la pie dans le poirier ! La pie qui chante*».

Ils vivaient là où habitent actuellement les DUTTO. (montée de La Calade)

La rue de la Bote, nous l'appelions «la plus basse-rue».

Le soir, tous les habitants étaient assis devant leur porte, une assiette de soupe sur les genoux. Monsieur MAUREL (qui habitait la maison où est aujourd'hui Anny SICARD), leur lisait à haute voix le journal. Il avait travaillé à Marseille. Il connaissait les plantes. Lorsque les pauvres étaient malades, c'est lui qui les soignait, on l'appelait «*le médecin des pauvres*».

«*Tata Lis*» vivait avec son frère que nous appelions «*Petit Lion*» dans l'actuelle maison PELLE. Lui était secrétaire de Mairie, mais il faisait aussi fonction de garde-champêtre ou de crieur de rue. Il passait dans toutes les rues avec une trompette et annonçait à haute voix les informations ! Il s'adressait à une population souvent analphabète.

Il avait une importante scoliose, il était courbé en deux.

(Sources : Souvenirs de Marcelle Bal)

## **Bouddhisme**

La secte *OKC* pour *Ogyen Kuzang Chöling* est fondée en 1972 à Bruxelles par le Lama Kunzang Dorje dont il devient le guide spirituel. Robert SPATZ, puisque c'est son nom, vit aujourd'hui en Espagne.

La communauté, déjà propriétaire de plusieurs restaurants végétariens, boutiques ou épicerie bio dans la capitale belge, acquiert un domaine de 21 hectares situé sur la commune de Castellane proche de Trigance.

Dans les années 1980-90, le domaine Château de Soleils accueillait des enfants, la plupart séparés de leurs parents, pour un apprentissage de la religion par des éducateurs choisis par le Lama.

Le 30 mai 1997, suite à une plainte déposée en juin 1996 par la famille d'un adepte, des perquisitions ont lieu au château et en Belgique.

En 2016, certaines victimes se sont constituées parties civiles. Quelques jours avant l'ouverture du procès en première instance, un encadrant s'est donné la mort par pendaison dans la forêt qui entoure le domaine.

En octobre 2018, la Cour d'appel de Bruxelles a jugé irrecevable les poursuites des victimes, en cause, des irrégularités de procédures.

Le 13 mars 2019, l'avocat général donne un avis favorable pour les victimes d'OKC.

## **Boulangerie**

Si Luc et Marion BASTIANI ont succédé à Patrick et Monique, Patrick prit le relais de son beau-père Marcel MARGARITELLA au milieu des années 70.

Auparavant, le commerce a longtemps été tenu par Marcel et Marie-Louise, « Mimi », LIONS.  
« L'entrée de la boulangerie se faisait par la droite, par le couloir, un pétrin occupait la boutique et le pain reposait sur des planches que Marcel emmenait à chaque fournée.

Avant de venir s'installer à Trigance, Monsieur MARGARITELLA était installé comme boulanger rue de L'Observance à Draguignan.»

(Souvenirs d'Anny SICARD/SUZAN)

## Bourdon Sébastien

### Le tableau du Rosaire

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1630 - Autorisation au vicaire d'ériger une confrérie du St Rosaire à l'autel Notre Dame de l'église paroissiale, afin de faire participer les fidèles aux "*indulgences et bienfaits*" attachés à ladite "*confraternité*", la communauté néanmoins ne participant en rien à la défense (f°65).

Sébastien BOURDON est né à Montpellier le 2 février 1616 d'un père peintre verrier protestant, il est envoyé enfant dès 1623 à Paris chez l'un de ses oncles, sans doute afin d'échapper aux troubles qui agitent alors le Languedoc

(...)

Il aurait commencé à peindre ses premières œuvres à l'âge de quatorze ans.

En 1636, après un passage à Toulouse, il retourne à Paris où il figure sur la liste des artistes employés dans les châteaux royaux sous le nom de Sébastien BOURDONY.

Entre Toulouse et son retour à Paris, Bourdon est-il passé, (en 1634), par la Provence avant de remonter vers la capitale par la vallée du Rhône ? (et plus particulièrement par le diocèse de Riez?)

Cette mention « BOURDONY » ne fait-elle pas écho au « BOURDOUN » que l'artiste inscrit sur la toile de Trigance deux ans plus tôt ?

Le fait qu'à peine âgé de dix-huit ans, il signe son nom selon la prononciation méridionale n'est sans doute pas étranger à son attachement à son Languedoc natal.

(...)

La composition du Rosaire reste très proche d'un modèle alors répandu notamment en Provence, consacré à ce thème, comme le prouve la comparaison avec plusieurs œuvres du peintre dracénois François MIMAULT (v.1580-1652), en particulier son Rosaire de la cathédrale d'Entrevaux, daté de 1631.

MIMAULT habitait à l'angle de la rue de l'Observance et de la rue des Minimes avant de s'installer à Aix-en-Provence à partir de 1633. Outre Entrevaux, il est l'auteur de différentes commandes pour l'église de Châteaudouble, les chapelles de Claviers ou Seillans, Eoulx ou Clumanc.

Les personnages sont disposés selon une composition pyramidale dominée par la Vierge à l'Enfant, et se détachent sur un fond séparé en deux registres céleste et terrestre.

Exception faite de sainte Catherine et d'Anne d'Autriche dont les visages grecs sont idéalisés, les autres personnages sont traités comme autant de portraits, Louis XIII et de RICHELIEU, mais également d'un saint Dominique juvénile à la barbe naissante.

C'est bien entendu aussi le cas d'URBAIN VIII, étonnant portrait de vieillard, coiffé d'une tiare. Le visage ridé à l'extrême, souligné par une barbe aussi abondante que brouillonne, le nez aquilin, les sourcils froncés et le regard inquiet, ne flattent guère le chef de l'Église. Faut-il voir dans ce traitement un peu caricatural une facétie qui confirmerait la signature de Sébastien BOURDON ?

L'artiste était réputé pour la vivacité de son tempérament et son goût pour l'ironie. D'autre part, son appartenance et son attachement à la foi protestante étaient connus.

S'il répond avec un honnête talent à la commande de la représentation d'une exaltation mariale si éloignée de ses convictions, n'aurait-il pas un peu détourné l'image du chef de l'Église pour exprimer discrètement un brin d'ironie ?

Sous le couvert de la liberté créatrice de l'artiste, Bourdon a bien pu égratigner d'une ironie un peu mordante la figure du pontife romain. Après tout, personne n'avait connaissance des traits réels d'URBAIN VIII dans les montagnes du diocèse de Riez.

Plus surprenant, les figures du registre céleste frappent par certains détails réalistes : l'ange luthiste au visage adolescent jette un regard quelque peu distant vers la terre.

La Vierge et l'ange tenant une partition arborent un profil au nez nettement busqué.

Les couronnes florales dont les fleurs choisies évoquent la Rédemption (les œillets par exemple) ou l'amour divin (jasmin), symbolisent les idéaux de pureté et de vertu attachés aux sujets religieux.

Il ne pouvait alors se douter de la mésaventure qu'il vivrait dans la Rome du même pontife trois ans plus tard. BOURDON fut obligé de fuir de Rome menacé par le Saint Office : victime de la jalousie d'un peintre, il fut dénoncé comme hérétique avec l'un de ses compagnons et dut quitter la ville éternelle peu après Pâques 1637.

Les convictions religieuses de BOURDON ne l'empêchèrent cependant pas de bénéficier des commandes ecclésiastiques.

Le Rosaire de Trigance, l'une de ses rares œuvres signées et datées, inaugure sa carrière par une commande destinée à une modeste confrérie de paroisse.

En dehors de ce rosaire, BOURDON est l'auteur de nombreuses bambochades, petits tableaux représentant la vie quotidienne du peuple et de nombreuses scènes de batailles mais surtout d'un tableau représentant la reine Christine de Suède à cheval visible au musée du Prado à Madrid, et aussi d'une Descente de Croix exposée au musée du Louvre.

(Sources : Laurent HUGUES, conservateur des monuments historiques à la DRAC PACA )

## Montagne de Breis

Notre Breis à nous n'a rien à voir avec une quelconque Bretagne et se prononce breï...  
Ce nom viendrait du gaulois *brogilu* devenu *bruei* Il désigne à l'origine un champ, un enclos puis un bois taillis en ancien français. Aujourd'hui dans la Vésubie, lou *brèi* désigne le bosquet enclos. A Trigrance, c'est un bois traité en taillis.

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigrance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1630 - Députation à Draguignan de [Pierre] Auteville, consul, et Pierre Cartier, auditeur des comptes, afin de consulter sur l'introduction par Alexis Cartier, dans la Colle de Breis et autres endroits du territoire, de 15 à 16 "*trenteniers*" de chèvres, au grand dommage de la communauté, attendu que les ramages et les herbages ne sont pas suffisants pour l'"*entretien et nourriture du bestail de ce lieu*" (f°69vo).

1633 - Délibéré d'imposer Alexis Cartier-Bardon [ou Tardon?] pour tout le bétail en chèvres qu'il a introduit "par le passé" dans les bois de Breis, avec défense tant à lui qu'à d'autres particuliers d'introduire plus de 4 "*trenteniers*" chacun (f°100). [Feuillets en désordre ?]

1634 - Renouvellement de la défense d'abattre ou ébrancher aucun arbre dans les domaines communaux, notamment dans le bois de Breis, sous peine de 40 sous d'amende par pied, même en payant le bois de chauffage, selon la coutume ; l'autorisation de prendre des "*fustailles*" pour maisons et autres bâtiments ne sera accordée que par le conseil (f°95).

1637 - Interdiction : du défens des Moulières à toute espèce de bétail ; aux travailleurs, possédant les terres gastes, de s'opposer au passage du menu bétail allant "*depaïstre*" dans la Colle de Breis (f°131v).

1639 - Délibéré de limiter les passages de la Colle de Breis et de tout autre endroit "*que besoin sera en la terre gaste*", afin que le bétail puisse commodément circuler (f°146).

1653 - Maintien de la défense, portée par d'anciennes ordonnances, d'abattre, dans les bois des défens, aucun chêne sans autorisation préalable des consuls, qui ne pourront l'accorder que 4 fois par an, en désignant de préférence les arbres dans le "*Grand-Hubac*" et dans la Combe de Breis quartiers les "*moins abondants en glandages*" (f°30v).

1656 - Délibéré : de mettre aux enchères les glands du défens des Moulières sur la mise à prix de 100 écus offerts par Jean-Barthélémi Lambert ; d'autoriser les particuliers à récolter ceux de Siounès et de Breis (f°66).

1664 - "*Le glan*" du défens des Moulières sera baillé aux pourceaux du lieu aux mêmes conditions que l'on paiera dans les lieux circonvoisins, défense d'aller "*cuïllir*" les glands de Breis, Siounès et le Pas des Avers (f°172).

1666 - Défense, afin d'obvier aux abus, de couper chênes, ni pins dans les défens des Moulières et Breis, sans l'autorisation des consuls et seulement pour constructions ou réparations de bâtiments, sous peine "*d'encourir le ban établi*", etc (f°189).

1688 - Déclaration en réponse aux Procureurs du Pays portant : 1- qu'il est nécessaire d'introduire dans le territoire des chèvres et "*menons*" (boucs châtrés) ; "*pour le bien et avantage du public*" et la "*bonification et entretien*" des terres, qui, faute d'engrais, seraient infertiles ; que ce menu bétail sert à l'alimentation du peuple et par son accroissement donne quelques revenus ; qu'il n'y a en dehors du défens des Moulières, aucun dommage à craindre ; 2- que le défens des Moulières peut seul fournir du bois pour la construction et l'entretien des bâtiments, aux conditions fixées par la sentence ; 3° que le bois de chauffage est pris dans le défens de Breis et de Siounès mais jamais dans les Moulières ; que les terres gastes fournissent du bois mort et des broussailles (f°265).

1699 - Défense, pour cause d'abus, de "*faire des ramages*" et d'ébrancher les chênes dans les bois de Breis, Siounès et Pas des avers (f°447).

1727 - Désignation d'Honoré Dauteville, lieutenant de juge, et Pierre Antelme, tisseur à toile, pour visiter et rétablir les passages des "*averages*" des montagnes de Châtillon et Breis dans lesquelles le bétail ne peut plus aller dépaître par suite des "*semez que les travailleurs ont faits*" (f°117v).

1764 - Pouvoir aux consuls de prendre pour les besoins de la communauté 60 charges (3000 kilog.) de chaux au four de Breis (f°9).

1771 - Autorisation de faire un four à chaux, à la colle de Breis, à condition de la vendre aux habitants au prix maximum de 12 sous la charge de 16 rups (129 kil. 200) (f°121).

1776 - Autorisation d'établir un four à chaux à la Colle de Breis, à condition de vendre celle-ci 12 sous la charge (129 kil. 200) au maximum (f°304).

1780 - Autorisation à divers d'établir un four à chaux dans la Colle de Breis, à condition de vendre les produits aux habitants, à raison de 12s. la charge (129 k. 200) (f°51).

1783 - Cantonnement d'un troupeau d'environ 210 bêtes, dont 2 sont atteintes de la "*chas*", à la bastide de la Font, quartier de Breis (f°125).

1787 - Délibéré de présenter requête à la Chambre des Eaux et Forêts contre divers particuliers, qui, au mépris des inhibitions et défenses du conseil et de l'arrêt de la Cour, défrichent dans la forêt de Breis les terrains incendiés il y a 3 ans et détruisent journellement le peu de bois qui reste, à moins qu'ils ne se désistent, en payant une amende de 100 livres, qui serait modérée par les consuls proportionnellement aux dommages (f°215v).

- Délibéré de mettre aux enchères les ramages de Siounès, Breis et Chastillon sur le pied de 600 livres offert par un chevrier d'allauch (?), près marseille, sous réserve du droit de pâturage pour les troupeaux du lieu (f°216v).

## Le **B**uste de Sibour

En pierre, à son effigie, sculpté par lui et signé, il se trouvait autrefois sur sa tombe, au cimetière de Trigance.

C'est un journaliste de *Libération*, Henri ROUYER (voir ce nom) qui récupéra le buste avec une mule prêtée par monsieur BLANC de Cruvelet qui habitait au-dessus de l'actuelle boulangerie.

Il le chargea dans sa 2cv pour l'installer devant la porte de sa maison au bas du village.

Le buste fut rendu à l'*Association de Sauvegarde du Patrimoine Historique* par sa nouvelle propriétaire et repose dorénavant sur un socle en métal devant le *Musée des voûtes*.

# Cahiers de doléances

## Transcription

Extrait des registres de la communauté de Trigance.

*L'an mille sept cent quatre vingt neuf et le vingt deux du mois de mars après midi au lieu de Trigance et dans la maison de ville, le conseil général de tous les chefs de famille du présent lieu a été assemblé au son de cloche et cris publics et à la manière ordinaire ; en suite des ordres de sa Majesté auquel conseil général autorisé par M. Joseph Rouvier lieutenant de juge ; ont été présents M. Antoine Aicard notaire royal de ce lieu, maire et premier consul, Jacques Cartier maçon, second consul et Jean Cartier ménager troisième consul, etc. (noms de toutes les personnes présentes)*

*Et tout de suite a été fait lecture des ordres de sa Majesté et des susdits règlements des lettres de convocation de la susdite ordonnance du susdit exploit d'assignation et de sa lettre de M. le lieutenant général de Draguignan du dix neuf du courant. Par le premier chef de la proposition, le conseil a député à la pluralité des voix Maître Antoine Aicard notaire royal maire et premier consul et sieur Jacques Cartier maçon second consul pour se rendre à l'assemblée général des trois ordres de la sénéchaussée indiqué le vingt sept du courant dans la ville de Draguignan à l'effet par eux d'y concourir à la nomination d'un ou plusieurs représentants à l'assemblée générale des communautés du Tiers-Etat de la province dans laquelle suivant la constitution du pays doit se faire la députation aux Etats généraux du royaume.*

*Sur le second le conseil a arrêté que quant aux objets qui intéressent la généralité du royaume, les dits députés qu'aura élu l'ordre du Tiers pour assister et voter aux Etats généraux de France, seront expressément chargés d'y solliciter la réformation du code civil et criminel, la suppression de tous les tribunaux inutiles et onéreux, une attribution à ceux des arrondissements de souveraineté jusqu'au concurrent d'une somme déterminée, l'abrogation de toutes lettres attentatoires à la liberté des citoyens, la faculté à ceux-ci de quelque ordre qu'ils soient, d'y concourir pour tous emplois militaires, bénéfiques et charges attributives de noblesse, et d'y réclamer surtout contre la vénalité des offices, les dits députés réclameront en outre une modération dans le prix du sel rendu uniforme dans tout le royaume, comme aussi l'abolition de tous droits de circulation dans son intérieur, et notamment le reculement des bureaux des traites dans les frontières, la suppression du haut clergé et de la dîme, l'impôt territorial pris en nature.*

*Quant aux affaires relatives et particulières à la province, le conseil charge par exprès ceux qui sont ses représentants à l'assemblée en la ville de Draguignan d'insister à demander au meilleur des rois la convocation générale des trois ordres de la province pour former et réformer la constitution du pays, d'y réclamer à sa justice qu'il soit permis aux communes de se nommer un syndic avec entrée aux Etats, de s'élever contre la perpétuité de la procédure et contre la permanence de tout membre non amovible, ayant entrée en l'état des choses, entrée aux dits Etats, comme aussi de requérir l'exclusion des mêmes Etats des magistrats et de tous officiers attachés au fisc, déclarant en ordre le conseil que quant à tous autres objets, soit généraux pour le royaume soit particuliers à cette province et s'en référer absolument au cahier général qui sera dressé dans le chef-lieu d'après les vues de la prochaine assemblée, soit encore à celui que l'ordre du Tiers déterminera lors de sa réunion pour l'élection de ses députés aux Etats généraux, approuvant dès à présent tout ce qui sera fait et arrêté soit dans l'assemblée du cheflieu soit dans celle des communautés et vigueries. Ainsi que dessus a été délibéré et se sont tous les chefs de famille sachant écrire soussignés Rouvier lieutenant de juge.*

*Signatures.*

## Contextualisation

« Testament de l'ancienne société française (...) monument unique dans l'histoire », (Tocqueville, *L'ancien Régime et la Révolution*), les cahiers de doléances des Etats généraux de 1789, ont été rédigés séparément par chacun des trois Ordres dans une assemblée générale. Les conditions exactes de la rédaction des cahiers des doléances, plaintes et remontrances des communautés sont encore mal définies.

Si l'on en connaît certains auteurs, comme les frères Sieyès à Fréjus, on ignore comment ceux-ci travaillèrent exactement.

Les cahiers furent souvent préparés à l'avance par un petit groupe, puis soumis à l'assemblée des chefs de famille des communautés.

A de très rares exceptions près, comme à Toulon, La Valette ou Artigues, on n'y relève aucune trace des agitations populaires qui secouèrent durement la région au même moment. Les

rédacteurs s'inspirèrent fréquemment des modèles imprimés diffusés largement dans le royaume, mais rares furent les cahiers intégralement recopiés ; au contraire, presque chacun s'individualisa, retint les doléances qui touchaient de près les habitants, paysans ou citadins, et les développa à sa façon.

Les premiers mots des cahiers, unanimes, étaient les témoignages d'un amour et d'une confiance extrêmes envers Louis XVI, le « meilleur des rois », le père de la nation, qui avait su comprendre les aspirations de son peuple à plus de justice et qui faisait appel à lui. Toutefois, l'on voit apparaître quasi unanimement l'exigence du consentement des sujets à l'impôt, dans le cadre de la tenue prochaine des états généraux. Le premier objet des revendications paysannes portait sur les droits seigneuriaux ou féodaux car ils faisaient vivre les seigneurs aux dépens des paysans.

Dès janvier 1788, ce fut surtout le Tiers provençal qui revendiquait l'égalité de tous devant les charges fiscales, nationales ou provinciales. En effet, en Provence, la taille pesait sur les terres et non sur les personnes, et se répartissait en théorie plus équitablement, mais il lui semblait préférable le principe de l'impôt territorial, sans exemption possible. Était aussi réclamée la fin des impôts indirects, tels la gabelle du sel, honnie de tous, ou le piquet, taxe municipale sur les denrées, établie en remplacement de la taille par certaines villes de Provence comme Marseille ou Toulon, La Seyne ou Le Luc.

Second objet sujet à réforme malgré le profond attachement de la Provence à ses pratiques religieuses : celle du clergé. Notamment l'abolition de la dîme trop lourde et injustement répartie, la suppression des membres inutiles du clergé (religieux réguliers et chapitres fournis), la réforme de l'organisation ecclésiastique mettant au service des pauvres les biens du haut clergé et réformant les moeurs de celui-ci. Nombreuses étaient aussi les plaintes sur le thème de la justice : cherté, lenteur, incompétence et vénalité des juges donc partiaux, châtiments inhumains ... Les cahiers des doléances, malgré le caractère rural, parfois très isolé des communautés qui les ont rédigés, laissent souvent apercevoir, au détour d'un article ou de leur préambule, des aspirations très « philosophiques », dans l'acception courante du terme du XVIII<sup>ème</sup> siècle. L'influence des notables sur la rédaction des cahiers ne peut être niée.

## Canjuers

Le camp de Canjuers est inauguré en 1970

«D'une superficie de 35 000 hectares, situé à 24 kilomètres au nord de Draguignan, le polygone de tir de Canjuers doit, selon l'objectif du gouvernement, permettre l'instruction, les manœuvres interarmées et devenir l'un des plus grands camps d'entraînement militaire d'Europe.

Le choix de Canjuers s'impose pour le préfet de l'époque en raison de sa «*faible densité humaine au kilomètre carré, dans une région à faible potentiel économique. Cette densité le situe entre le tiers et le dixième de celle des causses du Larzac et du causse Méjean*» (extrait du mémoire de DESS de Corinne Aubert)

Très vite l'affaire fait grand bruit. Le plateau de Canjuers est une table calcaire, trouée de grottes. Or certains avens, d'une grande étanchéité, peuvent atteindre 100 mètres de profondeur. Des rumeurs sur l'éventuel stockage d'engins nucléaires fusent et sont aussitôt démenties. «*Mais, souligne Corinne Aubert, il n'est pas impensable que le génie militaire ait travaillé pour l'industrie civile.*» Notamment en stockant du pétrole et du gaz naturel. A ce moment-là, GDF et le commissariat à l'énergie atomique étaient à la recherche de terrains favorables pour constituer des réserves.

Des mouvements d'opposition à l'installation du camp se forment en liaison avec l'association de sauvegarde du Larzac.

(Extrait de «*Var, Terre d'histoire*» de Dominique LEGENNE.)

«*Un grand morceau de Trigance manque à l'appel. Toute la partie sud, presque un tiers du territoire communal, a été exproprié par l'Armée et fait partie depuis un demi-siècle du camp militaire de Canjuers dont l'accès est interdit ou très réglementé.*

*Cette partie sud de Trigance est, ou, il faudrait presque dire, était, sur Canjuers. C'est un grand plateau de parcours à moutons, de roches et de forêts.*

*Depuis toujours, Canjuers isole Trigance et les communes voisines de la douce agitation du littoral et de la Moyenne Provence. Canjuers, c'est déjà un peu les Alpes, ou du moins les Préalpes du sud.*

*Ce plateau calcaire d'aspect aride, pratiquement vide d'hommes et percé de gouffres a façonné la spécificité de notre village aussi fortement que la proximité des gorges du Verdon et de l'Artuby. Canjuers comprend notamment le grand Plan et le petit Plan, deux vastes étendues plates, à 800 mètres d'altitude. Elles sont longues l'une de 12 kilomètres, l'autre de 5 kilomètres, et elles sont dominées par de petites chaînes de montagne : le Grand Margès (1577 mètres) au nord, la Correiasse à l'ouest, la Serrière de Lagne, le Collet de l'Aigle, et au sud la Barjaude... Les « plans » dénudés (il en existe en fait bien plus de deux) alternent avec des forêts où dominent le chêne pubescent, le pin sylvestre et, sur les pentes sud, le pin d'Alep. Canjuers, c'est un paysage ouvert, parfois minéral, de type karstique unique en Provence,*

*Quatorze villages du Haut Var ont vu leur territoire amputé du fait de la création du camp militaire, le plus grand d'Europe occidentale. L'un d'eux, Brovès, a été totalement rayé de la carte. Rien que pour Trigance, par delà la montagne de Chastillon, cinq fermes ou hameaux ont été vidés de leurs habitants.*

*Mais quelles fermes !... Des centaines d'hectares perdus au milieu de rien, vivant principalement de l'élevage de grands troupeaux de moutons très à l'aise dans cette immensité particulièrement favorable à leur élevage. Les principaux hameaux ou fermes expropriés dépendant de Trigance étaient Estelle, Clumes, Bridze, Combau, La Verrerie... Il n'en reste plus que quelques ruines, et un souvenir tenace, parfois un peu amer, dans notre mémoire collective. Quelquefois les maisons ont été détruites à la demande même des propriétaires le jour de l'expropriation. »*

(Récit d'une ancienne habitante de la « campagne » de La Verrerie.)

«*Le 07 mars 2021, je suis allée visiter Mme R. PEBRE. Elle et ses parents ont été expropriés (par l'armée) en 1971 de leur campagne La Verrerie de Trigance.*

*J'ai vu une personne encore très affecté par ce départ, cela fait donc 50 ans cette année qu'ils ont quittés leur ferme contraint et forcé. Le traumatisme est encore intact.*

Les plus proches voisins étaient la famille de Jean BERNARD, métayers, établie à Praguillen, commune de Comps, les habitants du Logis Neuf et de Ruez.

La famille s'établit à Castellane, mais ils ne se sont pas habitués à leur nouvelle vie et à leur nouvel environnement. Les parents n'ont jamais acceptés le déracinement. Le chagrin a précipité leur fin de vie. Entre-temps Mme Pebre, s'est mariée et est venue habiter au Logis du Pin. Elle et son époux étaient agriculteurs en maraîchage.

Cette campagne de La Verrerie avait une superficie de 330 hectares d'un seul tenant. On y pratiquait principalement l'élevage ovin. Elle avait été achetée en 1922 par ses grands-parents

Plusieurs cochons, une basse cours importante complétaient le cheptel de la ferme. Ils cultivaient aussi un jardin potager, ainsi que du fourrage pour les animaux assurant un complément alimentaire et aussi un petit revenu financier. Il y avait une magnifique forêt de chênes, et une production de truffes assez conséquente. Malheureusement à cette époque ce qui est devenu "l'or noir", ne représentait rien et ne procurait pratiquement aucun revenu. Son grand plaisir était d'aller "caver" les rabasses pour agrémenter les pâtés préparés en famille.

Mme PEBRE, bien qu'habitant sur le territoire de Trigance, allait à l'école à Comps sur Artuby distant de 8 kms en passant par St Bayon. Elle était pensionnaire. Elle faisait depuis l'âge de 6 ans le trajet le plus souvent à pied, hiver comme été, par beau temps ou par intempéries, deux fois par semaine. Le samedi soir pour rentrer à la maison et le dimanche soir, de temps en temps le lundi matin pour aller à l'école. Après son père a eu une voiture. Cela a facilité les déplacements.

Son plus grand bonheur s'était quand son père pouvait venir la chercher le samedi à Comps avec le cheval pour la ramener plus rapidement à la maison. Pour aller à l'école, elle préférait y aller à pied. Comme ça par la pensée elle restait un peu plus à la maison.

A cette époque, il y avait une petite école à St Bayon, distant de la ferme d'environ 4 kms. L'institutrice était Mme Marcelle Bain. Si ses parents avaient opté pour St Bayon, elle aurait dû faire 6 jours par semaine et 2 fois par jour 8 kms. (2 allers retour). De toute façon peu de temps après cette école a fermé.

Elle est née à sa campagne de La Verrerie, mais a été enregistrée "née à La Verrerie de Comps". Trigance était distant de plus de 20 kms, pour eux ils étaient Compois. Elle venait une fois par an au "fief", pour la fête du 15 août.

Les premiers signes d'une future installation d'un camp militaire se sont manifestés en fin des années 40. Mais plus occupés à leur labeur, le manque d'informations, très peu de moyens de communications, ils ne se doutaient pas que quelqu'un pouvait leur ôter leur bien le plus précieux, la terre nourricière. Comme me le disait Mme Pebre "on n'y croyait pas" "le pire n'est jamais sûr." Et pourtant...

De temps en temps quelqu'un passait et leur disait, "ces jours ci, il va y avoir des manœuvres militaires", alors dès fois ils voyaient un camion, des militaires, parfois personne. L'armée possédait un camp d'entraînement depuis les années 20, à proximité de Broves, entre le col de la Glacière et du Bel Homme, alors s'ils débordaient un peu, ce n'était pas bien grave. On sait ce qu'il en est advenu.

De cette époque, elle ne possède plus grand-chose, des photos jaunies quelques petits meubles mais pas de verres. Son seul souvenir des verres de La Verrerie, est un tas de débris de verre bleu amassés dans un coin et l'interdiction de les toucher au risque de se couper.

Voilà l'histoire de labeur d'une famille de Canjuers, qui menait une vie dure, mais faites de joies simples. Mme R. PEBRE, est la dernière survivante de la seule ferme Trigancoise encore habitée au moment de l'expropriation du Camp Militaire de Canjuers. »

(Rapporté par Simone et Christian VARAGNAC le 13 mars 2021)

## Caquot Albert

Le pont de l'Artuby doit son nom aux gorges qu'il permet de franchir, reliant ainsi les deux rives du Verdon.

Ce viaduc routier de 222m de long, édifié peu de temps avant la seconde guerre mondiale, comporte un arc unique surbaissé de 116m de portée. Conçu entièrement en béton armé, il est l'œuvre de l'architecte Albert CAQUOT.

Né à Vouziers dans les Ardennes le 1er juillet 1881, il est l'un des savants marquants de son siècle et l'un des observateurs les plus éclairés de son époque. Son talent s'exerça avec bonheur dans de multiples domaines.

Si, après des études brillantes, il devient spécialiste de grands ouvrages en béton armé, sa faculté d'invention et la diversité de celle-ci furent exceptionnelles. Qu'y a-t-il de commun, en effet, entre un ballon à empennage, une usine marémotrice, un pont à haubans, ou une caquoïde ?

Mobilisé en août 1914 dans une compagnie d'aérostiers, il conçoit un nouveau ballon d'observation plus stable. En décembre 1916, il sera envoyé en Angleterre pour diriger les expériences de ballons captifs et nommé Directeur Technique de l'Aviation Militaire par Georges CLEMENCEAU le 11 janvier 1918.

Après l'armistice, il est rendu à sa première carrière de constructeur de grands ouvrages. A ce titre, il réalise un nombre considérable de ponts (entre 3 et 400), parmi eux, le pont La Fayette sur les voies de la gare de l'Est à Paris ou le pont de Caille au nord d'Annecy.

Au nombre de ses réalisations, on peut mentionner des barrages et des centrales électriques, mais aussi des hangars d'aviation originaux avec auvents de grande portée comme ceux de Fréjus que l'on peut encore admirer à l'ancienne base aéronautique navale. Avec plus de 7 000m<sup>2</sup> de planchers couverts, sans appui intermédiaire, cet ouvrage est aujourd'hui classé à la demande d'une association d'anciens de l'Aéronavale.

En 1935, CAQUOT imagina une forme de construction de grands navires qui donna naissance au cuirassé Jean Bart.

Si le Christ rédempteur du mont Corcovado qui domine la baie de Rio-de-Janeiro fut dessiné par le sculpteur français Paul LANDOWSKI (1875-1961), sa structure interne en béton armé fut calculée par Albert CAQUOT. Le monument fut inauguré le 12 octobre 1931.

En septembre 1938, juste avant la Conférence de Munich, DALADIER, Président du Conseil, demande à Albert CAQUOT de prendre la présidence des sept sociétés nationales de construction d'avions, où il remplace L'ESCAILLE, nommé en 1936 par Pierre COT.

Son dernier ouvrage terminé en 1949 fut le barrage à contreforts multiples de La Girotte, en Savoie.

« *Génie protéiforme, il est peu de domaines du génie civil et de l'aéronautique qu'il n'ait abordés et perfectionnés, voire radicalement transformés.* » (commentaire exprimé à l'exposition de 1997 du Centre Pompidou sur l'art de l'ingénieur soulignant ici l'immense variété des domaines auxquels son esprit d'invention s'est attaqué en solitaire)

(Sources : d'après les écrits de Jean KERISEL son gendre et Thierry KERISEL son petit-fils – de l'article de J. COURBON, Albert Caquot, sa vie, son œuvre. Annales des Ponts et Chaussées, 1er trimestre 1977)

## Casserole

« Élise me raconte que son amie Jeanne, fille de Victorine A., venait chercher le lait avec la casserole et l'argent; elle sautait, dansait autour du puits. Voilà que la casserole et l'argent tombent dans le puits. Elle pleure, elle dit : «*Mon père va me tuer*».

Elle était désespérée.

Élise descend à l'écurie, va chercher une corde et, aidée de deux garçons, Marcel COSTE et Marcel PASCAL, ils l'attachent sous les bras. Ils l'ont descendue au fond du puits.

Quelle chance ! Le puits étant presque vide, elle a récupéré sa casserole et l'argent. »

(Sources : Souvenirs de Marcelle Bal)

## Castillon Louis M et Castillon Louis D

André ROUVIER se souvient de Louis Dominique, né à Trigance, son camarade de jeux pendant les vacances d'été à Trigance, «*Louis restait chez Parrain Julian ou dormait à la Grange de Clastres*». Il regrette amèrement qu'il n'ait pas trouvé refuge à Trigance au moment où la Gestapo le recherchait...

Il se souvient aussi du père de Louis, Louis Maurice, qui était venu au village après la guerre, en moto, revêtu de sa veste rayée du camp de Buchenwald où il fut déporté..., ce qui fit grosse impression auprès de la population.

*Les CASTILLON ont été des militants communistes varois.*

*CASTILLON Louis, Maurice, (mari d'Élisabeth LIONS, père de Loulette CASTILLON épouse SICARD) né à Villecroze (Var), le 8 mars 1899, fils d'un artisan cordonnier, d'opinions de gauche, eut un de ses deux frères, mort à la guerre. Il effectua son service militaire dans la Marine et se maria à Trigance (Var) en juillet 1921. Les deux premiers enfants du premier mariage reçurent les sacrements catholiques. Ses deux enfants du deuxième mariage ne reçurent pas de sacrements. Facteur -- receveur à Trigance, à La Bastide, puis à Saint-Aygulf, il était le secrétaire de la cellule communiste dans cette commune en 1937. Chargé par le Parti communiste et le Secours populaire, d'assurer l'accueil des Républicains espagnols au château de Villepey, il fut déplacé, à la suite de diverses pressions des milieux de droite, à la fin de 1938 -- sans doute aussi après la grève du 30 novembre --, à Bretteville (Seine-Inférieure). Non mobilisé, à la suite des bombardements, il fut envoyé à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) en mars 1940. Il démissionna de l'administration en septembre 1940 et regagna Saint-Aygulf. En raison de ses activités communistes clandestines, il fut interné au Centre de séjour surveillé de Chibron près de Signes (Var) le 27 novembre 1940, puis transféré au camp de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn), le 15 février 1941. Finalement, il fut transféré à Compiègne puis déporté à Büchenwald\* (\*Convoi parti de Toulouse le 31 juillet 1944), interné à Buchenwald (sous le matricule 75389) où il fit partie de la Brigade française d'action libératrice. Libéré le 11 avril 1945. Le 12 mai 1945, La Lutte patriotique annonçait son retour.*

*CASTILLON reprit son emploi à la poste de Draguignan (Var) où il participa à la création de la coopérative des PTT. Fondateur de la section de la FNDIRP, il fut le premier président de l'UJRF. Après une grève en 1949, il fut déplacé dans les Hautes-Alpes. Il refusa cette sanction et devint receveur à Flayosc, puis à Agay. Toujours communiste, il mourut à Fréjus, le 29 juillet 1963 et fut enterré à Villecroze, civilement. Une rue à Saint-Aygulf porte son nom.*

*De 1933 à 1942, le jeune Louis Dominique CASTILLON né à Trigance le 9 août 1922, fils de Louis CASTILLON Receveur des Postes et, d'Élisabeth LIONS, va poursuivre, au Lycée de Lorgues, de brillantes études qui le destinent à une carrière d'ingénieur. En 1943, il est surveillant dans ce même lycée, alors que son père, arrêté en décembre 1940 pour ses opinions politiques, est interné à la prison St. Sulpice-la -Pointe près de Toulouse.*

*Réfractaire au Service du Travail Obligatoire, Louis refuse de convoier les camarades de son âge pour ces départs. Recherché, il opte pour la clandestinité. Après un bref passage à Trigance, en avril 1943, le contact avec un groupe de résistants de St. Zacharie arrive trop tard. Il est arrêté et envoyé dans un camp disciplinaire en Allemagne, près de Magdebourg, dans les mines de sel.*

*Accusé de sabotage par les nazis, il va subir d'affreuses tortures et souffrances physiques tout au long de sa déportation.*

*Il est libéré par les Américains le 15 mai 1945, après deux années de calvaire.*

*Très affaibli par la tuberculose et les mauvais traitements des médecins, il ne peut être rapatrié en France. Sans nouvelle de sa famille, de son père qu'il croit disparu, il meurt d'épuisement dans ce camp le 25 mai 1945, à l'âge de 23 ans, huit jours après sa libération. Il est enterré au bord d'un chemin par des prisonniers de guerre italiens.*

*Entre temps son père, rentré de Buchenwald le 1<sup>er</sup> mai 1945, apprenant où se trouve son fils et l'extrême gravité de son état, repart aussitôt le chercher, un compagnon de déportation, Marcel DASSAULT, lui proposera même d'affréter un*

*avion spécial. Mais, après bien des péripéties, et malgré tous ses efforts, il arrivera trop tard.*

*Le corps de Louis Dominique CASTILLON ne sera rapatrié qu'en 1951 et enterré à Villecroze dans le caveau paternel au cours d'obsèques nationales.»*

J Girault

Extrait du *Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier Français* sous la direction de Jean Maitron : Sources : Arch. Dép. Var, 4M47, 7M12 1. - Presse locale - P. Durand, *Les Français à Buchenwald et à Dora*, Paris, Éditions sociales, 1977 - Renseignements fournis par Monsieur A. Sicard, gendre de l'intéressé, par Monsieur Pittavino, par J.M. Guillon - Sources orales.

A Trigance, une plaque a été dévoilée le 8 juin 2002 à l'issue d'une émouvante cérémonie, à l'entrée de la salle culturelle, à la mémoire de Louis Dominique CASTILLON.

## Caula Marcel

D'origine piémontaise par ses parents, Marcel CAULA est né le 26 septembre 1936 à Cagnes-sur-Mer,

Après 4 années aux Arts Décos de Nice où il rencontre un certain Philippe MATAS, il est, en 1955, élève de l'École des Beaux-Arts de Paris. Il continue à y fréquenter Philippe MATAS qui poursuit ses études d'architecture et se lie avec Christian MEIZE qui effectue lui aussi ses études d'art.

Après avoir obtenu un diplôme supérieur national, il devient professeur d'Arts plastiques au début des années 60. A cette époque, le ministère de l'Éducation nationale engageait les enseignants d'art plastique comme maître auxiliaire avec l'information de quitter leur poste si un titulaire arrivait et sans octroyer aucune indemnisation.

Malgré cette situation inconfortable, Marcel comme tant d'autres dans son cas, se retrouve face à des élèves de 11 à 14 ans avec pour but de les informer de l'importance de l'Art dans la vie, sans formation adaptée à ce niveau. De 1963 à 1998 il saura tout de même inventer un type d'enseignement et passionner ses élèves pour cette discipline avec à la clef, des résultats remarquables.

Marcel CAULA enseignera successivement au Lycée Masséna à Nice, au Lycée Jean Aycard et au CES Les Rougières à Hyères, au Lycée Carnot à Cannes, au Collège Saint-Hilaire à Grasse, et, après un détour au Lycée Ducontenia à Saint-Jean-de-Luz, et après avoir été enfin titularisé, au Collège Jules Verne à Cagnes-sur-Mer, plus des cours au lycée Renoir

En ce début des années 60, il rencontre dans l'arrière pays niçois, une passionnée de cinéma, Elyane, avec qui il se marie en l'église de Valbonne le 22 août 1964

Lors d'une visite à Trigance à son ami Christian MEIZE, Marcel est séduit par le site.

Pendant plusieurs années Elyane et Marcel accompagnés de leur enfants Stephan et Mathias louent dans le village pour les vacances scolaires.

Dans les années 80, la rencontre avec Adrien ROUX, un maçon trigançois allait tout modifier. Au fil du temps, des traits d'humour et des parties de boules amicales les deux hommes vont se séduire réciproquement.

Adrien souhaite alors se séparer de sa maison dans le village et déménager dans un autre quartier de Trigance.

Il lui vient l'idée de vendre sa maison à Marcel et Elyane et leur déclare « *Je veux pour le reste du temps voir apparaître en cette demeure vos têtes aux fenêtres* »...

Devant une telle déclaration et sur les conseils de Christian MEIZE, les CAULA achètent la maison en 1986, et débutent les travaux.

Marcel se découvre une passion pour la construction. En découlent 20 ans de travaux réalisés pendant les week-end et les vacances afin de devenir résidents certes par intermittence mais ô combien incontournables.

Ainsi, au delà de cette superbe maison, la silhouette, l'accent, les réparties de Marcel hanteront encore longtemps tous ces lieux qu'il affectionnait.

Marcel CAULA a exposé à Nice, à Cairo-Montenote en terre piémontaise, à Monte-Carlo, au Luxembourg mais aussi à Saint-Jean-de-Luz, Montréal, Théoule, Cabris ou..., Saint-Maymes... Certaines de ses œuvres font parties de collections privées dont celle du Parlement Européen de Bruxelles.

L'activité artistique de Marcel CAULA a plusieurs facettes :

Au delà du travail remarquable accompli avec ses élèves, il peint des paysages comme ceux que beaucoup connaissent autour de Trigance, sur le motif, dans un style qu'on peut qualifier de post-impressionniste.

Accessoirement et sans se départir de cet humour qui le caractérise, il s'intéresse à la caricature..., beaucoup de trigançois en seront les cibles amicales...

Mais il peint aussi à l'huile, sur papier d'arche, des compositions abstraites.

Ce sont des plans très colorés qui s'imbriquent et se superposent où des formes arrondies se mêlent à des figures anguleuses, enrichies d'effets de matière et parfois de collages, dans lesquelles on distingue de ci de là, des fragments imprécis de réalités.

Pour Marcel CAULA, s'appuyant sur les dires du peintre et photographe Raoul UBAC, *la querelle qui oppose un art figuratif à un art non figuratif, est parfaitement vaine. Dans la mesure où l'unité interne est voulue, respectée et atteinte, les mêmes lois régissent l'élaboration de la toile, qu'elle soit figurative ou non. Figures, formes géométriques, tâches, leur conjonction pose les mêmes problèmes, exige des solutions identiques.*

Citant également l'artiste d'origine portugaise Maria Helena VIEIRA da SILVA, considérée comme l'un des chefs de file du *paysagisme abstrait*, Marcel CAULA affirme que *le spectacle intérieur n'est pas quelque chose de tout fait, que l'on aurait à copier : peindre consiste à l'appeler, en luttant avec lui. C'est une tâche difficile, lente, douloureuse.*

*Sur une forme, une touche de couleur minuscule, il m'arrive, dit-il encore, de m'acharner des jours et des jours, avant qu'elle surgisse enfin, (avant) que je la vois.*

Il conclut selon la formule de Léonard de VINCI : *La pittura e cosa mentale.*

L'art e cosa mentale...

Marcel CAULA nous en fournit la preuve à travers les réflexions que lui apporte sa peinture, écoutons-le : « *La rencontre d'un paysage qui offre une séduction requise pour une évocation picturale, invite le peintre à envisager un face à face...*

*La proposition est là.. devant.*

*Structure, saison, lumière, caractéristique du lieu, etc...*

*En ce qui me concerne, le but à atteindre est d'être le plus fidèle à ce qui m'est proposé puisque je l'ai choisi.*

*C'est pour cela que j'évite toute transposition. Ma technique d'interprétation distinguera ma réalisation. La sensibilité et non l'imagination. Si j'arrive à saisir ce temps partagé c'est une satisfaction qui témoignera de ce rendez-vous. (...)* »

Marcel CAULA décède en janvier 2022.

Durant l'été 2023, la commune de Trigance lui rendra un vibrant hommage à travers une magnifique rétrospective qui rassemblera près de 400 visiteurs.

(D'après les informations récoltées lors de cette rétrospective auprès de ses fils)

## Champignons

Conseil municipal du 25 Septembre 1955

ROUVIER Albert Maire – Présents : DURIEZ Marius, DOSSOLIN Louis, PASCAL Isidore, ROUVIER Félicien, DEMANDOLS Louis, TROIN Edmond, ROUVIER Frédéric, LIONS Louis, AYCARD Émilien, AYCARD Albert.

*«Le Président fait part à l'assemblée qu'il y aurait lieu de prendre un arrêté municipal interdisant la cueillette des champignons dans les terrains communaux.»*

## Chandeleur

« A la chandeleur, pour moi, c'était le jour des crêpes. Mais si l'orage approchait, il fallait allumer le cierge de la chandeleur pour empêcher la foudre de tomber. Les gens qui s'en allaient à l'église devaient l'allumer auparavant. On le faisait brûler encore quand le curé venait à la maison où il y avait un mourant.

La tradition voulait que chacun de la famille retourne une crêpe bien haut avec, dans la main, une pièce en or. Attention à celui qui n'aurait pas sorti la poêle pour faire sauter les crêpes : il lui arrivait beaucoup de malheurs !

Mais celui qui la retournait sans qu'elle retombe dans les cendres, il ramassait des sous et avait plein de bonheur.

Quand dehors, il faisait soleil, on disait à la chandeleur «*L'hiver passe ou prend vigueur*».

Quand il ne passait pas, on en avait pour quarante jours de sa vigueur. »

(Sources : Souvenirs de Marcelle Bal)

## Château de Trigance

Sa date de construction soulève de nombreuses interrogations : aucun document ne nous autorise à l'avancer de façon sûre et définitive. Pour certains, ce seraient les moines de l'Abbaye de Saint-Victor qui construisirent cette forteresse de méditation au IX<sup>ème</sup> siècle. D'autres, en revanche, pensent que le château n'aurait été édifié que plus tard, au XI<sup>ème</sup> siècle.

Véritable témoin de l'histoire, le château a accueilli deux principales familles seigneuriales : les DEMANDOLX et les VALBELLE qui se succédèrent entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, à la tête du fief de Trigance.

Néanmoins, il sera inhabité à partir des années 1730-1740. En effet, les derniers seigneurs, occupant différentes fonctions politiques en Provence, délaissèrent peu à peu leur château montagnard (jusqu'à ce que la Révolution Française lui supprime sa légitimité et accentue sa dégradation).

Le château offre une enceinte flanquée à l'origine de quatre tours rondes, la quatrième, datant du XI<sup>e</sup> siècle a été entièrement démolie. Les trois tours qui existent encore, sont d'architecture différente en raison de leur édification successive. Bâties en pierre de taille, elles sont percées de meurtrières destinées à l'observation, voire au jet de projectiles en cas de guerre. L'une des tours s'élevait jusqu'à 18 mètres de hauteur dans le ciel, et le château ne comptait pas moins de quatre étages. La tour nord-ouest a été bâtie en 1108, tandis que les deux autres le furent respectivement au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle.

Un vaste dédale de salles souterraines, de couloir, d'escaliers, de citernes (dans une tour se trouvait une citerne d'une capacité et d'un volume suffisants pour alimenter toute une garnison durant un siège de quelques mois) et d'oubliettes, témoigne de l'importance de la place.

Une tradition orale a longtemps perpétué l'idée de l'existence d'un passage sous-terrain reliant le château de Trigance à celui de Valcros situé à plusieurs kilomètres de là.

D'après le témoignage d'un officier de l'Empire, c'est par une galerie voûtée, appuyée contre la roche et conduisant au pont-levis que l'on accédait au château.

La première pièce qui se présentait alors, était la salle du Conseil, d'une longueur de 16 m. sur 8 de large.

A chacune des pièces était attribuée une dénomination, parfois très suggestive, comme la chambre de *Cléda* ou celle de *Don Quichotte*...

Au niveau inférieur, se trouvaient des cachots en forme de voûte et éclairés par des meurtrières. Ce genre de prison a pu abriter, selon certains, «les ravageurs des champs ou maraudeurs» qui, ainsi que l'attestent les archives, faisaient à l'époque l'objet de nombreuses poursuites judiciaires. Bâti à l'intérieur du château, un four à pain était réservé à l'usage des différents seigneurs. Les Trigannois, quant à eux, utilisaient ceux de la commune (le four de l'Endronne et celui de la place) à condition de verser une rente seigneuriale.

Pour s'acquitter de leurs devoirs religieux, les seigneurs disposaient d'une chapelle dans le château.

En 1680, le curé de la paroisse y célébra le mariage de Barthélémy de DEMANDOLX et Marguerite Delphine de VENTO.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le «chapelain du château», Barthélémy DOL, était tenu d'y servir la messe, de même qu'en l'église, les dimanches et jours de fête.

Inoccupé depuis plus d'une demi-siècle quand souffla le vent de la Révolution, le château fut pillé, démeublé et en partie démoli.

Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une des tours du château fut détruite pour en employer les pierres à la construction d'un moulin à Soleils.

Plus tard, l'édifice, livré à l'autorité anarchique de la végétation, a servi de carrière de pierres pour bâtir, sinon les maisons du village, du moins les encadrements des portes et des fenêtres. Malgré l'œuvre du temps, et plus encore des hommes, le château, devenu bien communal, restera néanmoins imposant dans la mélancolie de ses ruines... jusqu'à ce qu'il soit réhabilité dans les années 1960...

(D'après les recherches de Marielle LIONS)

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1649 - Mission à Jean Loye et Jacques Girard de désigner, chaque soir, des hommes de garde sous peine pour ceux qui refuseront de 10 sous d'amende afin de veiller à la sûreté du château où le seigneur veut bien "*retirer tous ses subjects et bagage*" par crainte des gens de guerre, "*attendu les divers partis qui sont en Provence*" ; Mission à Louis Cartier de tenir le contrôle des gardes (f°234).

- Attendu qu'on ne fait plus la garde au château, par la négligence des "*commandants*" ou la "*mauvaise volonté des commandés*", Laurent Preire, tailleur, y sera préposé, sous l'agrément du Seigneur, jusqu'à la St André, à moins que "*Dieu veuille !*", tout danger ait disparu à la St Michel, aux gages de 4 écus par mois, et à charge de prendre tous les soirs, 4 hommes pour la garde.- Imposition de 5 sous par maison pour subvenir à ladite dépense (f°236v).

1716 - Présentations personnelles et civiles de Blaise Perraimond, muletier, et de Joseph, son fils, accusés d'incendie et de vol, faites devant le greffier communal, celui de la juridiction prétendant les obliger de se rendre au château, tandis que la justice a toujours été exercée dans l'hôtel de ville (f°303-304).

1717 - Députation du lieutenant de juge, des consuls, etc, pour se rendre au château et prier la dame de Trigance de soumettre le procès concernant "*la dernière coupe de bois du défens des Mollières*" à l'arbitrage de N. [Giraud] la Garde, subdélégué de Draguignan et de N. Niel, subdélégué de Castellane (?) (cf f°317) (f°321).

1719 - Députation à Draguignan de Joseph Antelme, notaire, d'Antoine Cartier et du trésorier pour recevoir 3000 livres données par la dame de Trigance pour fonder un service perpétuel à la chapelle du château ou à l'église paroissiale, avec obligation au desservant "*d'enseigner la jeunesse*" (f°363).

1723 - Députation des consuls et autres apparents, pour recevoir le marquis et la marquise de Valbelle, fille du marquis de Tourves et de la comtesse de Ste Tulle, seigneur et dame de Trigance, à leur arrivée au château et leur offrir un présent de 200 livres, non compris 100 autres livres pour achat de "*veaux ou volailles ou autres choses convenables*"... "*pour témoigner le respect, la soumission et la joye*" de tous, à l'occasion de leur mariage (f°26 et 27v).

1745 - Délibéré de faire part à l'évêque de Riez et à la marquise de Valbelle des plaintes des habitants contre N. Dol, prêtre du lieu, chapelain du château, qui, au mépris de l'obligation de célébrer la messe dans l'église paroissiale les dimanches et jours de fête, pendant l'absence de la dame de Trigance ou des siens, s'est chargé du service de la chapelle d'Estelle (f°58v).

1748 - Délibéré de consulter N. Revel l'ainé, avocat à Draguignan, auquel on portera un extrait du testament, sur le refus de Barthélémy Dol, chapelain du château, de dire, à l'église, les dimanches et jours de fête, la messe fondée par la feuée dame de Trigance, en vertu d'une prétendue autorisation de la marquise de Valbelle et de l'évêque de Riez de célébrer ces jours-là à la chapelle d'Estelle (f°164v).

- Etat des charges et des revenus ; vote d'une taille de 4 sous par écu cadastral et de 24s par mulet ou jument, 16s. par boeuf ou vache, 8s. par âne, 5s. par cochon et 2s. par tête de petites bêtes (f°166-167).  
- Délibéré de mettre à l'enchère la construction du puits de la Rouguière et de creuser un fossé pour diriger dans la "*gourge*" l'eau qui découle du chemin du château (f°167v).

1750 - Vote de 150 livres, montant de la pension annuelle de Barthélémi Dol, comme chapelain du château, qui s'est engagé à exécuter an tous points les charges de la fondation de la dame de Trigance, notamment à dire la messe à l'église paroissiale les dimanches et jours de fête (cf f°176-177) (f°223v).

1762 - Acceptation, dans un intérêt de conciliation et à la sollicitation de N. Bertou, curé du lieu, de l'offre de chanoine prébendé, communiquée par N. Dol, chapelain du château, de se soumettre à l'arbitrage de 2 avocats, "*pris et convenus de part et d'autre*" ; mission aux consuls de prendre jour pour se trouver à Draguignan avec ledit chanoine et les avocats, afin de passer le compromis (f°168).

1767 - Refus [malgré la demande de la marquise et du comte de Valbelle], de payer à N. Ingignac, prêtre, les 50 livres [qu'il ne cesse de réclamer comme chapelain du château], attendu qu'il ne peut, en même temps, acquitter les messes de la fondation de la feuée Dame de Trigance, desservir la chapelle d'Estelle et remplir à la paroisse les fonctions de secondaire (f°190v).

- Délibéré, conformément à l'avis de N. Revel, de payer à N. Ingignac les 300 livres qu'il réclame comme chapelain du château ; - de députer Charles Antelmi, consul, à Riez, pour exposer à l'évêque l'incompatibilité des fonctions de chapelain du château et de secondaire, et, à son retour, d'assigner ledit Ingignac en restitution des honoraires de secondaire, lesquels seront "*aumônés*" aux pauvres (f°207v).  
- Prorogation du bail de la boulangerie (cf f°136) (f°208v).

1789 - Lecture de la lettre de N. Sicard, procureur général de la marquise de Castellane, dame de Trigance,

informant du désir de ladite dame : 1- que le procès avec le curé (cf f°236v) fût soumis à l'arbitrage d'avocats ou de magistrats ; 2- que le produit du "*non service*" du chapelain du château fût distribué aux plus indigents, avec autorisation de l'évêque (f°296).

### **Chapelle du Château**

1719 - Députation à Draguignan de Joseph Antelme, notaire, d'Antoine Cartier et du trésorier pour recevoir 3000 livres données par la dame de Trigance pour fonder un service perpétuel à la chapelle du château ou à l'église paroissiale, avec obligation au desservant "*d'enseigner la jeunesse*" (f°363).

## Chemins

*« Monsieur le Président fait par à l'assemblée qu'il a reçu plusieurs réclamations de propriétaires à qui l'administration des Eaux et Forêts a donnée l'ordre de faire une demande de concession de passage pour passer dans les chemins qui traversent les forêts communales de Trigance pour se rendre à leurs fermes forêts qui sont soumises au régime forestier »*

*Le conseil municipal ému par ces plaintes, « se demande pourquoi ces chemins qui existent depuis des siècles, et que les propriétaires ont toujours empruntés pour se rendre à leurs fermes et vice-versa sans qu'aucune indemnité n'y ait été réclamé »*

*La commune de Trigance a un Cantonnier Communal et les dits chemins sont réparés aux frais de la Commune et la Commune de Trigance n'a jamais demandé de subvention à l'administration Forestière pour la réparation des dits chemins.*

*Le Conseil à l'unanimité proteste énergiquement contre cette mesure prise par l'administration forestière et décide que tous les chemins existants dans les forêts Communales de Trigance pour se rendre aux diverses campagnes qui sont encore habitées, les propriétaires ne sont pas obligés de payer un droit de passage, vu que ces propriétaires payent les impôts et que dans le cas contraire, ils seraient dans l'obligation d'abandonner les dites fermes.*

*Le Conseil prie Monsieur le Préfet de bien vouloir intervenir auprès de l'Administration Forestière pour que satisfaction soit donnée au Conseil Municipal de Trigance. »*

(Séance du Conseil municipal du 3 avril 1927)

## Cimetière

L'ancien cimetière se trouvait en lieu et place de l'actuelle cour d'école.  
On retrouve d'ailleurs le vestige d'une pierre tombale sous le mur de la mairie.

Jean ROUVIER, maçon à Brenon, raconte qu'en creusant la fosse septique sous le préau de l'école, il trouva plusieurs couches de squelettes superposées à des couches de chaux.

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1652 - Promesse au sacristain de Riez, intervenant en faveur de N. Marty [prieur actuel] *"qui se voit à la veille d'estre assigné en garantie"* par N. Giraud, ancien prieur, en suite de la saisie de ses revenus, à la requête de la communauté de donner main levée et de faire construire les murailles d'un cimetière et les portes de l'église si, par son entremise, la communauté peut *"sortir"* du procès avec Jean Rouvier au sujet de la Charbonnière (cf f°24v) (f°26v).

1660 - Délibéré, sur la réquisition de Jacques Antelme, de contraindre ceux qui y sont tenus, d'exécuter la sentence de visite de l'évêque concernant les réparations et ornements de l'église paroissiale et le cimetière (f°112v)

1665 - Délibéré de *"rabiller"* le cimetière, qui est en fort mauvais état (f°182).

1666 - Délibéré de mettre à l'enchère les réparations du cimetière et d'imposer à ce sujet 4 sous par maison, sans préjudice de recours contre le prieur (f°191).

1672 - Délibéré d'agrandir l'église du côté du cimetière, Jean Rouvier, notaire, et autres particuliers ayant remontré qu'il y aurait économie de 300 livres (f°166).

- Délibéré d'agrandir l'église du côté de la *"feraye"* du seigneur, conformément au contrat passé avec les entrepreneurs, sans tenir compte de la sommation d'Alexis Auteville et ses adhérents demandant que ce fut fait du côté de la maison d'Anglès, ni de celle de Jean Rouvier et Henri Antelme, notaires, qui désignent le côté du cimetière.- Députation à Riez de Paul Troin, un des consuls, et de Jacques Ingignac, vicaire, pour s'entendre à ce sujet avec l'évêque (f°172).

1741 - Délibéré de faire ériger dans le cimetière une croix en fer, avec base en pierres de taille, en mettant le tout à l'enchère (f°322v).

1775 - Vote de réparations à exécuter à la toiture de l'église, au *"devant"* de la maison curiale, au cimetière et à la maison de ville (f°244).

## Cinéma

Sous la présidence de Mr DOSSOLIN Louis

Étaient présents MMr LIONS Marcel, ROUVIER Frédéric, LIONS Louis, PASCAL Isidore, ROUVIER Albert, DOSSOLIN Adrien.

*«Après contact avec le Directeur de l'École,*

*Décide d'acquérir un appareil cinémathographique (sic) désigné sous le nom de l'Image lumineuse au prix de 95 960F à prendre sur la subvention allouée à cet effet»*

(Séance du Conseil municipal du 20 avril 1953)

## Citerne et Fontaine Honoré Giraud

Honoré GIRAUD, né à l'Encastel mais habitant à Paris, fit un don important en faveur de son pays d'origine, en 1878, dans le but de construire une citerne en pierres taillées qui recueille l'eau des pluies en hiver, sur un puits existant, pour amener l'eau à la fontaine de la place.

Véritable richesse et symbole de vie, l'eau constitue un élément crucial, en particulier dans nos villages de Provence brûlés par le soleil.

La commune de Trigance, pour subvenir aux besoins de la population, ne dispose que de deux puits situés sur le chemin de la Rouguière à la sortie du village.

Ces puits sont alimentés par de petites sources qui offrent un débit abondant en hiver, mais tarissent cruellement en été.

En effet, durant la période qui court du mois de juin au mois de septembre, la population connaît-elle d'importantes pénuries d'eau et subit les affres de la sécheresse.

Les habitants de Trigance, sont alors contraints à se rendre, le plus souvent à dos d'âne, dans la vallée où se trouve une fontaine dont on n'a plus trace aujourd'hui.

Ainsi, Trigance est menacé de voir poindre les prémices de l'exode rural, tant il est vrai que le maintien de la vie du terroir passe par une solution durable de l'alimentation en eau, non seulement pour la consommation ménagère, mais surtout pour l'irrigation agricole.

C'est pourquoi, afin d'emmagasiner les eaux pluviales qui sont surabondantes en hiver, et de les redistribuer en été, la municipalité conçoit le projet de construction d'une citerne, qui est approuvé le 25 mai 1881 par la Préfecture du Var.

Très vite, pas moins de quinze maçons se mettent à l'œuvre et, après plusieurs mois de travaux, la citerne voit le jour en aval du chemin de la Rouguière.

De forme rectangulaire (longueur : 18 m, largeur : 12 m, profondeur : 4 m), le bassin offre une capacité, selon le devis, de 535,110 litres qui, déclinée par jour et par habitant, s'élève à 22,25 litres pour les mois de juin, juillet, août et septembre.

Ce même projet prévoit également l'édification, sur la place du village, d'une fontaine alimentée par la citerne au moyen d'une conduite en tuyaux de fonte.

C'est l'année suivante, en 1882, qu'est construite cette fontaine. Le coût total des deux édifices se monte à 17 000 francs. Si Trigance est en mesure d'inaugurer ainsi son premier réseau de distribution d'eau, c'est grâce au généreux don d'Honoré GIRAUD, natif du village (« qui était le cousin de mon grand-père BERNARD. D'ailleurs mon grand-père était parti vivre avec lui, ses fils se souviennent que mon grand-père les accompagnaient à l'école. » - Marcelle BAL) et ayant fait fortune par la suite, dans le négoce du bois et du charbon, à Paris.

La citerne porte donc son nom, de même que la fontaine, sur laquelle on peut lire : "*Souvenir de la libéralité d'Honoré Giraud, de Trigance, demeurant à Paris, 1882*".

(D'après les recherches de Marielle LIONS)

## Cochon

« L'élevage du porc était prospère, les paysans possédaient une ou plusieurs truies reproductrices et un mâle appelé le « verrat ». Dès que les petits cochons étaient sevrés, ils partaient les vendre à la foire à Castellane, à Aups ou à Bargemon.

Ils engraisaient pour leur salaison familiale un ou deux porcs.

On tuait le cochon. Ce jour-là, c'était la fête à la maison. Les voisins venaient nous aider. Un très bon repas était préparé.

Dès le matin, on sortait l'auge en bois (appelée « lou nauquet »), on saignait le porc. Il fallait être quatre ou cinq hommes pour le tenir. Une femme courageuse battait le sang qui coulait dans une bassine en terre avec du vinaigre pour éviter que le sang ne coagule. Ensuite on déposait le porc dans l'auge. On vidait dessus plusieurs litres d'eau bouillante à laquelle on avait ajouté de l'eau froide. Sans doute pour ne pas saisir d'un coup le poil du porc pour qu'il se pèle mieux. D'autres ajoutaient de la résine de pin.

Tous les hommes s'affairaient autour pour frotter, gratter les poils, arracher les ongles. Le porc ressortait tout propre, blanc, rose comme un sou neuf. Les femmes partaient à la rivière laver les tripes pour faire les boudins et les saucisses.

Dans le porc, tout était utilisé. La tête servait à faire le fromage de tête, le sang pour les boudins, avec de beaux oignons récoltés dans les terres. Le foie pour les caillettes parfumées avec de la sauge. Ensuite on procédait à la salaison. Le petit salé roulé, le lard en quartier, la poitrine, les côtes, les épaules, les jambons étaient salés abondamment et poivrés, tout était stocké dans une pièce qui servait de saloir.

Trigance était renommée pour sa salaison naturelle.

Un soir, en nous promenant, nous avons aperçu Victor, le maréchal-ferrant, qui allait donner la nourriture à son cochon.

L'idée nous vint de l'enfermer dans la porcherie.

Le pauvre malheureux a été obligé de démolir la porte pour se libérer, en jurant qu'il nous attraperait et nous mettrait toutes nues sous le platane de la place. »

(Sources : Souvenirs de Marcelle Bal)

## Collomp Joseph

né à Flayosc (Var) le 2 janvier 1865 ; mort à Draguignan (Var), le 9 mai 1946. (...)

Son père était ouvrier cordonnier à Flayosc, et sa mère était accoucheuse. Après son mariage avec une institutrice à Flayosc en 1890, il devint représentant de la succursale des Dames de France de Toulon et pendant huit ans habita Gonfaron où son épouse fut nommée. Il devait au début de siècle s'établir comme commerçant à Draguignan.

Dans le canton du Luc, le 31 juillet 1898, il devenait le premier conseiller général socialiste du département et le plus jeune membre de l'assemblée. Il appartenait au groupe socialiste révolutionnaire dont le dirigeant varois était le député Maurice ALLARD.

Libre penseur, il présidait le congrès de la Fédération de la Libre pensée varoise au Luc, en avril 1904.

La même année, COLLOMP fut réélu, le 31 juillet, il devait à nouveau conserver son mandat cantonal, le 24 juillet 1910.

Avec Gustave FOURMENT, COLLOMP fut élu conseiller municipal minoritaire socialiste à Draguignan en 1908.

Il devait déployer une grande activité lors de la campagne électorale de 1912. La liste « d'union socialiste » eut deux élus, dès le premier tour, le 5 mai 1912, dont COLLOMP et FOURMENT. Après un deuxième tour victorieux, le 19 mai, il était élu premier adjoint d'une municipalité dirigée par FOURMENT. Il joua en fait le rôle de maire, FOURMENT député, s'occupant peu des affaires municipales.

En 1919, COLLOMP se représenta sur la liste socialiste aux municipales de Draguignan qui fut battue. (...) Avec FOURMENT, il anima la reconquête municipale à Draguignan. La liste du Cartel des Gauches triompha le 3 mai 1925. Le 10 mai, FOURMENT, élu maire, refusa et demanda à ses collègues de désigner COLLOMP.

Le 24 juin 1928, il fut élu, conseiller général de Comps.

(...) Réélu (à Draguignan) le 5 mai 1929, à la tête d'une « liste d'union des gauches », COLLOMP le fut à nouveau, le 5 mai 1935. (...)

COLLOMP présida la plupart des manifestations antifascistes de Draguignan à commencer par celle du 12 février 1934. (...)

Pour les élections législatives de 1936, en dépit de son âge, COLLOMP accepta de représenter son parti car il semblait être la seule personnalité susceptible d'entraîner des hésitants. (...) À l'issue d'une campagne électorale intense, le 3 mai, il était largement élu.

D'accord avec les positions de BLUM au moment de Munich, COLLOMP vota contre les pouvoirs constitutionnels au maréchal PETAIN, le 10 juillet 1940.

Il fut suspendu de ses fonctions de maire de Draguignan le 11 décembre 1940. (...)

À la Libération, COLLOMP présidait la délégation spéciale mise en place le 18 août 1944. Il refusa de conduire la liste patronnée par la S.F.I.O. et le Mouvement de Libération Nationale aux élections municipales d'avril 1945. (...)

(Sources : recherche monsieur Maurice MISTRE)

## Commerces

« La jeunesse trigançoise aimait se retrouver dans le petit café. Nous y passions de bons moments juste en face dans une petite salle voûtée, il y avait la viole. Nous dansions, nous chantions. Yvonne, une cousine (grand-mère de Benjamin) connaissait bien le répertoire de Rina KETTY.

Victorine s'exclamait en levant les bras en l'air : «dire que je vous ai tous vu naître». Nous allions acheter le pain sans argent, avec un carnet noir et chaque fois Victorine tirait un trait dans le sens de la hauteur.

Je pense que cela correspondait à 1 kg de pain.

Les agriculteurs devaient donner au boulanger la farine qui était moulue au Moulin de Soleils chez les DEMANDOLX.

100 kg de farine correspondaient à 125 kg de pain. Le boulanger donnait au paysan 100 kg de pain, les 25 kg qui lui restaient, étaient son bénéfice.

Le village comptait à cet époque trois épiceries, deux cafés; une boulangerie, et même un bureau de Poste avec un receveur et deux facteurs. »

(Sources : Souvenirs de Marcelle Bal)

## Condamines (la mort de la chèvre)

« Victor, le père d'Élise, avait acheté une chèvre à La Palud sur Verdon. Son père lui recommandait de rester auprès de la chèvre lorsqu'elle broutait. Elle était habituée comme ça !

Nous étions parties avec Jeanne aux Condamines. Elle attache la chèvre à un arbre au-dessus d'une ribe (une berge).

Jeanne lui propose, pendant que nos chèvres broutent, d'aller se laver les pieds à la rivière. Sur le chemin du retour, tout à coup, elles voient Monsieur et Madame BAGARRY avec une charrette de foin, qui s'étaient arrêtés sur le chemin et parlaient. Élise dit que les gens sont curieux de voir une nouvelle chèvre dans le pays.

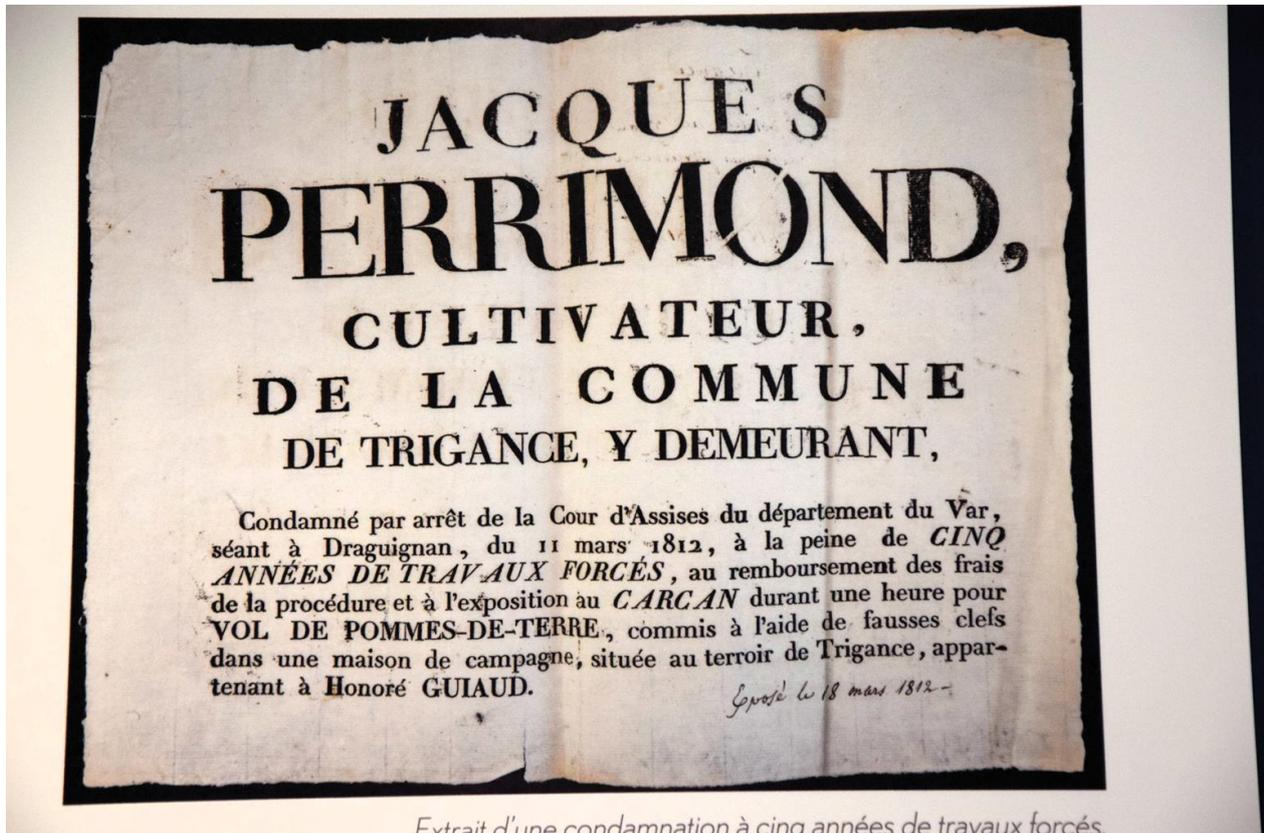
Ce n'était pas de curiosité : ils essayaient de ranimer la chèvre qui s'était pendue avec sa corde. Jeanne, plus maligne, avait attaché la sienne au milieu du pré.

Élise pleurait si fort que Madame COSTE qui était à sa fenêtre, se demandait ce qui lui était arrivé.

Anna, sa maman, devant le grand chagrin de sa fille Élise, dit à son mari : «*Ne lui dis rien*». Le père a simplement dit à Élise : «*Tu ne boiras maintenant plus que du café noir*». »

(Sources : Souvenirs de Marcelle Bal)

## Condamnation



(Maison du bourreau à Draguignan)

## Confetti

- 1848 : suite aux élections présidentielles, le préfet HAUSSMANN, se débarrasse, en date du 5 mars 1850, du maire de Trigance, Joseph LIONS, coupable de se trouver à la tête d'une commune où, lors des élections du 10 décembre 1848, les électeurs ont massivement voté en faveur de CAVAIGNAC reléguant Louis-Napoléon à la portion congrue, alors que le restant du canton avait choisi largement le futur empereur.

- Élections législatives de février 1871 : le candidat républicain le mieux placé obtient plus de 50% des suffrages

- Élections d'octobre 1877 : «L'Ordre moral» obtient 35% des suffrages  
les Républicains moins de 30%

- Élections législatives du 11 mai 1914 : 2e tour

Commune	Inscrits	Votants	Fourment Gustave Député-Maire socialiste (S.F.I.O.) de Draguignan	Villeneuve-Bargemon
Trigance	110	82	64 (78,04%)	18 (21,95%)

- Élections cantonales du 24 juin 1928, Joseph Collomp (SFIO) élu

- Élections législatives de 1936 : 2e tour : SFIO 43 suffrages – droite 2 suffrages.

- Élections présidentielles du 21 avril 2002 :

Commune	Inscrits	Votants	Jospin Lionel Parti Socialiste	Saint-Josse Jean Chasse Pêche et Tradition	Mamère Noël EELV	Chirac Jacques UMP	Le Pen Jean- Marie FN
Trigance	164	134	23 (18,5%)	22 (17,74%)	12 (9,67%)	11 (8,87%)	11 (8,87%)

### Le Figaro Magazine – Samedi 1er juin 2002 :

«Les derniers bastions socialistes du Sud-Est (par Bernard Oustrières) : Le Var qu'on disait rouge, ce Var héritier des républicains de 1851 insurgés contre le coup d'État de Louis Napoléon, ce Var qui si longtemps partagea ses amours entre un camp marxiste puissant, un socialisme dominateur et une droite très modérée surtout implantée le long du littoral, ce Var-là est politiquement bouleversé. (...)

En fait, dans le Var, seul le village de Trigance a voté Jospin. Et Trigance, c'est plus haut, toujours plus haut. La route s'élève de virage en virage. Au loin, surgissent les contreforts des gorges du Verdon. Est-on enfin sorti de la «Lepénie» ? Non. La flamme tricolore du FN a été collée sur d'innombrables poteaux télégraphiques. Il faut monter encore. Au bord de la route, çà et là, des stèles rappellent le sacrifice des résistants fusillés sur place par les Allemands : gaullistes de l'armée secrète, maquisards communistes ou partisans sans étiquettes.

On pénètre dans Comps-sur-Artuby. Le basculement politique est proche. Certes, ici encore Le Pen a coiffé tous les autres candidats, le 21 avril, avec près de 23% des voix contre 11% à Jospin et moins de 10% à Chirac. Mais Saint-Josse a recueilli 15%. Or, les chasseurs du Haut Var, malgré leurs griefs, se réclament toujours du camp républicain. (...)

Un peu plus loin, dans ce tout petit village de Trigance dont le vieux clocher tutoie le ciel immense, l'unique commune du Var à avoir placé Jospin en tête. Une place forte isolée, un confetti de l'ancien empire socialiste.

Son maire, Bernard Clap, jeune quinquagénaire, heureux aubergiste (il dirige l'hôtel-restaurant Le Vieil Amandier), jette un regard sans complaisance sur la politique.

«La gauche a commis de lourdes erreurs, sinon elle n'en serait pas là, déplore-t-il, Ici, je mets en œuvre la concertation permanente sur tous les sujets. Et j'accepte le point de vue d'autrui quand le mien n'est pas majoritaire. C'est ça, la démocratie locale. Si on avait fait pareil au niveau national...»

Le rameau d'olivier sur sa veste de cuisinier symbolise bien sûr la gastronomie provençale mais peut-être aussi cette paix biblique à laquelle aspire l'humaniste qu'il veut rester. Son village respire sous le soleil. Il compte 150 habitants pour 164 inscrits, car des résidents secondaires préfèrent voter ici. Jospin a atteint 18,5%, suivi de Saint-Josse (17,74%), puis de Mamère (9,67%), de Chirac et de Le Pen (à égalité avec 8,87%). Bernard Clap n'est pas mécontent : «Je reste socialiste parce qu'une nation ne peut pas exister sans base sociale. Les hommes ne sont pas des boîtes de lait que l'on jette après usage. Or, aujourd'hui, une entreprise qui licencie 300 personnes prend deux points de plus à la Bourse. Moi, je ne veux pas d'une mondialisation aveugle. Il faut mettre de l'humanité dans le planétaire.» (...)

- Élections régionales du 28 mars 2004 :

Communes	Inscrits	Votants	Vauzelle Michel Gauche Unie	Muselier Renaud UMP-UDF	Macari Guy F.N.
Trigance	161	130	90 (72,58%)	17 (13,71%)	17 (13,71%)

- Élections présidentielles de 22 avril 2012 : 1er tour :

Communes	Inscrits	Votants	Hollande François Parti Socialiste	Mélenchon Jean-Luc Front de Gauche	Sarkozy Nicolas UMP	Le Pen Marine F.N.	Joly Eva EELV
Trigance	174	154	39,87%	20,26%	13,07%	9,80%	8,50%

- 2ème tour 6 mai 2012 :

Communes	Inscrits	Votants	Hollande François Parti Socialiste	Sarkozy Nicolas UMP
Trigance	174	152	74,75%	25,35%

#### Élections législatives du 17 juin 2012 :

Communes	Inscrits	Votants	Clap Bernard Parti Socialiste	Audibert-Troin Olivier UMP	Blanc Geneviève FN
Trigance	178	146	81,69%	14,08%	4,23%

#### - Élections présidentielles de mai 2017 : 1er tour :

Communes	Inscrits	Votants	Mélenchon Jean-Luc	Macron Emmanuel LREM	Le Pen Marine F.N.	Hamon Benôit PS	Fillon François UMP
Trigance	185	159 (85,95%)	55 (35,03%)	38 (24,20%)	20 (12,74%)	18 (11,46%)	15 (9,55%)

#### - 2ème tour :

Communes	Inscrits	Votants	Blancs	Macron Emmanuel LREM	Le Pen Marine F.N.
Trigance	185	144 (77,84%)	21 (14,58%)	92 (76,67%)	28 (23,33%)

#### - Élections législatives de 2017 : 1er tour

Communes	Inscrits	Votants	Matras Fabien LREM	Massis-Callet Patricia La France Insoumise	Audibert-Troin Olivier UMP	Jugy Pierre FN
Trigance	185	122 (65,95%)	41 (34,75%)	25 (21,19%)	14 (11,86%)	11 (9,32%)

#### - 2ème tour :

Communes	Inscrits	Votants	Blancs	Matras Fabien LREM	Jugy Pierre F.N.
Trigance	185	105 (56,76%)	21	72 (85,71%)	12 (14,29%)

#### Élections présidentielles d'avril 2020 : 1er tour :

Communes	Inscrits	Votants	Mélenchon Jean-Luc	Macron Emmanuel LREM	Le Pen Marine F.N.	Zemmour Eric Reconquête	Lassalle Jean Resistons
Trigance	197	164 (83,25%)	66 (40,74%)	29 (17,90%)	21 (12,96%)	9 (5,56%)	8 (4,94%)

## Conseils de guerre... 1939-1945

17 juin **1939**, dernière exécution publique en France,

le lendemain, à Trigance, *«l'an mil neuf cent trente neuf et le dix huit juin, considérant l'urgence des réparations des chemins vicinaux, le Conseil, composé de PASCAL Isidore – ROUVIER Albert – ROUVIER Godefroy – GIREL Pierre – TROIN Antonin – AYCARD Émilien - LIONS Paul, adopte les propositions présentées par les Ingénieurs»*

23 août signature du pacte germano-soviétique

1er septembre le Reich envahit la Pologne

3 septembre entrée en guerre de l'Angleterre et de la France

29 février **1940** instauration des cartes d'alimentation

21 mars, Paul REYNAUD devient président du Conseil

15 avril débarquement des troupes franco-britanniques à Narvik

10 mai offensive générale des armées allemandes

13 mai percée des troupes du général GUDERIAN à Sedan

27 mai capitulation de l'armée belge

27 mai-4 juin évacuation de 350 000 soldats alliés de Dunkerque vers l'Angleterre

10 juin l'Italie déclare la guerre à la France

14 juin entrée de la Wehrmacht à Paris

18 juin appel du général de GAULLE depuis Londres

22 juin signature de l'armistice franco-allemand à Rethondes

3 juillet bataille de Mers el-Kébir

10 juillet vote des pleins pouvoirs au maréchal PETAIN

28 juillet 1940, *«Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'une circulaire de Monsieur le Préfet du Var en date du 6 mai et 6 juin 1940 relative à la création et au fonctionnement du fond national de compensation destiné à répartir entre les départements, communes et établissements publics départementaux et communaux résultant pour ces collectivités de primes à la première naissance et des allocations familiales».*

31 juillet création des Chantiers de Jeunesse.

2 août condamnation à mort par contumace du général de GAULLE

21 août assassinat de Léon TROTSKI au Mexique

17 septembre le rationnement est mis en place pour les principaux produits alimentaires

3 octobre promulgation du statut des Juifs par le gouvernement de Vichy

30 octobre le maréchal PETAIN appelle à la « collaboration »

15 mars **1941** en Libye, offensive des troupes du général ROMMEL contre les Britanniques

29 mars création du commissariat aux questions juives

5 mai contre offensive Britannique en Irak

22 juin début de l'opération allemande Barbarossa en URSS

19 août début du siège de Leningrad

5 septembre ouverture de l'exposition « Le Juif et la France » à Paris

5 octobre, alors que les troupes allemandes avancent sur Moscou,

*«Monsieur le Président donne lecture de la circulaire n°38 du 3 mai 1941 de Monsieur le Préfet du Var concernant la révision des taux d'assistance aux vieillards Infirmes et Incurables. Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve les taux actuels payés pour les assistés.»*

16 octobre prise d'Odessa par les troupes allemandes

2 novembre les massacres de Juifs se multiplient en Biélorussie

*«Le Conseil municipal, composé de PASCAL Isidore – ROUVIER Albert – ROUVIER Godefroy – GIREL Pierre – TROIN Antonin – AYCARD Émilien - LIONS Paul - DEMANDOLX Louis, sur la proposition de Monsieur le Maire décide d'autoriser les habitants de la commune de Trigance pendant une période de 5 ans à partir du 31 décembre 1941 à faire pacager leurs bêtes à laine (les chèvres exceptées) dans les bois reconnus dépensables par les agents des Eaux et forêts. Le produit du dixième sera affecté aux travaux d'amélioration des forêts. Et de même*

*Monsieur le Président fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de voter un crédit de 1576F,20 pour enregistrement timbres procès-verbal d'adjudication de coupes de bois.*

### *Et de même*

*Monsieur le Président fait part à l'Assemblée d'une lettre de Monsieur l'Ingénieur T.P.E. que la route touristique du Verdon traverse des parcelles de terrain appartenant à la commune et qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente.*

*Le conseil ouï l'exposé ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente des parcelles de terrain que la commune possède dans le tracé suivi par la dite route touristique et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien l'approuver.»*

5 décembre échec de l'offensive allemande sur Moscou

7 décembre l'aviation japonaise bombarde la base américaine de Pearl Harbor

20 janvier **1942** HEYDRICH expose la « solution finale du problème juif »

15 février capitulation des troupes britanniques à Singapour

3 avril publication clandestine du poème de Paul ELUARD « Liberté, j'écris ton nom »

18 avril retour au pouvoir de Pierre LAVAL

4-8 mai bataille de la mer de Corail

29 mai obligation du port de l'étoile jaune pour les Juifs de la zone occupée

3-7 juin bataille navale des îles Midway dans le Pacifique

16 juillet rafle du Vél'd'Hiv

19 août échec du débarquement allié à Dieppe

3 septembre début du siège de Stalingrad

*13 septembre, «Le Conseil décide de demander le concours permanent du service des Ponts et Chaussées, en vue d'assurer la gestion de la voirie rurale dans les conditions prévues par la loi Et de même*

*Décide de demander le concours permanent du service des Ponts et Chaussées en vue d'assurer la gestion de la voirie urbaine dans les conditions prévues par la loi.»*

8 novembre débarquement allié en Afrique du Nord

11 novembre les Allemands envahissent la « zone libre »

27 novembre la flotte française se saborde à Toulon

14 janvier **1943**, à Casablanca, CHURCHILL et ROOSEVELT décident du calendrier des prochains débarquements alliés

*17 janvier à Trigance, «Monsieur le Président communique au Conseil une demande de majoration spéciale présentée en application de l'article 20 bis de la loi du 14 juillet 1905 par M. DOSSOLIN Marcel demeurant à Trigance.*

*Il lui fait part des résultats de l'enquête spéciale effectuée à la diligence de la Commission administrative du Bureau de l'Assistance et de l'avis du Comité sur la légitimité de la dite demande.*

*Le Conseil, vu la requête sus visée.*

*Vu le certificat médical fourni par l'intéressé.*

*Considérant que la demande formulée par l'intéressé est recevable vu son état de cécité et qu'il ne possède aucun revenu pour subvenir aux besoins de sa famille.*

*Emet un avis favorable à l'octroi du bénéfice de la majoration sollicitée.»*

30 janvier création de la Milice par Joseph DARNAND

31 janvier capitulation de l'armée allemande à Stalingrad

16 février entrée en vigueur du STO

19 avril-16 mai soulèvement du ghetto de Varsovie

12 mai capitulation de l'Afrikakorps de ROMMEL

27 mai création du Conseil National de la Résistance

8 juillet mort de Jean MOULIN

10 juillet débarquement des Alliés en Sicile

25 juillet renversement de MUSSOLINI

*4 août 1943, «Le Président fait part à l'assemblée, PASCAL Isidore – ROUVIER Albert – ROUVIER Godefroy – GIREL Pierre – TROIN Antonin – AYCARD Émilien - LIONS Paul, d'une demande de concession d'État avec déclaration d'utilité publique d'une ligne de transport d'énergie électrique à 150 000 volts joignant les usines de Castillon et de Chaudanne Basses Alpes au poste de l'Escaillon Var.*

*L'Assemblée après avoir délibéré donne un avis favorable à l'établissement de cette ligne formulée par la société E.E.L.M.»*

10 septembre les Allemands envahissent l'Italie du Nord et Rome, MUSSOLINI est libéré

4 octobre libération de la Corse  
4 décembre, en Yougoslavie, TITO forme son propre gouvernement  
24 décembre 1943, le général EISENHOWER est nommé commandant en chef des forces alliées qui débarqueront en Normandie

*26 décembre, le compte administratif est adopté, actif 126 814,60, passif 88 884,60.*

27 janvier **1944** fin du siège de Leningrad  
30 janvier débarquement américain aux îles Marshall dans le Pacifique  
1er février unification de la Résistance sous le nom de FFI  
26 mars le maquis du plateau des Glières est détruit par les Allemands et la Milice  
4 juin entrée des Alliés dans Rome  
6 juin débarquement de Normandie  
10 juin massacre d'Oradour-sur-Glane  
21-23 juillet anéantissement du maquis du Vercors  
1er août soulèvement de Varsovie  
15 août débarquement de Provence  
24-25 août libération de Paris  
6 septembre début de l'utilisation des V2 sur Londres et Anvers  
5 octobre ordonnance accordant le droit de vote aux femmes en France  
23-24 octobre débarquement américains aux Philippines  
23 novembre la 2e DB de LECLERC libère Strasbourg  
16 décembre HITLER lance une contre offensive dans les Ardennes

*25 décembre 1944, le compte administratif est adopté, actif 141 857,10, passif 95 948,60.*

26 décembre, dans les Ardennes, l'encerclement de Bastogne est brisé.

17 janvier **1945** l'Armée Rouge occupe Varsovie et libère le camp d'Auschwitz le 27  
4-11 février conférence de Yalta  
13-14 février bombardement massif de Dresde par les Alliés  
7 mars les forces américaines franchissent le Rhin  
12 avril mort du président ROOSEVELT  
21 avril entrée des Soviétiques à Berlin  
28 avril exécution de MUSSOLINI  
30 avril HITLER se suicide dans son bunker à Berlin  
8 mai capitulation de l'Allemagne

Procès verbal de l'Installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et de l'Adjoint du 27 Mai 1945 à la suite des opérations du 20 Mai, *«Étaient présents les conseillers municipaux LAUGIER Louis, DOSSOLIN Marius, TROIN Marie-Rose, DOSSOLIN Louis, LIONS Marcel, LIONS Jeanne, BERNARD Bertin, PASCAL Isidore, ROUVIER Antonin, ROUVIER Félix.*

*Mr DOSSOLIN Louis ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.*

*Mr LIONS Marcel proclamé adjoint.»*

17 juin 1945, *«Au lendemain de la Victoire, le Conseil Municipal de la Commune de Trigance, soucieux de voir poursuivre sans faiblesse et sans complaisance l'épuration de la France. Considérant que cette épuration doit être accélérée notamment contre les inspireurs et les chefs de la collaboration.*

*Considérant que le rétablissement de la moralité publique exige qu'ils soient les premiers et les plus lourdement frappés.*

*En conséquence et après avoir délibéré il demande qu'en premier lieu l'usurpateur soit jugé sans délai par la haute cour de justice et reçoive le châtement que mérite ses actes.»*

26 juin création de l'ONU  
24 juillet ouverture du procès de Philippe PETAIN  
6-9 août deux bombes atomiques détruisent Hiroshima et Nagasaki  
15 octobre exécution de Pierre LAVAL  
19 octobre instauration de la Sécurité sociale  
20 novembre début du procès des criminels nazis à Nuremberg

## Correspondance

Lettre de Marie PASCAL, sans nouvelle de son fils Jules depuis août 1914, à sa fille Maria

«Trigance le 29 janvier 1919

*Chère fille*

*...Il paraît que la grippe fait beaucoup de ravages à ce qu'on dit aussi on n'est pas tranquille. Ici il n'y a pas de malade. Je ne sais guère quoi te raconter comme nouvelles. Comme permissionnaires il y a encore ton cousin Isidore (Pascal) qui doit partir vendredi ou samedi, Baptistin Aycard qu'il est venu encore pour un mois, Antonin Troin pour 10. Il est arrivé Marcelin Coste qu'il est démobilisé. Gaymard Marius et Jean Coste aussi et les fils Aycard . Violi (?) en permission. Et tu dois penser ma chère lorsque je les vois qu'ils ont parti avec notre cher Jules. Voir les autres et ne pas voir le notre. C'est pénible. Aussi je sais plus quoi imaginer. Pour moi il n'y a plus d'espoir de ce pauvre enfant. Aussi je suis sans courage pour faire quelque chose. J'ai besoin que nous puissions aller travailler à la campagne. Marcel fait ce qu'il peut pour un peu me distraire il travaille assez bien en classe il y a un bon Estituteur maintenant il ne faut pas toujours crier pour faire les devoirs. Je ne t'ai jamais rien parlé ce qu'il avait fait le cochon je t'ai dit que nous l'avions tué mais je suis pas été contente de lui. Je regrette bien ce qu'il a mangé, il n'a guère rendu. Et nous avons bien une mauvaise provision. Cela me donne pas du courage en acheter un autre, surtout au prix qu'ils sont...*

*Pascal Marie».*

Le 23 octobre 1919, un «Avis» du Ministère de la Guerre est remis à la famille :

*Le soldat Pascal Jules Alexandre du 111<sup>ème</sup> d'Infanterie a été signalé comme ayant disparu le 20 août 1914 à Dieuze*

## La Croix de Sibour

Jusqu'à l'été 2019, cette croix surplombait la chapelle Saint-Roch.

Lors de la restauration de cette chapelle, convaincus qu'elle était en ciment, certains membres de l'association ont cru bon de remplacer la croix du clocheton, jugée disproportionnée et prenant du gîte !

Cette croix s'est avérée être en pierre, taillée dans un bloc par le sculpteur Sibour Julien ROUVIER, datée de 1898 et signée par lui.

Elle fut un temps oubliée dans les gravas du hangar communal, et a été heureusement récupérée et installée sur le parvis de l'église Saint-Michel par l'*Association de Sauvegarde du Patrimoine Historique de Trigance* le 23 juin 2021

## Cru Jacques

Aide-chimiste en parfumerie à Grasse, Jacques CRU (1920 Gensac-2019 La Palud-sur-Verdon), se marie en 1941 avec Marcelle CROTTA. Ensemble ils militent à la JOC puis fondent la section locale de la *Ligue Ouvrière Chrétienne* qui deviendra le *Mouvement Populaire des Familles*, MPF. Il diffuse *Témoignage chrétien*, *Combat* et *Franc-Tireur* et entre, en 1942, dans l'*Organisation de la Résistance Armée*, ORA. Il est arrêté en avril 1944 mais s'évade le lendemain lors de son transfert. Il se réfugie au sanatorium de Grasse du docteur COLOMBAN avant de partir, en soutane, sur Sainte-Foy-les-Lyon. Marcelle décède lors de son second accouchement en mars 1944.

A la Libération, Jacques CRU rejoint Saint-Étienne où il collabore au journal chrétien *La Dépêche démocratique*. Désormais journaliste, il renforce la direction du *Monde ouvrier* puis de *La Quinzaine* et participe à la naissance de l'Union pour la Gauche Socialiste, UGS. Il se dirigera ensuite vers une presse plus spécialisée, *La Journée vinicole* puis *L'Hôtellerie* dont il est rédacteur en chef de 1964 à 1982.

Élu conseiller municipal sur la liste du maire communiste de La Palud-sur-Verdon, il démissionne après le décès de ce dernier, il se consacre à la rédaction de son *Histoire des Gorges du Verdon jusqu'à la Révolution*.

« De ses origines, de ses convictions, de son long vécu dans l'honneur, résulte la méthode d'écriture de son livre dès l'édition de 1974 : ne rien affirmer dont il ne puisse citer les sources (en bas de page apparaît systématiquement le nom du document de référence) et, en l'absence d'écrits, ne présenter les suppositions que comme telles ; ne jamais élucubrer...

(sources Dictionnaire *Le Maitron* + Revue *Verdons* n°7)

## Demandolx

Le 12 mai 1461, voit le double contrat de mariage entre les famille RAIMONDIS et DEMANDOLX : Jeanne et Louise, filles de JEAN Ier de RAIMONDIS, seigneur d'Eoulx et de Trigance, épousent respectivement Paulet et Eyriès, fils de Barthélémy de DEMANDOLX.

En voici un extrait daté de 1504, rédigé par Antoine LAURENCI, notaire public à Castellane :  
«*Il est convenu que, comme il est raisonnable, pour supporter les charges du mariage, les demoiselles aient dot; les dites filles se constituent en dot tous les droits présents et à venir sur l'héritage de leur père et mère, et tout ce qui pourrait leur provenir d'autre part. Il est convenu entre les parties que le dit Demandolx doit vêtir les filles de leurs robes nuptiales, selon leur état, quand viendra le jour des épousailles. Il est convenu qu'aussitôt que les coffres seront donnés, le dit Demandolx aura l'administration et le gouvernement de tout l'héritage et des ressources de Jeanne et Louise, et le susdit Demandolx sera tenu et doit payer les dettes et les charges raisonnables qui proviendront du susdit héritage*»

### Eyriès de

«*Eyriès de Demandolx, fils cadet de Barthélemy et de Béatrix de Demandolx, épousa en 1431, Louise de Raymondis, fille de noble Jean de Raymondis, Seigneur d'Eoulx et de Trigance. Eyriès, Seigneur de Trigance par le fait de sa femme qui lui apporta en dot cette seigneurie, en prit lenom pour se distinguer des autres membres de la branche aînée. Eyriès hérita de son père de 5 florins d'or et d'une partie du château d'Estèle (de Stela), l'autre partie lui fut plus tard laissée par son frère André, prévôt de l'église de Carpentras. Eyriès mourut après 1504. Il eut 6 enfants. Ces 6 enfants d'Eyriès, sont nommés dans le testament de leur grand-père Barthélémy, en 1494, et reçurent chacun 5 florins.*»

**DEMANDOLX**, fils cadet de Barthélémy de DEMANDOLX, par son mariage avec Louise de RAIMONDIS, devient alors seigneur de Trigance en 1461 jusqu'à sa mort, un peu après 1504:

**Claude de DEMANDOLX**, succède à son père Eyriès à la tête du fief de Trigance.

En 1496, il épouse Louise de GLANDEVES, fille d'Honoré de GLANDEVES, seigneur de Rousset.

Durant son règne, deux procès l'ont

«*Claude de Demandolx, Seigneur de Trigance et d'Estèle, épousa le 24 février 1496, Louise de Glandevès, fille d'Honoré de Glandevès, Seigneur de Rousset et de Montaut. Il mourut en 1525 à la bataille de Pavie. Louise survécut à son mari et testa en 1540. Ils eurent sept enfants.*»

opposé à la communauté de Trigance.

- Le premier, en 1511, à propos du «*droit de pâturage dans le défens et les prés seigneuriaux après la fenaison. Ce droit dont la communauté Trigançoise aurait joui depuis longtemps, faisait déjà l'objet d'une instance.*

*Sans attendre le jugement, Claude de DEMANDOLX avait fait gager les particuliers dont les bêtes paissaient dans ses prés et lorsqu'il n'a pu agir contre les hommes, absents, il a fait assigner leurs femmes dans son château. Lors de l'enquête qui suivit un témoin attesta qu'un jour, tandis qu'il gardait les vaches dans le défens, près du château, le seigneur serait venu à lui, le menaçant en ces termes : «Gardas vou ben de botar las vacquas d'enfra devons, car non voly, aver brega, ambe nous homes ni ausi pane ambe degun autre.»* (Jacques CRU – Histoite des Gorges du Verdon)

- Le second en 1513 : Les paysans de Trigance avaient l'habitude de porter moudre leur blé à Comps. Claude de DEMANDOLX fait construire un moulin sur son territoire et exige que ses sujets y amènent leurs grains, contre redevance bien sûr. La population n'ayant

pas voulu s'y résoudre, entreprend la construction de son propre moulin. Furieux, le seigneur, à la tête d'une troupe d'inconnus, armés d'épées, de javelots, d'arbalètes et de couleuvrines, détruit aussitôt le moulin de la communauté. Il aurait ensuite confié à son homologue d'Eoulx : «*Je viens de rompre le moulin de mes villains... J'ay eu de gent d'Aix et de Salernes, tretous bien en poinct à force de jevellines et colobrines.*»

La suite des documents ayant disparu, nous ne connaissons pas le dénouement de l'affaire. Plus tard, Claude de DEMANDOLX participe aux guerres d'Italie, lors de la première invasion de la Provence, en 1524. Il meurt à Pavie l'année suivante tandis que François Ier se constitue prisonnier. Sa mort violente semble à l'image de sa vie.

Deux ans après la défaite de Pavie, François Ier reprend la guerre et seule la Paix des Dames en 1529 suspendra les hostilités.

A travers ses épreuves et ses inquiétudes, le pays de Provence n'a cessé de prouver sa loyauté. Il a accordé des subsides extraordinaires pour soutenir l'effort de guerre, mais, au cours des fréquentes réunions des États en Aix, les députés ont pris conscience de la valeur de leur concours, se sont habitués à mener une vie publique active et discutent les mesures proposées par le gouvernement royal et la nomination des agents de l'État. Leur indocilité réveille l'instinct autoritaire et unificateur de la monarchie française.

Quand **Jean DEMANDOLX** succède à son père en 1525, François Ier promulgue l'Édit de Joinville, par lequel la Provence, perdant une partie de son autonomie, est intégrée aux cadres généraux de

«*Jean de Demandolx, Seigneur de Trigance, d'Estèle et de Châteauneuf-lès-Grasse, épousa le 13 novembre 1542 Brigitte Claudine de Lascaris de Tende, fille de Jean de Vintimille de Lascaris de Tende, seigneur de Châteauneuf, et de Catherine de Castellane-Allemagne. Il devint par son mariage seigneur de Châteauneuf. Ils eurent sept enfants dont*

- *Melchior de Demandolx qui hérita de Trigance et Estelle*
- *Jean de Demandolx qui héritera de Châteauneuf de Grasse avant d'épouser Marguerite de Raimondis, fille de Scipion de Raimondis, seigneur d'Eoulx.*

l'organisation judiciaire et financière du royaume. Elle se trouve de ce fait prête à recevoir toute l'administration royale et ses officiers. Quatre ans plus tard, le 15 août 1529, l'Ordonnance de Villers Cotterets prescrit la tenue et la rédaction en français des registres de l'État civil et des actes officiels. Si son objectif est de limiter l'importance du latin, elle aura pour effet dans la région de porter atteinte à la langue provençale.

Cependant le Parlement de Provence, créé à Aix par Louis XII (roi de France de 1498 à 1515), voit ses attributions élargies et devient l'instance suprême.

Jean de DEMANDOLX bénéficie en 1541 de la protection de François Ier, ce qui lui permet de conserver ses droits féodaux en terre de Trigance.

**Melchior de DEMANDOLX**, fils aîné de Jean de DEMANDOLX, épouse Diane de VILLENEUVE-LES

ARCS en 1581 et devient seigneur de Trigance après la mort de son père à une date indéterminée.

«*Melchior de Demandolx, Seigneur de Trigance, de Châteauneuf et d'Estèle, épousa le 1er janvier 1581 Diane de Villeneuve, fille de Gaspard de Villeneuve, Seigneur des Arcs, et de Marguerite de Bouliers de Reillanne, fille, elle-même, de Jean-Louis de Bouliers et de Louise de Montmorency-Laval. Ils eurent :*

- *Claude de Demandolx-Trigance*
- *Pierre de Demandolx-Trigance*
- *Gaspard de Demandolx-Trigance*
- *François de Demandolx .»*

Son règne coïncide avec les guerres de religion qui s'étalent en Provence entre 1559 et 1596. Il ne semble pas que Melchior de DEMANDOLX y est pris une part active. Néanmoins, la communauté a souffert des désordres : en 1595, elle est accablée de contributions de guerre. Durant toute sa vie, le seigneur semble avoir entretenu de bons rapports avec ses sujets. En 1614, il autorise la communauté à jouir pleinement des terres du Défens : cueillette des

glands, pâturages... «*tout l'aglan qui sera dorsanavant au Deffens et bois des Moulières et Pas de Avers... appartiendra à la communauté pour le pouvoir disposer à son playsir et volonté, même de le vendre, faire dépaître ou cueillir... sans que le seigneur ou les siens y puissent mettre aucun bétail ni propre ni d'autrui*».

De plus, composé de trois consuls, deux auditeurs des comptes et trois examinateurs, le Conseil, en 1586, institue un bureau de santé, dans lequel siégeait le seigneur au côté des trois consuls. Soucieux du développement économique du pays, il suscite l'idée de la création d'une verrerie à Estelle.

Il meurt en 1623, et est inhumé le 27 février en l'église paroissiale.

**François de DEMANDOLX**, fils de Melchior de DEMANDOLX et Diane de VILLENEUVE, a épousé Anne de SIMIANE de La COSTE en 1607, et hérite du fief de Trigance à la mort de son père en 1623.

Son règne est marqué par des troubles auxquels il devra faire face.

La  
réunion  
du  
Comté  
de

*François de Demandolx, Seigneur de Trigance et d'Estèle, épousa en 1607 Anne de Simiane, fille de Claude de Simiane, Seigneur de la Coste, chevalier des Ordres du Roi, gentilhomme de sa chambre, gouverneur des Îles de Marseille, Premier Consul d'Aix et procureur du pays, et de dame Marguerite d'Autric de Beaumêts.*

Provence et du Royaume de France a enlevé son indépendance au premier mais pas son autonomie. Or cette autonomie, voulue par les États assemblés à Aix et jurée solennellement par Charles VIII, a été quelque peu bafouée par François Ier. Néanmoins elle subsiste en partie lorsque Armand du Plessis, Cardinal de Richelieu, entreprend son entreprise de centralisation de l'État.

Son ambition est de détruire les puissances provinciales pour renforcer celle du roi. Le bouleversement des guerres de religion, les querelles princières qui secouent le royaume entre 1614 et 1621, ont fait perdre au pays l'habitude d'obéir imposée par François Ier.

En 1628, lorsqu'une nouvelle épidémie de peste frappe la Provence, le seigneur et sa communauté, solidairement, prennent des dispositions pour protéger le village.

Finalement le fléau épargne Trigance.

En même temps que la peste, une grave crise de subsistance accable les Trigannois.

Les récoltes sont largement déficitaires. La disette menace et le Conseil doit emprunter au seigneur pour acheter du blé. Pour le remercier, il décide de faire un «*présent honorable*» à François de Demandolx, à l'occasion du mariage de sa fille aînée, Gabrielle de Demandolx, avec Melchior de Rafélis, seigneur de Brovès.

En 1635, pour manifester une nouvelle fois sa reconnaissance, le Conseil offre au seigneur une trentaine de jeunes brebis, car «*il nous a toujours protégé de tout son pouvoir*».

Il souhaite également «*le supplier de nous estre toujours bon amy*».

De plus, lorsqu'en 1640, la communauté veut se dégager de ses dettes avant le délai de huit ans fixé par un édit royal, les consuls obtiennent du seigneur l'autorisation de défricher les forêts. Les terres de Siounès et de Chagon sont partagées, et chaque famille peut disposer de la récolte des glands.

Pendant ce temps, la guerre de Trente Ans se poursuit.

Après la mort de Richelieu, Mazarin reprend les hostilités contre les Espagnols en Italie, et réunit une flotte à Toulon. Les opérations occasionnent déplacements de troupes et charges militaires. La communauté de Trigance, en 1646, doit loger pendant dix-huit jours une compagnie de cavalerie. Contraint de verser cinquante sept sous et demi par jour à chacun des cavaliers malgré «*la grande nécessité et pauvreté des habitants*», le Conseil est dans l'obligation de contracter un emprunt.

De 1649 à 1653, la Fronde Provençale sème le désordre dans les campagnes.

François de Demandolx entreprend des démarches auprès du Comte d'ALAIS, gouverneur de Provence, qui est en conflit avec le parlement d'Aix.

Parallèlement, le seigneur œuvre de concert avec le Conseil de la communauté pour assurer la protection des habitants. En outre, le Conseil désigne des hommes qui doivent chaque soir monter la garde et veiller à la sécurité du château où François de DEMANDOLX veut bien «*retirer tous ses subjects et bagage*» par crainte des gens de guerre «*attendu des divers parties qui sont*

en Provence».

A la fin de 1649, François de DEMANDOLX reçoit un présent de trois cents livres.

La population lui manifeste ainsi sa reconnaissance pour «ses bons et agréables services» et ses démarches qui lui ont valu la protection du Comte de Provence.

Le seigneur de Trigance ayant toutefois «témoigné n'estre n'être pas satisfait eu égard à la peine qu'il a prinse», le présent est porté à cinq cents livres !...

Déjà, en 1635, le Conseil avait manifesté sa reconnaissance envers lui en offrant un «trantenier de noverys», brebis d'un an, car «il nous a toujours protégé de tout son pouvoir» et la communauté de «le supplier de nous estre toujours bon amy». (Archives de Trigance).

Par son esprit d'entreprise, son entregent, son sens de la solidarité, François de DEMANDOLX a conquis l'estime de ses pairs et de ses sujets. Son intelligence des choses de l'industrie et sa faculté à comprendre les problèmes sociaux, son goût des décisions et sa manière de coopérer avec le Conseil, en font un dirigeant moderne.

François de Demandolx, comme son épouse Anne de Simiane, meurent en octobre 1653.

Tous deux sont inhumés en l'église paroissiale de Trigance.

**Claude de DEMANDOLX-TRIGANCE**, fils aîné de François de DEMANDOLX et Anne de SIMIANE, devient seigneur de Trigance en 1653. Alors âgé de 41 ans, il est marié depuis neuf ans avec Louise de VENTO.

Nombreux sont les exemples qui démontrent chez Claude l'absence de cette largeur d'esprit qui avait été l'une des grandes qualités de son père. Ainsi, quelques années après que le seigneur ait été installé dans son château de Trigance, les habitants du village sont déjà en procès, pour un motif inconnu, contre le seigneur.

On s'enlise dans une interminable affaire qui sera jugée à Aix par des arbitres choisis d'un commun accord. Quand la population obtient finalement gain de cause en 1660, le seigneur menace d'interjeter l'appel.

Nous ignorons comment s'est terminée l'affaire, probablement par un compromis.

On notera encore pour l'anecdote, qu'en 1658, le Conseil doit emprunter 200 charges de blé pour la population. Le seigneur s'engage à les lui fournir. Au moment du remboursement, alors que le prix de la charge est de 11 livres, le seigneur prétend se faire payer 13 livres.

Claude de DEMANDOLX meurt sans postérité en 1680. Il est inhumé en l'église paroissiale de Trigance.

**Barthélemy de DEMANDOLX**, frère de Claude.

Devient seigneur de Trigance à l'âge de quarante-neuf ans. La même année, il épouse Marguerite Delphine

de  
VENTO,  
âgée de  
vingt ans

*François-Barthélemy de Demandolx, Seigneur de Trigance, d'abord Chevalier de Malte en 1642, quitta l'Ordre pour épouser en 1680, Delphine de Vento, nièce de sa belle-sœur, et fille de Louis Vento, Marquis des Pênes, et de Catherine de Ruffi, dont il n'eût qu'une fille : Anne de Demandolx,*

environs. Avec la permission de l'évêque de Riez, le mariage est béni dans la chapelle du château de Trigance par Pierre Cartier, curé de la paroisse.

Barthélemy de DEMANDOLX meurt prématurément à l'âge de 57 ans. Il est inhumé le 3 janvier 1688.

Sa fille **Anne-Marie Gabrielle de DEMANDOLX** épouse de Cosme-Maximilien de Val-belle, lui

succédera durant plus de cinquante ans, jusqu'en avril 1740.

En 1703,  
quand la  
disette  
menace  
encore  
une fois,  
pour  
soulager  
les plus

*Anne de Demandolx, dame de Trigance, née en 1686, fille de François-Barthélemy de Demandolx et de Delphine de Vento, épousa en 1704 à Marseille, Cosme-Maximilien de Valbelle (1685-1735), Marquis de Tourves, Comte de Sainte-Tulle, Baron de Rougier, président à Mortier au parlement de Provence.*

*Anne fit son testament, reçu par Me Déo, Notaire de Chateaudouble, en 1740, à Montferrat, dans la maison du sieur Ferru où elle se trouvait, retenue au lit pour cause de maladie.*

*Elle institue pour héritière sa très chère fille Marguerite Delphine de Valbelle-Tourves (1705-1743), fait nombre de legs, entr'autres aux demoiselles Anne, Thérèse et Élisabeth de Perrache d'Ampus, ses nièces. Anne mourut la même année à Montferrat et fut ensevelie à Trigance.*

déshérités, la dame de Trigance donne l'autorisation de défricher les terres possibles dans le Défens de Siounès.

A titre anecdotique, Anne-Marie de DEMANDOLX, propose en 1727, la construction d'une Tour de l'horloge pour laquelle elle paierait le cinquième de la dépense.

### **A propos des DEMANDOLX :**

La famille de DEMANDOLX, qui prouve une filiation suivie depuis le début du XIème siècle en Haute-Provence, a joué un rôle important dans l'histoire de notre région.

Au cours des XVIe et XVIIe siècles, trois branches de cette même famille possèdent les seigneuries de Trigance, de La Palud et du village de Demandolx (près de Castellane), qui a donné son patronyme à la famille.

A Trigance, de 1461 jusqu'à l'aube du XVIIIe siècle, quelque huit seigneurs du nom de DEMANDOLX se succèdent à la tête du fief, couvrant une période de 243 années...

En outre, à partir de 1480, la famille a donné pas moins de 39 chevaliers à l'Ordre de Malte (anciennement Ordre de l'Hôpital).

Ainsi, dans le port de l'île de Malte, on retrouve aujourd'hui, gravée sur un canon, l'inscription du nom de Trigance.

## École

Se trouvait en lieu et place de l'actuelle boulangerie au début du XXe siècle

L'école

*Dans les années cinquante, on rentrait en section enfantine à cinq ans comme dans les autres classes uniques où tous les niveaux cohabitent. C'est une école idéale où chaque élève s'enrichit des divers apprentissages propres aux différents cours. Le faible effectif autorisait également une pédagogie plus facilement différenciée et une entraide efficace entre élèves. Les plus grands étaient fiers d'épauler les petits !*

*Le poêle ronflait dans la salle de classe. Il était alimenté par les élèves du bois que les papas fournissaient à tour de rôle. Les hivers étaient plus rigoureux qu'aujourd'hui et il fallait chauffer le plus souvent de l'automne au printemps !*

*Dès l'âge de dix ou onze ans j'étais autorisé à me rendre à l'école en vélo. Quelle évolution dans l'indépendance !*

*Pour ce trajet, j'étais souvent accompagné par Annie que je rejoignais quand elle arrivait à hauteur de la Sagne. Nous déposions nos vélos chez Albert et Lisa au « pont » et rejoignions le village à pied par le raccourci abrupt qui y conduit.*

*Dans la cour de l'école, point d'installation particulière... mais un acacia au tronc à demi penché qui autorisait même la grimpe des plus petits ! Que de jeux d'équilibre nous a-t-il permis ! Autre originalité de la taille de la cour de récréation : elle n'était pas délimitée ! Autant dire que nous profitions allègrement de cette aubaine pour agrandir notre territoire jusqu'aux premières rues du village !*

*Nos parties de cache-cache prenaient donc un relief tout particulier car nos cachettes pouvaient être une grange à foin, une ruine, une entrée de maison...*

*Je garde un souvenir ému de madame Coste qui ne manquait pas d'offrir une pastille Vichy ou un berlingot non seulement à l'enfant qui se cachait mais aussi à celui qui cherchait !*

*Quand nous jouions aux gendarmes et aux voleurs ou à trappe-trappe nous nous autorisions le même espace alors que pour le jeu du chat perché ou de colin-maillard nous nous contentions des abords de l'école !*

*Le croirez-vous? quand la maîtresse tapait dans les mains pour annoncer la fin de la récréation... nous l'entendions et nous regagnions l'entrée de l'école sans retard et sans forcément être décorés d'égratignures ou de trous aux pantalons !*

*Il nous arrivait de jouer à la balle... enfin si tant est qu'on puisse la dénommer ainsi parce-que réalisée en papier compressé ficelé par nos soins !*

*Les jeux précités supposent tous un certain effectif.*

*Quand, à la fin des années cinquante, nous nous sommes retrouvés deux ou trois élèves, les récréations sont devenues plus calmes et nos amusements forcément plus statiques. On jouait au jeu de l'oie, aux « dadas », aux dames ou tout simplement à « combien j'ai de pierres dans ma main ? »*

*Un simple escalier suffisait alors à nos jeux de... société !*

*Je ne serai pas complet si je ne relatais pas que pour la seule et unique fois de ma scolarité primaire, j'ai connu un voyage...de fin d'année. C'était en 1958. La plupart des écoles du canton de Comps y avaient participé. « Expédition exotique »...nous sommes allés aux îles de Lérins ! Ce fut pour moi ...le premier long trajet en car. La première fois où je découvrais la mer, j'ai donc pris le bateau ! C'est ce jour-là aussi où j'ai dégusté ma première glace!.. un festival de découvertes ! »*

(Souvenirs d'enfance de Robert Lions)

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1627 - Vote à un maître d'école qui s'est présenté, de 7 écus en sus du logement et d'un local pour la classe, le tout dans la maison commune, à charge par les familles de fournir le surplus "à la cougnoissance et taux que... sera mis par les consuls" (f°35v).

- Marché pour la régence des écoles avec François Coulomp qui promet d'apprendre aux enfants à lire et à

écrire "*cellon son pouvoir*", moyennant 9 écus de gages jusqu'à la St Michel, plus une hémine (20 lit.) de blé ou 2 sous par mois et par garçon ou fille "*au choix des pères*" et de faire l'école dans la maison commune (f°40).

1628 - Nomination de N. Roux, prêtre, comme "*percaturier*" et maître d'école, aux gages d'une "*cartière*" (8 lit.42) de blé par maison, "*réserve les plus necessiteux*", et de 8 écus de la communauté, plus d'une autre "*cartière*" ou d'un sou par mois pour chaque enfant et le logement dans la maison commune (f°48v).

1631 - Nomination de N. Guigou, curé de la Bastide, comme "*percaturier*" aux gages d'une "*cartière*" (8 lit.43) [de blé] par maison et, au besoin, d'"*un peu d'argent, ... à la discretion des... consuls*", avec obligation de tenir l'école, moyennant 2 sous par élève et par mois ou d'une "*cartière*" de blé pour toute l'année (f°81).

1647 - Délibéré de chercher un homme "*suffisant et capable*" pour la régence des écoles, auquel il sera donné 10 écus de gages, non compris ce qu'il obtiendra des parents, attendu qu'"*il y a plusieurs enfants déjà commençant à la vertu*"(f°223).

1653 - Nomination d'un maître d'école aux gages 24 écus et de 2 setiers (80 lit.) de blé, payables : 10 écus par la communauté et le reste par les parents d'élèves (f°42).

1656 - Nomination de N. Audoard, curé à l'église paroissiale, comme maître d'école, aux gages de 24 écus, dont 10 à la charge de la communauté et le reste à la charge des écoliers "*à proporsion de ce qu'ils aprandront et leur sera monstré*" (f°66v).

1660 - Nomination, comme régent des écoles, de N. Loye, ecclésiastique, qui recevra 20 écus des élèves et 10 de la communauté (f°112).

1665 - Maintien d'[Honoré] Rouvier, prêtre comme régent des écoles aux gages de 10 écus (f°179).

1667 - Vote de 10 écus en faveur d'[Honoré] Rouvier, prêtre, pour ses gages d'une année, comme maître d'école (f°202).

1668 - Nomination de N. Loye, prêtre, comme "*percaturier*" aux gages : 1- d'une cartière (8lit.43) de "*mitadier*" par maison, "*sauf la réserve ordinaire de quelques maisons que les consuls affranchissent*", pour dire messe, fêtes et dimanche à la paroisse ou autre chapelle, plus une messe de requiem et une de tempore, chaque semaine ; 2- de 10 écus, gages ordinaires pour faire l'école 2 heures 1/2 le matin et 4 heures l'après-midi (f°14).

- Nomination de Pierre Cartier, prêtre, comme régent des écoles, en remplacement de N. Loye, aux gages accoutumés de 10 écus, non compris la rétribution ordinaire des enfants "*avec cette condition que, si Monsr Rouvier, ancien prestre, veut estre de moitié, il sera receu, et, ne le voulant pas estre, luy sera donné par...Cartier *eissy ?* eseus, moitié des dix..." (f°19v).*

1669 - Maintien de Pierre Cartier, prêtre, comme régent des écoles (f°58).

1670 - Nomination de Claude Antonelli, comme régent des écoles, aux gages ordinaires de 10 écus payés par la communauté, plus la taxe imposée sur les élèves, laquelle ne pourra dépasser 20 écus "*et tous les particulier de se lieu seront obligés d'y mander ses enfants ou filles ; quand à ceux qui luy voudront faire apprendre la vertu et ceux qui les manderont à l'escolle aux autres parts, paieront la moitié de ce que les escoliers seront taxés*" (f°95).

1672 - Acceptation de l'offre de N. Rouvier, prêtre, de tenir la régence des écoles, aux conditions ordinaires, pourvu qu'on lui donne la maison commune pour classe (f°178).

1688 - Acceptation de l'offre de Jacques Ingignac, prêtre, de se charger, aux gages ordinaires, de la régence des écoles de Trigrance, où il vient résider (f°266v).

1690 - Nomination de N. Cavalier, comme régent des écoles (f°321).

1691 - Nomination de Pierre Antelme, comme régent des écoles aux gages ordinaires de 30 écus, payables moitié par la communauté, moitié par les élèves (f°340v).

1693 - Acceptation de l'offre de N. Manne, prêtre, de tenir la régence des écoles et de célébrer la messe les dimanches et jours de fête, moyennant 15 écus de gages, attendu qu'il n'y a plus d'école depuis que l'on refuse à Pierre Antelme, le mandat de 15 écus alloués pour ce service (f°370).

1694 - Offre de N. Dauteville, curé de la paroisse, de se charger des écoles aux gages de 25 écus payés par la communauté, ou bien de 30 écus, moitié de la communauté, moitié des enfants.

1695 - Proposition de N. Preire, régent des écoles l'année dernière, de continuer ladite fonction aux gages de 90 livres, à condition de dire la messe, à la paroisse, les dimanches et jours de fête et d'assister aux offices ; s'il n'accepte que la régence, il ne lui serait alloué que 15 écus par la communauté plus 15 écus à recouvrer des élèves (f°397v).

1696 - Maintien de N. Praire, prêtre du lieu, dans la régence des écoles (f°412).

1697 - Protestation de Jean Lions et adhérents disant que les gages du régent des écoles doivent être à la charge exclusive de la communauté (f°426v).

1702 - Délibéré de payer Jean Chauvetti, chirurgien, proportionnellement au temps qu'il aura tenu l'école, sauf aux parents de payer tel autre qu'ils auront choisi (f°19).

1704 - Maintien de N. Preire, prêtre, dans les fonctions de maître d'école (f°64).

1706 - Maintien de Jean Preire, prêtre, comme maître d'école, aux mêmes gages et conditions que les années précédentes (f°115).

1707 - Maintien de Jean Preire, dans les fonctions de maître d'école et autres, aux charges et conditions des précédentes années (f°157v).

1713 - Offre sera faite à [Jean] Preire, de continuer la régence des écoles (f°254).

1714 - Maintien de [ Jean] Preire, prêtre, dans les fonctions de régent des écoles (f°271v).

1715 - Nomination de Jean Rouvier, prêtre du lieu, comme maître d'école et desservant de la chapelle Notre dame de St Julien, aux mêmes conditions que Jean Preire (f°280).

1718 - Nomination de [Jean] Preire, prêtre, comme maître d'école (f°341).

1720 - Offre à Jean Rouvier, prêtre, de "*continuer à faire les écoles*" aux mêmes appointements (f°377v).

1724 - Mission aux consuls de chercher un maître d'école (f°48v).

1726 - Acceptation de l'offre d'Antoine André, ecclésiastique, "*de faire la régence des écoles*"; d'autant plus "*qu'il est de coutume de préférer les jeunes ecclésiastiques... pour leur donner moyen de continuer leurs études*" (f°83).

1727 - Nomination comme régent des écoles de Jean Rouvier, prêtre, aux gages de 150 livres, à charge de faire le service de fondation de Notre-dame de St Julien, [les dimanches et jours de fête] à l'église paroissiale (f°122v).

- Révocation de la délibération concernant la régence des écoles (cf f°122v), laquelle est confiée à Antoine André, ecclésiastique, aux gages de 60 livres fixées par l'arrêt de vérification, attendu "*que l'instruction et la bonne éducation doit être préférable à une messe surnuméraire*" (f°124).

1728 - Offre à Jean Preire, prêtre, de la régence des écoles, aux gages habituels (f°135).

1729 - Offre de Jean Rouvier, prêtre, "*de faire les écoles*" l'année prochaine aux honoraires habituels (f°150).

1730 - Nomination de Barthélémi Dol, ecclésiastique, comme maître d'école, aux gages ordinaires (f°166).

1731 - Délibéré de trouver un régent, en cas de refus de [Jean] Preire, prêtre, de continuer les écoles et faire le service de Notre Dame de St-Julien, aux conditions habituelles (f°177).

1733 - Offre à Jean Preire, prêtre, de continuer les écoles (f°217v).

1734 - [Jean] Preire sera prié de continuer les écoles (f°231).

1735 - Offre à [Jean] Preire, prêtre, de continuer encore cette année à faire les écoles, attendu que l'abbé N. Audibert refuse d'en prendre charge, même aux gages de 90 livres (f°248v).

1738 - Acceptation de l'offre de Jean Rouvier, prêtre du lieu, présentement secondaire au Castellet, de venir faire les écoles, moyennant 100 livres de gages et les 30 livres de la fondation de Notre-Dame (f°270v).

1740 - [Jean] Rouvier, prêtre, sera prié de continuer les écoles (f°311).

1741 - Offre de N. Preire, sous-diacre, de faire les écoles l'année prochaine (f°329).

1742 - Maintien de Jean Rouvier, prêtre dans les fonctions de maître d'école, aux gages de 90 livres, nonobstant l'offre de N. Dol, secondaire du lieu, de se contenter de 75 livres et la protestation des consuls, du trésorier, de Pierre Cartier et autres (f°348v).

1743 - Pouvoir aux consuls de solliciter de l'évêque de Riez l'autorisation pour Jean-Baptiste Preire, prêtre, de venir faire les écoles (f°3).

- Acceptation de l'offre de Jean-Baptiste Preire, prêtre du lieu, de se charger des écoles aux mêmes conditions que feu N. Rouvier, également prêtre (f°17).

1744 - Offre de [Jean-Baptiste] Preire, prêtre, de le conserver comme régent des écoles (f°29v).

1745 - Maintien de Jean-Baptiste Preire, prêtre, pour régent des écoles (f°65).

1746 - Nouvelle confirmation de Jean-Baptiste Preire, prêtre, dans la régence des écoles (f°96v).

1747 - Confirmation de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme régent des écoles, aux mêmes conditions (f°139v).

1748 - Maintien comme régent des écoles de Jean-Baptiste Preire, prêtre, contre lequel il n' y a pas eu de plaintes (f°171v).

1749 - Maintien de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme régent des écoles, aux gages et charges habituels (f°201v).

1750 - Acceptation de l'offre de Jean-Baptiste Preire, prêtre, de continuer à faire les écoles, aux mêmes honoraires de 90 livres, malgré l'opposition de Jean-Baptiste Cartier, proposant 60 livres, conformément à l'arrêt de vérification et si cette somme est insuffisante, comme le disent les consuls, *"une taxe bien modique sur les enfans qui vont à l'écolle"* (f°230).

1751 - Délibéré de réduire à 60 livres, conformément à l'arrêt de vérification, l'allocation accordée à Jean-Baptiste Preire pour la régence des écoles, avec faculté de retirer 30 autres livres des parents des enfants, sans préjudice des 10 écus des messes fondées à Nore-Dame de St Julien (f°248v).

- Délibéré de faire dresser par Jean-Baptiste Preire, prêtre, régent des écoles, le rôle des enfants fréquentant l'école et de le charger de faire la taxe qui sera exigée par le trésorier (cf f°248v) (f°255).

1752 - Maintien de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme régent des écoles (f°1).

1753 - Maintien de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme régent des écoles (f°13v).

1754 - Confirmation de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme régent des écoles, aux mêmes conditions (f°22).

1755 - Maintien de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme régent des écoles (f°7v).

- Refus de recevoir, au nom de la communauté, selon la demande de Jean-Baptiste Preire, régent des écoles, les 30 livres de la rétribution des élèves et vote d'un traitement de 60 livres, à charge par ledit maître d'acquitter, outre les 10 écus de messes de la fondation de Notre-Dame de St Julien, les 5 écus de la fondation d'Anne Cartier, veuve, d'Honoré Loye, à N. D. de Bon-Secours, *"et dire les messes"* (f°8v).

- Nomination de N. Saurin, prêtre secondaire, comme maître d'école, aux gages ordinaires de 60 livres, plus les 30 livres de la fondation de N.D. de St Julien, à charge par lui d'en faire le service (f°21v).

1757 - Nomination de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme régent des écoles (f°41v).

1758 - Maintien de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme régent des écoles (f°59).

1760 - Nomination, au scrutin dans 2 chapeaux, de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme maître d'école, en concurrence avec N. Thomas, secondaire, et mission aux consuls *"de parler au sieur Preire de faire son possible pour tâcher que la jeunesse profite mieux à l'avenir qu'ils n'ont fait du passé et que, lorsque la maison de ville sera occupée, il doit tâcher d'avoir une autre chambre afin que la jeunesse ne perde pas le tems"* (f°122).

1761 - Maintien de Jean-Baptiste Preire, prêtre dans les fonctions de maître d'école (f°171v).

1763 - Maintien de Jean-Baptiste Cartier, prêtre, comme régent des écoles (f°222v).

1764 - Maintien de Jean-Baptiste Cartier, prêtre, comme régent des écoles (f°42).

1765 - Maintien de Jean-Baptiste Cartier, prêtre, comme régent des écoles (f°83v).

1766 - Maintien de Jean-Baptiste Cartier, prêtre, comme maître d'école, aux mêmes conditions, avec obligation de dire la messe, les dimanches et jours de fête, à l'église paroissiale ou à la chapelle des Pénitents, *"à la commodité du public"* (f°117v).

- Délibéré de prier [Jean-Baptiste] Preire, prêtre, régent des écoles, de dire, demain matin (27 Xbre), jour de l'élection du nouvel état, dans la chapelle des Pénitents-Blancs, une messe du St Esprit, à laquelle le valet de ville convoquera tous ceux qui doivent y assister (f°130).

1767 - Maintien de Jean-Baptiste Preire, prêtre, dans les fonctions de maître d'école (f°174v).

1769 - Maintien de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme maître d'école (f°25v).

1770 - Confirmation de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme régent des écoles (f°63v).

1771 - Nomination de Jean Rouvier, prêtre, comme maître d'école, à la condition expresse qu'il dira la messe à l'église les dimanches et jours de fêtes (f°118).

1772 - Délibéré d'inviter [Jean] Rouvier, prêtre, maître d'école qui, depuis 15 jours, n'a pas ouvert la classe, à remplir ses obligations ; - de faire poser, à la demande du curé, des portes aux confessionnaux, construire une marche pour approcher plus commodément de la Ste table, en changer les poutres au-dessus de la tribune (f°134).

- Nomination de N. Ingnac, prêtre, comme régent des écoles pour la fin de la présente année et l'année suivante (f°138).

1773 - Nomination de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme maître d'école, aux précédentes conditions, notamment avec l'obligation d'acquitter exactement la fondation de N.D. de St Julien (f°181v).

- Pierre Ingnac, prêtre, sera chargé, sur sa demande, de l'école et de la fondation de N.D. de St Julien, conjointement avec Jean-Baptiste Preire (f°181v).

1774 - Maintien de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme régent des écoles (f°223).

1775 - Maintien de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme maître d'école (f°264).

1776 - Nomination d'Antoine Aicard, chirurgien, comme régent des écoles, avec dispense de faire la classe quand il aura des malades, aux honoraires de 150 livres, payables 60 par la communauté et 90 par l'hôpital, du legs de N. Bertou, ancien curé du lieu ; Jean-Baptiste Preire, prêtre, continuera le service de la fondation de N.D. de St-Julien, sous les honoraires *"y attachés"* (f°300).

1777 - Nomination de Jean-Baptiste Preire, prêtre, comme maître d'école, conjointement avec Pierre Ingnac, également prêtre (f°340v).

1778 - La régence des écoles sera offerte à N. Fabre, prêtre, désigné comme secondaire, à condition que les classes se tiendront dans la maison de ville, comme de coutume (f°403v).

1780 - Maintien de Mathieu Combe [de Castellane], comme maître d'école (f°51).

1781 - Vote de 15 livres pour solde des honoraires de feu [Mathieu] Combe maître d'école (f°63 et 64v).

- Acceptation de l'offre de Jacques Chiris, ancien notaire de Châteaudouble, de faire les écoles jusqu'à la St Michel, moyennant les gages de 30 livres (f°75v).

- Nomination comme maître d'école, d'Antoine Fabre, vicaire de la paroisse, et d'Antoine Aicard, notaire, aux honoraires accoutumés (f°84).

1782 - Nomination de N. Gily, vicaire de la paroisse, comme maître d'école (f°113).

1783 - Maintien de N. Gily, secondaire, comme régent des écoles (f°139).

1786 - Nomination d' Antoine Aicard, notaire, comme maître d'école aux honoraires habituels (f°181).

1788 - Maintien d'Antoine Aicard, notaire, comme maître d'école (f°257v).

1789 - Nomination d'Antoine Aicard, notaire [et 1er consul], comme maître d'école, aux honoraires accoutumés (f°320).

## Économie d'antan

1851 : 10 tisserands – 10 cordonniers – 3 tailleurs – 3 couturières – 1 cabaretier – 7 industrie alimentaire

3 maçons – 1 peintre – 4 maréchaux-ferrants

+ de 15 têtes de bétail jusqu'en 1892, moins de 5 en 1912

1863 : « *L'état des poteries varoises au XIXème siècle s'est notablement contracté par rapport au précédent et de nouvelles entités de production s'installent dans des lieux qui n'en avaient pas connu jusque-là. (...)*

*Ce sont souvent des sites reculés qui ont conservé, parfois fort avant dans le siècle, un marché de proximité immédiate, servi par des structures resserrées souvent familiales, travaillant par intermittence et à la fabrication en conséquence limitée. (...)*

*La pauvreté de certaines de ces officines est parfois patente comme à Trigance en 1863 :*

*Tuilerie à la maison du Sieur Turrel Joseph, près Trigance ;*

*Fabrique de tuiles et de pots, et moellons ; 2 ouvriers.*

*On fabrique un peu de tuiles, et on n'en a pas pour tout le monde ; et l'état de la fabrication n'est pas bien bon.*

*Le sieur Turrel Joseph qui fabrique des tuiles à Trigance ne travaille qu'une partie de l'année. Ce fabricant se trouve presque dans l'indigence et s'occupe à travailler ses terres. » (A.D.83, 16M1/5)*

(extrait de *Terres Varoises Xe-XXe siècles* de Henri Amouric, Bernard Romagnan, Lucy Vallauri)

### 1927:

<p><b>Renseignements généraux</b> - Population : 220 habitants; électeurs, 109. Superficie, 6 060 hectares Altitude, 700 mètres Revenus, 9 857 francs; dépenses, 4 639 francs Bureau télégraphique; ligne Trigance-Comps; gérant, Jury Bureau de poste; bureau téléphonique; station de chemin de fer Draguignan à Grasse, Nice, gare de Bargemon, 26 kilomètres Chemin de grande communication, n°114, de Draguignan à Castellane, n°6 Service d'Autobus départemental; départ de Draguignan, à 7h30; arrivée à Trigance à 10h30. Service de colis postaux à domicile par le service d'Autobus. <i>Foires</i> : 8 mai (origine 1874) – Blé, légumes, bestiaux. <i>Fêtes locales</i> : 16 août, Saint-Roch et 2 janvier, Saint-Clair</p> <p><b>Commerce, Industrie</b> – Salaison de cochons, le jambon de Trigance est très estimé.</p> <p><b>L'Agriculture</b> est la principale source de revenus du pays; pommes de terre, foin, blé; mais le sol est souvent ingrat, et le raisin n'y mûrit pas. Forêts communales : 893 hectares.</p> <p><b>Curiosités</b> – La montagne de la Prache, située vers le milieu de Trigance, abonde de pétrifications. Les «Pierres percées», ouvertures naturelles dans la chaîne de rochers à pic qui se termine au village. Les gorges du Verdon, dans la commune voisine de Rougon (Basses-Alpes) Ruines d'un ancien château féodal du Xème siècle.</p> <p><b>Environs</b> – Nord : Soleil; Sud-Ouest : Le Cruvalet, Saint-Maimes, Estelle, Brize Combaud; Est : Bagarri, le Priolat, laGabelle.</p>	<p><b>Administrations</b></p> <p>Conseiller général : <i>Comps</i> – M. Mondet Henri, professeur à Draguignan</p> <p>Conseillers municipaux : 10. <i>Maire</i>, Dossolin Louis <i>Conseillers</i>:Rouvier J., Troin A., Aycard E., Guichard V., Bernard A., Dossolin A., Rouvier C., Gras J.</p> <p><i>Bureau de Bienfaisance</i>, revenu annuel, 342 fr. 47 <i>Institutrice</i>, Mme Antelme <i>Curé</i>, Créte <i>Débit de tabac</i>, Aycard <i>Garde forestier</i>, Baissette J. <i>Garde-champêtre</i>, Lions L. <i>Syndicat de l'Endiguement du Jabron</i> <i>Syndicat Agricole</i></p> <p><b>Professions</b></p> <p><i>Boulangier</i>, Aycard <i>Cafés</i>, Aycard C., Bertrand <i>Coiffeurs</i>, Aycard, Rouvier <i>Courrier</i> de Draguignan à Castellane à 10 heures du matin et 14 heures soir, par Autobus <i>Épiceries et Merceries</i>, Lions, Rouvier <i>Gibier</i>, Aycard C. <i>Maçon</i>, Girel <i>Maréchal-ferrant</i>, Antelme <i>Menuisiers</i>, Latil, Aycard <i>Minotier</i>, Demandols <i>Modistes</i>, Coste, Hugues, Pascal <i>Négociants</i>, Lions, Rouvier <i>Nouveautés</i>, Lions <i>Restaurants</i>, Aycard C., Aycard J., <i>Scierie</i>, Rouvier</p>
---	--

(d'après l'*Indicateur du Var Jassaud & Reynier*)

## Enterrement du Marquis De Villeneuve de Bargemon

Correspondance d'avant la « grande guerre » entre Godefroy Luquand et son ami Jules Pascal

«Grasse, le 28 avril 1910

*Cher ami,*

*Tu diras vraiment que je suis toujours paresseux, mais je croyais recevoir des nouvelles de Barthélémy et il ne m'a pas écrit alors je t'écris aujourd'hui car j'ai le temps, depuis hier matin je suis à Grasse je suis venu en permission de trois jours à cause de la mort du Marquis De Villeneuve de Bargemon. Je serais allé volontiers à Trigance mais vu que je viens de passer vingt jours j'ai décidé de venir à Grasse. Nous sommes venus avec Laugier, lui s'est arrêté à Seillans voir son Oncle c'était un beau enterrement il y avait beaucoup de monde et cinquante hussards, entre cavaliers, sous-officiers, et officiers, et puis vingt curés et un Evêque on nous a fait dîner au Château après les obsèques. Après je suis monté jusque à Bargemon pour dire bonjour à Mélanie, nous sommes montés avec Laugier et nous sommes partis au train de 7 heures de Bargemon...*

*Je te dirais aussi que quand je suis rentré de permission j'ai trouvé tout renversé à cause de la grève tous les cavaliers couchés habillés. Mais ça n'a guère duré on n'a marché que quatre jours. Après on était toujours prêts à marcher des fois nous restons toute la nuit avec les chevaux scellés et nous marchions pas. Toutes les troupes qui sont venues à Marseille y sont encore il y a le 10<sup>ème</sup> cuirassier, le 11<sup>ème</sup> hussard peut-être 500 gendarmes le 7<sup>ème</sup> chasseurs et le 23<sup>ème</sup> chasseur : mais je crois qu'ils partiront bientôt...*

*Dis moi un peu si Dossolin sont pas encore mariés avec Céline – Antelme Léa avec le cantonnier ? J'espère que tu me mettras au courant de tout cela.*

*Luquand Godefroy 9<sup>ème</sup> hussard Marseille »*

Lucien Godefroy Luquand, né à Trigance, le 14 novembre 1888, fils de Luquand Auguste de Trigance et de Lions Marguerite de La Roque Escapon, se maria avec Céline Augusta Antelme le 21 mars 1912 et mourut le 13 septembre 1949 à La Farlède.

## Estelle

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1745 - Délibéré de faire part à l'évêque de Riez et à la marquise de Valbelle des plaintes des habitants contre N. Dol, prêtre du lieu, chapelain du château, qui, au mépris de l'obligation de célébrer la messe dans l'église paroissiale les dimanches et jours de fête, pendant l'absence de la dame de Trigance ou des siens, s'est chargé du service de la chapelle d'Estelle (f°58v).

1748 - Délibéré de consulter N. Revel l'ainé, avocat à Draguignan, auquel on portera un extrait du testament, sur le refus de Barthélémy Dol, chapelain du château, de dire, à l'église, les dimanches et jours de fête, la messe fondée par la feuë dame de Trigance, en vertu d'une prétendue autorisation de la marquise de Valbelle et de l'évêque de Riez de célébrer ces jours-là à la chapelle d'Estelle (f°164v).

1749 - Délibéré de ne pas payer, avant réponse de la marquise de Valbelle (cf f°172v), les 150 livres réclamées par N. Dol, prêtre, chapelain de la fondation de la feuë dame de Trigance, attendu qu'il n'a pu remplir ses obligations, ayant desservi pendant 3 ans la chapelle d'Estelle et refusé de s'engager par écrit à cesser ledit service (f°176-177).

1767 - Refus [malgré la demande de la marquise et du comte de Valbelle], de payer à N. Ingignac, prêtre, les 50 livres [qu'il ne cesse de réclamer comme chapelain du château], attendu qu'il ne peut, en même temps, acquitter les messes de la fondation de la feuë Dame de Trigance, desservir la chapelle d'Estelle et remplir à la paroisse les fonctions de secondaire (f°190v).

## Été Théâtral

C'est avec *Le bourgeois gentilhomme* de MOLIERE que se déroule le 23 juillet 1989 la première de l'*Été Théâtral de Trigrance* en collaboration avec le Théâtre National du Luxembourg. Suivront, le 30 juillet *La Matriarche* de Gilbert LEAUTIER et le 6 août *Les Diablogues* de Roland DUBILLARD.

Pendant plus de dix ans, jusqu'à l'été 2001, l'équipe du Théâtre du Luxembourg, mais aussi du Théâtre des Capucins ou du Théâtre Arlequin de Liège vont maintenir ce rendez-vous incontournable pour les amoureux du théâtre avec des auteurs aussi variés que BECKETT, SHAKESPEARE, IONESCO, MUSSET, FEYDAU, KAFKA..., mais aussi Jean-Michel RIBES, Michel TOURNIER, Claude FRISONI ou Guy FOISSY...

A partir de 1999 le *XIème Été Théâtral* se déplace au théâtre de verdure de La Sagne avec le 18 juillet *Le menteur* de Carlo GOLDONI, le 25 juillet *La traversée de l'hiver* de Yasmina REZA et le 1er août *Le jeu de l'amour et du hasard* de MARIVAUX.

Mais le *XIIIème Été Théâtral* de 2001 sonne le clap de fin pour les comédiens du Théâtre National du Luxembourg qui nous régaleront une dernière fois dans *La répétition ou l'amour puni* de Jean ANOUILH le 21 juillet, *La fin du monde* de Sacha GUITRY le 28 juillet et *Les affaires sont les affaires* d'Octave MIRBEAU le 5 août 2001.

A partir de 2002 un nouveau souffle voit le jour : *Le Banquet des Insurgés* de la Compagnie ArtScénicum, *Un soir dans une auberge avec Giordano Bruno* d'André BENEDETTO, *Mademoiselle Julie* de STRINDBERG ou *Cœurs populaires* de Jehan RICTUS, vont élargir un public toujours aussi fidèle... Une Fête de l'Automne sera mise en place offrant, outre un Banquet républicain fort apprécié, plusieurs concerts en l'église Saint-Michel dont celui du saxophoniste Bob GARCIA ou du compositeur Miquèu MONTANARO.

Après 2004, avec de nouveaux visages et l'appui sans faille de la commune, l'*Été Théâtral*, pourtant doté d'un matériel technique peu commun et d'une programmation toujours aussi alléchante, notamment avec Romain BOUTEILLE et son *Ode à un public malveillant*, *Caligula* d'Albert CAMUS ou *La légende noire du soldat O* d'André NEYTON, n'ira pas au bout de ses nouvelles ambitions et à partir de 2011, verra son public (et ses partenaires...) désertier peu à peu ce rendez-vous pourtant incomparable, malgré les ultimes efforts de l'association *Série Illimitée ...*

## Foire de Saint-Michelet

*« La foire de St Michelet*

*mercredi dernier c'était la foire à notre village. Il y avait beaucoup de marchands sur la place ! Les uns vendaient des vêtements confectionnés pour les hommes, d'autres des pièces d'étoffe et des vêtements pour femmes, d'autres vendaient toutes sortes d'objets.*

*Au bout du village où la foire se tient, dans tous les recoins qu'il existe, on voyait des chèvres, des agneaux ou des moutons enfermés. A côté d'eux se tenait le maître de ces bêtes.*

*Les maquignons, vêtus de leur blouse bleue qui leur pendait jusqu'aux genoux, allaient et venaient presque en courant et quand on passait près d'eux on les entendait qui parlaient doucement et de temps en temps un marchand appelait : « eh maître ! Retournez allez ! je vous le laisse à ce prix là ! » et alors cet homme retournait, et ils faisaient un marché.*

*Parmi tous les bruits qui se faisaient, on découvrait le beuglement d'une vache ou le hennissement d'un cheval et des rires fous de bambins succédaient à des cris d'animaux tout autour du champ de foire, il y avait des autos.*

*Elles se touchent toutes. De grosses camionnettes remplies de porcelets ; de petites où, presque dans chacune on avait attaché ou un bouc, ou une chèvre ou un mouton qui étaient pour vendre ou qui avaient été achetés.*

*Vers midi la foire n'était plus si animée que le matin. Les gens qui avaient fait leurs affaires se rendaient à leurs maisons.*

*L'après-midi, c'était le bal qui animait le village. Le tambourinaire assis sur une chaise jouait du tambour les jeunes gens les jeunes filles dansaient et comme il y avait beaucoup de monde ils se bouscuaient. Ceux qui ne dansaient pas étaient assis et regardaient.*

*Le jour de la foire on s'est bien amusé. »*

(Extrait du cahier de Jeanne GIREL du 11 mai 1929)

## Fontaine

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1625 - Vote d'un capage pour la réparation des chemins et des fontaines, à peine pour les hommes qui refuseront d'"y aler" de 7 s et de 3 s pour les femmes (f°23v).

1636 - Vote d'un autre setier par maison pour réparation du pont et des fontaines endommagés "*par le grand desbord des eaux*", dont chacun se remboursera en l'année prochaine sur la double dîme des blés rouges et "*grossans*" récoltés (f°123v).

1649 - Vote de la réparation de la fontaine (f°239).

1651 - Vote d'un capage mis à la disposition des consuls, pour la réparation des chemins et fontaines, à charge par ceux qui refuseront ou seront dans l'impossibilité d'y aller, de payer 6 sous chacun (f°16).

1653 - Imposition de 4 sous par maison pour l'entretien des chemins et des fontaines (f°31v).

- Délibéré de mettre à l'enchère les réparations du chemin de la fontaine (f°33v).

- Concession à perpétuité de la partie comprise entre la fontaine de la Croix et le pré de Martin, assimilée au reste du défens (f°36v-40).-

- Vote d'un capage pour l'entretien des chemins et des fontaines (f°43).

1659 - Mission aux consuls de l'informer sans délai auprès de maîtres maçons, s'il convient de "*faire crouter*" l'ouverture de la fontaine neuve à chaux et à sable, dans la crainte "*que soy mesme elle ne se remplize*" ou tout simplement en pierres sèches d'autant plus qu'on a déjà fait faire à Castellane "*les bourneaux*" (f°95).

1660 - Charge aux consuls de faire "*acomoder*" la fontaine neuve : "*tant la crotte que conduire les bourneaux*" (f°109v)

- Délibéré de payer, sur estimation, les dommages causés à quelques jardins par l'établissement de la fontaine neuve (f°113v)

1662 - Construction à la fontaine de la Gorge d'"*une pierre*" pour abreuver le bétail (f°144).

1666 - Approbation des actes des consuls concernant l'imposition d'une taille d'un écu 4 sous ; les réparations des chemins et les travaux d'un fontainier qui prétend trouver assez d'eau pour alimenter une fontaine (f°193).

1668 - Charge aux consuls de faire réparer la fontaine basse aux frais de la communauté, ou en y faisant travailler "*ceux qui n'ont fait leur capage*" (f°7).

1689 - Délibéré de se pourvoir contre Jean Lions, cardeur à laine, pour rupture d'un **bourneau ?** de la "*gouergue*" de la fontaine, passant sous sa maison, en vue d'en détourner les eaux (f°277).

1691 - Délibéré de faire réparer les chemins et la fontaine, à la meilleure condition qu'il se pourra (f°330).

1698 - Mission aux consuls de traiter avec les paveurs de Flayosc, "*fort versés en cela*", du pavage du chemin de la fontaine ; imposition, pour cette dépense, de 8 sous ou du capage d'un homme par maison (f°431v).

1700 - Mission aux consuls de présenter et défendre à la requête de Jean Lions en interdiction de faire des travaux de fouille dans **son ?** fonds pour la recherche des eaux de la fontaine qui se perdent par suite de la rupture de la "*gouergue*" (f°454).

1702 - Délibéré de prier N. Antelme, d'arracher un pommier dont les racines obstruent le canal de la fontaine (f°9).

- Imposition de 8 sous sur tout particulier n'ayant pas fourni le dernier capage, indépendamment de 8 autres sous ou d'une journée de travail dans le courant du mois, exigés de chacun des habitants, afin de réparer d'urgence les "*très notables dommages*" causés aux chemins, fontaines et autres lieux publics par

l'abondance des eaux pluviales (f°16v).

1718 - Acceptation de l'offre de Joseph Trotobas de "*netoyer*" les puits et fontaines du lieu, moyennant les gages annuels de 50 sous ; défense d'y jeter des pierres ou d'y puiser de l'eau pour arroser (f°345v).

1725 - Etat des charges communales s'élevant à 3189 livres 18 sous 7 deniers, savoir : deniers du Roi et du Pays, tailles, tailon, fouage et subsides, 1298 livres ,8 sous, 7 deniers ; pension féodale, 90 livres ; pension et intérêts à la dame de Trigance, étant aux droits de N. Romegat, 166 livres, 10 sous, 10 deniers ; service de notre-Dame de St Julien et de l'enseignement de la jeunesse fondé par le commandeur de Beaulieu, au moyen d'un legs à la communauté, 90 livres ; frais municipaux, droits annuels, entretien des chemins et fontaines, 500 livres, etc. ; augmentation de la taille de 2 sous à 2 sous, 6 deniers, attendu que la taille actuelle, jointe à l'imposition du bétail, seuls revenus de la communauté, ne monte qu'à 2571 livres, 11 sous, 6 deniers, somme inférieure au total des charges, de 678 livres, 7 sous, 1 denier (f°66-67).

1743 - Délibéré de rétablir le "*couvert*" de la tuilerie, de réparer la "*maire*" de la fontaine et de faire creuser encore de 30 pans et élargir d'un pan (0m25) le puits de la Colle, par voie d'adjudication et d'urgence, vu la "*grande utilité*" du travail (f°16v).

1755 - Approbation de la députation à Aups de Jean-Baptiste Cartier et Roch André pour faire venir un "*fontenier*", la fontaine étant "*extrêmement diminuée*" (f°21).

1757 - Les eaux, qui sortent de la maison Trotobas, seront dirigées vers la fontaine neuve et celles, qui sortent de la "*gourge*", seront remises dans leur ancien passage, sous peine de dénonce et poursuites en dommages-intérêt contre quiconque les détournera à nouveau (f°27v).

1774 - On fera consulter afin de contraindre Jacques Aicard à remettre en son premier état le chemin qui traverse sa propriété de la fontaine et qu'il a déplacé contre tout droit, attendu surtout que la fontaine publique coule dans l'ancien chemin (f°212v).

1776 - Il sera enjoint à Jacques Aicard, ménager, acquéreur du domaine où est située la fontaine, de laisser le chemin libre et d'enlever dans 3 jours les portes qu'il a fait poser aux portails de ladite fontaine, à peine de poursuites, attendu "*qu'on a jamais vu des portes sur un chemin public qu'un propriétaire puisse fermer à son gré*" (f°303v).

1778 - Délibéré, conformément à l'avis de l'avocat, de demander à l'intendant l'autorisation d'ajourner Jacques Aicard en enlèvement des portes qu'il a posées sur le chemin de la fontaine (cf f°303v) (f°380v)

1780 - Délibéré de nettoyer la fontaine neuve et de réparer les puits (f°23).

## Fontaine-Basse

La ferme de la Fontaine-Basse à Trigance, appartenait au chanoine Pierre Antelmy\*, né à Trigance (1567-1648), fils de Jacques Antelmy, bourgeois et marchand à Trigance et de Jeanne Cartier son épouse.

C'est sur ces terres qu'il fit construire la chapelle Saint-Joseph.

Après sa mort, Joseph Aycard, ménager d'Estelle, fut acquéreur de ces terres en 1774.

Ce nouveau propriétaire fit dresser un portail sur le chemin qui conduit à la fontaine. Il fut enjoint d'enlever ces portes dans les trois jours sous peine de poursuite, attendu « *qu'on n'a jamais vu des portes sur un chemin public qu'un propriétaire puisse fermer à son gré* »

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1668 - Charge aux consuls de faire réparer la fontaine basse aux frais de la communauté, ou en y faisant travailler "*ceux qui n'ont fait leur capage*" (f°7).

## Forgeron

« Lorsque je revenais de l'école, toujours je m'arrêtais pour regarder le forgeron. La forge était là où, actuellement, il y a les cabines téléphoniques. C'était une grande maison carrée en pierres, au-dessus de la forge. Le garde-champêtre y habitait.

Il s'appelait David\* ANTELME\*, mais pour tout le monde, il était «*Viton*». À sa mort, c'est Charles BAIN qui lui a succédé, il venait de Jabron tous les mardis.

Avant que j'arrive à la forge, j'entendais le soufflet et le marteau qui retombait sur l'enclume et faisait comme le clocher de l'église pour l'angélus. Je me mettais autour de la forge pour regarder le feu de la fournaise et le grand soufflet qui faisait des ronflements. Le forgeron tapait si fort avec son marteau que celui-ci envoyait plein d'étincelles que le soufflet éparpillait en l'air jusqu'au toit de la forge, la braise faisait des flammes toutes rouges. »

\* plus vraisemblablement Avit ANTELME (d'après Guy ROUVIER)

\* ANTELME le forgeron allait boire une gnole après chaque sabot soigné, au bar de Victorine DOSSOLIN épouse AYCARD, café boulangerie situé dans l'actuelle maison PEIX. Son mari, Jean AYCARD, le boulanger, préparait son pain en face, sous les voûtes, aujourd'hui musée. (Guy ROUVIER)

(Source : Souvenirs de Marcelle BAL)

## Four – Fournières

« Deux femmes le matin de bonne heure chauffaient le four communal : on les appelait les fournières.

Les paysans possédaient une pièce dans le village. Il y avait là le pétrin des cruches en terre cuite pour l'eau, du gros sel, des balles de farine entreposées, quatre ou cinq plateaux en bois appelés *taulié*.

Le levain était préparé par les fournières, elles avaient la charge d'enfourner le pain et de le faire cuire. »

(Sources : Souvenirs de Marcelle Bal)

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1668 - Délibéré d'arrenter les fours (f°30).

- Approbation de l'arrentement des fours de l'Andronne et de la Place (f°32v).

1669 - Fixation du prix du blé fourni aux particuliers, savoir : la charge (160 lit.) de "*mitadier*" à 12 livres; et d"*annone*" à 13 livres ; le panal (16 lit. 85) d'orge à 15 sous et de "*sivade*" à 10 sous (f°53v).

1690 - Refus de continuer le bail de la ferme des fours, qui expire à la St Michel, si la dame de Trigance ne réduit pas l'arrentement de 80 écus, ce qui est "*evitante perte*" pour la communauté (f°322).

- Renouvellement dudit bail pour 9 ans, à 70 écus ; lesdits fours seront mis aux enchères, ainsi que la gabelle du vin et d'huile (f°322v).

1697 - Plaintes des particuliers contre les rentiers des fours "*qui surexigent*" les droits de fournage (f°420v).

- Bail desdits fours, pour 10 ans passé, par la dame de Trigance en faveur de la communauté, moyennant rente annuelle de 20 écus (f°421v).

- Mission aux consuls d'établir 2 fourniers, moyennant le droit de fournage accoutumé, pour le service des fours qu'on n'a pas trouvé à sous-louer (f°423v).

1699 - Refus de ladite dame (de Trigance) de proroger pendant 2 ans, à la demande des consuls, l'arrentement des fours, moyennant la rente annuelle de 100 écus, qu'elle entend porter à 120 (f°446v).

1701 - Offre à la dame de Trigance de passer acte de bail des fours pour 2 ans, moyennant 100 écus de rente annuelle (f°2v).

1706 - Mission aux consuls d'aller avec les auditeurs solliciter de la dame de Trigance l'arrentement des fours (f°113).

1708 - Délibéré de mettre à l'enchère la réparation "*du plan des fours*", qui incombe à la communauté (f°183).

1711 - Arrentement des fours seigneuriaux pour 5 ans moyennant une rente annuelle de 360 livres (f°222v).

1716 - Le bail des fours ne sera pas renouvelé, la dame de Trigance ayant refusé de le passer à 300 livres (f°302v).

1717 - Délibéré de passer le bail de la ferme des fours seigneuriaux, moyennant rente annuelle de 300 livres, tous frais de réparation et d'entretien à la charge de la dame de Trigance (f°323).

1722 - Pouvoir aux consuls de traiter avec la dame de Trigance de la ferme des fours, pour 5 nouvelles années, aux précédentes conditions (f°19).

1727 - Pouvoir aux consuls de traiter avec la dame de Trigance de l'arrentement des fours aux conditions du dernier bail (f°120v).

1733 - Délibéré de passer le bail des fours pour 5 ans, moyennant rente annuelle de 330 livres demandées

par la dame de Trigance (f°217).

1739 - Pouvoir aux consuls de passer un nouveau bail des fours (f°293v).

1740 - Il sera écrit au comte de Ste Tulle pour lui demander s'il consentirait à proroger d'une année le bail verbal des fours, payé 300 livres à Mme de Trigance (f°310v).

- Charge aux consuls de demander à N. Chiris, un des fermiers généraux du Seigneur, à quelles conditions "*il vouloit souffrer*" les fours du lieu (f°329).

- Nomination de surveillants "*pour suivre les fours*", attendu les palintes contre les sous-fermiers (f°331v).

- Pouvoir aux consuls de prendre la ferme des fours, moyennant la rente annuelle de 330 livres, demandées par N. Chiris, fermier général du seigneur (f°351).

1747 - Acceptation de l'offre de N. Chiris, fermier général de la marquise de Valbelle, de proroger l'arrentement des fours seigneuriaux au prix de 330 livres (f°141).

- On priera M. Chiris, bourgeois de Castellane, fermier général de la terre seigneuriale, de faire remettre en état le four de la Place, qui ne peut plus "*cuire de pain, [et] quy menace ruine*" (f°207v).

- Pouvoir aux consuls de mettre à la disposition des particuliers 10 ou 12 charges (500 à 600 kilog.) de bois dans la crainte, qu'ils "*ne gâtent le pain*", par défaut de combustibles, le four ayant été fait "*de neuf*", par les soins des fermiers de la marquise de Valbelle (f°222).

1753 - Mission aux consuls de prier les fermiers de la marquise de réparer les fours, dont un est hors d'état de servir au grand dommage et préjudice des habitants (f°16).

1754 - Délibéré de faire homologuer la délibération du 1er Janvier (cf f°16v), dont les fourniers ne tiennent nul compte, continuant à "*gaster du pain aux habitants*" et les inviter de nouveau de faire réparer le four de l'Endronne et d'écrire, au besoin, à la marquise de Valbelle (f°18v).

1755 - Charge au trésorier et au greffier, attendu le refus des consuls d'écrire de nouveau aux fermiers de la terre de Trigance, d'exposer à la marquise de Valbelle les plaintes journalières des habitants, qui "*ne peuvent plus faire de pain lorsqu'ils en ont besoin*", vu le mauvais état des fours, celui de la Place exigeant des réparations et l'autre étant tout à fait en ruine (cf f°18v) (f°24v).

- Acceptation de l'offre de N. Carbonnel, notaire et procureur au siège de Castellane, fermier de la seigneurie de Trigance, de terminer l'affaire des fours, en prenant à sa charge tous les frais et en faisant réparer lesdits fours, conformément au devis que dressera N. Gay, maçon de Draguignan (f°4).

- Etablissement d'un "*tiers*" ou surveillant aux fours et au moulin, pour prendre les intérêts des particuliers (f°8).

- Délibéré d'inviter les fermiers généraux de la terre de Trigance à faire procéder à la "*recepte*" du four de l'Endronne, afin que les habitants puissent en user et à la réparation de celui de la Place (f°14).

1764 - Députation à Aix de Jean-Baptiste Cartier à l'effet : 1- de présenter requête à l'intendant en autorisation d'emprunter 1200 livres pour acheter du blé, attendu "*la grande nécessité des pauvres et la disette qu'il y a de trouver du grain*" ; 2- de demander à la marquise de Valbelle à quelles conditions elle voudrait remettre les fours à la communauté ; 3- de consulter NN Pascal et De Calonia, avocats, sur le degré de responsabilité des anciens consuls au sujet des frais occasionnés par la révocation de la délibération du 27 février 1763 et le refus de l'offre à la trésorerie de Jean Dol (cf BB13, f°231vo) (f°8).

- Pouvoir à Jean-Baptiste Cartier d'aviser la marquise, relativement à la cession des fours, que la communauté adhère à sa proposition, tendant à une rente perpétuelle jusqu'à concurrence de 330 livres payable en blé "*annone*", d'après le prix moyen sur le marché de Draguignan pendant les 10 dernières années (cf BB14, f°8) (f°17).

1769 - Délibéré d'enjoindre aux fermiers des fours de les mettre tous les deux en état, "*afin que le monde ne souffre*" (f°33).

1771 - Désignation d'un "*mandatier*" pour le four avec obligation de l'allumer, de porter le pain et d'avertir les particuliers "*lorsqu'il faudra paîtrir*", moyennant "*les cateaux*" d'usage (f°84v).

- Délibéré, après lecture d'une lettre de N. Sallier, procureur fondé de la marquise de Valbelle : 1- de

renvoyer cette affaire qu'on est disposé à traiter à l'amiable ; 2- de révoquer la nomination du "*mandatier*" (cf f°184v), la communauté n'ayant pas cru en cela déroger aux droits du seigneur et d'instruire ledit procureur de la façon d'agir des fermiers au sujet des défens et des fours (f°94v).

- Députation à Draguignan de Pierre André, négociant, afin de consulter sur le moyen de contraindre les fermiers à mettre les fours en état et entre les mains de gens capables, attendu que les particuliers "*gastent*" leur pain ou ne peuvent le cuire par le mauvais vouloir des préposés (f°104).

- Charge aux consuls, conformément à l'avis de l'avocat, de signaler à N. Sallier, procureur général de la marquise de Valbelle, afin qu'il y apporte remède, les abus journaliers desdits fermiers, leurs exactions, les faveurs arbitraires faites à certains et le mauvais état des fours (f°104v).

- Députation à Draguignan, de Pierre Antelme, tailleur d'habits, afin de consulter pour savoir qui doit chauffer les fours, dont les réparations sont terminées, attendu "*qu'un particulier ne peut seul chauffer le four et s'hasarder à gaster son pain*" (f°121).

1777 - Dans le cas où N. Giraud, fermier de la terre et seigneurie du lieu, négligerait de faire réparer les fours et le moulin qui sont en "*ettat pitoyable*", on s'adressera à la marquise de Valbelle (f°333v).

- Acte de bail des fours banaux, consenti par le fermier Antoine Cartier en faveur de la communauté pour 6 ans, moyennant rente annuelle de 520 livres (f°337v).

- Délibéré de mettre à l'enchère chacun desdits fours, séparément, avec défense aux fermiers "*de s'associer ensemble*" (f°338).

- Vote d'une taxe personnelle sur tous les habitants âgés de plus de 6 ans, afin de subvenir, cette année, au paiement de la rente, à défaut du produit des fours qui n'ont pu être affermés, à cause de leur mauvais état et mission à Charles Antelmi et Ambroise Ingignac, consuls, de dresser le rôle et de faire homologuer la présente délibération ; nomination de **Chrysostôme ?** Latil et Antoine Gebelin pour "*suivre lesd. fours, moyennant deux gâteaux par formée de pain*" (f°341v-343).

1778 - Résiliation du bail des fours, onéreux à la communauté (cf f°337v) et révocation de la taxe personnelle (cf f°341v-343), sauf consultation, "*afin de ne pas s'engager dans un procès*" (f°356v-357v).

- Délibéré de demander à l'intendant l'autorisation d'ajourner Antoine Cartier qui refuse de résilier le bail des fours et d'accorder toute réduction, après avoir fait approuvée par un 2<sup>e</sup> avocat, la consultation de l'avocat de la communauté (cf f°356v-357v) (f°361v-362).

- Délibéré de consulter l'avocat ordinaire de la communauté sur l'ajournement à la requête d'Antoine Cartier, [qui n'accepte pas l'arbitrage], en paiement de la rente des fours (cf f°365 et 367v) (f°376).

- Renouvellement du mandat donné à Antoine Aicard, notaire, d'assister à l'arbitrage de l'affaire des fours (cf f°365 et 367v), enfin consenti par Antoine Cartier, qui a désigné pour arbitre N. Muraire, avocat à Draguignan (f°385v).

- Acquiescement par la communauté et Antoine Cartier à l'avis des arbitres portant résiliation du bail des fours, à la charge par la communauté de payer la rente de la première année avec intérêts (cf f°385v) (f°396v).

1780 - Charge aux consuls de prier N. Sallier [procureur général de la marquise de Valbelle], de donner ordre de réparer les fours, celui d'Andronne étant hors d'usage, depuis que la toiture a pris feu, et celui de la Place étant en mauvais état, sauf en cas de trop grave retard, à présenter requête au lieutenant du sénéchal contre la dame du lieu et son fermier, attendu les plaintes des habitants qui journellement "*souffrent de grands dommages et...gattent leur pain*" (f°31).

## Fours à chaux

Autrefois la chaux était présente partout dans notre région et servait de liant pour la construction et toutes sortes d'autres applications.

Notre canton possède encore des vestiges de ces anciens fours à chaux. On les trouve dans nos forêts, souvent à côté de ruines, dans des endroits où les pierres calcaires abondent. La fabrication de la chaux consiste à convertir en chaux, par l'action du feu, la pierre calcaire. Celle-ci, soumise à une forte température - 900° - perd son eau et son acide carbonique pour devenir carbonate de calcium. Après plusieurs heures de cuisson les pierres devenues blanches se transforment en chaux vive. Mélangées à l'eau, elles deviennent de la chaux éteinte. A ce moment elle est prête à l'emploi. Sous forme de pâte, mélangée à du sable fin, on l'utilise comme liant pour les mortiers de maçonnerie, ou bien pour élaborer des enduits de peinture à fresque. Très diluée on s'en sert pour badigeonner les murs des caves ou de bergeries, ou bien, mélangée à des pigments naturels, on s'en sert comme peinture dans la décoration intérieure. A l'état de pâte et à l'abri de l'air on peut la conserver indéfiniment.

Sur le site de l'ancienne maison de pays de Trigance, à la Sagne, Dominique MERCY, sculpteur de son état, s'est employé, au début de l'année 2005, à réhabiliter deux fours à chaux, aux fins de faire découvrir l'art de la fresque aux écoliers du canton de Comps.

- Le premier est de construction traditionnelle en pierres calcaires du pays : la voûte du four est en réalité la matière première qui se transformera en chaux. Il ne servira jamais car il restera le témoin de notre mémoire. (...). Il faut savoir qu'à chaque cuisson le four est détruit car il est la base de la chaux même.
- Le deuxième four a été réalisé en briques réfractaires afin qu'il puisse servir de très nombreuses fois. Il permettra de cuire des pierres à chaux et servira de démonstrations ponctuelles, dans le cadres de stages ou d'intervention avec les élèves des écoles de la région malheureusement trop vite abandonnées.

(d'après les recherches, projets et réalisations du sculpteur Dominique MERCY)

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1672 - Délibéré d'acheter le four à chaux établi à Siounès par des particuliers, ou de prendre la chaux à la mesure, chaque maison apportera 4 panaux (67 lit. 40) de ladite chaux et 4 panaux d'avoine (f°180).

1703 - Pouvoir aux consuls de passer acte avec la dame de Trigance : 1- du bail des fours pour 5 années à 300 livres par an ; 2- du défrichement de Siounès et de la Charbonnière pour 9 ans, moyennant 300 livres (f°29).

1750 - Autorisation à 3 particuliers de faire un four à chaux "*à raison de douze sous la charge*" de 16 rups (140 kilog.), sans fabriquer plus de 600 charges, ni couper au pied aucun pin pouvant servir aux bâtiments (f°206).

1751 - Autorisation de faire un four à chaux dans les mêmes conditions que précédemment (cf f°206) (f°256).

1753 - Permission à un particulier de faire un four à chaux, moyennant 12 sous la charge de 16 rups (140 kilog.) (f°13v).

1764 - Pouvoir aux consuls de prendre pour les besoins de la communauté 60 charges (3000 kilog.) de chaux au four de Breis (f°9).

1771 - Autorisation de faire un four à chaux, à la colle de Breis, à condition de la vendre aux habitants au prix maximum de 12 sous la charge de 16 rups (129 kil. 200) (f°121).

1776 - Autorisation d'établir un four à chaux à la Colle de Breis, à condition de vendre celle-ci 12 sous la charge (129 kil. 200) au maximum (f°304).

1780 - Autorisation à divers d'établir un four à chaux dans la Colle de Breis, à condition de vendre les produits aux habitants, à raison de 12s. la charge (129 k. 200) (f°51).

## Gallo-romain

La découverte de vestiges, grâce à des fouilles, atteste de la présence du peuple Romain dans la région des Gorges du Verdon.

Non loin de Trigance, entre Taloire et Soleils, ont été trouvés en 1787, différents bijoux, ainsi qu'un certains nombres de pièces de monnaie en or, datant de la fin du IV<sup>ème</sup> siècle, sous le règne d'Honorius.

De même sur le territoire de La Palud, en 1964, plusieurs tombeaux gallo-romains en terre cuite ont été découverts. Ce genre de sépultures était utilisé entre le I<sup>er</sup> siècle et l'époque Mérovingienne (V<sup>ème</sup> siècle) pour inhumer des personnes de rang modeste.

Ainsi, diverses traces témoignent de la présence de la civilisation Gallo-Romaine de cette partie de la Provence.

*« A l'âge du bronze (2 500 à 900 av. J.C.), la fragile vie sociale se concentre, dans certaines circonstances, en des cités rudimentaires, les oppida. L'oppidum, ou village fortifié, peut occuper un escarpement avec appui sur falaise en à-pic, tels ceux de Trigance (Chastillon), de Saint-Julien au sud-est du territoire de Trigance (Monthiver), de Bagarry (Ruissassou) (...) Quelle que soit la valeur défensive naturelle de son emplacement, le village renforçait sa protection par un ou des remparts de pierres sèches, hauts souvent de 2 ou 3 m. Ses habitants pouvaient, soit y résider en permanence, soit, vivant habituellement dans des grottes ou des cabanes, y chercher refuge en cas de danger. D'ailleurs, les alternances d'époques de paix et de périodes d'invasions ont entraîné à maintes reprises l'abandon des oppida, puis leurs réoccupations. (...)*

*Depuis 1 000 ans av. J.C., les Celtes, c'est-à-dire des peuples indo-européens, ont étendu leur domaine à presque tout le continent européen, en particulier à la Gaule. Outils et armes de fer facilitent leur implantation chez des peuples qui ne connaissent encore que le bronze. Ils envahissent la Provence au début du IV<sup>ème</sup> siècle av. J.C., et s'emparent des cités que les Romains appelleront ligures. Peu nombreux, ils se greffent facilement sur les tribus autochtones, qu'ils laissent subsister mais dont ils assument la direction politique en créant de petits états celto-ligures. Le territoire provençal est habité par plus de cinquante peuplades, dont la moitié, dans les hautes vallées alpestres... (...)*

*Notre région est habitée par une tribu relativement importante, les Reii, qui a pour capitale l'oppidum d'Alebaece au I<sup>er</sup> siècle, Riez aujourd'hui (...), et par deux peuplades plus petites, les Suetri et les Sentii (...) qui ont pour capitales, respectivement, Ducelia (Castellane) et Sanitium (Senez) (...).*

*Après avoir battu les Voconces, les Allobroges et les Arvernes au cours d'une guerre dure et longue, Rome forme avec les régions conquises la province transalpine que l'on appellera un peu plus tard la Narbonnaise, du nom de sa capitale, Narbonne (fondée en 118 av. J.C.). (...).*

*Auguste donne à la province son statut définitif en 27 av. J.C.. Les états celtes, respectés dans toute la Gaule, sont partagés en cités à l'italienne dans la Narbonnaise. Le territoire qu'aurait couvert l'ancien état salyen est divisé en quatre colonies : Aix, Saint-Rémy, Digne et Riez. C'est de cette dernière que relève le territoire des villages actuels de Moustiers, La Palud, Rougon, Aiguines et Trigance. Chaque colonie s'administre librement.*

*Les Suetri (autour de Castellane) (...) et diverses petites tribus des actuels départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes, sont les dernières soumises en raison de leur accès difficile dans la montagne. La conquête du pays s'achève en 14 av. J.C. ; un trophée est élevé à La Turbie (an 8 ap. J.C.) pour commémorer l'événement. Avec leur domaine, Auguste crée une nouvelle province, très restreinte : les « Alpes-Maritimes ». Elle comprend la contrée des actuelles villes de Nice, Vence, Castellane, Senez et Digne. La capitale en est Cimiez. (...) »*

(Sources : Jacques CRU «Histoire des Gorges du Verdon»)

## Gravures

Des gravures pariétales (*c. à d. réalisées sur les parois d'une grotte*), ont été découvertes sur la commune de Trigance. Sans être très anciennes, elles représentent néanmoins un regroupement singulier de signes diversifiés. Certaines d'entre elles sont explicites, d'autres sont absconses. (...)

La zone de gravures occupe une petite portion du flanc méridional de la Serrière du Preil, longue crête rocheuse qui va du sommet de Breis (1 280m alt.) jusqu'au village de Trigance. (...) Les gravures ont été réalisées au lieu-dit *Foun de Souleou* (*aujourd'hui propriété privée*), au pied de l'écaille rocheuse. (...)

Elles s'étalent sur environ 80 m, en plusieurs regroupements de figurations séparés par des zones entièrement vierges. Pour certaines de ces dernières on peut affirmer qu'aucune gravure n'y a jamais été apposée, mais en d'autres endroits, les figures ont pu disparaître à la suite d'un lessivage de la paroi par les eaux de pluie. (...)

La plupart des gravures sont à hauteur d'yeux, réalisées par une personne en position debout ou jambes fléchies. (...)

Les techniques employées sont la percussion avec un objet relativement dur (pierre, galet ou autre...), le martelage de la roche, le raclage qui suppose un frottement du support, l'incision profonde ou l'incision superficielle avec la pointe fine d'un objet métallique. (...)

Peu de figures sont précisément datables...

La date la plus ancienne, 1777, est exécutée par percussion. Celle de 1904, en trait profond est assortie du patronyme local LIONS, peut-être un berger ? Enfin, les deux dates 1832 sont tracées par incision fine. (...)

Considéré dans son ensemble, le site de la *Foun de Souleou* exprime une certaine structuration de ses gravures. (...) Il faut envisager la paroi comme un lieu unique, étiré, malgré les différences de plan et les zones vierges de toute figure. (...)

Le besoin de laisser la marque d'une appartenance religieuse sur la roche, sinon de (re)christianiser les lieux, est perceptible dans les trois corpus : une croix linéaire, une autre martelée, la dernière profondément incisée. L'écriture apparaît sur le site dans un deuxième temps, avec des dates et des patronymes, superposés aux figures linéaires. Les deux noms martelés placés dans des cartouches à l'extrémité orientale du site occupent une position haute et ostensible, à l'égal des figures masculines linéaires. Les lieux ont donc été investis par la gravure sur le long terme et selon une stratégie plus ou moins réfléchie déduite de l'organisation des catégories de figures et de techniques.

Il n'en reste pas moins que les auteurs de ces différentes figures et leurs motivations nous restent inconnus.

(D'après l'article de Philippe HAMEAU, Maître de Conférences en Anthropologie au LASMIC, Université de Nice-Sophia Antipolis – Bulletin de la Société d'Études Draguignan Tome XLVII Année 2009)

## Anne-Marie **G**uyader

Née en 1921.

Élève de l'École des Arts Appliqués en 1940-41, puis de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris de 1942 à 1943.

Le peintre André DUNOYER de SEGONZAC s'intéresse à son travail et collectionne ses œuvres.

De 1950 à 1957, elle est professeur de dessin à la ville de Paris puis boursière de l'état néerlandais. Elle fait plusieurs séjours en Hollande, à Rome et au bord du lac Majeur.

Elle participe au Salon d'Automne où elle obtient un prix, au Salon des Moins de 30 ans, au Salon des Indépendants et à de nombreuses expositions collectives.

Elle expose à l'École des Beaux-Arts de Paris, au Musée de Nancy, au château de Dourdan et dans plusieurs galeries parisiennes.

Peintre, graveur et dessinatrice, dans son atelier d'artiste au 6 rue Armant Moisan dans le 15e, elle privilégie la sensation première, paysages, portraits, natures mortes, fleurs.

Ses œuvres sont indissociables de sa vie et le fruit d'une intime cohérence avec la nature.

Elle ne cherche pas le pittoresque mais elle révèle, par la lumière, une dimension mystique dans les sujets qui ont frappés son regard.

Très attachée à la religion catholique, elle tient officiellement pendant 7 ans la place vacante du curé de village.

Mariée à Robert PATIER, elle a élevé cinq enfants.

## Hausmann (Préfet du Var)

Le zèle du préfet HAUSSMANN :

Avant d'être le bâtisseur moderniste, le grand urbaniste de Paris, le baron Georges HAUSSMANN a été, en tant que préfet du Var de février 1849 à juin 1850, un serviteur zélé de Louis-Napoléon BONAPARTE, un relais dévoué du prince-président, surtout soucieux de pourchasser tout individu manifestant des sentiments républicains un peu trop affirmés. Quand il prend ses fonctions, le nouveau pouvoir est en place depuis deux mois, et le gouvernement est essentiellement composé d'anciens royalistes, ce qui constitue au minimum un beau malentendu, puisque le nouveau régime se dit « *IIe République* ».

Le Var se distingue en élisant à l'Assemblée constituante une liste composée uniquement de républicains. Il convient donc de nommer dans ce département un préfet à poigne qui saura contrôler les débordements.

Désigné le 24 janvier 1849, HAUSSMANN entre en fonction le 5 février. Il va vite se lancer dans une chasse aux maires, en direction de ceux qui font preuve d'indépendance d'esprit envers le pouvoir. Plus de quinze maires ou adjoints seront ainsi suspendus par ses soins, le gouvernement se chargeant ensuite de transformer ces suspensions en exclusions définitives. Quinze, ce n'est certes pas une majorité, mais HAUSSMANN compte - la suite prouvera qu'il n'a pas tort - sur la valeur d'exemplarité de ces cas.

Ainsi, on trouve dans le *Recueil des actes administratifs de la préfecture du Var*, année 1850, l'arrêté pris contre le maire de Trigance.

HAUSSMANN a sauté sur la première occasion qui se présentait pour se débarrasser de ce maire coupable de se trouver à la tête d'une commune où, lors des élections du 10 décembre 1848, les électeurs avaient massivement voté en faveur de CAVAIGNAC reléguant Louis-Napoléon à la portion congrue, alors que le restant du canton avait choisi largement le futur empereur.

« Vu la loi du 21 mars 1831 et le décret du 3 juillet 1848,

« Attendu que le maire de Trigance s'est abstenu de paraître et même de se faire représenter aux opérations qui ont eu lieu ce jourd'hui à Comps pour la vérification des travaux de recensement et le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1848 appartenant au canton de ce nom ;

« (...) Attendu qu'en négligeant de se rendre à la convocation qu'il avait reçue ou de déléguer son adjoint ou, à défaut, un conseiller municipal pour s'y rendre à sa place, le maire de Trigance a manqué gravement à ses devoirs ;

« ARRÊTE :

« Art. 1er. Le sieur LIONS Joseph, maire de Trigance, est suspendu de ses fonctions ;

« Art. 2. Il remettra immédiatement l'administration de la commune au sieur PAUL Joseph, son adjoint.

« Fait à Comps le 5 mars 1850. »

Il est à noter qu'après le départ d' HAUSSMANN, il n'y eut plus de suspension de maire. La machine à impressionner avait bien fonctionné, et HAUSSMANN avait bien mérité de son seigneur et maître.

(Extrait du livre de Charles BOTTARELLI *Les Mystères du VAR Histoires insolites, étranges, criminelles et extraordinaires* aux éditions De Borée)

## Haute Tension

*« Projet d'arrêté à prendre par Monsieur le Préfet du Var autorisant la Société à construire une ligne électrique à très haute tension et fixant les conditions à imposer au concessionnaire  
Après une discussion à laquelle ont pris part plusieurs Conseillers Municipaux, il a été pris les décisions suivantes :*

- Sur l'arrêté préfectoral*

*Considérant que le projet d'arrêté soumis à Monsieur le Préfet du Var parait faire une juste appréciation des droits et intérêts de la Commune.*

*A l'unanimité donne un avis favorable »*

(Séance du Conseil municipal du 24 avril 1927)

*« Monsieur le Maire donne lecture des documents suivants :  
de la lettre de Monsieur le Préfet du Var en date du 22 juin 1927 relatif à un projet d'arrêté devant autoriser la Société Energie Electrique du Littoral Méditerranéen à établir deux lignes électriques à très haute tension à travers la forêt communale de Trigance soumise au régime forestier »*

(Séance du Conseil municipal du 10 juillet 1927)

## Hélène à Trigance

« (...) Les panneaux routiers commencèrent à annoncer Trigance. Bientôt nous étions aux pieds de cette falaise de maisons, essayant de deviner lesquelles seraient celles d'Iliazd. Mais voilà, Iliazd, justement, n'avait rien changé aux maisons anciennes choisies pour leur beauté. Nous montons jusqu'au bout du village pour garer la voiture. Un homme nous montre le chemin. Nous croisons une femme portant des lettres. Je dis : « Bonjour madame la postière ! » Elle me lance : « Bonjour monsieur Comte, bienvenue à Trigance. La maison de madame Iliazd, c'est cette porte. »

Nous gravissons un escalier roide. Une femme nous ouvre. Elle appelle : « Hélène, tes invités sont là ! »

(...)

L'heure était venue d'aller déjeuner dans un village proche. En route, je lui demandai de nous raconter Iliazd et Trigance, Iliazd et elle, et encore Iliazd. Elle fit couler un torrent. Le flair d'Iliazd. Sa curiosité. Ses passions solidement étayées sur des lectures scientifiques. Ses amitiés pour les gens simples. Sa folie des chats. Sa sympathique extravagance : en culottes courtes dans son compartiment de première, il alimentait à l'aide de biberons de poupées des portées entières de chatons nouveau-nés. Il pouvait aussi décider de descendre de nuit, dans les gorges du Verdon, avec pour tout équipement une grande cape noire... (Là, je ne l'aurai pas suivi...) A l'image de la pieuvre aux huit bras, symbole pour les Grecs anciens de l'intelligence de son caractère multiforme. Iliazd inventait des méthodes !

Voulait-il se mettre en quête de fossiles ? Il lisait des thèses de paléontologie. Tombait pile sur les gisements. Les objets de sorcelleries, il les soutirait aux braconniers. Les poteries anciennes, les ferrailles, il les demandait aux récupérateurs, à ceux qui s'occupent des décharges. Il savait d'humbles témoignages du passé. Comme ces anciennes bobines de fils de couleurs... Au détour d'un sauvetage, il se muait en incitateur à la création : après avoir demandé aux bergers de retrouver pour lui les clavettes de bois sculptées des colliers de chèvres, diverses à l'infini, il leur en commandait de nouvelles et, ajoutait Hélène, il les payait au meilleurs prix. Entre-temps, il y avait l'attente du rendez-vous avec Picasso... pour s'apercevoir que le cuivre envoyé par Iliazd, coupé spécialement aux bonnes dimensions, avait été égaré... Qu'à cela ne tienne, le tenace, le patient éditeur repartait... A son retour, on assistait à une scène cocasse : Iliazd par leur nom des chats de Trigance naguère nourris par lui. On pouvait alors les voir accourir ou se montrer aux fenêtres. Vrai de vrai. D'Iliazd, je le crois.

Il était là, vivant, nous illuminant, tant Hélène en parlait bien, si chaleureusement, après toutes ces années. Avec l'intelligence du cœur qui la caractérisait, elle l'avait pris en bloc, avec les meubles à la géorgienne, le refus de l'électricité, le capharnaüm de fossiles, la défense des églises de Turquie, pourtant si éloignées, les escouades de chats et sans doute les basses eaux périodiques des finances du foyer.

Nous étions toujours dans l'enchantement, en compagnie d'Hélène et d'Iliazd sans prendre garde aux décors qui changeaient : le parking, la boutique de souvenirs où Hélène acheta trois petits fossiles polis, pour les offrir, la salle du restaurant surplombant un beau paysage, le chemin du retour. Un arrêt à Trigance chez un antiquaire ami.

Un nouveau verre à la maison. J'ai demandé à voir d'autres collections, d'autres séries. Hélène jubilait. Elle alla nous chercher son faire-part de mariage illustré par Picasso. Des choses nouvelles, sans doute chargées de sens, d'odeurs semblaient surgir. Cinq ou six très belles peintures originales, volontaires, colorées et charpentées. Elles étaient d'Hélène. Oui, elle avait oublié de dire qu'elle aimait partir peindre, comme cela, aux environs. Je me perdis de nouveau entre les deux maisons jointes, leurs escaliers, leurs ouvertures, leurs communications, leurs niveaux mais je me serais bien enfermé dans une cellule rustique avec vue donnant sur un grand paysage. Pour écrire. Il était déjà temps de partir. A pas de loup, je revins voir une petite photo glissée dans une vitrine. Picasso et Iliazd. Même taille, même regard, pas besoin d'une main sur une épaule pour dire ce qui avait uni ces deux frères. Picasso peut être photographié aux côtés de quiconque, ce n'est jamais cela.

(...) »

4 janvier 1994 – Hubert Comte. (extrait des *Carnets de l'Iliazd club* n°3 - *Hommage à Hélène Iliazd*)

## Hospitalité

« Quelques fois, dans l'année, il se présentait un clochard avec son sac sur le dos, un vieux chapeau en feutre noir, des vieux souliers troués.

On le recevait sur le seuil de la porte.

La patronne préparait une gamelle de soupe de légumes où avait cuit un morceau de petit salé. Un gros morceau de pain et une cruche d'eau. Son mari s'approchait du mendiant et lui demandait l'autorisation de lui fouiller les poches. Si toutefois, il avait des allumettes, il les lui retirait jusqu'à son départ. Ensuite, il l'accompagnait dans un grenier à paille.

Le lendemain on lui servait un autre repas et il repartait.

Les gens étaient heureux d'avoir des visites.

L'hospitalité était chose courante, à l'approche du repas, on ajoutait toujours des couverts en plus pour garder ses hôtes à dîner.

On servait un bon café seulement ce jour là (le café était cher), le repas lui, était préparé avec les produits de la ferme sans oublier le très bon fromage de chèvre du Verdon. »

(Sources : Souvenirs de Marcelle Bal)

## Les Jeux

### Les jeux

*Pour un minot de la campagne qui n'avait pas forcément de voisins tout proches et qui n'allait pas tous les jours au village, je devais m'adonner à des jeux individuels que, parfois même j'inventais.*

*Par exemple, je récupérais le cerclage des seaux et marmites en fer blanc ou celui des tonneaux pour jouer au cerceau et surtout mimer la conduite d'un véhicule !*

*Que de tours de la ferme ai-je fait en « conduisant » automobiles ou poids-lourds selon que j'utilisais un « volant » de diamètre plus ou moins important !*

*Variante de cette activité, assis sur un tas de sable, je pouvais même matérialiser le levier de vitesse, le frein à main et les pédales à l'aide de bouts de bois fichés au sol.*

*J'ai toujours été admiratif du geste juste, du « gaubi » du travailleur, fut-il paysan, ouvrier, artisan...*

*Tout comme j'adorais visiter le menuisier maîtrisant sa varlope qui déroulait des rubans de bois odorants, je ne quittais pas des yeux le maçon quand il travaillait chez nous.*

*Désireux de les imiter, j'assemblais des bouts de planches à l'aide de vieux clous rouillés et je m'appliquais à monter des « murs » ou réaliser des « crépis » avec, pour tout « mortier » du sable et de l'eau !*

*Je voulais jouer utile !*

*Quelquefois, quand mon père pouvait ramener des pétards à bouchon de la traditionnelle foire de Castellane, c'était un petit événement qui me permettait de rivaliser avec les détonations des chasseurs aux abords du Jabron tout proche !*

*Bien sûr, les années où le Père Noël pouvait se montrer plus généreux, j'ai reçu un vélo rouge, un tir aux pigeons, un meccano, un petit menuisier... autant de cadeaux qui ont, eux aussi embelli mon quotidien.*

*Je garde en mémoire la magie des veillées au coin du feu au cours desquelles on jouait à la quadrette, à l'écarté, à la belote ou à mistigri, cago-braio en provençal !*

*N'oublions pas non plus l'incontournable partie de boules (cloutées) en famille sur le chemin de terre de la Sagne ou avec des amis sans doute ravis de participer à ce moment de détente.*

*Pour ajouter une note malicieuse à ces jeux, somme toute très classiques, il m'arrivait également, avec des camarades, de jouer au « paquet-cadeau » : nous enveloppons une boîte à chaussures d'un papier élégant joliment enrubanné et nous la disposons en bordure de route... En effervescence nous nous cachions dans la grange voisine où nous nous délectons de la réaction des « piégés » qui découvriraient un contenu moins ragoûtant que l'apparence du paquet pouvait le laisser présager ! ( oui, c'étaient des paquets de...merde !)*

*Seul ou accompagné, il m'arrivait de me déguiser en maraudeur, voleur de légumes dans les potagers voisins !*

*Et les joies de la neige me direz-vous, à Trigance, à 800 mètres d'altitude ? Eh bien ! Justement, il neigeait beaucoup ces années - là, particulièrement durant l'hiver 1956 où j'ai dû être hébergé au village par ma grand-mère pendant un mois.*

*La neige paralysait la vie au point qu'on en retenait essentiellement les inconvénients.*

*Les parents considéraient les batailles de boules de neige ou la confection de bonhommes blancs comme un risque de prendre froid !*

*La luge était davantage tolérée. Il m'est même arrivé de l'utiliser avec mon voisin pour descendre depuis l'école jusqu'au pont sur le Jabron ! Il nous restait ensuite quelque cinq cents mètres avant de rentrer chez nous en la tirant par la ficelle !*

*Je n'oublie pas les jeux pour les enfants à la fête du village. Ils connaissaient toujours un franc succès car attendus avec impatience toute une année.*

*La course en sac, le jeu de la toupine pendue à une corde et qu'il fallait renverser, les yeux bandés, à l'aide d'un bâton pour en gagner le contenu gourmand, ou l'exercice consistant à décoller avec les dents une pièce de monnaie fixée à la cire sur une poêle à frire, nous séduisaient !*

*Pourtant, c'est le mât de cocagne qui remportait nos suffrages et nous regrettions son absence certaines années !*

*Comme aujourd'hui, la pétanque occupait une place importante à la fête.*

*Bien sûr, à chaque inscription au concours pour enfants, nous caressions des rêves de victoire ! Avec Gérard, quand tout jeunes encore nous avions l'audace de participer au concours des*

*adultes, l'un et l'autre nourrissait le secret espoir d'au moins gagner une partie, fut-ce contre Albert et Guy, nos champions locaux !*

*Dès l'âge de dix ans, je conduisais le tracteur de même que notre 2cv fourgonnette sur les chemins et parfois ...sur la route ! Voilà une belle façon d'allier travail et divertissement surtout quand on évolue entre rivière et collines. Nul besoin de trop s'éloigner pour construire une cabane, ramener de ma pêche une belle friture, ou à l'automne s'adonner à la traque du sanguin, de la girole ou de la chanterelle.*

*La découverte d'un nid, l'arrivée du rouge-gorge, le premier chant du coucou, une naissance à l'étable, le concert des grillons le soir...coloraient mon quotidien d'enfant. Mon terrain de jeux n'était autre que la nature dont je me délectais du concert d'émotions qu'elle m'offrait au fil des saisons. Une enfance simple, à la fois bucolique et parfois austère, émaillée de loisirs modestes, fera sûrement sourire les enfants d'aujourd'hui. Puisse ce sourire être empreint d'une certaine tendresse car une enfance comme la mienne, c'est une école de l'authenticité et de valeurs auxquelles on se réfère toute une vie !*

*Fau toujours se souveni d'ente venen...(Il faut toujours se souvenir d'où on vient.)*

(Souvenirs de Robert Lions)

## Bernard Lattay

né en 1936 à Paris.

Élève de l'École des Beaux-Arts d'Angers, il obtient le Diplôme National de Peinture aux Beaux-Arts de Paris.

Marié à la sœur de Soizic MEIZE, il arrive à Trigance entre 1961 et 1964 en même temps que Marco BERNARD.

Tous deux travaillent à l'*Atelier 83*, un cabinet d'architecture installé place Claude GAY à Draguignan et dirigé par Henri MONIER.

Il est surtout connu à Trigance pour ses photos, en particulier une série sur Alphonse ANTELME.

De retour à Paris, en 1970, il se spécialise dans la Lithographie, la Sérigraphie, la photo et le cinéma et crée son agence *Lattais Audiovisuel*.

Il décède en 1993.

## Lavandières

« En 1900 à Trigance on vivait pauvre comme les chemins, mais pas mécontents.

Le village comptait quatre lavandières :

- *Julie la balconnière*, appelée ainsi parce que sa maison avait un balcon, située impasse de la vigne actuellement maison Kap.
- *Adeline*, était la sœur de mon grand-père BERNARD, tout le monde l'appelait «*Tata Deline*».
- *Lisa du Clos*, était la Tante d'*Albert du pont*, «Mr ROUVIER», qui a été maire pendant un seul mandat, mais c'est grâce à lui que le village a prospéré car il a réalisé l'adduction d'eau. Les ruines se sont vendues et le village est devenu le joli pays où tu vis.
- *Angeline*, ma grand-mère paternelle a de nombreuses fois monté le raidillon de son village de Fontaine-Basse à la plus basse rue avec la corbeille de linge sur la tête.

Elles portaient tous les jours à la rivière. Lorsqu'elles avaient beaucoup de linge, Monsieur A. TROIN avec son cheval attelé au tombereau le leur portait. »

(Sources : Souvenirs de Marcelle Bal)

## Lavoir

En 1887, en application de la loi du 3 décembre 1851 imposant à chaque commune de France la réalisation d'un lavoir par mesure d'hygiène, le Conseil municipal décide la construction d'un lavoir public alimenté par la citerne.

Joseph GUES, entrepreneur à Trigance, est chargé de l'exécution des travaux dont le coût s'élève à 803 francs.

Ainsi, la citerne GIRAUD, desservant à la fois la fontaine et le lavoir, permet l'alimentation en eau des Trigancois... jusqu'en 1958, année de la première adduction d'eau.

En 1982 le centenaire a été dignement fêté, avec la municipalité, et toute la famille descendante du généreux donateur.

## Lessive

« La grande lessive était faite deux fois par an. Tout dépendait de l'importance de la famille, il y avait parfois soixante draps; c'était la gloire et la richesse d'avoir dans son armoire beaucoup de draps.

- Le 1<sup>er</sup> jour :

On mouillait la lessive, selon la saison, au lavoir ou à la rivière. On frottait les draps, ensuite, on étalait les draps dans un grand cuvier qui reposait sur des trépièdes en bois dans la cuisine. Lorsque le cuvier était plein, sur le dessus on mettait un drap un peu usagé et une grosse couche de cendre de bois.

- Le 2<sup>ème</sup> jour :

On coulait la lessive. Dès le matin sur le poêle, on mettait de grosses marmites d'eau à chauffer. Ensuite, on vidait petit à petit avec une casserole, l'eau sur la cendre.

On commençait avec de l'eau tiède au début, pour terminer avec de l'eau bouillante. Il fallait que l'eau qu'on avait mise sur la cendre soit complètement écoulée pour qu'on en remette.

L'eau était récupérée dans un seau ou une bassine au bas du cuvier qui avait un embout. L'eau était de nouveau réchauffée et remise dans le cuvier. Toute la journée, on répétait cette opération. Le liquide récupéré s'appelait le *lessif*.

- Le 3<sup>ème</sup> jour :

On lavait la lessive, on reprenait le linge tout fumant. On portait les draps au lavoir l'hiver, lorsque l'eau coulait, ou à la rivière, l'été. De nouveau on frottait le linge, ensuite on le rinçait. On le battait très fort avec un battoir en bois. Les draps étaient pliés en deux jusqu'au lendemain : c'était l'essorage sur des tréteaux en bois.

- Le 4<sup>ème</sup> jour :

On étendait la lessive sur les murs en pierre, par terre, sur le thym, la sarriette ou dans les prés. Le linge sentait bon, était d'une blancheur immaculée. Il fallait être deux personnes, pour qu'il sèche plus vite, on allait retourner les draps. Le soir, on pliait les draps qui étaient déposés dans des corbeilles en osier. Le lessif était récupéré, il servait aussi pour laver le linge de couleur, les descentes de lit, broser les moellons. On changeait les lits une fois par mois. On achetait le savon en pièce d'un kilo, à l'avance, pour qu'il soit très sec, par mesure d'économie. »

(Sources : Souvenirs de Marcelle Bal)

## Lieux

**L'Abro Dauphin** : l'orthographe originelle devait sans doute *La Bro Dauphin* – *bro* désigne la lisière d'un champ, un talus inculte qui sépare deux champs, Dauphin est un nom de famille.

**L'Agrèle** – La Grêle : la première orthographe est plus conforme à la signification du nom, car il n'y a aucun rapport avec une quelconque perturbation météorologique.

*L'agrioule*, *l'agrelha* (franco-provençal) désigne le houx (voir Frédéric Mistral dans le *Trésor du Félibrige*). On trouve, en français, des dérivés *La Greule*, *La Graulet*, devenus noms de lieux ou noms de familles.

**Armas** (ou ermas) : lande, friche, terrain inculte. (latin *eremus* : désert – ancien français : *erm*)

**Aules** (de oulo) : marmites d'érosion (dans le Jabron)

**Androuno** (endronne) : ruelle

**Aire** (du latin *area*, sol uni) : arène, *Arenas* à Nice, chemin des *Areniers* à Draguignan. Lieu de battage du blé, souvent enherbé.

**Aubre** : arbre (provençal)

**Adous**, Adoux, Dous : source

**Adret** (opposé à l'ubac) : versant exposé au soleil

**Bagarry** (Bagar en 1015 – Bagarros en 1040 – Bagarris en 1200) vient du gaulois *bac aru* : hauteur pointue

**Barro** : arête rocheuse, escarpement rocheux – vient d'un mot gaulois

**Baume** (balme) : grotte (origine pré-gauloise)

**La Bastié** : deux hypothèses sur l'origine :

1. bourrelier, bâtier, fabricant de bâts.

On trouve dans les archives de 1586 : le Conseil de Trigance engage un bâtier qui doit venir «basteyar» au village pendant 3 ans deux fois par an.

2. Évolution phonétique du mot *bastido*. La bastide était d'abord une maison de ferme fortifiée puis simplement, une ferme.

**Belluche**, Bellusse : origine inconnue. *Beluze* était un nom de famille provençal. Dans le Forez, le mot *beluso* désigne un terrain argileux.

**Biach** : origine inconnu

**Blache** (blacas) : chêne – taillis de chênes blancs (pubescents).

**Breis** (vient du gaulois *brogilu* = bruei) : désigne à l'origine un champ, un enclos puis un bois taillis en ancien français. Aujourd'hui dans la Vésubie, lou *brèi* désigne le bosquet enclos. A Trigance, c'est un bois traité en taillis.

**Brige**, Brize : c'est peut-être le surnom du propriétaire (querelleur)

**Brusquet** : désignait un lieu couvert de bruyères. Aujourd'hui, c'est un pré.

**La Calade** : (provençal *calado*), descente abrupte et autrefois pavée.

**Carajuan** ou Carejuan : ce mot serait en rapport avec *garagai*, idée de gouffre.

**La Carbonel** : c'est le nom d'une ancienne ferme portant le nom du propriétaire. De même *Aco de Basile* signifie «chez Basile» (ce qui lui appartient). Souvent le nom du propriétaire devient le nom de la ferme ou inversement.

**Casseyère** : sans doute origine P.I.E. - De *casse* (voir en Vanoise) : éboulis, rocher

**Champon** : petit champ

**Chandon** (le champ de Chandon) : nom du propriétaire

**Chastillon** (Castillon) : de *castelio, castelionis, castellum* – castel : petit château.

Désigne aussi un ancien oppidum celto-ligure.

Contrairement à l'idée commune, l'oppidum n'est pas une création romaine. Au II<sup>ème</sup> siècle av. J.C., les gaulois créent des cités fortifiées (oppida). Ainsi le mur, composé de pierres et de madriers de bois, qui entourait la ville de Bibracte (aujourd'hui Mont Beuvray haut lieu de l'histoire gauloise dans la Nièvre), était long de 5,250 km et délimitait un espace de 135 ha ! Celui d'Alésia occupe 97 ha!

**La Chaumo** : du P.I.E. *Kalm* (puis *calma, calmis*), plateau (ou croupe) sec et pierreux; hauteur dénudée.

**La Clape** (provençal voisin : lou *clapas*, tas de pierre) issu d'un terme P.I.E.(pré indo européen) *klap* : pierre, rocher.

**Clastre** : Plusieurs significations :

- en occitan, camp fortifié.
- aussi, cloître, presbytère
- quelquefois enclos pour les animaux

Cette dernière explication concorde avec l'utilisation de ce bâtiment au début du siècle.

**Le Clot d'Enfoucou** (prononcez infoucou) : ce lieu, situé en limite de Siouné et du camp militaire, est bien connu des chasseurs qui le nomment aussi les Arènes (à cause de la ceinture de roches en demi-cercle). Lieu plat ayant appartenu au sieur Foucou.

**Le Clot du Suy** : lieu plat à proximité d'un trou d'eau boueux.

**Clot** : petit plateau, lieu plat.

**Le Clouat** : c'est l'écriture phonétique du *clot*, lieu plat (souvent utilisé pour un lieu de dimensions modestes)

**Cloutet** : (du verbe provençal *clouteja*) : lieu plat de dimensions très réduites.

**Clumes** (Clemès, Cleumeus dans les anciens cadastres) : *cleme* était le surnom d'un individu ayant un penchant pour la réclamation (un procédurier). Peut-être était-ce le surnom du propriétaire ?

En toponymie, il est fréquent que le nom (ou surnom) du propriétaire devienne le nom du lieu, ou que le nom du lieu devienne le nom du propriétaire.

**Colle, Collet, Coulet** (colettes) : colline

**Collet Redoun** : collinette ronde

**Condamine** : très répandu en France. A l'origine, terre indivise entre 2 seigneurs ou entre un seigneur et un évêque.

**Content** : de l'occitan *conten* (querelle), désigne une terre disputée.

**Coumbo**, Coumbau, Coumbasq : combe.

**La Coumbo du la Bru** : *la bru* était le surnom du boudeur. La combe (du gaulois *cumba*) désigne une vallée sèche mais aussi une vallée plus ou moins encaissée, une dépression de relief. Ce mot est à l'origine du nom de Comps, de la rue du Combat à Draguignan (*carriero dou Coumbas*), de Coumbo Dreche (combe droite) sur la commune de Rougon, proche du sommet de Breis et qui plonge sur le Verdon et le pont de Tusset. La combe du boudeur ! Était-ce le surnom du propriétaire ?

**Courneiret**, Courneirède, Cournuelle : petit bois (ou lieu) planté de cornouillers (arbustes décoratifs à feuilles caduques)

**Cros** : creux, dépression. Il s'agit d'une cuvette à fond plat de faible superficie

**Crous** : lieu où était implanté une croix

**Cruvelet** : petit crible (sorte de passoire) ou fabricant de cribles (cruvel)

**Le Défens** (*lou devens* en provençal). Ce nom vient du Moyen-Âge. A partir du XI<sup>ème</sup> siècle, les bois que l'on veut protéger des hommes et du bétail sont mis en *défens* : interdiction d'y abattre les arbres ou d'y laisser paître les troupeaux. Souvent, la mise en *defens* était décidée par le seigneur. Mais plus tard, les communautés villageoises prendront la même mesure pour les bois communaux.

**Le Devensoun** : le petit *devens* (défens). Ce lieu a été inscrit à l'inventaire des sites de 1951. Les coupes de bois y sont réglementées (ainsi que cela se faisait au moyen-âge dans les défens)

**Estelle** : ancienne bâtisse seigneuriale (aujourd'hui dans le camp de Canjuers) dont il reste des ruines intéressantes et un pigeonnier. Le mot *estel* signifie «adossé à un rocher élevé». L'origine du mot est obscure mais le sens est à peu près sûr. Le 15 avril 1621, le seigneur Melchior de Demandolx y créait une verrerie. Celle-ci était déplacée, peu avant 1661, vers le sud, environ à 2 km (ferme de la Verrerie, dans Canjuers).

**Faisso** (faïssa, fayce au XII<sup>ème</sup> siècle) : les *faïsses* sont des bandes de terre, des terrasses, retenues par les murailles de pierres sèches (*restanco* = restanques). Ainsi en 1640, le Conseil trigançois veut se dégager de ses dettes, et, charge les consuls de solliciter du seigneur l'autorisation de défricher les défens de la Colle de Siounès. Sont partagées les terres de Siounès et de Chagons : chaque famille reçoit la concession d'une *fayce* à charge de payer annuellement, pendant 8 ans, 32 sous par *faysse* avec jouissance du glandage; l'abattage des chênes et autres arbres n'étant pas autorisé «*que pour s'en servir à l'agriculture*».

**Ferrai** (comme pour faisso, ai se prononce ail) : ferrage, *ferrago*, terre fertile proche du village avec des jardins ou des prés. Généralement, chacun pouvait autrefois aller y chercher du fourrage.

**Fonduas** (ou fondues) : se retrouve sur de nombreuses communes. Terre de décomposition ou quelquefois éboulis.

**Fons, Font, Fouont** : fontaine ou plus fréquemment source

- font Rose (*ros* ou *rosel* en ancien français = roseau)
- font Freyère (source froide)
- font de Frai (du Frêne)
- font de Soulié ou Soulliès (située en un lieu ensoleillé ou ayant appartenu à la famille Soulliès)
- font de Garnau (*garnau* peut désigner un pin isolé mais aussi un nom de famille)

**La Fayette** (faye, fayet, fau) petit bois de hêtres (*fagus*, *fau* = hêtre). Ce mot est

extrêmement répandu dans toute la France (*faou, faouet, fou, faux, fahy, fageolles*). Pensez au Général de la Fayette qui prit part à la guerre d'Indépendance en Amérique et à la Révolution française.

**Fracha**, Fracho, Frache : *fracta* en bas-latin, arête rocheuse ou brèche dans le relief

**La Gabelle** (de l'arabe *Kabala*, impôt) : depuis le Moyen-Âge, impôt célèbre et détesté, en particulier sur le sel. Peut désigner aussi l'officier de la gabelle et est devenu un nom de famille. Par dérision et familièrement, les douaniers furent surnommés les *gabelous*. A Trigançe, il est possible que ce soit un nom de famille. Il existe aussi une racine P.I.E. (pré indo européen) *gab*. La gabelle désigne alors une petite rivière encaissée.

**Garduère** : on trouve sur de nombreuses communes Garder, Garduelle, Gardie... Du germanique *warda* (signifiait garde puis tour de garde et enfin forteresse). Mais souvent c'est un simple poste de guet, situé sur une hauteur évidemment.

**Gaudemard** : beaucoup de vieux trigançois prononcent *grau de mar*, terme provençal qui a une signification pour eux, mais qui n'est pas exact. Il existe aussi le Valgaudemar dans les Hautes Alpes.

Voici comment, en toponymie, un nom incompréhensible (Gaudemard) pour les habitants, est assimilé à un autre mot connu, *grau*, de consonance voisine.

Ce nom est d'origine germanique (de *waldan* = gouverner et *mar* = illustre – *wald* devenant *gald* puis *gaud*).

Ce nom est un hommage à Waldemar 1<sup>er</sup>, roi des «barbares germains» ainsi que les nommaient les romains pour qui tout peuple non latinisant était «barbare».

A ce propos, il est intéressant de faire quelques remarques concernant le latin et son influence :

Ainsi que l'écrit L. Chabot dans «Histoire de nos écritures» (Édition Hachette), «*On imagine parfois les légions romaines apportant aux illettrés qu'ils soumettent les bienfaits de l'écriture; cette vue simpliste est fautive.*» Les écritures les plus anciennes apparaissent 3 000 ans av. J.C., le latin n'apparaît qu'au VI<sup>ème</sup> siècle av. J.C.

«*Quand ils eurent peuplé Rome, les latins chassèrent les Étrusques et interdirent l'usage de leur langue. Partout où s'élargissait leur empire, il fallut écrire en latin...*

*Le latin a tué, par décret, l'alphabet étrusque, celui des siciliens, des vénètes et d'une douzaine d'autres peuples italiques. Il a fait disparaître le carthaginois, puis les écritures de la péninsule ibérique, comme celle des Irlandais (ogams), des anglo-saxons (runes), des germains; il a refoulé celle des scandinaves... Le latin a unifié, certes, mais à l'aide d'un alphabet jaloux et intolérant.*

L'écriture et la langue ont donc suivi la route des marchands mais surtout des conquérants. Ceci montre qu'une langue est bien plus qu'un simple moyen de communications. Les défenseurs du provençal disent : «*Quau tèn la lengo, tèn la clau*» (celui qui tient la langue, tient la clé).

**Gorgo** : *gouorgo*, gorge, défilé, vallon étroit et encaissé.

Gorgo de Panoun, de Rémi, de Denis... sans doute ces noms sont-ils ceux des propriétaires.

**Grachauve** : de la racine *gra* (comme grave) et *calmis* (plateau dénudé ou croupe) – croupe dénudée et caillouteuse

**Grau** (*graou*) : à rapprocher de la Crau, de Grave et du mot gravier – terrain caillouteux, couvert de gravier.

- Grau de ville : face au village, ces grau s'étendent jusqu'à la ferme du même nom.
- Grau d'Entillières : dans un lieu planté de tilleuls (autrefois)
- Grau Péliissières : du nom du propriétaire (pelissié : pelletier, fourreur – pensez à la pelisse – pelissarié : pelleterie).

**Graute** : peut-être *grau auto* (haute grau) – mais c'est sûrement un dérivé de la racine *gra* qui a donné grave (caillou)

**Greolière** : *graculus*, corneille; puis *gracularia*, *graulieras*, *graolerus*. C'est un dérivé du mot corneille.

**Infarnet**, infarnet : (sur la commune de Rougon) appellation très répandue en toponymie. En ancien français, *enfern* était un endroit situé dans des parties basses. On dit qu'un Infarnet est un petit enfer. Cela désigne des gorges étroites et plongeantes. Peu avant le relais des Balcons de la Mescla (route du pont de l'Artuby), l'Infarnet plonge sur le Verdon et l'atteint peu avant le confluent avec l'Artuby.

**Irouelle**, Irolles : (sur la commune de Rougon) au Moyen-Âge, s'appelait Ayrolles, peut désigner le plateau (de *aira*, *aurola*).

**Isclé** (du latin *insula*) : île mais aussi terrain, jardin en bordure de rivière (un *iscloun* est une petite isclé).

**Jabron** : de nombreux cours d'eau portent ce nom (Alpes de Haute Provence, Drôme, Vaucluse).

- en 1207 : Agabron; en 1040 : Aiabrone; en 1264 : Agabronis; en 1404 : rip-Jabronis
- issu du pré-celtique *gaba* (rivière encaissée). Pour «notre» Jabron, voir les gorges du Haut Jabron, proches de La Bâtie de Peyroules.

**Jalles** : mot provençal désignant un bouquet de jeunes chênes pubescents.

**Lavandur** (Lavandour) : ruisseau alimenté par une source régulière et venant de Giravai. Le nom vient de *lavandou*, le lavoir.

**La Levado** : dénommée aussi la cascade, sur le Jabron. C'est une digue, élevée il y a un siècle environ, à l'initiative de l'A.S.A. Du Jabron, pour diminuer la pente du torrent et l'érosion qui en découlait.

**Liste**, Listoun : bande étroite de terre

**Males Costes** : les mauvais coteaux

**Malevieille, Maleveuille** (mais à l'origine Malevielle) : désigne une ferme, *villa*, située en hauteur, *mal*.

**Maline, Marine** : les Marines dans l'Artuby, escarpement, rocher en surplomb, falaise.

**Mayon d'Encartier** : la maison du sieur Cartier. En nissart, on emploie encore le mot *maion* pour maison.

**Merlatières** : ce nom peut dériver de merle mais aussi d'une racine *merl* qui semble désigner une hauteur rocheuse.

**Mescla** : signifie le mélange et désigne le confluent du Verdon et de l'Artuby (dans les Alpes Maritimes, la Mescla est le confluent du Var et de la Tinée)

**Les Moulières** (vient du latin *mollis*, mou) : terrain mou, argileux.

**Mouto** : colline pointue, butte naturelle (ou artificielle dans d'autres régions : La Mothe, Lamotte..., souvent édifiée pour y installer une tour de guet ou de garde)

**Miassol, Miessol** : à rapprocher peut-être de Myesouelle à Rougon.

Mié solo : «probablement une bande de terre de bonne qualité, réglémentée par l'usage de la jachère» (J. MAGNAUDEIX *Des Lieux et des noms* – commune de Rougon)

**L'Hort, L'Ort (l'ouort)** : le jardin (potager le plus souvent)

**Le Pareissère** : lieu élevé où l'on «paraît», où l'on vient voir, surveiller

**Le Pas** : bien connu des chasseurs, désigne un passage, une brèche, un défilé

**Le Pas de l'Avers** : ou pas des Avers : déformé en pas des Averses ! En 1614, les archives précisent que *Sioune* s'appelait les *défens du pas des avers*, *avers* signifie exposé au nord.

**Le Peissié, (peissiero)** : chaussé (élévation de terre pour retenir l'eau d'un ruisseau, d'une rivière)

**Pelas** : lieu pelé, dénudé

**Pin Provençal** : désigne le pin maritime, rare et donc remarquable sur la commune

**Pin Clava** : peut-être pins enfermés, enclos

**Le Plan** : petite plaine ou plateau

**Le Pradoun** : le petit pré

**Praguillen** : pré où poussent des grands chardons (cirses épineux)

**Priolat** : prieuré (occitan *priourat*)

**Ribo** : lisière, limite, bord d'un champ – talus

**Riblaquon** : (riu blaçon) : le ruisseau du bois de chêne

**Rieu, Riou** : ruisseau (équivalent de ru en français)

**Rigaud** (*Rigaudo, rigaudum, rigaudi*) en provençal, prononcez riga-ou (au italien). Ce nom est très intéressant car c'est un nom de personne (sans doute le propriétaire du lieu). Il a été formé par l'association de *ric, rig* (puissant) et *waldan* (*wald = gaud*, qui signifie gouverner). La population romane créait ces noms pour suivre la mode et imiter les noms des envahisseurs germaniques. Ces mots associés n'ont pas de signification réelle.

A IX<sup>ème</sup> siècle, cette mode avait même gagné les campagnes.

Rappelons qu'à l'époque gallo-romaine, il était de bon ton pour un notable gaulois de prendre un nom à consonance latine.

De nombreux noms et prénoms sont d'origine germanique. On peut citer, entre autres, Aycard, Bernard, Gaynard, Gérard, Richard, Jausaud, Giraud, Artaud, Albert, Audibert, Guillaume, Bertrand, Antelme, Hermelin, Berthe, Bertin, Guy.

**Rigoulié** : éboulis

**Robion, Roubion, Roubino** (dérive de *rub*) : falaise, ravine, éboulis

**Roc Abrier** : devait sans doute s'écrire Roca. On pourrait peut-être rapprocher ce nom de *Rocabillera* (1152) dénommé aujourd'hui Roquebillière (Alpes-Maritimes) qui pourrait signifier la roche en surplomb. Mais ce n'est qu'une hypothèse, assez hasardeuse.

**Rousset** : couleur fauve (de la terre)

**Rouvières** (de rouver) : bois de chênes. A donné le nom de famille Rouvier

**Rouyer** (clot de Rouyer) : sans doute nom de famille du propriétaire

**Rouguière** (rouguiero) : rue, mais aussi quelque fois charnier

**La Sagne** (de *sagno*) : terrain humide, marécageux mais aussi massette d'eau désignée sous

le nom de roseau.

Aujourd'hui, en Camargue, les sagneurs pratiquent toujours leur métier en barque, pour approcher les roseaux et les couper. Dans le Mercantour, les bergers désignent par sagnes les prairies inondées.

**Saint Maïme** : signifie Saint Maxime. Évêque de Riez (en 433 ou 434), il aurait établi des moines dans le site de Moustiers. Il est décédé en 460. On trouve des lieux dénommés saint Maymes en plusieurs coins de Provence, dont un village à proximité de Forcalquier.

**Salau** : lieu où coule de l'eau salée

**Sambou** (sambro) : creux de rocher, réservoir naturel qui se remplit d'eau de pluie.

**Samberi** :

- *sambeja* : appeler les oiseaux
- *sambairis* : celui qui appelle les oiseaux

Il s'agit peut-être d'un dérivé de la racine oronymique (ayant trait au relief) *samb*. La deuxième hypothèse paraît plus vraisemblable.

**Sautet** : (du verbe sauter, en provençal) : faire un petit saut

**Sarteinnetto** : cuvette de quelques mètres carrés dans une dalle rocheuse. Y-a-t-il rapport avec la forme, car sarteinnetto peut désigner un poêlon ?

**Le Serre, La Serrière** (Serraz en Savoie, Sierra en Espagne...) : colline allongée, crête de montagne dentelée.

**Sueio, Suy** : égout naturel – trou d'eau fangeux

**Soulié** (Soulliès) : de *solanus*. La font de Soulié peut désigner la fontaine exposée au soleil, mais Soulié peut être le nom de famille du propriétaire

**Soleils** : autrefois la Bastide de Soleils, *Bastida de Soleses*. Est-ce l'exposition du lieu qui lui a valu cette appellation ?

**Le Tuei** : signifie if, arbre n'existant pas sur la commune. Le *tuei* est utilisé pour le sapin pectiné (sapin blanc)

**La Tuillère** : appellation sans doute peu ancienne (par rapport à de nombreux noms de lieux ayant 1000 ou 2000 ans). Lieu de fabrication de poteries, de tuiles.

**Turrel** : probablement nom de famille du propriétaire

**Ubac** : contraire de *adrech*, *adret*. Lieu exposé au nord.

**Vanado** : bercail, bergerie, abri.

Enclos en pierre sèche, non couvert, pour enfermer le bétail.

**Le Verdon** : le mot verdon a la même origine que le *gard* (l'eau). C'est un hydronyme pré-latin *gar – var – var-d-one*. En latin, a subi l'attraction du mot *vert* (couleur) pour devenir *virtones*. Le nom ne vient pas de la couleur des eaux, sinon les *Verdon* seraient légions, car de nombreuses rivières ont des eaux vertes.

«*Semblables aux Basques, chez lesquels on appelle indifféremment tous les torrents l'Eau, ou... la Grande Eau (ce que font aussi d'autres peuples), nos ancêtres n'eurent aucun soucis de varier les noms qu'ils donnaient aux rivières. Ils les appelèrent simplement Eau : la grande eau, l'eau noire, l'eau claire, l'eau lente... ou bien encore l'eau du mont, l'eau du roc, l'eau des bois...*» (Onésime Reclus cité par Paul Joanne).

On retrouve ainsi plusieurs racines indo-européennes signifiant eau.

«(...) l'hydronyme s'applique à un groupe géographique, soit concentré dans une région

*comme les Nants ou les Dorons savoyards, les Nestes ou les Gaves pyrénéens (...)*»

(Dauzet, Deslandes, Rostaing – *Dictionnaire des Noms de Rivières et de Montagnes en France*)

C'est ainsi que l'Artuby (de même que la Nartuby) a une racine hydronymique en rapport avec l'eau : *ar*.

**La Verrerie** : ferme, aujourd'hui dans le camp de Canjuers.

Avant 1661, la Verrerie d'Estelle est déplacée au quartier de Clumes, 2 km plus au sud.

La ferme de la Verrerie est encore plus au sud, mais son nom fait référence incontestablement à cette activité artisanale.

**Villars** : un écart, un hameau (Villar, Villard)

Au XIII<sup>ème</sup> siècle, pouvait désigner un ensemble de granges habitées en été.

(d'après les recherches de Guy BURLET)

## Lions Marie (décès de)

*«Bien chère Christine,*

*Je t'envoie enfin, avec beaucoup de retard, excuse-moi, la lettre recopiée que j'avais écrite pour toi, dès le lendemain que Maman m'avait annoncée la mort de ta Grand-mère.*

*Je n'y ai rien changé, elle a été rédigée avec tout le chagrin que j'éprouvais et que j'éprouve encore.*

*Je t'écris pour te dire combien je suis triste depuis que Maman m'a annoncé le rappel à Dieu de ta grand-mère. Je veux te dire, si tu ne le savais déjà, que depuis que je suis petit, je l'aime un peu comme une troisième grand-mère, une mémé de vacances, si gentille et si généreuse, elle incarne un tel enthousiasme de la vie malgré tous les malheurs dont son existence a été émaillée.*

### **Le pommier de Marie**

Le gris des branches inertes  
Vient de fondre au soleil  
Dentelle folle  
S'y accrochent  
Des oiseaux, des fleurs, des feuillettes  
De l'azur puis du vent ému  
Des chants perlés  
Un bruit d'éveil...  
Simple la vie recommence.

Marie tu viens d'éclorre  
Au printemps de toujours.  
Celui immense qui demeure.  
Tu es fleurs, oiseaux, et crise.  
Offrande paisible et dorée  
Au grand soleil tant espéré.  
Simple, la vie recommence.

*Une grande dame de Trigance s'en va, et je sais que le village aura du mal à s'en remettre.*

*Quant à l'oubli n'y pensons même pas : les rues, les vieux murs, les toitures en pente, le banc de chez Waret et celui d'Antonin sont imprégnées de son image.*

*Et surtout pour nous l'église où chaque dimanche qu'elle se trouvait au village, elle venait représentant l'assemblée des fidèles, à elle seule, pour prier en égrenant son chapelet.*

*Marie n'a, désormais plus besoin de prier. Elle est assise tout près du Père. Bien sûr nous ne l'entendrons plus plaindre son «pauvre cœur» en haut des nombreux escaliers. Nous ne la verrons plus arranger ses massifs de fleurs, plantés autour de sa courte terrasse, mais son souvenir très sensible me restera au cœur.*

*J'ai recherché une photo du mariage de Caroline et Philippe où l'on voit ta grand-mère et moi en pleine conversation, elle me pose sa main sur mon avant-bras. Elle doit me dire quelque chose de drôle puisque je souris.*

*Maman m'a dit qu'elle n'avait pas changé, la rapidité de sa mort n'aura pas eu le temps de défaire son visage. Elle a gardé jusqu'au bout ses joues roses et rebondies qu'on*

*avait tant de plaisir à embrasser.*

*L'âge n'a pas eu le temps de faire son œuvre qui rend si terribles les dernières années des trop vieilles personnes. Et c'est mieux ainsi ma Chère Marie Christine. Je suis d'autant plus triste que je m'étais promis à moi-même que le jour où elle disparaîtrait d'où que je sois, je viendrais lui rendre un dernier témoignage d'affection. Hélas absent jeudi, je n'ai appris la nouvelle que hier au soir.*

*Aujourd'hui samedi matin, vous êtes en train de la coucher dans la bonne terre de son village, je pleure de n'être pas avec vous. Mais sache que j'étais là par la pensée et la prière.*

*Voilà ce que j'avais écrit. Bien sûr la vie reprend beaucoup plus vite pour ceux qui ne la côtoyaient pas quotidiennement, mais pourtant je ne pourrais jamais revenir à Trigance sans penser à elle et à sa si grande gentillesse.*

*Aujourd'hui, je ne veux pas finir sur une note trop triste, maman m'a dit par téléphone que Bernard venait d'acheter L'Auberge de la place. C'est très bien, il va enfin se trouver un endroit sympathique où se retrouver dans ce village. J'espère pour lui que ça va marcher.*

*En attendant, si tu as un petit moment pour m'écrire de tes nouvelles cela me fera plaisir, communique à tes parents la part que je prends à leur chagrin ainsi qu'à Bernard et soie sûre de mon amitié.*

*Je t'embrasse.*

Antoine.

(Sources : Souvenirs de Marcelle BAL)

## Lycée

« Le lycée

*Être enfant à Trigance, à cette époque, impliquait d'aller en pension pour poursuivre les études. L'année scolaire 1958-1959 fut donc la dernière passée dans ma chère école. A la rentrée suivante j'intégrais le lycée Ferrié à Draguignan où m'attendait l'internat et son cortège de désillusions...*

*A ce moment- là, le lycée accueillait des élèves de la 6<sup>ème</sup> à la terminale... les petits nouveaux qui arrivaient candides et le cœur serré d'avoir quitté le cocon familial étaient livrés au bizutage et la rigueur du pensionnat ajoutait encore à la souffrance de cette nouvelle vie qui les privait de leurs parents de longues semaines d'affilée...*

*Mes parents n'ayant pas de voiture, mon premier retour à la maison s'est effectué sur la vieille moto de mon père...sous la pluie...*

*Par la suite, j'ai le plus souvent été tributaire « d'occasions », ce qui me faisait arriver chez moi le samedi soir et repartir le... dimanche après-midi.*

*Peu à peu, l'étau des brimades s'est relâché mais la notion de classes demeurait stupidement vivace.*

*Si les professions libérales tenaient le haut du pavé, venaient ensuite respectivement le cadre, l'employé, l'ouvrier et le paysan... si en plus, on était originaire d'un petit village, on était des « pegnots- pagoulins ». Cela aussi forge des convictions...fut-ce dans la douleur...*

*Fort heureusement la blouse grise qui nous était imposée comme uniforme avait au moins le mérite de gommer les différences entre ceux pour qui les habits du dimanche c'était tous les jours et les autres.*

*Bien évidemment la période lycée ne se limite absolument pas à ces souvenirs amers.*

*Reste que les bons moments : le goût de l'étude, les blagues de potaches, les camarades devenus amis ne les ont jamais totalement occultés... »*

(Souvenirs d'enfance de Robert Lions)

## **Machine à écrire**

ROUVIER Albert Maire – Présents : DURIEZ Marius, DOSSOLIN Louis, PASCAL Isidore, ROUVIER Félicien, DEMANDOLS Louis, TROIN Edmond, ROUVIER Frédéric, LIONS Louis, AYCARD Emilien, AYCARD Albert.

*«Mr le Président expose à l'assemblée qu'il y aurait lieu d'acheter une machine à écrire pour les besoins du service et demande au conseil de vouloir bien voter la somme de 46 237F à prendre sur les fonds libres de la commune.»*

(Séance du Conseil municipal du 2 Mars 1954)

## Maires... et ses Conseillers

<b>Période</b>	<b>Identité</b>	<b>Étiquette</b>	<b>Qualité</b>
1790-1791	ANTELME Jean-Joseph		
1791-1792	ANDRÉ Pierre		
1792-1793	ROUVIER Joseph		
1793-1793	GIRAUD Jean		
1793-1808	AYCARD Michel, Dominique		
1808-1809	TROTOBAS Jean-Baptiste		
1809-1821	ROUVIER Antoine		
1821-1830	BERTRAND Jean-Joseph		
1830-1831	AYCARD Joseph		
1831-1836	BAIN Victor, Barthélémy		
1836-1837	AYCARD Antoine		
1837-1839	BERTRAND Jean, André		
1839-1840	LAMBERT Thomas		
1840-1843	AYCARD Frédéric		
1843-1848	CARTIER Joseph, Antoine		
1848-1850	LIONS Joseph		
1850-1865	PAUL Joseph, Jean-Baptiste, François		
1865-1870	ROUVIER Jean, Joseph		
1870-1876	AYCARD André		
1876-1878	TROIN Hippolyte		
1878-1884	BERTRAND Pierre		
1884-1892	ROUVIER Frédéric, Antoine		
1892-1895	ROUVIER Emile		
1895-1900	LIONS Robert		
1900-1919	AYCARD Jean-Baptiste		
1919-1953	DOSSOLIN Louis		
1953-1959	Albert ROUVIER		Facteur
1959-1965	BERNARD Marius dit Bertin		Apiculteur
1965 - 1989	TROIN Edmond		Transporteur
1989 - 1995	VARAGNAC Julien	PS	Garde forestier
1995 - 2020	CLAP Bernard	PS puis Divers Gauche	Hôtelier Restaurateur
Depuis 2020	LAVAL Stéphane	Divers Gauche	Chef d'entreprise

Période	Maire	Conseil Municipal
1848-1850	LIONS Joseph	suspendu de ses fonctions le 5 mars 1850 par le préfet HAUSSMANN remplacé par PAUL Joseph, son adjoint.
1850-1865	PAUL Joseph	
1865-1870	ROUVIER Jean, Joseph	
1870-1876	AYCARD André	
1876-1878	TROIN Hippolyte	
1878-1884	BERTRAND Pierre	
1884-1892	ROUVIER Frédéric, Antoine	
1892-1895	ROUVIER Émile	
1895-1900	LIONS Robert	
1900-1919	AYCARD Jean-Baptiste	
1919-1925	DOSSOLIN Louis	ANTELME A., AYCARD Émilien, AYCARD Jean-Baptiste, CARTIER Louis, DEMANDOLX Adolphe, GAYMARD Marius, GUICHARD Victorin, ROUVIER Joseph, TROIN Antonin.
1925-1931	DOSSOLIN Louis	BERNARD Augustin - DOSSOLIN Antonin - GUICHARD Victorin - GRAS Julien - PASCAL Isidore - ROUVIER Casimir - ROUVIER Godefroy - TROIN Antonin
1931 - 1937	DOSSOLIN Louis	
1939-1945	DOSSOLIN Louis	AYCARD Émilien - GIREL Pierre - LIONS Paul - PASCAL Isidore - ROUVIER Albert - ROUVIER Godefroy - TROIN Antonin
1945	DOSSOLIN Louis	BERNARD Bertin, DOSSOLIN Marius, LAUGIER Louis, LIONS Jeanne, LIONS Marcel, PASCAL Isidore, ROUVIER Antonin, ROUVIER Félix, TROIN Marie-Rose.
1947- 1953	DOSSOLIN Louis	CHAUVIN Eloé - DEMANDOLX Louis - DOSSOLIN Adrien - DOSSOLIN Aimé - LIONS Louis - LIONS Marcel - PASCAL Isidore - ROUVIER Albert - ROUVIER Frédéric - TROIN Antonin
1953-1959	ROUVIER Albert	AYCARD Albert - AYCARD Émilien - DEMANDOLS Louis - DOSSOLIN Louis - DURIEZ Marius - LIONS Louis - PASCAL Isidore - ROUVIER Félicien - ROUVIER Frédéric - TROIN Edmond
1959-1965	BERNARD Marius dit Bertin	
1965 - 1971	TROIN Edmond	
1971 - 1977	TROIN Edmond	
1977 - 1983	TROIN Edmond	
1983 -1989	TROIN Edmond	
1989 - 1995	VARAGNAC Julien	BURLET Guy - CLAP Bernard - THOMAS Jean-Claude
1995 - 2001	CLAP Bernard	BASTIANI Patrick - LIONS Robert - ROUVIER Christine - VARAGNAC Alain -
2001 - 2008	CLAP Bernard	AUDIER Maguy - BALLADA Catherine - DUVAL Christiane - LAVAL Stéphane - LIONS Robert - LIONS Olivier - RIBIERE Philippe - ROUVIER Christine - SUZAN/SICARD Anny - THOMAS Guillaume -
2008 - 2014	CLAP Bernard	ANNOVRI Hélène - BAUD Violaine - DUPARANT Franck - GIULIANO Michel - LAVAL Stéphane - THOMAS Guillaume
2014 - 2020	CLAP Bernard	LAVAL Stéphane - BERNARD Michel - GIULIANO Michel - VARAGNAC Christian
Depuis 2020	LAVAL Stéphane	BASTIANI Luc - BERNARD Michel - CLAP Bernard - ESCUDIE Anne-Gaël - GUERIN Céline - PELLETIER Martine - POZZO Rosalie - SUZAN Gilbert - TORRES Corinne - VARAGNAC Christian

## Marianne

Datée et signée, elle est mise en valeur sur un socle d'un côté de la rue de « l'Hubach » aujourd'hui rue Anne-Marie de DEMANDOLX près de la maison LIONS-GIREL.

Pourquoi ce buste de Marianne est-il daté de l'an XXV ? (1870 +25 = 1895)

Sibour a logiquement compté l'an I à partir de 1870 date à laquelle la 3<sup>ème</sup> République a été proclamée par Léon GAMBETTA le 4 septembre, après la débâcle de Sedan et la fin du Second Empire.

Au lendemain de l'Insurrection de décembre 1851, le Sud-est est exsangue, anéanti, abasourdi. La répression a été d'une férocité inouïe, démesurée.

Pour notre seul département, 748 varois, dont 8 femmes, sont « transportés » à Cayenne (4) mais surtout en Algérie (744), 1 348 sont « bannis » ou emprisonnés.

En tout, ce sont 3 147 personnes qui seront condamnées.

Le 10 janvier 1852, le Préfet du Var adresse une circulaire à tous les Maires du département : « *Messieurs, les emblèmes les plus respectables perdent ce caractère quand ils ne rappellent que de mauvais jours. Ainsi, ces trois mots : Liberté Égalité, Fraternité, forment par eux-mêmes une touchante devise, mais, comme on ne les a vu paraître qu'à des époques troubles et de guerre civile, leur inscription grossière, sur nos édifices publics attriste et inquiète les passants. Je vous prie, en conséquence, de donner des ordres pour faire effacer sans retard cet emblème sur tous les édifices publics de votre commune où il pourrait se trouver* »

Tout naturellement, l'avènement de la 3<sup>ème</sup> République en 1870 et la période qui suivra, que le spécialiste de la France des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle, Philip NORD, appellera « *le moment républicain* », entraîne le retour des proscrits et la réhabilitation des insurgés ou de ceux qui s'en réclament : En 1871, le Var est uniquement représenté par des députés républicains avancés alors que la majorité du pays choisit une nouvelle fois des Conservateurs.

La légende républicaine reprend ses droits :

A Aups, c'est l'élévation en 1880-81 du monument commémoratif à l'Insurrection à la demande du Conseil municipal VILLEVIELLE mais aussi l'installation du mausolée au cimetière d'Aups en souvenir des « *défenseurs de la loi assassinés par le Parjure de décembre* » orné de couronnes de deuil parfaitement conservées encore aujourd'hui.

En cette fin de siècle, la référence à l'Insurrection de 1851 dans le Midi, demeure toujours bien vivace, le culte de la République s'encre de plus en plus : par le nombre de monuments à la gloire de la Révolution et de la République, le Var est le troisième département de France (après l'Hérault et l'Aude).

La grande majorité des bustes de Marianne qui figurent aujourd'hui dans les mairies de France y étaient entrés sous la III<sup>ème</sup> République, que souvent l'acquisition d'une Marianne marquait l'élection, pour la première fois, d'une majorité « républicaine » dans la commune. Elle était alors un signe de victoire, le symbole du changement, elle apparaissait « comme une sorte de saint sacrement républicain, réplique au crucifix des communes « réactionnaires » et à la petite lampe rouge des églises.

La présence de Marianne sur nombre de places de nos communes même les plus reculées en est la preuve incontournable.

Ainsi, à Trigance, le tailleur de pierre Sibour Julien ROUVIER\*, réalise cette étonnante mais imposante Marianne 6 ans avant sa mort !

Il est à noter que dans les années 1870, les bustes de Mariannes restent mal vus par les préfets restés conservateurs, surtout quand l'allégorie est coiffée d'un bonnet phrygien. Celle de Trigance est couverte d'un bonnet phrygien très, trop, discret..., entouré d'une couronne de lauriers. Il fait penser plutôt à un pileu, ce bonnet en feutre qui, dans la Rome antique, coiffait les esclaves affranchis. Ceci pouvant expliquer cela...

Pour la petite histoire, on peut rappeler que GAMBETTA (1838-1882), se rendait à Callian, à quelques kilomètres de là, pour y retrouver Juliette ADAM, femme de lettres, en villégiature au château SEGOND. Née en 1836, elle écrivit en 1858 les *Idées anti-proudhoniennes sur l'amour, la femme et le mariage* sous la signature de Juliette La Messine. Son Salon connu un grand succès.

## Christian Meize

Né à Angers le 25 mars 1935.

Il entre à l'École des Beaux-Arts d'Angers en 1951 et obtient le CAFAS (Certificat d'aptitude à une formation artistique supérieure) en 1954

Il est élève de École Nationale Supérieure des Beaux-Arts à Paris en 1955

Il est diplômé de Gravure dans l'atelier du dessinateur et lithographe René JAUDON en 1958 avant d'obtenir le Diplôme Supérieur des Arts Plastiques

Il enseigne les Arts Plastiques de 1962 à 1995 à Embrun puis, installé à Trigance, au Collège Général Ferrié de Draguignan.

Il est décédé le 20 janvier 2000 sur le chemin qui mène au pont de Carajuan.

## Juliette Meize

Née en 1974 à Draguignan.

Atteinte de surdit      5 ans, la peinture sera son mode privil  gi   d'expression.

A 18 ans, elle entre    l'   cole des Beaux-Arts d'Aix-en-Provence

Ses peintures respirent l'  merveillement, la joie.

Ses cr  ations r  v  lent souvent un univers color   d'arbres distordus, imaginaires, avec des toiles aux formats ronds, ovales, tryptiques, dyptiques qui jouent avec l'oeil.

Elle a expos      Aix, Marseille, Lyon, Grenoble, Toulouse, Draguignan, Barg  me, Trigance (en 2024)... et fait partie de la rel  ve artistique trigan  oise autour de Christel Schlierkampff, Michel Giuliano, Anne-Ga  l Escudi  , Monique Gazin, H  l  ne Jeannin, Sylvie Lamand   ou Dailfine Laureau

## Mémorial du camp de Natzweiler-Struthof

Séance du 24 Mai 1955, ROUVIER Albert Maire – Présents : DURIEZ Marius, DOSSOLIN Louis, PASCAL Isidore, ROUVIER Félicien, DEMANDOLS Louis, TROIN Edmond, ROUVIER Frédéric, LIONS Louis, AYCARD Émilien, AYCARD Albert.

«Le Président fait part à l'assemblée qu'une souscription nationale est en cours destinée à édifier le Mémorial de la déportation dans le camp de Structure en Alsace (Camp de concentration Natzweiler-Struthof) et demande au conseil municipal de voter une subvention pour ériger le mémorial.

*Le conseil vote à l'unanimité la somme de 1000F.»*

Pour aller plus loin... Le *Konzentrationslager Natzweiler, KL*, plus connu sous le nom de camp de Natzweiler-Struthof est ouvert le 1er mai 1941 près du village de Natzweiler en Alsace après la découverte dans ce secteur d'un filon de granit rose. L'extraction du granite débute en mars 1942. Jusqu'à 1 400 déportés vont y travailler dans des conditions particulièrement inhumaines.

Entre 1941 et 1945, près de 52 000 prisonniers vont se succéder dans ce camp, dont plus de 7 000 Français. 17 à 18 000 y perdront la vie. Natzweiler se trouve au centre d'un complexe comprenant près de 30 kommandos et 20 autres camps annexes répartis en Alsace, en Moselle et en Allemagne. A partir de 1942, le camp, commandé par Joseph KRAMER, sert de lieu d'exécution pour de nombreux résistants et prisonniers de guerre. Ainsi, en février 1943, 14 jeunes alsaciens, originaires de Ballersdorf, réfractaires à l'incorporation de force dans la Wehrmacht, y sont fusillés...; 2 officiers de la RAF, Dennis COCHRAN et Tony HAYTER ayant pris part à l'évasion en masse du *Stalag Luft III* en Pologne (que relate le film de John STURGES *La Grande évasion*) y sont exécutés au printemps 1944... ; 4 femmes, agents du SOE, (Special Operations Executive), Diana ROWDEN, Vera LEIGH, Andrée BORREL et Sonia OLSCHANEZKY y sont assassinées par injection le 6 juillet 1944... ; dans la nuit du 1er au 2 septembre 1944, 106 résistants du réseau *ALLIANCE*, dont 15 femmes, transférés du camp de sûreté de Schirmeck sont également exécutés... tout comme 35 membres des Groupes mobiles d'Alsace-Vosges...

A partir de 1941, en liaison avec trois professeurs exerçant à l'université du Reich de Strasbourg, l'anatomiste August HIRT, le virologue Otto BICKENBACH et le bactériologiste Eugen HAAGEN, des expériences médicales sont menées à Natzweiler. Sur les sulfamides, sur le gaz moutarde, le gaz phosgène, sur le typhus, mais aussi les recherches anatomiques de HIRT.

Le camp, vidé de ses occupants, sera libéré par les Américains le 25 novembre 1944.

## Dominique **MERCY**

Très proche de l'architecture, il pose un regard incisif sur le contour et les arêtes de la forme abstraite. De l'abstraction, il s'agit en fait de se débarrasser de l'anecdote qui nous détourne de la poésie et du rêve.

Formé à l'école *BOULLE*, et aux *Arts décoratifs* de la rue d'Ulm à Paris, il a travaillé comme sculpteur de plateaux dans les studios de l'ORTF aux Buttes Chaumont de 1967 à 1971 notamment avec Jean-Christophe AVERTY et Maritie et Gilbert CARPENTIER pour leur émission *Top à....*

Outre ses recherches plastiques, il a été pendant dix ans intervenant auprès des écoles du territoire dans le cadre des classes à projet artistique et culturel.

Après le démembrement de l'ORTF, il émigre dans un premier temps à Bruxelles avant de descendre dans le midi où il rejoint une secte bouddhiste près de Trigance.

Après sa rencontre avec Maguy AUDIER, il s'installe à Saint-Mayme et retrouve au village Robert PATIER qui fut son patron à l'ORTF.

Outre ses recherches plastiques, il a été pendant dix ans intervenant auprès des écoles du territoire dans le cadre des classes à projet artistique et culturel.

Ainsi, sur le site de l'ancienne maison de pays de Trigance, à la Sagne, Dominique MERCY, s'est employé, au début de l'année 2005, à réhabiliter deux fours à chaux, aux fins de faire découvrir l'art de la fresque aux écoliers du canton de Comps, l'une étant exposée dans le petit préau de la cour de l'école de Trigance.

Il a su garder cette magie de l'événement et de l'éphémère, pour donner aux enfants l'amour de la création, à la fois insolite et ludique.

Le passage d'une matière à l'autre ne le dérange pas, les métaux bien sûr, bronze, acier, cuivre et laiton, mais aussi le papier sous forme de pâte par moulage comme la fresque réalisée par les enfants de l'école de Trigance et exposée sur le mur du lavoir, ou sous forme d'empreintes ou trace, ou encore par découpage et collage de feuilles et contrecollés.

Il retravaille ainsi l'idée du dessin, sous des formes géométriques et d'enchevêtrement réalisant des bas-reliefs ce qui lui permet d'obtenir des partitions de lumière et d'ombres blanches. Les formes de ses bas-reliefs sont des calligraphies imaginaires sans significations apparentes, si ce n'est d'apprendre à parcourir du regard le modelé et capter la lumière.

## Météo

« Louise de Cruvelet était une bergère. Avant, on n'avait pas la météo et on s'en passait tout pareil... Louise savait le pronostic du temps, elle prévoyait la pluie, l'orage, les vents, la sécheresse et la froidure.

Ma mère lui demandait lorsqu'elle passait devant notre maison : « Louise, qué tens va faire ? » (Louise, quel temps va-t-il faire ?).

Un jour de Pâques, elle lui répond « *Tout aro va tomba néou* » (Tout à l'heure il va tomber de la neige).

Ma mère lui dit : « *Je crois que tu es folle* ».

Mais, dans l'heure qui suivit, la neige s'est mise à tomber à gros flocons, sans arrêt, comme en plein hiver. Des cousins qui étaient venus nous voir sont vite repartis. »

*« La tête toujours protégée on ignore tout de la chevelure, toujours cachée, masquée comme enfoncée dans un tronc massif, si bien que le bord postérieur du chapeau touche l'arrondi du dos entre les épaules. L..., un vrai portrait d'Albert DÜRER. La large face à la peau tannée, la bouche légèrement tordue vers la droite, ponctuent ce que disent de très petits yeux, dont le gauche quasi fermé cligne sans cesse, par quelque grimace naturelle.*

*La masse du corps couverte plus que vêtue, est soutenue par deux jambes cylindriques entortillées de bas gris épais retombant sur d'énormes chaussures cloutées. Louise est la veuve de « l'homme la mule ». Jeune c'est à leurs chapeaux à tous deux que je compris combien ce couple appartenait à une France que j'avais fréquentée avec passion dès l'école primaire, celle de l'histoire de l'homme de la terre et de sa vie.*

*Qu'ils soient de feutre ou de paille, des siècles de paysannerie s'y lisaient, bosselés, troués, effrangés aux bords retournés ou ondulés, aux coiffes trop profondes, variés mais toujours semblables cependant ils étaient sans couleur tour à tour rongés par le soleil ou gorgés de pluie. Les chapeaux du labeur appartiennent à la terre et portent le cosmos dans leur fibre. Le pas de L... s'est encore alourdi depuis l'an passé; elle avance ses quatre vingt kilos penchée en avant, le bord du chapeau suivant la courbe du dos. Voûtée, appuyée de la main gauche sur la canne, elle tient dans la droite une laisse à trois harnais sur laquelle tirent en hurlant, matin et soir, ses chiens prisonniers tout le jour qui aboient autant par peur que par désir de s'élancer.*

*Prince, Marquise et Reine, truffiers ou bergers, ces monstres braillards et inoffensifs sont ses compagnons et ses complices. Leurs noms si peu républicains expriment-ils une nostalgie inexplicable et ancestrale ? Peut-être ! Je n'ai jamais posé la question à ma voisine et copine.*

*Elle a un physique rude, épais et dégageant une odeur d'ail et de lavande car elle en frictionne ses genoux arthrosiques, elle sent le bois brûlé, elle exhale aussi un parfum de la soupe de courge. Sous cet aspect d'un autre âge, se cache et se découvre une L... intelligente, sensible, envieuse de tout, d'un humour mordant.*

*Elle porte sur notre époque un regard à la fois critique et narquois et cependant admiratif. Ce dont elle rit elle-même en tapant vigoureusement sur ses cuisses. Ceci quand elle galèje « avec les étrangers » avec lesquels « je suis bon collègue » comme elle dit.*

*Quand elle est prête à parler, que sa solitude lui pèse trop, alors elle raconte. Personne ne vit comme la L... avec la montagne aride et ses senteurs, ses ?, sa sarriette, la garoube, ses salades sauvages, ses sanguins.*

*La montagne, la garrigue c'est « sien ».*

*Ses récits en un français boiteux émaillé de patois, de mots imagés, contrefaits, sont sans pareils. On vit avec elle, la rencontre du renard et du sanglier, de la vipère endormie sur la pierre chaude du printemps soleilleur ou du petit lever du soleil d'été avant la canicule.*

*Elle est la seule à s'attendrir sur le retour des hirondelles qui chaque printemps retrouvent leurs nids à l'angle de la poutre de sa pièce.*

*« Oh ! Je me régale, elles vont, elles viennent et je leur parle et elles me répondent !! » Elle se ravit ainsi tous les étés de leur sifflet aigu et affairé et tient à leur intention la fenêtre ouverte jour et nuit. « Dame c'est moi qui suis chez elles. Elles sont si braves. »*

*La seule aussi à s'émouvoir comme un peintre du « givre bleu sur la prairie », du ciel rouge échevelé « qui ramène le mistral », du « foulement du vent de la misère » celui du « dessèche tout », de la montagne qui « porte l'orage » tant que le coucou n'a pas lancé ses notes. Elle ne croit pas au printemps, même si le soleil réchauffe déjà les pierres du mur et fait fleurir l'aubépine et l'amandier.*

*Le gros nuage noir dans un ciel pur du soir sur fond de vent aigret conseille de «rentrer les courges d'octobre» car il gèlera cette nuit; et si un 14 juillet torride les hirondelles se regroupent sur un fil électrique !... l'index levé, l'air narquois, rieuse et sûre d'elle,... annonce la neige début novembre et le gel jusqu'à Pâques.» (Antoine PATIER)*

(Sources : Souvenirs de Marcelle BAL)

## Monument aux morts

Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 Décembre 1919 :  
Sous la présidence de Monsieur Louis DOSSOLIN Maire.

Messieurs ANTELME A. Adjoint, DEMANDOLX Adolphe, ROUVIER Joseph, CARTIER Louis, GUICHARD Victorin, GAYMARD Marius, TROIN Antonin, AYCARD Jean-Baptiste, AYCARD Emilien.

*"Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu d'élever un monument commémoratif aux soldats de Trigance morts glorieusement pour défendre la Patrie, et la Commune n'ayant pas de ressources demande au Conseil que pour faire face à ces dépenses, il y aurait lieu de demander une coupe de bois extra-ordinaire au canton du Défends pour l'exercice 1920".*

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire l'adopte à l'unanimité, et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien l'approuver

Séance du 27 Août 1922 :

Objet de la délibération : *Inauguration du Monument aux Morts pour la Patrie Guerre 1914-1918.*

*L'an 1922 et le 27 du mois d'Août à 14h00 du soir.*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Trigance, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DOSSOLIN Louis, Maire.*

*Ont été présents à cette Assemblée : Messieurs ROUVIER J., TROIN A., DEMANDOLX A., GUICHARD V., AYCARD J.B., AYCARD E., et CARTIER L. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'inaugurer le Monument Commémoratif aux Morts pour la Patrie de la Guerre 1914 à 1918 le 10 Septembre 1922 à onze du matin.*

*Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire, l'approuve à l'unanimité et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien l'approuver et autoriser. Les membres présents ont signé au registre.*

Le monument aux morts de Trigance est inauguré le 10 septembre 1922 place du vieux lavoir. Il s'agit d'un obélisque tronqué, portant une palme et une croix. Celui-ci est surmonté d'une urne sobre. Quatre obus enchaînés encadrent le monument, placé sur quelques marches.\*

Inscription : *Trigance à ses morts glorieux. Guerre 1914-1918.*

Nombre de tués 22.

La croix de guerre qui y figure, est incomplète, ne comportant pas les deux épées ni la figure féminine.

La croix est le symbole de la mort en Europe occidentale. Dans la religion chrétienne, le symbolisme de la croix condense l'histoire du salut et la passion du sauveur.

Les monuments érigés dans les cimetières sont pratiquement les seuls à accueillir des emblèmes religieux

Apposée sur le fût du monument, la croix de guerre ainsi amputée, prend des allures de croix religieuse malgré la loi de 1905, relative à la Séparation des églises et de l'État, interdisant tout emblème religieux sur un monument érigé sur la voie publique, sauf s'il est placé dans un cimetière ou sur un terrain privé.

(Sources : «L'Art et la Mémoire de 1914-1918 dans le Var»)

Une exposition du photographe des archives départementales Joël LEVILLAIN sur *L'Art et la Mémoire de 1914-1918 dans le Var*, fut organisée en août 2014, dans la salle culturelle, lors de la commémoration du centenaire de l'assassinat de Jean JAURES.

## 14-18, ce monument qui nous raconte...

### 1914

Le 1er août la mobilisation générale est proclamée en France.

Le 3, l'Allemagne déclare la guerre à la France.

L'Alsace et une partie de la Lorraine sont annexées par l'Empire allemand depuis 1871 et le traité de Francfort. Ces « provinces perdues » deviennent un enjeu stratégiques et de propagande pour la France. Le 4 août, sur ordre de JOFFRE, les troupes françaises entrent en Alsace. Elles occupent Mulhouse le 8 août. Mais en Moselle, le XVe Corps se fait bousculer par les Bavarois.

*« Le 20 août, autour de Moncourt, Dieuze ou Bidestroff, encouragée par un brouillard qui règne sur tout le champ de bataille, débute la grande contre-attaque allemande. L'infanterie bavaroise déferle par vagues énormes sur les positions françaises.*

*Le capitaine Joseph Étienne BRUN, né à Comps-sur-Artuby le 3 juin 1868, fils de Charles Martin et de Virginie Élisabeth TROIN, marié à Marie Joséphine CHAILLAN, capitaine au 141<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, aura vécu là ses derniers moments de jeunesse.*

*Commencé en bon ordre, le mouvement de repli se précipite.*

*Cernés par l'ennemi, peu d'hommes vont réussir à s'enfuir, 1200 soldats de la 29e Division d'Infanterie vont ainsi tomber « morts pour la France » (cf « La légende noire du 15ème Corps » – Maurice MISTRE)*

**Jules Alexandre PASCAL** de Trigance, né le 2 octobre 1889, cordonnier, fils de Léonce Philémon et de Augustine Marie ARTAUD, est de ceux-là. Il habitait rue du Portail dans l'actuelle maison du Dr UCCELLI. Bon pour le service armé, matricule 04943, il effectua son service militaire à Toulon à compter 5 octobre 1910, au titre de soldat cordonnier dès le 21 octobre 1911. Libéré de ses obligations le 25 septembre 1912 muni de son certificat de bonne conduite, il fut rappelé le 2 août 1914 et incorporé au 111ème R.I. d'Antibes.

*«Soldat dévoué et plein d'entrain. Tué glorieusement à son poste de combat le 20 août 1914 à Dieuze. Croix de guerre avec étoile de bronze ».*

Disparu à Dieuze selon l'avis ministériel du 10 février 1917, il ne sera déclaré décédé que le 14 janvier 1921 par avis à la mairie de Trigance. (voir Correspondance de Guerre)

Un secours de cent cinquante francs fut payé le 7 mars 1917 à Madame veuve PASCAL (sa mère) née ARTAUD.

**Henri Marius ROUVIER**, né le 14 juillet 1891 à Trigance,, cultivateur, orphelin, avait comme tuteur Jules PASCAL. Incorporé au 111ème R.I., il aura plus de chance que son tuteur dans un premier temps, puisque lui, sera fait prisonnier ce 20 août 1914 à Dieuze. Interné à Grafenwöhr (en Bavière), puis à Puchheim (Bavière) par avis ministériel du 19 avril 1916, hospitalisé en Suisse le 10 juillet 1917 (avis ministériel du 18 août 1917), il sera rapatrié le 20 novembre 1917, (avis ministériel du 5 décembre 1917), il finira par être évacué sur l'hôpital auxiliaire n°121 à Marseille le 28 janvier 1918 où il décédera le 22 juin 1918 suite à une maladie contractée en captivité, selon l'avis ministériel du 17 juillet 1918.

Quelques jours plus tard, **Louis GIREL**, né à Rougon au hameau d'Entreverges le 10 mars 1890, fils d'Eugène Honoré et d'Émilie GUICHARD, rengagé le 25 octobre 1913 pour deux ans, incorporé au 163ème R.I. sera porté disparu le 29 août 1914 à Anglemont dans les Vosges – présumé blessé – et déclaré décédé par avis du 22 septembre 1916

Enfin, **Léon BLANC**, né à Trigance le 12 juin 1881, incorporé lui aussi au 111<sup>e</sup> R.I., décédera à l'Hôpital mixte de Bar le Duc le 6 novembre.

L'échec de la bataille des frontières conduit le général JOFFRE à ordonner le repli des ses armées à la fin du mois d'août. Alors que les armées allemandes se rapprochent dangereusement de Paris, une bataille décisive va s'engager dans la Marne et permettre de renverser le cours de la guerre. Le 12 septembre, les troupes allemandes repassent la Marne pour se retrancher sur l'Aisne.

C'est lors de cette bataille qu'**Augustin Marius ROUVIER**, né à Rougon le 5 septembre 1878, incorporé au 27<sup>ème</sup> B.C.A. disparaîtra le 30 sept. 1914 à Vic sur Aisne (il sera déclaré décédé le 24 juin 1917...)

Le camp retranché de Verdun demeure l'objet des convoitises allemandes qui se traduiront de septembre à la fin novembre 1914, par plusieurs tentatives notamment dans le secteur de la plaine de la Woëvre et du récif calcaire des Hauts de Meuse en vue d'arracher ce pilier de la défense française.

Dans le secteur de Chauvoncourt, **Baptistin Gastaud Jean-Baptiste CARBONNEL** né le 8 mars 1877 à Trigance, (dont la famille partira s'installer à Comps), incorporé au 311<sup>ème</sup> R.I., sera porté disparu le 26 septembre 1914.

## 1915

Culminant à 956 m d'altitude, le Hartmannwillerkopf, le « Vieil Armand », (surnom dérivé de la francisation du village de Hartmannwiller, appelé aussi « HWK », est une position stratégique qui domine la plaine d'Alsace et la trouée de Belfort. Au mois de janvier 1915, les Allemands font monter canons et mortiers de tranchée, sous la neige. A partir de février, le Vieil Armand devient l'enjeu de combats acharnés entre Allemands et Français.

C'est là que prendront fin les existences de **Paulin, Marius ANTELME**, né à Trigance le 16 septembre 1881. Célibataire, il habitait à Fontaine Basse ou La Bastié (selon André Rouvier). Fils de Avit Frédéric et de feu Valérie Thérèse ANTELME domicilié à Trigance, matricule 737, incorporé au 7<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs Alpins, tué le 17 février 1915 à 8h00 sur la commune de Wattwiller (aujourd'hui réputée pour son eau de source...) et de **Lucien Stanislas AYCARD** né à Trigance le 6 août (9 mai ?) 1880, habitant en lieu et place du restaurant le Cafoucho, incorporé lui aussi au 7<sup>ème</sup> B.C.A. disparu le 3 mai 1915 sur la commune d'Hartmannwiller.

Une route d'accès au front est aménagée en raccordant, entre autres, des chemins forestiers entre Kruth et Mittlach par le col du Herrenberg et le Breitfirst.

**Marcellin Joseph LAUGIER** né à Trigance le 13 juin 1874, père de Louis de Giravail où il possédait une maison, fils de Justin et de Marie Agnès AYCARD, incorporé au 5<sup>ème</sup> Bataillon Territorial de Chasseurs, y trouve la mort le 12 juillet 1915 à 21h00 à Kruth, dans le bois au-dessous de la route de Sondernach (dans la vallée de Munster).

Plus au nord, le 9 mai 1915, tout le front de l'Artois s'embrase. Les Français du 33<sup>ème</sup> Corps d'Armée sous les ordres du général PETAIN, partent à l'attaque d'un front d'une dizaine de kilomètres entre Roclincourt et Notre-Dame-de-Lorette : « *Le plateau de Lorette, le ravin de Souchez, les plaines boueuses de Neuville-Saint-Vaast furent des charniers humains où presque tous les corps vinrent à leur tour apporter leur tribut de chair humaine* » (extrait des carnets de guerre de Louis BARTHAS).

**Eugène Marcelin LIONS** né à Trigance le 11 janvier 1887, cultivateur, fils de Jules Jean-Baptiste et de Marie AYCARD, incorporé dans la 7<sup>ème</sup> Compagnie du 153<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie avec lequel il participa à la bataille de Morhange les 19 et 20 août 1914 et à la première bataille d'Ypres en octobre 1914, sera tué à l'ennemi le 15 juin 1915 à Neuville Saint Waast dans le Pas de Calais (Avis officiel le 17 mars 1916).

Comment passer sous silence Éloi Julien FABRE certes né le 19 novembre 1878 à Comps-sur-Artuby mais domicilié à Trigance, fils de Jacques et de Marie Pélagie LIONS domiciliés à Trigance, matricule 1136, incorporé dans un premier temps au 15<sup>ème</sup> Escadron du Train des Équipages militaires, puis versé au 173<sup>ème</sup> RI engagé en Champagne, mort dans l'ambulance n°3 à Braux-Sainte-Cohière (Marne) le 27 juin 1915 à 15h00

## 1916

De février à décembre 1916, Verdun va être au cœur de la plus terrible bataille de la Première Guerre mondiale.

Antoine BERNARD, fils de Pierre Maurice et de Rose Anastasie ROUVIER, cavalier au 3<sup>ème</sup> Régiment de Hussard du 22 février 1915 au 20 mars 1918, eut la chance de revenir de cet enfer et de pouvoir témoigner :

*« En février 1916, étant au repos à Revigny, près de Verdun, je suis désigné, avec deux Corses, pour faire la circulation sur la voie du train « Le Meusien ». C'est là que nous appris la haine que les soldats français du nord portaient aux soldats méridionaux.*

*Des soldats du Nord du 1<sup>er</sup> Corps d'Armée, 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie, entrent dans le café proche de la voie. Et ils se mettent à accabler les soldats du Midi. Le Corse voulait tous les tuer. Heureusement, je le retiens et nous ne nous montrons pas. Un frère du Corse avait été tué peu de temps auparavant. Cette haine n'était pas justifiée : un général méridional avait trahi à St. Dié avec une partie de son armée qui, paraît-il, était composée de méridionaux. On ne sut pas exactement d'où étaient les soldats traîtres. Pendant toute la guerre les soldats du Midi seront détestés par les populations, les soldats et les officiers.*

*Nous ne disions jamais que nous étions des provençaux... »*

Antoine BERNARD fut cité à l'ordre le 9 février 1919 : *« Cavalier brave et dévoué au front depuis le 22 avril 1915. S'est particulièrement distingué au cours de reconnaissances dans la Woëvre en mars 1916 et comme estafette à Craonne en octobre 1917. »*

Intégré à la 65<sup>ème</sup> Division d'Infanterie, le 312<sup>ème</sup> RI, dans lequel a été incorporé **Albert CARBONNEL**, est impliqué dans les combats qui se déroulent vers Chattancourt, célèbre pour sa tranchée, entre le 4 juin et le 29 septembre 1916. Albert, Robert, Alexandre CARBONNEL est né le 30 juillet 1889 à Trigance où il habitait quartier du Priola (maison aujourd'hui en ruine). Exerçant la profession de charretier, il était le fils de feu Honoré et de Marie MAURIN. Il avait d'abord été classé *« affecté spécial de la Compagnie des Chemins de Fer de PLM »*, puis affecté au 111<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de Toulon, avant d'atterrir au 312<sup>ème</sup> R.I. . Il participe en novembre 1914 à diverses attaques françaises vers Chauvencourt lors de la bataille de Woëvre. Du 5 juin 1915 au 20 mai 1916, sa Division occupe le secteur de Regniéville-en-Haye et Fey-en-Haye en Meurthe-et-Moselle. C'est là qu'il est nommé caporal le 18 novembre 1915. Du 4 juin au 29 septembre le 312<sup>e</sup> R.I. est engagé dans la bataille de Verdun vers Chattancourt et la Hayette. C'est au cours de l'attaque allemande du 15 juin qu'il sera mortellement atteint. Il sera déclaré *« tué à l'ennemi »* le 24 juin 1916 à Fromeréville à 10 km de Verdun sur la rive gauche de la Meuse .

## **1917**

**Marcellin, Henri GAYMARD** (orthographié GAIMARD sur livret matricule), est né à Trigance au hameau de Soleils le 17 mai 1888. Classe 1908, charretier, il est le fils d'Auguste et de feu Clovis Zoé ANTELME domicilié à Trigance. Incorporé au 22<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale dans la 2<sup>ème</sup> Cie de Mitrailleuses dès le 3 août 1914 , matricule 06354, il participera à la bataille de la Marne entre le 6 et le 11 septembre 1914, à l'offensive de Champagne en 1915, et à la bataille de la Somme en 1916.

Fin 1916, le général NIVELLE, qui remplace JOFFRE à la tête des armées françaises croit pouvoir réaliser une percée décisive dans l'Aisne. Il choisit pour son offensive le Chemin des Dames, un secteur alors réputé calme parce qu'imprenable... En 48h, le plan de NIVELLE prévoyait que les premières vagues étalées sur un front de 30 km devaient atteindre Laon, soit une avance sous un feu roulant d'artillerie de près de 100 m toutes les 3 minutes ! Et pourtant, le 16 avril 1917, à 6h du matin, des centaines de milliers d'hommes se lancent à l'assaut des pentes du plateau.

Marcelin GAYMARD sera tué au combat de Laffaux ce 16 avril 1917 à 10h00.

**Rozin GIREL**, né à Rougon dans le hameau d'Entreverges le 1<sup>er</sup> sept. 1897, berger, fils d'Eugène et d'Emilie GUICHARD, incorporé au 267<sup>ème</sup> R.I., sera tué lui, le 30 avril 1917 dans secteur du choléra près de Berry-au-Bac toujours au Chemin des Dames, près de Craonne. Le plateau de Californie constitue la partie orientale du Chemin des Dames dominant le village

de Craonne. C'est là qu'est située entre le plateau des Casemates et celui de Californie la tranchée des Sapinières. Plusieurs fois prise et reprise, elle reste au coeur des combats pendant tout le reste de l'année jusqu'au repli allemand du 2 novembre.

**Fernand Firmin André Marius CARTIER** (parent avec la mère de Jean BLANC), né le 12 décembre 1896 à Trigrance où il habitait au quartier de la Graou, incorporé au 23<sup>e</sup> B.C.A., attendra le 21 octobre pour y être lui aussi tué à l'ennemi.

Enfin, **Sylvain, Albin ROUVIER** né à Trigrance le 6 novembre 1897 (matric.7041), cultivateur, fils de Louis Victor et de Noémie TURREL domiciliés à Trigrance, incorporé au 24<sup>ème</sup> B.C.A. dans la 9<sup>ème</sup> Compagnie, sera tué d'un éclat de grenade près de la ferme du Panthéon à l'ouest du Chemin des Dames près de Pargny Filain le 23 octobre 1917.

Cette même année, incorporé comme matelot 2<sup>ème</sup> classe, mécanicien, **Léon Hippolyte Michel GIRAUD** qui vit le jour à Trigrance le 8 mai 1892, fils d'Hippolyte, Eugène cultivateur, et d'Anne Augustine Constance GAYMARD née à La Martre. Voisin et grand ami de Jules PASCAL, il habitait la maison de Gilles LIONS (petit fils de Rosa GIRAUD sœur d'Hippolyte) dans la calade qui monte de la rue du portail vers la place Giraud.

Il disparut en mer au large de Port-Vendres, le 6 septembre 1917 dans la perte du chalutier «Jeanne I» coulé par abordage accidentel avec le vapeur anglais «Kintack». Une plaque émaillée avec son portrait figure sur un mur de l'église Saint-Michel.

## 1918

L'année 1918 est marquée par une série d'offensives allemandes, entre le 21 mars et le 5 avril en Picardie, le 27 mai dans l'Aisne et en Champagne. Elles seront suivies de contre-offensives alliées entre le 15 et le 31 juillet lors de la deuxième bataille de la Marne et en septembre-octobre avec les offensives américaines dans la Meuse et en Argonne.

**Jules, Albin GUICHARD** est né à Trigrance le 30 mars 1894 (classe 1914). Cultivateur, il habitait au hameau de Soleils, (à priori la maison de Jacky Blanc ou à côté), fils de Victor et d'Augustine LIONS. Matricule 436, il est incorporé au 367<sup>ème</sup> RI dans la 14<sup>ème</sup> Compagnie. Depuis avril 1916 le 367<sup>ème</sup> R.I., rattaché à la 73<sup>e</sup> Division, est engagée dans la bataille de Verdun. Évacué une première fois le 12 septembre 1917 pour maladie, Jules rejoint le corps le 16 janvier 1918. Le 27 août 1918, il est blessé d'un éclat d'obus dans le secteur du bois des Merliers à l'ouest de Boureuilles dans la Meuse.

Il décédera des suites d'une fracture compliquée de la cuisse gauche considérée comme inopérable à l'hôpital d'évacuation de Fleury sur Aire, le 27 août, à 15h00. Il est inhumé au cimetière militaire de Rembercourt aux Pots (arrondissement de Bar-le-Duc) le 1er mai 1922, tombe 959 PV 7896.

**Louis Félicien RICARD**, et son menton à fossettes, est né lui aussi à Trigrance le 19 août 1892. Parent de Georges NEGRI, il est le fils de Louis RICARD, frère d'Augustine GIRAUD, et de Marie JAUFFRET domiciliés à Trigrance. Cultivateur, célibataire, il habitait la Colle, (une maison aujourd'hui en ruine, « chez Nathalie »).

Classe 1912 il fut incorporé au 23<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale et sera de tous les combats de ce régiment. Pour preuve : il est blessé dès le 9 septembre 1914 à Malancourt dans la Meuse d'un éclat d'obus dans les deux cuisses. Une deuxième fois en Argonne le 18 août 1915 d'un éclat de crapouillot (mortier de tranchée) dans la tête.

Aura-t-il eu l'occasion de rencontrer Louis RIMBAULT, membre de la bande à BONNOT, incorporé dans ce régiment en 1915 ?

Quoiqu'il en soit, il fut blessé une troisième fois à Salonique le 18 octobre 1915 par un éclat d'obus à l'épaule et à la cuisse droite.

Fin septembre 1918, le dégagement définitif de Reims commence. Les Allemands évacuent leurs batteries d'artillerie lourde dans la nuit du 4 au 5 octobre. Les forts de Berru, de Brimont et de Nogent-l'Abesse tombent aux mains des troupes françaises. Mais Félicien RICARD ne verra jamais Reims libérée. Le 5 octobre 1918, il trouve la mort à Nogent-l'Abesse entre Berru et Prunay.

Le lendemain, 6 octobre 1918, **Appolinaire Louis ROUVIER** né le 23 juillet 1881 à Trigance, grand père de feu Guy ROUVIER, habitait Rocabrier. Matricule 116, il est incorporé au 15e C.O.A. (Section de Commis et Ouvriers militaires d'Administration) est déclaré « mort pour la France » à l'hôpital de Toulon des suites d'une maladie contractée aux Armées : tuberculose pulmonaire

## 1919

De la même façon, **Joseph Marcellin AYCARD** né le 12 février 1878 à Trigance, incorporé au 5ème Bataillon Territorial de Chasseurs est décédé d'une pneumonie grippale le 5 février 1919 à l'hôpital militaire Villemanzy à Lyon (fermé en 1945). Il habitait la maison où se trouve le restaurant le Cafoucho (?).

Quant à **Pons Angelin LIONS** né le 11 mai 1872 à Rougon, cultivateur, fils de feu Hippolyte et de Marie HERMELLIN, pourtant envoyé en congé le 25 septembre 1894 en attendant son passage dans la réserve le 1er novembre 1896 au RI de Digne, puis ajourné pour faiblesse en 1910, dispensé, ses frères étant morts aux services, et renvoyé provisoirement dans ses foyers le 31 août 1914. Il fut rappelé à l'activité au 145ème Régiment Territorial d'Infanterie le 25 septembre 1914, avant de passer au 46ème Régiment Territorial d'Infanterie le 22 novembre 1915. Détaché à l'atelier de construction le 6 juin 1916, passé à la Poudrerie Nationale de Toulouse le 30 juin 1916, il est incorporé au 10ème Régiment d'Artilleurs à Pied le 27 juillet 1917 puis au 7ème Bataillon de Chasseurs le 10 novembre 1917. Envoyé le 22 janvier 1919 sur le 7ème Bataillon de Chasseurs pour être mis en congé illimité de démobilisation, il décède le 17 août 1919 à l'hôpital de Castellane.

## 1920

Enfin, **Félicien François Joseph BERNARD** né le 10 octobre 1898 à Trigance, cultivateur, fils de Pierre Maurice et de Rose Anastasie ROUVIER fut dans un premier temps ajourné pour insuffisance de développement le 20 janvier 1917. Il est incorporé à compter du 18 avril 1918 au 403ème R.I. Le 27 mai 1918 il participe, avec son régiment, à la seconde bataille de la Marne puis, dans l'Aisne, tente de résister à l'offensive allemande. Le 403ème, comme le 410ème, opposeront une vive résistance avant de reculer depuis une ligne Terny-Sorny-Juvigny jusqu'à Fontenoy aux alentours de Soissons. Incorporé le 7 juillet 1919 au 34ème RI. puis au 1er R.I. Coloniale le 19 juillet 1919. Il décède le 16 octobre 1920 à l'Hôpital de Saint Mandé.

Vendredi 12 novembre 1937 : Composition française :

### *Le monument aux morts de notre village*

*Le monument aux morts est construit à l'entrée du village. C'est une pyramide tronquée au sommet et terminée en pointe. Il repose sur un socle carré formé par trois marches et il est entouré d'une grille en fer; aux quatre angles on voit un obus en forme de vase où il y a toujours des fleurs. Les noms des héros morts là-bas, dans ces champs ensanglantés sont écrits sur deux faces du monument; ils sont nombreux hélas 22 pour un petit village comme Trigance. Une plaque où est gravée le nom d'un jeune caporal d'infanterie disparu à l'âge de 21 ans orne le devant du monument. Il y a aussi des couronnes; une palme. Pour la Toussaint des personnes reconnaissantes ont porté de belles fleurs, des chrysanthèmes et deux fois par an, pour la fête patronale et pour l'armistice, le Conseil municipal et toute la population vont se recueillir une minute au pied du monument. Bien que ce monument soit modeste, il rappelle le souvenir des morts glorieux de Trigance. Ils nous ont défendus; ils sont morts en héros pour que leurs enfants ne fassent plus la guerre. N'oublions pas ces morts glorieux et travaillons en classe Nous serons ainsi dignes de leur fin héroïque.  
Devoir fait en commun*

(Cahier de Compositions appartenant à Juliette Bernard commencé le 5 novembre 1937)

## Moulin

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1628 - Fermeture des avenues à cause de la peste, "*fors le chemin de St Roch, du moulin à la Font*" ; institution de gardes pour donner et recevoir les billettes ; nomination de délégués pris parmi les "*plus aparans*", le seigneur, les consuls, le vicaire etc, "*à tous lesquels sera injoint... de bien et deurement garder, en propres personnes, un jour pour chascuns, entrant une hure avant le jour et finissant une hure de nuit*", et au besoin même davantage, faute de quoi il serait mis quelqu'un à la place et à la charge des manquants, sous préjudice d'une amende de 2 livres au profit des réparations de la chapelle St Roch ; etc (f°47v).

1665 - Députation de Jacques Antelme, avocat, et autres pour conférer avec le seigneur sur la question de l'arrentement des fours et moulins (f°184v).

1669 - Délibéré de faire élargir le chemin de la Colle du moulin dans le but de faciliter le passage du bétail qui va "*despaistre deriere des Mollières*" (f°43).

1670 - Délibéré au sujet des plaintes des habitants contre les meuniers et rentiers des moulins qui, ne pouvant moudre, "*n'y ayant pas d'eau*", ont néanmoins exigé la mouture à ceux qui ont porté leur blé "*dehors*", ou livré "*de farines toutes gastées*", de prier "*monsieur*" de Trigance de faire rendre ladite mouture et, à défaut, de présenter requête au lieutenant de Draguignan (f°91).

1687 - Députation à Toulon de Joseph Antelme, notaire, à l'effet de s'excuser auprès de l'intendant de Marine de ce que, dans l'ignorance de l'arrêt du Conseil d'État qui défend de couper du bois en Provence, on aurait permis à Mr de Trigance, "*pour l'utilité publique*", de couper quelques chênes dans le défens des Moulières, destinés à l'écluse du moulin, lui demander en même temps l'autorisation d'abattre ceux qui sont encore nécessaires pour ladite écluse et la réparation du pont et de laisser enfin les habitants prendre des poutres pour l'entretien ou la construction de leurs maisons, "*le tout sans abus*".- Transcription du décret conforme de l'intendant de Marine de Toulon (f°231v-232v).

1703 - Délibéré de solliciter de la dame de Trigance l'autorisation de défricher, pour le soulagement des pauvres, tout ce qui pourra l'être dans le défens de Siounès, moyennant une offre convenable et aux conditions autrefois convenues, la dite dame ayant d'abord mis pour condition qu'on terminerait le procès relatif à la coupe de bois faite par ordre du Roi, qu'on lui accorderait compensation au moyen d'une contribution aux frais de construction de la levée qu'elle prétend établir au-dessous du pont du Jabron, pour prendre l'eau du moulin (f°26).

1740 - Délibéré d'autoriser les consuls, attendu qu'il est urgent de pouvoir se rendre au moulin et de l'autre côté de la rivière, à engager des travailleurs et prendre du bois dans le défens des Moulières pour rétablir sans retard le pont de Sautet (f°310).

1755 - Etablissement d'un "*tiers*" ou surveillant aux fours et au moulin, pour prendre les intérêts des particuliers (f°8).

1758 - Délibéré de consulter N. Muraire, avocat de la communauté à Draguignan, pour savoir si la communauté serait fondée à établir "*un tiers*" [surveillant] au moulin, où le meunier "*acomode fort mal la farine*" (f°54v).

- Députation de Pierre Rouvier, chirurgien, 2e consul, à l'assemblée de la viguerie, avec mission d'exposer le triste état de la communauté par suite des orages qui se sont succédés depuis 1740 ; l'urgente nécessité de reconstruire le pont sur le Jabron, attendu que la plus grande partie des biens, même le moulin, se trouvent au-delà de la rivière, "*et que depuis l'emportement dud. pont, s'est noyé de monde*" et l'entretien par la communauté, qui n'a jamais rien obtenu de la viguerie, du grand chemin de Riez par Rougon, et de ceux de Castellane par le Bourguet et de Comps (f°60v).

1760 - Réclamation de Joseph Blancard, bourgeois de Figanières, en dommages-intérêts, en raison d'une charge d'huile que son valet aurait perdue en traversant la rivière, au chemin du foulon ; délibéré, après informations prises auprès de Pierre Antelme qui se trouvait dans le moulin, de "*lessen venir*" le réclameur (f°95).

1767 - Autorisation à Joseph Aicard, fermier général de la seigneurie de Trigance, de couper 5 chênes dans les Moulières pour construire la "*tinne*" du moulin à farine, moyennant 15 livres plus 10 autres livres pour "*le bois brut*" qui reviendraient à la communauté (f°157v).

1773 - Charge aux consuls d'en référer à la marquise de Valbelle, au cas où le fermier des moulins refuserait

de les mettre en état (f°179v).

1774 - Mission aux consuls de signaler à la marquise de Valbelle la conduite du fermier du moulin qui refuse de laisser faire l'expertise des réparations nécessaires (f°189).

1777 - Dans le cas où N. Giraud, fermier de la terre et seigneurie du lieu, négligerait de faire réparer les fours et le moulin qui sont en "*ettat pitoyable*", on s'adressera à la marquise de Valbelle (f°333v).

1778 - Délibéré de prévenir N. Giraud, [fermier de la terre et seigneurie], que la communauté, "*lasse de souffrir*" et craignant de plus grands dommages ; va être obligée, à son grand regret, de le mettre en cause, attendu la négligence d'[Antoine] Cartier, son sous-fermier, à réparer le moulin, au grand préjudice des habitants et particulièrement des pauvres (f°368).

1784 - Délibéré de prier la marquise de Valbelle de vouloir bien faire réparer le moulin qui est hors d'état de servir, au grand préjudice de la population, ce dont "*ses vassaux et communauté de Trigance ne cesseront de luy prouver leurs sentiments et leur vive reconnaissance*" (f°149v).

1789 - Autorisation à Antoine Aicard, fermier général de la marquise de Castellane, dame de Trigance, de prendre, moyennant paiement, des chênes dans le défens des Moulières "*pour la réfection de la time du moulin*" (f°277).

## Moulin de Soleils

*Un procès relate en 1513 les exactions du seigneur de Trigance, Claude de Demandolx envers ses paysans qui, pour ne pas palier de fortes redevances, construisirent leur propre moulin. Furieux, le seigneur, accompagné d'une trompe d'inconnus armés détruisit le moulin de la communauté*

(Jacques Cru, *les Gorges du Verdon dans l'Histoire de la Provence* et archives municipales de Trigance).

Au milieu du XIXe siècle, la rivière du Jabron était souvent à sec et depuis longtemps les moulins ne tournaient plus. Il fallait bien trouver une solution pour ne plus moudre dans les villages voisins quand le besoin s'en faisait sentir.

Les anciens savaient qu'aux confins de la commune, à la frontière des Basses-Alpes et du Var, coulait le Riou, qui donne de l'eau même en saison sèche. C'est l'endroit idéal d'autant qu'on vient justement d'ouvrir une route qui va à Castellane (aujourd'hui la R.D. 955) en enjambant le Verdon sur le pont de Soleils. Il faut donc construire au pied du ruisseau.

Ce sera le dernier dans l'histoire du village. Honoré PASCAL, maçon de son état, entreprit les travaux. Le pauvre bougre..., ne dit-on pas qu'il utilisa des pierres du château pour la construction, si bien que la municipalité lui demanda d'arrêter de transformer le château en carrière.

On sait que les frères ANTELME, négociants-épiciers, possédèrent le bien. L'ont-ils exploité en tant que meunerie ?

Mais comme tous les "Maître Cornille" de Provence, le moulin cessa son activité dans les années soixante. D'autre reprit le flambeau comme cette communauté à qui l'on doit une bonne remise en état, ou cet autre lyonnais qui y développa une auberge "à la bonne franquette", bien arrosée d'une eau de vie de vipère...

En 1989, deux familles s'installent et redonnent vie au moulin, le dernier encore en activité en Provence.

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1781 - Charge aux consuls de faire réparer le chemin de Soleils devenu impraticable par suite de l'orage d'hier (16 juin).

## Notre Dame de Saint-Julien

Construite sur l'emplacement d'un édifice gallo-romain du IV<sup>ème</sup> siècle  
Son édification date sans doute du XVII<sup>e</sup> siècle.  
La chapelle est flanquée d'un ermitage.

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1635 - Le service de la chapelle de Notre Dame de St Julien se fera les dimanches et jours de fêtes à peine pour le prieur d'y être contraint par voie de justice (f°108v).

1648 - Refus de se charger d'un fonds de 100 écus, produisant 5 écus de rente que le vicaire voudrait affecter à la fondation d'une messe hebdomadaire dans la chapelle de Notre Dame de St Julien, à la condition que la communauté ne pourrait l'en dessaisir que par substitution ou cession.

1656 - Délibéré d'acheter, sur les fonds des mêmes confréries "*un habit*" pour l'ermite qui propose "*de venir finir ses jours à la chapelle Notre-Dame St-Julien*" (f°65v).

1688 - Députation de Jean Lions, consul, pour consulter sur la sommation, faite par le chevalier de Trigance, de retirer 200 écus légués par feu le commandeur de Trigance à la chapelle Notre Dame de St Julien (f°268).

1697 - Délibéré d'affecter 1- les 600 livres versées par l'Ordre de Malte et léguées par Pierre-Claude de Demandols, chevalier de St Jean de Jérusalem, commandeur de Beaulieu, à charge de faire dire, chaque semaine, à la chapelle de Notre Dame de St Julien, une messe pour le repos de son âme ; 2- le produit de 25 charges d'avoine provenant des tasques, vendues à l'enchère, à raison de 5 livres, 2s, 6d la charge (160 lit.), au remboursement du vicaire du lieu et de Pierre André, qui ont prêté, l'un 780 livres et l'autre 400 pour acheter les offices de trésorier royal et de maire (f°418v).

1702 - Délibéré de se pourvoir d'un prêtre chargé d'instruire la jeunesse et d'assister aux offices de l'église paroissiale, moyennant les gages de 30 écus, plus 10 écus pour le service de la chapelle Notre-Dame-de Saint-Julien, sous l'agrément de commandeur Saint-Christophe, qui s'est réservé sa vie durant, de nommer à la dite chapellenie (f°14v).

1708 - Mission aux consuls de s'enquérir d'un précepteur pour la jeunesse, auquel il sera donné 30 livres par la communauté et 30 livres par les enfants, plus les 10 écus de la fondation du commandeur en la chapelle de Notre dame de St Julien s'il veut en faire le service (f°179v).

1709 - Nomination de N. Genix, prêtre de Castellane, présentement curé de Trigance, comme précepteur de la jeunesse, à charge, en outre, de dire une messe chaque semaine à la chapelle Notre Dame de St Julien, moyennant les gages de 60 livres (f°200v).

1715 - Nomination de Jean Rouvier, prêtre du lieu, comme maître d'école et desservant de la chapelle Notre dame de St Julien, aux mêmes conditions que Jean Preire (f°280).

## L'Occupation

### TRIGANCE

Population : 164 h. en 1942 (185 en 1936)

Prisonniers de guerre : 5 – requis au STO : 0 – aucun mort.

Résultats des élections législatives de 1936

2ème tour : SFIO 43, droite 2.

*Niché au-dessus du plateau et des vallées, ce beau village reste longtemps à l'écart comme la plupart des communes du secteur. Les Italiens n'y viennent jamais et les Allemands une fois, fin juillet 1944. Plusieurs réfractaires ou des «étrangers» s'y cachent. La présence des maquis – AS ou FTP – en 1944 le raccrochent aux événements qui bouleversent le monde. Les FTP sabotent la ligne à haute tension le 1er avril 1944. Alors que les maquis sont dans les environs, les Allemands patrouillent en juillet. Au moment de la libération, le 15 août, le pont de l'Artuby est bombardé par les Américains.*

*Les responsabilités municipales restent dans les mêmes mains. Le maire, Dossolin, réélu au printemps, démissionne cependant le 26 août 1945.*

Bulletin trimestriel de l'A.N.A.C.R. - Jean-Marie GUILLON – «La Résistance de A à Z»

S'il se souvient que deux réfractaires se cachaient à Maleveuille, et qu'il leur avait porté des provisions, André ROUVIER se rappelle qu' en avril 1944, lors d'un voyage à Castellane pour y refaire sa carte d'identité , dès sa descente du car, avec tous les autres passagers, il fut aligné et contrôlé par la milice qui recherchait des maquisards. Il ajoute qu'"il n'en menait pas large".

« Du 17 au 20 avril 1944, les Allemands engagent une vaste opération de ratissage dans tout le secteur de Castellane. Ce sont environ 450 hommes, venus de Digne, qui investissent les lieux. Sans doute ont-ils été renseignés – au moins pour une partie des opérations – par des éléments infiltrés dans le maquis. (...) En février 1944, suite à la tragédie de Laval près de Lambruisse, la 2ème compagnie FTP s'était éparpillées par petits groupes autour de Castellane. Rapidement deux détachements s'installent au pied des Cadières de Brandis : l'un dans le village de Brandis, l'autre dans une ferme en amont de Chasteuil. »

(Extrait de l'ouvrage "Les chemins de la Liberté" éditions ADRI/AMRID)

«Ce jour-là, André ROUVIER était sur la charrette, en train de décharger du foin dans la rue du Portail. Tout à coup, il voit dans les prés des condamines comme des vagues vertes qui montaient. Il appelle Bertin qui lui était dans le grenier. Tous les deux ont bien regardé, en effet, c'était bien des allemands qui se dirigeaient vers la Crau.

Bertin a vite pris son cheval (appelé Doumé), et il est parti avertir les réfractaires qui se cachaient à St. Mayme, mais il n'a pas eu le temps d'arriver au pont de l'Artuby où ceux-ci travaillaient. Les réfractaires étaient les jeunes gens qui devaient partir en Allemagne pour le S.T.O. (Service du Travail Obligatoire). Ils travaillaient à faire la route du pont à St Mayme.

Heureusement ils avaient tous de fausses cartes d'identités. Les allemands ont quand même arrêté Auguste RICARD. Le soir, nous l'avons vu enchaîné au monument aux morts. Madame AYCARD qui tenait le café, chez Baptistin, lui a apporté de la limonade. Il est resté là vingt quatre heures.

Par chance, à Draguignan, devant les bureaux de la gestapo, il a pu s'enfuir. Il est revenu se cacher à St Mayme, dans les bois de Chastillon.

Les autres réfractaires ont eu la vie sauve grâce à Marie PASCAL; la femme de Gustin leur a fait manger des omelettes avec du jambon, leur a donné à boire.

Le soir, les allemands ont fouillé toutes les maisons, les granges, les écuries et les greniers. Ils avaient, paraît-il, trouvé des armes dans le rez-de-chaussée de l'horloge. Ils ont demandé aux responsables de la Mairie de les loger.

Le Maire de l'époque, Monsieur DOSSOLIN, n'habitait pas le village, il demeurait à Soleils. Ce sont donc Godefroy ROUVIER et Antonin TROIN qui ont pris la décision de les héberger dans le cabanon de Momon qui, lui, était prisonnier en Allemagne. Ils avaient couché un peu partout au Preil.

Anna HUGUES a reçu la visite des allemands dans son couloir. Elle avait dans les mains une boîte de biscuits en fer blanc où elle avait mis le revolver de son mari pour aller l'enterrer dans le jardin. A ce moment-là, sa petite fille Annie, un bébé de huit mois, s'est mise à pleurer et les

allemands sont repartis sans perquisitionner la maison.

Chez Yvonne, le revolver et le fusil étaient dans une chambre, sur l'étagère. André, mon cousin, est allé de suite les enterrer dans le jardin au Pavillon.

Yvonne, André et moi, allions le soir, chez Tonton et Tante Ida, à la grange de Clastre, écouter la T.S.F. : «*Maurice SCHUMAN, les français parlent aux français*».

Mimi la boulangère, qui était leur nièce, nous dit : «*Faites bien attention, ne dites rien, sinon ils nous feront comme à Oradour sur Glane. Ils ont mis les femmes et les enfants dans l'église et ils les ont brûlés*».

L'information était donc bien passée, nous étions à des centaines de kilomètres d'Oradour. J'avais été bouleversée et longtemps, j'ai pensé à cette tragédie horrible. De nombreuses années après je me suis rendue à Oradour sur Glane. Très émue, j'ai pleuré et j'ai raconté à mon mari et à mes enfants qui m'accompagnaient les propos et la mise en garde que nous avait fait Mimi la boulangère.

Pour le débarquement du 14 au 15 août 1944, le ciel était tout illuminé! On se doutait bien qu'il se passait quelque chose. Le village, le matin, était plongé dans le brouillard, on entendait le ronflement des moteurs de camions qui passaient sur la route. Nous pensions que c'étaient les allemands. Heureusement, Antonin ROUVIER du Priolat, est venu au village. Il nous a dit : «*C'est les américains et les anglais qui passent*». Tout le village est descendu sur la route embrasser nos libérateurs.

Quelle joie ! Ils nous donnaient du chocolat, des cigarettes, des boîtes de conserve et des chewing-gum.

Ils nous photographiaient. C'était l'euphorie, une joie immense nous envahissait, nous montions dans leurs camions, nous les embrassions. J'avais 18 ans.

Dans l'après-midi, quelqu'un nous a signalé qu'il y avait des allemands cachés dans les prés de Français. Marius BLANC, André ROUVIER et Marius DURIEZ sont montés dans les ruines du château et, par une meurtrière, avec des jumelles, ils ont vu les allemands. Les jeunes sont partis en courant avertir les américains sur la route; ils sont montés, mais les allemands s'étaient enfuis par le Preil, par Breil, sur le chemin qui descend vers Carajuan, dans les gorges du Verdon, en direction du pont de Soleils, vers Castellane.

Mais la plupart d'entre eux se sont fait tuer par les maquisards qui les attendaient au pont de Talloire, où un camp de résistants était stationné à Chasteuil. Le camp s'était replié là car il était auparavant à la ferme de l'Adoux, sur la commune de Robion, dans les Alpes de Haute Provence. Mais le Maire de ce village était allé les dénoncer. Une première fois à Castellane, à la gendarmerie, puis à la sous-préfecture, à la mairie. La démarche n'avait eu aucune suite !

Quelques jours après, les gendarmes apprenaient qu'il était allé à Digne, à la commandature.

Aussitôt, ils sont partis avertir les maquisards et le camp s'est replié sur Chasteuil. Le Maire était braconnier, il mettait des pièges pour attraper le gibier, nous étions en guerre, il y avait les restrictions et les maquisards lui piquaient le gibier pour se nourrir. Je pense que c'est pour cette raison, par vengeance. Quelle inconscience !

Les maquisards sont venus le chercher, sur le chemin qui le ramenait à la ferme de l'Adoux. Il suppliait, il vomissait, il s'était «*cagué aux brailles*» (fait dans le pantalon), il s'était souillé et, dès qu'ils sont arrivés à la ferme, il a été exécuté !

Personne n'a rien dit.

Les gens de Robion se sont tu.»

(Sources : Souvenirs de Marcelle BAL)

## Robert Patier

Né en 1921 à Paris

Élève de l'École Supérieure des Beaux-Arts de Paris.

Second Grand Prix de Rome en 1942.

Sociétaire des Artistes Français dès 1943, année où il reçut une médaille d'argent. L'année suivante il devient sociétaire du Salon d'Automne.

Il participe également au Salon des Moins de 30 ans, au Salon de la SFP, au Salon des Artistes du Spectacle.

Peintre décorateur à l'ORTF, il devient le chef de l'atelier de décoration à l'ORTF en 1968 puis de la SFP (qui remplace l'ORTF) en 1975.

Il expose dans des galeries parisiennes.

L'État lui a acheté plusieurs œuvres. Il est chevalier des Arts et des Lettres.

Il qualifie sa peinture qui est abstraite de « philosophale ».

Il découvre Trigance dans les années 60 avec son épouse Anne-Marie et leur ami Robert BIAGIOLI. Il remontera sa maison pierre par pierre recueillies dans un cageot placé sur sa mobylette ou transportées dans une brouette depuis le chemin de Breis.

Pendant les travaux, le couple habitait dans l'actuelle maison DOSSOLIN sur la place.

La commune possède en son église Saint-Michel une superbe crucifixion réalisée par Robert PATIER qui pourrait être ce 2e prix de Rome obtenu en 1942.

*Il décède en 2011.*

## Pégau

Le « pégau », un simple petit pot culinaire du quotidien, destiné à réchauffer les liquides, a connu un destin particulier au Moyen Âge. Il accompagne souvent le défunt dans sa sépulture qu'elle soit en pleine terre, en coffrage de pierres, dalles de calcaire et lauzes ou en sarcophage. Il est généralement placé à la tête du mort, parfois soigneusement protégé par une pierre ou une tuile. Il était sans doute rempli d'eau ou de charbons de bois pour brûler l'encens, conformément à la liturgie et aux rites funéraires de purification et de protection, et constituait un viatique pour l'au-delà. Cette pratique d'ensevelissement des pots et des morts est répandue dans tout le grand Midi, est bien illustrée dans la plupart des lieux de culte varois, aussi humbles soient-ils (Richardé, Bailly, Carru 2017)

Ces pots étaient en outre usagés, mais restés à l'abri des destructions terrestres, ils constituent de fait un véritable conservatoire typo-chronologique des productions de céramiques grises dans les terroirs concernés. Dès le XII<sup>e</sup> siècle et au XIII<sup>e</sup> siècle, ils sont pour la plupart tournés dans l'argile locale, exceptionnellement modelés selon un exemple à Trigance. Ils sont aussi cuits en réduction, l'étouffement des feux en fin de cuisson communiquant à la poterie des nuances allant du noir au beige foncé, en passant par tout le nuancier des gris. Généralement de petites dimensions, aussi hauts que larges (de 9 à 16 cm de haut), à col resserré et sans bec, ils sont munis d'une hanse rubanée et leurs corps globulaire est souligné dans certains cas d'incisions ou de bandes imprimées à la roulette. (...) Les premiers exemplaires (ont été) découverts à Draguignan dans les sépultures à l'extérieur du prieuré de Saint-Hermentaire (...). Parmi les découvertes dispersées, citons encore, trois tombes à pégau à Notre-Dame-de-Saint-Julien à Trigance (Laurier, Borréani, Conte 2014) (...) ... cette pratique semble avoir cessé au cours du XIV<sup>e</sup> siècle (...)

(extraits de Terres Varoises Xe - XXe (Henri Amouric, Bernard Romagnan, Lucy Vallauri)

## **Pelote**

« Au temps de nos grands-parents, la vie était bien différente de celle de nos jours. La jeunesse allait au bal, les filles étaient accompagnées par leur mère, même dans les villages voisins.

Lorsqu'une jeune fille courtisait, le jeune homme était rapidement présenté à la famille. Si elle fréquentait un jeune d'un autre village, la coutume voulait que les jeunes du pays soient reçus pour une soirée dans la famille.

Les jeunes, lorsqu'ils arrivaient aux alentours de la ferme, tiraient avec des armes, des balles à blanc.

Ils étaient accueillis devant une table bien garnie, les jeunes chantaient, racontaient des blagues pour agrémenter la soirée.

Ce n'était qu'au départ des jeunes que le père de la jeune fille remettait aux jeunes gens une enveloppe cachetée avec de l'argent dedans.

Cet argent servait à faire de nouveau un banquet en l'honneur des futurs mariés : on appelait ça, la *pelote*. »

(Sources : Souvenirs de Marcelle Bal)

## Piccolo

Dans l'espace de l'actuel Snack-bar « Le Piccolo », madame Catherine BALLADA y créa, en 1982, un petit établissement de restauration rapide.

Lui a succédé, en 1984, le restaurant « La Petite Auberge » créé par Bernard CLAP, qui le fit prospérer jusqu'au début des années 90.

Dans l'impossibilité d'agrandir l'établissement, il le céda à monsieur Philippe CHEVALIER, dit *Mémé* puisque originaire de Marseille !

Le bar, désormais baptisé *Le Piccolo*, du nom d'un jeu de cartes fort prisé par nos anciens, reprit force et vigueur dès 1993 et jusqu'à aujourd'hui avec Mathilde aux commandes.

Pour être complet, *Le Piccolo*, ne fut pas le seul établissement remarquable de Trigance : A l'origine un Café-épicerie se situait en face l'actuel commerce « D'eici d'ei là ». Avec son plancher de lattes de bois, il fut le lieu de rendez-vous des trigançois, longtemps tenu par madame AYCARD mère d'Odette et de Simone.

## Pluies

*Vu les pluies diluviennes qui sont tombées depuis quelques temps, les chemins se trouvant en très mauvais états, il y aurait lieu de voter une somme de mille francs (1 000) à prendre sur les fonds libres de la commune pour la réparation des dits chemins.*

(Séance du Conseil municipal du 5 décembre 1926)

*Les pluies torrentielles du mois d'octobre et novembre 1926 ont rendus les chemins vicinaux n°1. 2. 3. 4. impraticables, que les murs de soutènement sont en grande partie tombés et qu'en divers endroits la circulation est complètement interrompue et quand ce moment des grandes réparations sont nécessaires à tous ces chemins et qu'il nécessite une dépense de 8 600F. Considérant que les ressources de la Commune pouvant être employées à cette dépense sont nulles que le reliquat vicinal de la courante année est de néant, le Conseil Municipal sollicite le concours du Conseil Général pour lui faire obtenir une subvention de pareille somme (8 600) afin de pouvoir restaurer d'une manière à peu près convenable les chemins sus - désignés.*

(Séance du Conseil municipal du 30 décembre 1926)

## Polyptyques carolingiens

Les polyptyques carolingiens ont pour objet l'inventaire du temporel des institutions religieuses. (...)

Le polyptyque de l'Église de Marseille date de 813-814. C'est le plus vieux parchemin conservé en original aux archives de Provence.

L'évêque Wadalde, qui l'a fait rédiger, administre en même temps que les biens de son Église, le patrimoine de l'abbaye de Saint-Victor qu'il a annexé au domaine épiscopal. Celui-ci se constitue de 13 groupes de propriétés : 10 *villae* (ici le mot *villa* a perdu la signification de vaste domaine agricole, que lui donnaient les Romains, il désigne à présent un ensemble plus ou moins important d'exploitations, et a sans doute le sens de territoire) et 3 *agri* (l'*ager* semble être une grande *villa*). Chacun de ces 13 groupes de propriétés emprunte le toponyme de l'oppidum dont il couvre une partie du territoire. Quatre d'entre eux s'échelonnent le long de la moyenne vallée du Verdon : la *villa Vergonis* (Vergons), la *villa* ou *ager Sinaca* (Castellane), la *villa Tregentia* (Trigance), et la *villa Rovagonis* (Rougon). (...)

Dans la basse vallée du Jabron, l'Église de Marseille possède un ensemble de 10 exploitations dispersées sur 8 lieux-dits (9 colonges et 1 alpage) du territoire de l'oppidum dont il porte le nom. Au sud-ouest du village actuel à qui il a laissé son nom originel en héritage, le vieil oppidum s'appelle à présent *Chastillon*. La montagne dont il occupe le sommet (alt. 1 199m) domine en à-pic, au sud-ouest, une vallée limitant le camp militaire de Canjuers\*, et au nord-est l'actuelle ferme de *Saint-Maymes* (sur l'emplacement de laquelle se succéderont une église de Saint-Maxime donnée à l'abbaye Saint-Victor\* en 1056, une maison agricole des Templiers, puis une maison forte élevée par les Hospitaliers après que, vers 1312, l'administration comtale leur ait transféré les biens templiers). Prenant appui sur la falaise orientée nord-ouest – sud-est, une enceinte en arc de cercle enferme le sommet (environ 60 x 100m) derrière deux (peut-être trois) murs de pierres sèches, module moyen; une chicane – simple décalage des deux murs qui encadrent l'entrée – défend l'accès à la zone intérieure.

La population qu'ont recensée les enquêteurs dans la villa de Trigance, se compose de 5 couples, avec 6 enfants et 4 jeunes gens.

En fait, elle est plus importante, mais dans 4 exploitations, l'Église ne dispose que de la tierce part, le tiers du revenu, et non pas de la terre, et les paysans ne sont pas recensés parce qu'ils ne lui appartiennent pas. (...)

(Extrait de *Histoire des Gorges du Verdon* p.22-23 – Jacques CRU)

## Pomme de Terre

« Anna, la maman d'Elise, était couturière.

Elle avait un petit atelier de couture.

Elle employait des ouvrières : Céline ANTELME, Marie BASTIAN. En plus, elle tenait le télégraphe.

Toujours pressée, elle fait un jour, pour le déjeuner, un ragoût de pommes de terre. Son mari, le trouvant trop chaud, a passé le poêlon par la fenêtre.

Elle le raconte à ses ouvrières.

Celles-ci, pour se moquer de lui, lorsqu'elles le voient, disent : «*Monsieur HUGUES, qu'est ce que vous avez sur votre casquette ? Des pommes de terre ?*». »

(Sources : Souvenirs de Marcelle BAL)

## Pont du Jabron

Initialement en bois.

En 1642, une cru impose des travaux.

Il est détruit en 1694.

Des pluies torrentielles en 1702 entraîne la construction d'un pont à trois arches en 1707.

Il s'effondre en 1740.

Enfin, construction par Antoine PAYAN, maçon à Grasse, d'un pont en pierre, achevé en 1761.

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1706 - *Vote d'un capage d'un homme ou d'une femme, à défaut d'homme, par maison, sous peine, en cas de refus, de 8 sous par homme et 4 sous par femme, afin de réparer, à moindres frais, le pont de Ste Anne et d'y construire une nouvelle arche, attendu qu'on n'a pu s'entendre avec le maçon de Catsellane (cf f°109) (f°116v).* (extrait des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874)

1758 - *Délibéré d'écrire au chanoine prébandé par le porteur envoyé à Riez pour avoir autorisation de dire la messe dans la chapelle Ste Anne, le jour de St Barnabé, afin de lui proposer l'arbitrage au sujet du différend relatif au 2e secondaire et au prédicateur, et, en cas de refus, de donner charge à N. Gautier de consulter un des plus habiles avocats d'Aix (f°52v).* (extrait des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874)

1761 - *Pouvoir aux consuls de faire réparer les dommages causés à la chapelle Ste Anne, qui sert d'entrepôt pour les bois pendant la construction du pont (f°135v).* (extrait des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874)

1787 - *On prendra 50 charges (6460 kilog.) de chaux pour la réparation du pont de la chapelle Ste Anne et on affectera à ce travail l'argent destiné aux dépenses imprévues (f°205v).*

## Pont de l'Artuby

Département du Var, sur les communes d'Aiguines et de Trigance, adresse : lieu-dit La Mescla - D 71 franchissant l'Artuby, auteur : Albert CAQUOT (ingénieur), date : 1937-1940. Le pont de l'Artuby doit son nom aux gorges qu'il permet de franchir, reliant ainsi les deux rives du Verdon.

Ce viaduc routier de 222 m de long, édifié peu de temps avant la seconde guerre mondiale, comporte un arc unique surbaissé de 116 m de portée. Conçu entièrement en béton armé, il est le fruit d'une grande maîtrise technique, puisque sa mise en oeuvre s'est effectuée à l'aide de deux demi-cintres lancés depuis chaque rive, qui ont ensuite été reliés.

Rédacteur : Eve Roy, drac paca crmh, 2000 Source : René Girard, Agnès Fuzibet, ministère de l'Équipement, des transports et du tourisme – direction de l'architecture et de l'urbanisme, Pré-inventaire des ouvrages d'art en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, octobre 1995.

## Population

Population du canton :

- 1882 : 2 592 habitants
- 1930 : 300 habitants
- 1968 : 717 habitants
- 1993 : 928 habitants

Population de Trigance :

- 1315 : 52 feux (foyers) (x 5 = 260 habitants) - 1540 : 80 feux (x 5 = 400 habitants environs)

- 1793 : 701 habitants

- 1821 : 816 habitants

- 1836 : 672 habitants

- 1851 : 635 habitants dont 271 dans le

village

- 1876 : 470 habitants dont 193 dans le village - 1896 : 407 habitants dont 153 dans le village

- 1911 : 328 habitants

- 1926 : 223 habitants dont 182 dans le

village

- 1936 : 185 habitants dont 72 dans le village - 1967 : 96 habitants dont 45 dans le village

- 1990 : 120 habitants

- 1999 : 150 habitants

- 2006 : 158 habitants

- 2015 : 173 habitants

- 1851 : 159 enfants : 73 garçons – 86 filles

## Poste et Télégraphe

Dans le rétrécissement de la rue principale en face le départ de la rue de la Tribune, on peut encore distinguer un vestige de peinture bleue mentionnant « Télégraphe ».

Monsieur Louis Maurice CASTILLON (voir ce nom) y fut receveur au début des années 20 et y rencontra Élisabeth LIONS qu'il épousa.

Plus près de nous, les jeunes anciens se souviennent du bureau de poste un temps situé à côté du puits de Farlepoux. L'agence était tenue par madame Anna HUGUES.

Elle fut remplacée par Mimi TROIN et l'agence migra dans son épicerie, déjà en face de la Tour de l'Horloge.

Le bureau de poste se vit attribuer ensuite un petit local attenant à la Mairie

Suite à la disparition du bureau de poste, il a été remplacé par une agence postale gérée par la commune

## Préhistoire

«La découverte de la vallée archéo-préhistorique du Jabron s'est faite en 2012 dans le cadre d'un programme de prospections qui visait à identifier les zones sédimentaires favorables aux occupations et à la préservation des sites préhistoriques. Ces prospections visaient spécifiquement l'arc de Castellane (Var et Alpes-de-Haute-Provence), qui avait été préalablement identifié pour sa richesse en matières premières siliceuses et reconnu pour ses nombreux indices (indirects) d'une fréquentation humaine depuis les 100 derniers millénaires. La vallée du Jabron s'est rapidement imposée à nous grâce à la découverte et la fouille du site Les Prés de Laure (Comps-sur-Artuby) qui a débuté en 2013. Le site Les Prés de Laure est remarquable pour la qualité de préservation et la diversité des vestiges archéologiques retrouvés (amas de taille de silex, restes de chevaux et de cerfs, colorants, etc.), qui témoignent d'occupations humaines comprises entre 30 000 et 20 000 ans avant nos jours. Les occupations des Prés de Laure sont contemporaines des fresques de la grotte Cosquer (Bouches-du-Rhône), des sépultures des Balzi Rossi (Vintimiglia) et participent à la mise au jour d'un patrimoine régional inédit.

En parallèle, des travaux ont été entrepris sur l'ensemble de la vallée dans le cadre d'une approche géomorphologique et archéologique. L'intention était de mieux insérer le site des Prés de Laure dans son paysage, mais aussi de créer un modèle dynamique et prédictif de l'évolution du Jabron et de son mode de fréquentation. Les différentes actions entreprises (carottages, prospections, etc.) ont révélé un patrimoine archéologique d'une grande richesse, témoignant d'occupations humaines sur les 50 derniers millénaires au sein d'une vallée qui s'est radicalement transformée au cours du temps (reconnaissance d'un ancien lac sur le secteur des Condamines à Trigance).

Ces résultats ont motivé l'engagement de nouvelles actions de terrain qui ont débuté en 2017 par la fouille de la Baume de Monthiver (Comps-sur-Artuby), révélant des occupations de la fin du Pléistocène supérieur il y a environ 10 000 ans (outils en silex, restes de faune, charbons de foyer, éléments de parure en coquillage marin, etc.). En 2018, une action sera engagée sur le site en plein air du Moulin Neuf (Trigance), où une concentration de silex taillés a été identifiée au sein d'une formation sédimentaire dont l'âge est estimé à +/- 40 000 ans.»

Coordination Guillaume Porraz (CNRS, Université de Nanterre), Louise Purdue (CNRS, Université Nice-côte-d'Azur), Antonin Tomasso (Université de Liège)

## Provençal

Témoignage d'Antoine Bernard, Cavalier au 3<sup>e</sup> Régiment de Hussard de décembre 1915 à août 1919

*En février 1916, étant au repos à Revigny, près de Verdun, je suis désigné, avec deux Corses, pour faire la circulation sur la voie du train «Le Meusien». C'est là que nous appris la haine que les soldats français du nord portaient aux soldats méridionaux.*

*Des soldats du Nord du 1<sup>er</sup> Corps d'Armée, 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie, entrent dans le café proche de la voie. Et ils se mettent à accabler les soldats du Midi. Le Corse voulait tous les tuer. Heureusement, je le retiens et nous ne nous montrons pas. Un frère du Corse avait été tué peu de temps auparavant. Cette haine n'était pas justifiée: un général méridional avait trahi à St. Dié avec une partie de son armée qui, paraît-il, était composée de méridionaux. On ne sut pas exactement d'où étaient les soldats traîtres. Pendant toute la guerre les soldats du Midi seront détestés par les populations, les soldats et les officiers.*

*Nous ne disions jamais que nous étions des provençaux...*

Antoine Bernard fut cité à l'ordre le 9 février 1919:

*Cavalier brave et dévoué au front depuis le 22 avril 1915. S'est particulièrement distingué au cours de reconnaissances dans la Woëvre en mars 1916 et comme estafette à Craonne en octobre 1917.*

(Recueilli par son petit-fils monsieur Guy Burlet)

## Puits

Du fait de son implantation, le village ne pouvait pas avoir d'eau vive. Le souci constant des consuls a été d'assurer le ravitaillement en eau.

- en 1659 : des travaux préparatoires sont réalisés par Antoine DAVID pour capter l'eau qui suinte sur les rochers et s'infiltrer, au puits d'Aubette, et l'amener à une fontaine dite Fontaine Neuve du Gros Buis.

La construction est confiée à René TROTOBAS, tailleur de pierre. Il construit la grotte et pose les tuyaux. Les fournitures sont fournies par Monsieur CLERICI, potier à Castellane (136m de tuyau). Une indemnité est versée pour dédommager les propriétaires des jardins traversés par la canalisation.

Cette source donne une eau assez belle pendant l'hiver et la période des pluies, mais elle tarit l'été. Il est donc décidé de creuser des puits.

- En 1700 : construction du premier puits, celui de la place, qui a été comblé lors de la construction de la fontaine actuelle.

Les eaux d'écoulements devaient se rendre dans un bassin situé sur la route devant la maison GIRAUD.

La construction du puits est consécutive à la découverte d'un filet d'eau près de la Chapelle des Pénitents. Les propriétaires des terrains contigus au puits sont tenus de le tenir propre.

- En 1744 : des chercheurs d'eau sont consultés, dont le sourcier de Montagnac et Bernard ROCHEFORT de Grenoble qui a effectué des recherches dans le champ de Joseph GIRAUD; pour le payer, il a été voté une taille de 1h30 par habitant afin de réaliser 65 écus.
- En 1750 : un emplacement paraît favorable à la rue du Collet. Le puits, dit de Farlempou, est construit au milieu de la rue, face à la maison des AYCARD, maçonné et on conduit sous la gouge l'eau de la maison René LIONS.
- En 1748 : on met à l'enchère la construction du puits de la Rouguière. Le puits Neuf, sur le chemin du Preil, est construit un peu plus tard et il semble que ce soit le dernier. Une calotte semi-sphérique le recouvre.

L'entretien des puits était assuré moyennant des gages. En 1718, il est confié à Joseph TROTOBAS moyennant le gage annuel de 50 sols. En 1765, il est accordé à Pierre GIBELIN.

Quand l'eau manquait en été, la population n'avait plus que la ressource d'aller la prendre à Fontaine Basse.

Cette situation a duré jusqu'au jour où Honoré GIRAUD, originaire de Trigance, mais habitant Paris, fit, en 1878, un don important en faveur de son pays d'origine qui a permis, en 1881, la construction de la citerne qui recueille l'eau des pluies en hiver et la distribue à la fontaine de la place.

## Rose et Hippolyte (Giraud)

« Rose GIRAUD était un mère célibataire, elle partait tous les jours faire son jardin à ? avec sa bicyclette qui n'avait pas de frein, pas d'éclairage, mais avait sur la roue arrière un filet de toutes les couleurs pour protéger sa robe et ses jupons. C'était une femme très maigre, avec de beaux yeux bleus. Elle avait un petit fichu sur la tête et de grosses chaussures montantes. Elle avait un air craintif, toujours peur de déranger ; très effacée, c'était une brave femme qui faisait de durs travaux des champs. Elle allait aussi faire la lessive à l'hôtel TROIN de Jabron.

Lorsque nous l'avons enterrée en 1984, j'ai énormément pensé aux souffrances physiques et morales qu'elle avait dû subir.

Il n'était pas facile d'être dans un village, fille mère, montrée du doigt, souvent calomniée. Heureusement, elle habitait avec ses parents qui touchaient une pension de la guerre car son frère était mort à la guerre 1914-1918.

Élise et Jeanne décident d'aller dans le poulailler de Rose, endormir ses poules. Elles prennent la poule, lui mettent la tête sous l'aile, la bercent un peu, et la poule s'endort. Elles endorment ainsi toutes les poules, les remettent sur leur perchoir. Elles se cachent derrière un buisson et attendent la venue de Rose, le soir, qui vient leur donner du grain et fermer la porte du poulailler à cause du renard qui vient souvent rôder. Elle ouvre la porte et se met à pleurer et crier : «*Mes poules sont toutes mortes*».

Vous pensez !

Les deux gamines riaient.

Les poules se sont réveillées. Rose, toute contente, n'a jamais su qui lui avait endormi ses poules. »

(Sources : Souvenirs de Marcelle BAL)

Son frère, Léon Hippolyte Michel GIRAUD voit le jour à Trigance le 8 mai 1892, lui aussi, fils d'Hippolyte Eugène, cultivateur, et d'Anne Augustine Constance GAYMARD née à La Martre. Voisin et grand ami de Jules PASCAL, il habitait la maison de Gilles LIONS (petit fils de Rosa GIRAUD sœur d'Hippolyte) dans la montée de la calade vers la place Giraud.

Incorporé comme matelot de 2<sup>ème</sup> classe, mécanicien, il disparut en mer au large de Port-Vendres, le 6 septembre 1917 dans la perte du chalutier «Jeanne I» coulé par abordage accidentel avec le vapeur anglais «Kintack».

Une plaque émaillée avec son portrait figure sur un mur de l'église Saint-Michel.

## Sibour **R**ouvier

né le 17 janvier 1862 à Trigance. Il est le fils de Pierre ROUVIER et de Philomène Sophie RICAUD née à Rougon.

Cultivateur à l'origine, il se tourna vers le métier de tailleur de pierre et réalisa plusieurs sculptures conservées dans le village, une étonnante Marianne\*, une croix en pierre\*, son propre buste\*, d'autres œuvres également, un mortier... mais aussi les montants d'un lit.

Pourquoi ce prénom de Sibour ?

De 1840 à 1848 officiait au diocèse de Digne un évêque nommé Marie-Dominique SIBOUR. Devenu Archevêque de Paris, et nommé sénateur par Napoléon III il est poignardé à mort le 3 janvier 1857 (5 ans avant la naissance de Sibour Julien ROUVIER) dans l'église Saint-Étienne-du-Mont à Paris, par Jean-Louis VERGER, ancien curé de cette paroisse, hostile au dogme de l'*Immaculée Conception*.

La mort de Monseigneur SIBOUR, tel un martyr, aura-t-elle impressionné ceux qui l'avaient connus dans le diocèse de Digne et l'attribution de ce prénom Sibour, une sorte d'hommage ? Ce n'est certes pas une vérité historique mais ce pourrait être une réponse intéressante.

« Sibour Julien ROUVIER est aussi appelé « lou Bagarrian », on ignore pourquoi, mais on trouve dans les registres paroissiaux du 17 et 18e siècle beaucoup de ROUVIER dans le quartier de Bagarry

⑨ Né le 17 janvier 1862 à Trigance Var à 4h AM

Décédé le 15 avril 1901 à Trigance âgé de 39 ans. 2h AM (Témoin du décès: l'oncle maternel Joseph RICAUD, berger, 69 ans.) Sépulture religieuse le 16 avril 1901 (Abbé Barthélemy Curé)

⑨ Profession Cultivateur. puis tailleur de pierres (cf.Recensement1901)

⑨ Fils de

Pierre ROUVIER, né le 7 février 1816 6h pm, décédé le 21 janv (ou 21 juin?) 1883

Lui-même fils de Pierre ROUVIER de Saint-Maisme (hameau de Trigance) décédé le 25 septembre 1853 à Trigance.

et de Marie-Rose ROUVIER décédée le 3 novembre 1843 à Trigance.

et Philomène Sophie RICAUD née à Rougon 04 le 6 février 1841

elle-même fille de Joseph RICAUD cultivateur et Anne Marie HONORAT dits domiciliés à Trigance le jour du mariage de leur fille le 10 janvier 1861.

1/Recensements :

⑨ 1861 – 587habitants – rue Droite : ROUVIER Pierre 46 ans cultivateur chef de ménage né à Trigance et RICAUD Philomène sa femme 20 ans née à Rougon 04.

⑨ 1866 –582 habitants - rue de l'Église (actuellement rue de la Tribune) - ROUVIER Pierre 50 ans, son épouse RICAUD Philomène 25ans (mariée en 1861, âgée de 20 ans , – ROUVIER Sibour Julien 4 ans le fils de Pierre et Philomène.

⑨ 1872 – 504 hab - rue de « l'Hubach » (sic) (aujourd'hui rue Anne-Marie de DEMANDOLX) ROUVIER Pierre 57 ans, RICAUD Philomène 31 ans- leur fils, ROUVIER Julien,10 ans.

⑨ 1876 – 470 hab - Pierre ROUVIER né à Trigance, 60 ans, scieur de long et RICAUD Philomène native de Rougon – Julien leur fils 15 ans né à Trigance.

⑨ 1881 – 480 habitants- rue Basse (aujourd'hui rue de la Bote) ROUVIER Pierre, 65 ans cultivateur, RICAUD Philomène, 39 ans, leur fils Julien ROUVIER 20 ans

2/Registre matricule militaire n°327

⑨ 1882 – Inscrit dans la liste des conscrits, il est incorporé en 1882

⑨ 1883 – mis en disponibilité active le 09/09/1883 en tant que fils de Veuve (son père est décédé le 21 janv 1883)

suivi de plusieurs périodes militaires

⑨ 1886 – 467 h - rue Haute : RICAUD Philomène fille de Jacques RICAUD et Anne Marie HONORAT, 45 ans, boulangère, chef de ménage ROUVIER Julien cultivateur 24 ans. (Père Pierre décédé le 21 juin 1883 à 7 h AM (cf AD83 7E151/23 acte 6)

⑨ 1891 –469 habitants - à Soleils : RICAUD Philomène, 50 ans sans profession épouse de

GARRON Jean 47 ans.

⑨ 1896 – 392 habitants Soleils RICAUD Philomène 55 ans - GARRON Jean 52 ans, meunier.

⑨ ROUVIER Sibour Julien meurt le 15 avril 1901. Recensement clôt le 25 avril 1901. Inhumé le lendemain (registre de catholicité de la paroisse de Trigance)

⑨ 1901 – 385 habitants -Soleils - RICAUD Philomène, 60 ans épouse de Jean GARRON, 56 ans, meunier.

⑨ 1906 – Jean GARRON 62 ans meunier et RICAUD Philomène 63 ans recensés au Clot (près du pont de Sautet) »

Sibour Julien ROUVIER aurait possédé et habité l'actuelle maison LIONS - GIREL (Robert LIONS). S'y trouvait le buste en pierre de Marianne.

(Sources : Recherches de monsieur Michel PELLISSIER)

« Sibour Julien ROUVIER a aussi habité la Bastide de Rigaud ... (rigaou - rouge-gorge en provençal) une bastide ferme à flanc de colline à environ 3 km du village. D'après la grand-mère de Michel PELLISSIER, il avait peint sur sa façade à Rigau des femmes' en petites tenues'' qu'il dissimulait derrière un rideau lorsqu'un ou plutôt une visiteuse s'annonçait.

Sa grand- mère avait reçu, elle et ses 2 sœurs, l'interdiction d'aller s'y promener ! D'après un autre témoignage (Antonin AYCARD), il saluait tous les matins par une sonnerie de clairon le lever du soleil. (Rigaou se situe à l'ouest de la Clape, mais assez proche à vol d'oiseau de cette ferme où vivait le dit Antonin AYCARD.) »

(Anecdote rapportée par Michel PELLISSIER)

Le Lit

Ce lit plus qu'étrange sculpté de ses mains fut longtemps remisé dans une écurie au Cloat (actuelle maison Michel GIULIANO) aux dires de la grand mère de Michel PELLISSIER, amie d'Elisa ROUVIER qui habitait le Cloat (et qui fut la première femme divorcée de Trigance !), La trace du lit fut par hasard retrouvé grâce à une petite annonce sur le journal « le collectionneur français » par Michel PELLISSIER.

Sculpté est signé « S J ROUVIER à RIGAUD », l'Association de Sauvegarde en possède 2 photographies.

Acheté par le père d'un certain Monsieur J. GALLOIS 31 rue Eugène Desteuque à Reims, qui le décrit dans une lettre du 24 août 1979, adressée à Michel PELLISSIER, comme un lit « complètement farfelu dont les pieds et tête sont constitués de silhouettes allégoriques, « le génie », « le sculpteur », « l'art »... »

Une autre lettre datée du 24 septembre précise :

« Je l'ai restauré tout récemment pour en faire un lit de repos. La seule restauration a été cette barre transversale que vous pouvez voir sur une des photos. Indispensable si l'on ne veut pas casser le pied des personnages boulonnés aux traverses du bas.

Les 6 « muses » sont :

- avec son flambeau : « le progrès »
- la littérature
- les arts
- la musique
- la sculpture et la république
- le génie

L'inscription sur le côté est :

S J ROUVIER  
A RIGAUD – TRIGANCE  
MDCCXGN

2 hypothèses :

1/ MDCCXGN = 1810 Grand Napoléon I (régnant)

2/ MDCCXGN = 1860 Grand Napoléon III mais dans ce cas il manque un L entre C et X.

Je pense plutôt pour la seconde hypothèse, 1860, car vous m'écrivez que ROUVIER était un

*contemporain de votre grand-mère, et par ailleurs, l'un des personnages (« les Arts ») me semble avoir une barbiche toute « Napoléon III ». Qu'en pensez-vous ?*

*(...)*

Fin de la correspondance.

(Recherches de Michel PELLISSIER)

Le Mortier

Feu Guy ROUVIER de Rocabriel, cousin de Michel PELLISSIER à la 4eme génération, (sa grand-mère et la sienne étaient cousines ; famille CARTIER de la Grau), a donné ce mortier en pierre du pays taillé par Sibour Julien ROUVIER. Lui-même en a fait don à Anny SICARD, elle aussi cousine de Guy ROUVIER par la grand-mère de Loulette CASTILLON/SICARD...

Les livres de classes et le cahier d'écolier

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine Historique de Trigance dispose enfin de reproductions photographiques de deux livres de classe et d'un cahier d'écolier ayant appartenu à Sibour ROUVIER datés de 1874 et propriétés de Monsieur Robert LIONS.

## Henri ROUYER

Photographe indépendant ayant travaillé pour le journal *Libération*, créé en 1941 par Emmanuel d'ASTIER de LA VIGERIE, mais également pour le mensuel *Révolution* de Jean-Michel VERGES. Il est connu au village entre autre pour avoir récupéré au cimetière, avec une mule prêtée par monsieur BLANC de Cruvelet, le buste de Sibour Julien ROUVIER. Il le chargea dans sa 2cv pour l'installer devant la porte de sa maison au bas du village. Ce buste repose dorénavant sur un socle en métal devant le musée des voûtes.

La femme d'Henri ROUYER était la fille du journaliste Robert TRENO de son vrai nom Ernest REYNAUD, (1902-1969) directeur du *Canard enchaîné*. ROUYER fut l'ami de la journaliste et militante anticolonialiste Paulette PEJU née FLACHAT, (1919-1979) épouse de Marcel PEJU secrétaire général de la revue *Les Temps modernes* de 1953 à 1962.

Henri ROUYER, né le 9 décembre 1926 à Pantin, s'est suicidé à Roquebrune-sur-Argens le 11 avril 1992.

## Ruralité

« Aussi loin que je me souviens...

*En cette année 1954, le printemps qui s'effiloçait annonçait l'arrivée de l'été et, avec lui, le cortège des travaux des champs qui interdisent quasiment tout loisir aux paysans-éleveurs en cette saison.*

*Alors que jusqu'à la fin des années cinquante, la vingtaine de fermes était exploitée exclusivement en famille, une grande première à la Sagne : l'embauche d'un ouvrier agricole ! Je ne tardais pas à en comprendre la raison... J'allais avoir un petit frère ou une petite sœur, ce qui imposait le repos à ma mère.*

*Notre aide appelait mon père « patron ». J'en étais gêné car je jugeais déjà insupportables les soumissions qu'engendrent les hiérarchies dont les hommes s'encombrent.*

*Cet été - là allait graver dans ma mémoire des souvenirs qui avaient supplanté ceux relatifs à mon entrée à l'école : la naissance d'une petite voisine dont on m'avait dit qu'elle était arrivée par avion dans un colis spécial et le décès de mon grand-père maternel.*

*Le 23 Septembre de cette même année mon petit frère naissait... ce qui me donnera plus tard le statut de garde d'enfant occasionnel et d'aide agricole durant les périodes les plus chargées. Dès le milieu des années cinquante la traction animale devenait l'exception.*

*Bichette, notre dernière jument, morte à l'écurie, et avec laquelle j'ai eu le privilège de « travailler » quelquefois, avait été remplacée par un fort modeste tracteur Vendevre de...17 CV acheté en commun avec mes oncles. C'est dire l'importante mise de fonds que cet investissement représentait à l'époque.*

*Aujourd'hui, les agriculteurs disposent d'un tracteur cinq à dix fois plus puissant pour chaque activité spécifique !*

*J'en avais donc quasiment fini avec le crissement des roues ferrées des charrettes sur les cailloux du chemin.*

*L'odeur âcre des bêtes de trait et les jurons imagés de leurs maîtres allaient également bientôt enrichir la collection de mes souvenirs. Ah ! ces jurons invariablement proférés en provençal... Combien de fois m'ont-ils fait éclater de rire et combien de fois ai-je bravé l'interdit de les prononcer !*

*A fortiori pour un enfant de la campagne, la vie est rythmée par les saisons.*

*S'agissant des soins aux animaux : volailles, lapins, cochons de même que les vaches que l'on « gouvernait », ils étaient forcément prodigués plusieurs fois par jour d'un bout à l'autre de l'année.*

*Par contre, l'été, tous les travaux se cumulent. Donc, au fil du temps, j'ai participé davantage à la fenaison, à la moisson, au battage, à la récolte des pommes de terre ou autres légumes essentiellement destinés à la nourriture du bétail.*

*Faire de l'herbe aux lapins ou cueillir des glands pour les cochons était quasiment reposant eu égard à la difficulté qu'il y avait à sortir le fumier de l'étable, de la porcherie ou du poulailler.*

*J'étais davantage spectateur quand il s'agissait des labours, des semailles, de la tuerie du cochon ou de l'abattage du chêne qui chaufferait la maison l'hiver suivant.*

*Jusqu'à la fin des années soixante, la plupart des Trigançois cultivaient un lopin de terre, soit au village même, soit aux Iscles par exemple. C'est dire combien la campagne et les jardins grouillaient d'activités. On plaisantait, on s'entraidait, on confrontait les façons de faire. On s'interpellait.*

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Oh ! Tonin despacha-ti de carga lou fèn que va plòure !</i></li> <li>- <i>Belèu bèn! Mai ai quasi feni !</i></li> <li>- <i>Digo Josè, non pas siaucla lei trufo, vai plus lèu missouna à Cruvelet que lou bla s'espousco !</i></li> <li>- <i>Vouei, vouei. T'en fagues pas, l'anarai !</i></li> <li>- <i>Oh Marius, quouro missounan au tiéu ? Es madur toun bla ?</i></li> <li>- <i>Vo, vo. Presso pas à la minuto mai se pouos dimar, pourian va faire. Manjaren ensen à l'oustau.</i></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oh! Tonin ! dépêche-toi de charger le foin parce - qu'il va pleuvoir !</li> <li>- Peut-être, mais j'ai presque fini !</li> <li>- Dis Joseph, au lieu de sarcler les pommes de terre, va plutôt moissonner à Cruvelet parce-que le grain tombe !</li> <li>- Oui, oui ! Ne t'en fais pas, j'irai !</li> <li>- Oh ! Marius, quand est-ce que l'on moissonne chez toi ? Il est mûr ton blé ?</li> <li>- Oui, oui, ça ne presse pas à la minute, mais si tu peux mardi, on pourrait le faire. Nous mangerons ensemble à la maison.</li> </ul> |
|---|---|

*J'aimais ces échanges et ces travaux en commun qui se soldaient par une invitation amicale des voisins auxquels on avait prêté notre concours. C'était toujours un repas de fête. Invariablement était servi le meilleur dont on disposait.*

*Le verre de sirop de grenadine qu'on m'offrait était beaucoup plus « rouge » qu'à la maison tout comme le chocolat du goûter était plus généreusement dosé en banania !*

*Les gens modestes, ça vous donne des leçons de générosité...*

*Peu à peu, chaque paysan a eu son propre tracteur, ce qui n'a pas mis fin, pour autant, à l'entraide rurale.*

*Si le blé de Marius devait être moissonné en urgence par rapport à celui de Louis, on moissonnait chez Marius.*

*Si l'entraide et les relations de voisinage représentaient la colonne vertébrale du lien social, il existait bel et bien également au lavoir, sur la place du village, au café, dans les veillées...*

*Ce mode de vie me plaisait. Un enfant est sensible aux relations humaines, au comportement des adultes à la lumière desquels il construit ses propres convictions.*

*A ce sujet, je me souviens très bien de l'accueil qu'on réservait à des passants inconnus : travailleurs itinérants en quête d'emploi ou de gîte, gens du voyage, touristes en panne... Le village disposait même d'une grange qui pouvait être réquisitionnée pour un hébergement exceptionnel et limité comme par exemple une patrouille de scouts ou autre.*

*Le paysan - gavot sait recevoir, ouvrir sa porte à l'autre si tant est que celui-ci ne commence pas par le toiser du haut de ses certitudes reçues en héritage...*

*A l'inverse, me sont restés en mémoire les souvenirs de certains maquignons endimanchés arrivant à la ferme en « DS19 à suspension hydraulique » pour ensuite visiter l'étable en souliers vernis tout en agitant ostensiblement des pièces de monnaie dans les poches de leurs pantalons ! Je trouvais cela d'un ridicule !*

(Souvenirs d'enfance de Robert Lions)

## Ruralité (Lettre de Maryse A.)

*«Malgré notre séparation dans l'espace et dans le temps, je me sens en contact avec toi à cent pour cent, m'écrit mon amie Maryse.*

*Mon Père et ma Mère savaient l'immense valeur personnelle de ta Mère (idem pour Anna HUGUES) tu t'insères parfaitement dans la descendance; la plupart des trigançois, d'ailleurs sont transcendants, c'est une réalité qui se connaît !*

*Effectivement beaucoup de gens sont émigrés, car tout ouvrier, employé ou fonctionnaire avait un niveau de vie bien supérieur à un gros propriétaire du canton de Comps sur Artuby. Tout ouvrier de la ville était un petit roi à côté de la vie d'un paysan de notre canton. Nous n'avions pas de sous pour la plupart au village.*

*Certains paysans de notre canton se sont fait riches par le marché noir. Pendant la guerre les éleveurs de mouton et aussi ceux qui jouaient aux résistants faisaient des signaux lumineux, la nuit, pour réceptionner les envois destinés aux vrais résistants par avion par les américains, des colis qui contenaient des conserves et des dollars !!*

*C'est bien connu par les mairies, qui, après le débarquement des américains ont eu la surprise de voir nos petits paysans échanger leurs dollars contre la monnaie française.*

*Tous les gens d'une même génération ont eu la même vie. Il fallait en effet quitter le village pour avoir la sécurité de l'emploi et un niveau de vie moyen. Mon Père, bien qu'il fût un gros propriétaire (?) gagnait infiniment moins que le moindre ouvrier de la ville.*

*Quant aux instituteurs leur traitement était bien loin de valoir le SMIG d'aujourd'hui. Toi tu sais cela, tu comprends cela, moi ce qui m'a sauvée financièrement c'est de réussir au concours d'entrée à l'école normale d'institutrices.*

*En troisième une institutrice correspond grosso modo à une infirmière comme niveau socio-économique.*

*De nos jours, bientôt ce seront ceux qui travaillent le moins qui vivront le mieux.»*

(Sources : Souvenirs de Marcelle BAL)

## Russe (Maison du...)

Le poète Ilia ZDANEVITCH, dit ILIAZD, est né à Tiflis (aujourd'hui Tbilissi) en Géorgie, le 21 avril 1894, il est l'un des principaux représentants du futurisme russe.

Il pratique le langage *zaoum* (langage transmental créé pour exprimer les émotions), et sera cofondateur du groupe *Degré 41*.

Dès le début des années 1910, à Saint-Pétersbourg, il se lie aux grands peintres de l'avant-garde russe tels que Natalia GONTCHAROVA ou Mikhaïl LARIONOV.

Arrivé à Paris en octobre 1921, il fréquente notamment le peintre Josef SIMA, Paul ELUARD, Tristan TZARA, les époux DELAUNAY et adhère au mouvement dadaïste.

En 1922 ILIAZD assiste Sonia DELAUNAY dans son atelier de couture, avant de diriger, pour Coco CHANEL, l'usine d'Asnières jusqu'au milieu des années 30.

Après une période difficile, il se spécialisera dans l'édition de très beaux livres d'art avec Max ERNST, André MASSON, son ami Pablo PICASSO et d'autres artistes au travers des *éditions Degré 41*.

Amoureux du haut pays varois qui lui rappelait ses paysages de Géorgie, il achète, dans les années 60, une maison à Trigance, rue de la Bote, surnommée la « *maison du russe* » par les habitants de la commune.

Il meurt à Paris le 25 décembre 1975 et même si une tombe à son nom existe dans le cimetière de Trigance, Ilia ZDANEVITCH est inhumé avec son frère dans le carré géorgien du cimetière de Leuville-sur-Orge dans le département de l'Essonne.

## Saint-Esprit (Chapelle)

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1660 - Délibéré de ratifier tout ce qui a été fait à Aix par Jacques Antelme, Alexis Auteville et autres députés et de faire célébrer, dans la chapelle du St Esprit, une messe d'action de grâces, à laquelle assisteront les consuls *"et tous autres particuliers"* attendu, qu'en vertu du compromis, *"la communauté, en suite de son bon droit, a obtenu sentence favorable en tous les chefs et que, par ce moien, elle et les habitans sont rétablis et maintenus en ces antiers drois et facultés dont elle estoit deschus par la sentence"* précédente (f°108).

1667 - Délibéré d'avancer 2 autres charges (320 lit) de blé à la confrérie du St Esprit pour la construction d'une *"alle qui sera faicte"* à sa chapelle et d'y employer les capages arriérés depuis 3 ou 4 ans (f°205).

1728 - Vote de 15 livres en faveur de la confrérie du St Sacrement *"pour faire le service accoutumé"*, et des réparations à la *"halle"* de la chapelle du St Esprit qui tombe en ruine (f°134v).

1741 - Délibéré de faire réparer la toiture de la chapelle du St Esprit, de peur qu'elle *"ne vienne tout à fait en ruines"* (f°323).

1747 - Rejet de la demande des prieurs du St Esprit de vendre le grain destiné aux fêtes de la Pentecôte, pour faire réparer la chapelle de la confrérie, *"attendu que cette année est un temps de disette"* (f°122).

1755 - On sollicitera de l'évêque, à la demande des prieurs du St Esprit, la permission de dire la messe dans la chapelle de la confrérie, pendant les fêtes de Pentecôte, malgré l'interdit prononcé en cours de visite.

1757 - Délibéré de faire réparer la chapelle du St Esprit, afin qu'on puisse continuer à y dire la messe, *"suivant les coustumes de ce lieu"* (f°26).

1760 - Pouvoir aux consuls de faire enlever et placer en lieu sûr les tuiles et les bois de la toiture de la chapelle du St Esprit qui *"est entièrement an mauvais état"*, afin de préserver les passants de tout danger, en attendant les réparations (f°94).

1778 - Pouvoir aux consuls *"de mettre décemment, autant que faire se pourra"* la chapelle du St Esprit, de faire enlever les tuiles en pièces de bois qui menacent ruine, en attendant qu'on la répare (f°373).

## Saint-Michel (église)

De style médiéval, l'église Saint-Michel comporte un seul corps de forme rectangulaire, sans abside, le sol, pavé de grosses dalles, est en-dessous du niveau de la rue et un escalier de 3 degrés mène à l'intérieur.

La lumière pénètre sur le côté Nord-Est, derrière le sanctuaire, par 2 fenêtres de style ogival, avec vitraux représentant des Saints. Avant sa réfection, une troisième ouverture, plus petite, s'ouvrait à gauche de la porte d'entrée.

*«Saint-Michel en est le titulaire, Saint-Roch le patron depuis la peste de 1628.*

*Elle date de la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. Elle a subi plusieurs réparations que l'on voit sur les murs à l'extérieur, là où la maçonnerie bien appareillée en «opus quadratum» tranche avec celle en «opus incertum» jusqu'au gouttières. Elle avait déjà été réparée en 1355.*

*Avec l'évolution du village, elle devient trop petite.*

*En 1668, l'évêque de Riez ordonne son agrandissement; mais le Prieur prébendé, d'avantage soucieux de ses rentrées d'argent que des frais à entreprendre, n'obtempère pas et se trouve en constant procès avec la commune. A cette époque l'église était dans un tel délabrement qu'on pouvait à peine y célébrer la messe.»*

En 1670, il est de nouveau demandé d'agrandir l'église du côté de la «ferrage» du seigneur, conformément aux contrats passés avec les entrepreneurs, sans tenir compte de la sommation d'Alexis AUTEVILLE et de ses adhérents, demandant que la construction fut faite du côté de la maison d'ANGLES et Henri ANTELME, notaire qui désignent le côté du cimetière. (le vieux cimetière était dans l'actuelle cour de l'école)

*«Il faudra attendre 100 ans, en 1765, pour qu'un devis sérieux soit établi.*

*Entre-temps, en 1636, on construit la nouvelle sacristie.*

*Pour palier le manque de place, en 1641, une délibération est prise pour la construction de la tribune au-dessus de la nef primitive; les travaux seront réalisés seulement en 1646, et pour les mêmes raisons. Puis c'est l'effondrement de la voûte au-dessus du chœur, ensuite l'agrandissement par une nef latérale et sa tribune, dans le même style que l'existant. Le dépouillement des archives fait ressortir que 9 prêtres et 12 seigneurs sont enterrés dans la nef principale. Les prêtres, chapelains du château, n'étaient pas inhumés dans l'église. La grande cloche a été fondue en 1715 par Jacques VASSION, de passage à Trigançe, la dépense a été couverte par une imposition égale par maison.*

*Aujourd'hui, d'importants travaux sont en cours de finitions, une visite attentive des lieux a permis la découverte d'un Enfeu muré, face à l'entrée. Dégagé, des dalles de couverture d'un tombeau sont apparues, en partie effondrées; une fouille a permis la mise à jour de 5 squelettes, non identifiés, très bouleversés par la violation de la Tombe à une date indéterminée. Un affaissement de dallage dans la nef centrale, a été dégagé; à 20 cm de profondeur, quelques ossements épars sont mis à jour, là, des tombes ont été bouleversées à l'occasion de travaux antérieurs. Si un financement ultérieur permet d'autres travaux sur le dallage, des investigations pourront être entreprises pour retrouver les caveaux des prêtres et des seigneurs. Cette église mérite une attention particulière, un plan sera dressé et placé à l'intérieur.»*

(D'après M. DESIRAT du Centre Archéologique du Var  
Bulletin de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Historique Triganois 1991)

A découvrir : le tableau du Rosaire, œuvre de jeunesse signée de Sébastien BOURDON (voir ce nom).

En 2001, à la demande du Conseil municipal en place, le sculpteur Dominique MERCY, installé à Saint-Maimes, réalisa un barreaudage vertical de protection sur la tribune, symbolisant une croix.

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1719 - Députation à Draguignan de Joseph Antelme, notaire, d'Antoine Cartier et du trésorier pour recevoir 3000 livres données par la dame de Trigance pour fonder un service perpétuel à la chapelle du château ou à l'église paroissiale, avec obligation au desservant "*d'enseigner la jeunesse*" (f°363).

1745 - Délibéré de faire part à l'évêque de Riez et à la marquise de Valbelle des plaintes des habitants contre N. Dol, prêtre du lieu, chapelain du château, qui, au mépris de l'obligation de célébrer la messe dans l'église paroissiale les dimanches et jours de fête, pendant l'absence de la dame de Trigance ou des siens, s'est chargé du service de la chapelle d'Estelle (f°58v).

1748 - Délibéré de consulter N. Revel l'ainé, avocat à Draguignan, auquel on portera un extrait du testament, sur le refus de Barthélémy Dol, chapelain du château, de dire, à l'église, les dimanches et jours de fête, la messe fondée par la feuë dame de Trigance, en vertu d'une prétendue autorisation de la marquise de Valbelle et de l'évêque de Riez de célébrer ces jours-là à la chapelle d'Estelle (f°164v).

## Saint-Roch

La peste fut un des fléaux qui décima la Provence à plusieurs reprises.

En 1340, la moitié de la population de la Provence est décimée. En 50 ans, dix épidémies se succèdent.

En 1416, 9 000 habitants quittent Draguignan et sa région pour fuir la peste.

L'année 1629 est marquée par une terrible épidémie de peste qui s'abat une nouvelle fois sur la Provence.

Face aux risques de contagion, la commune de Trigance prend rapidement ses dispositions.

Ainsi, les chemins sont barricadés, les entrées du village fermées.

Des gardes, placés à l'unique porte qui donne accès au village, sont nommés. Payés quatre sous par jour *«pour donner et recevoir les bilhettes des allants et venants»*, ils assurent une surveillance permanente et interdisent l'entrée aux étrangers. Ces gardes sont sous la responsabilité des délégués, choisis parmi les *«plus apparans»* comme le seigneur François de Demandolx, les trois consuls, le curé...

En 1629, à mesure que la peste étend ses ravages à travers la Provence, Trigance redouble de vigilance.

Un préposé monte toujours la garde, et seuls les porteurs de *«bilhettes»* peuvent entrer ou sortir.

Les consuls sont chargés de chasser les étrangers *«que n'auront affaire dans le lieu»*.

Un bureau de Santé, composé de quatre notables, se constitue afin d'assister les consuls et d'établir *«une gaige pour la récompense de ceux qui vacqueront au bien du public»*.

De plus, ceux qui ont *«des petits chiens non nécessaires»* doivent *«les faire mourir si mieux n'ayment les tenir fermés... à cause des putréfactions et vilainies que pourroint manger, qui pourroint par après donner de l'infection»*.

La commune procède également au nettoyage des rues.

Parallèlement, on interdit aux habitants d'aller en *«aucun reméraige»* et de ne sortir pour les travaux des champs sans un «billette» qui est renouvelé toute les vingt-quatre heures.

De même, le médecin de Trigance, Pierre Pellassi, ne doit pas franchir les limites de la commune : les consuls décident de *«le priver d'aller traiter ou panser aucun malade»* des villages voisins *«afin d'éviter à tout danger»*.

En dépit de toutes ces mesures, l'épidémie s'étend, ce qui motive la construction d'urgence d'une chapelle dédiée à Saint-Roch. Car, selon les médecins, la plupart des remèdes sont sans efficacité *«signe évidant que Dieu veult vanger l'iniquité des hommes puisqu'il supprime la vertu des médicaments ordinaires et terriens, nous voulant par ce moyen attirer à la pénitence et nous induire à réclamer à luy et au mérite des saints bien heureux»*.

Les consuls font bâtir en toute diligence *«les arcades et absides»*.

En outre, injonction est donnée aux marguilliers, chargés d'administrer les biens de la paroisse, de se mettre à l'œuvre, *«d'y tenir la main et fournir la somme qu'il conviendra»*.

La chapelle voit le jour rapidement et la peste épargne Trigance.

En 1643, la construction du clocher achève l'édifice. La cloche, apportée de Lyon par Jean Honoré Auteville, est aussitôt installée. Achetée seize sous la livre et pesant 78,750kg, elle porte une inscription latine qui indique : *«Si Dieu est pour nous, qui est contre nous ?»*.

Plus tard, pour demander la grâce de Dieu dans la chapelle votive de Saint-Roch, la messe est célébrée pendant neuf jours consécutifs. Ainsi on enregistre notamment deux neuvaines : l'une en 1720 face à la menace d'une nouvelle épidémie de peste *«pour obtenir de Dieu par l'intercession de ce saint, la délivrance de ce fléau»*, l'autre en 1888 à l'occasion d'une grande sécheresse pour implorer la pluie.

Les cérémonies comportaient toujours la sortie en procession de la statue représentant Saint-Roch en tenue de pèlerin, tenant une houlette à la main, son chien léchant la blessure au genou.

A Trigance, c'est la confrérie de Saint-Roch qui organise la fête patronale du village. Sa préparation fait l'objet de longues délibérations et de soins enthousiastes.

De caractère religieux à l'origine, la fête donne lieu aussi à des manifestations profanes comme la bravade et le bal, que viennent parfois troubler des disputes. Ainsi en 1634, le conseil nomme un capitaine *«pour éviter les débats et querelles»* et faire *«la police de ladite feste»*.

Il reste que pendant trois jours, la fête est un motif de réjouissances pour l'ensemble de la population.

Aussi, en 1771 la commune impose l'interdiction de travailler le 16 août, jour de Saint-Roch, sous peine d'une amende de six sous.

Aujourd'hui, Trigance perpétue la tradition en dédiant la fête patronale à Saint-Roch, et chaque année une messe est célébrée en la chapelle le 16 août.

(d'après les recherches de Marielle LIONS)

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1628 - Fermeture des avenues à cause de la peste, "*fors le chemin de St Roch, du moulin à la Font*" ; institution de gardes pour donner et recevoir les billettes ; nomination de délégués pris parmi les "*plus aparans*", le seigneur, les consuls, le vicaire etc, "*à tous lesquels sera injoint... de bien et deument garder, en propres personnes, un jour pour chascuns, entrant une hure avant le jour et finissant une hure de nuit*", et au besoin même davantage, faute de quoi il serait mis quelqu'un à la place et à la charge des manquants, sous préjudice d'une amende de 2 livres au profit des réparations de la chapelle St Roch ; etc (f°47v).

1629 - Érection d'urgence d'une chapelle à St Roch, attendu que, de l'avis des médecins, la plupart des remèdes sont sans efficacité, "*signe évidant que Dieu veult vanger l'iniquité des homes, puisqu'il supprime la vertu des médicaments ordineres et terriens, nous voullant, par ce moyen, attirer à la pénitance et nous induire à reclamer à luy et au mérite des saints bien heureux*" ; les consuls feront construire en toute diligence "*les arcades et absibe*" et achèveront l'œuvre avant de sortir de charge ; injonction aux marguilliers de ladite chapelle "*d'y tenir la main et fournir la somme qu'il conviendra*"(f°57).

1631 - Sommaton sera faite à l'entrepreneur des travaux de la chapelle de St Roch de construire "*l'alle*" pour achever l'entreprise (f°78v).

1643 - Acceptation de l'offre de Jean-Honoré Auteville, de Montferrat, d'apporter de Lyon, à raison de 16 sous par livre (403 gr), y compris les droits de douane et autres, une cloche pesant 9 rups (78k.75), achetée pour la chapelle St Roch (f°173).

- Délibéré de construire un clocher à la chapelle St Roch, pour y placer la cloche qui est arrivée (cf f°173) (f°176).

1651 - Délibéré de concéder la chapelle St Roch à la congrégation des Pénitents blancs, que "*la plus part des habitans, voués au service de Dieu*", désirent établir sous l'approbation de l'évêque (f°12).

1663 - Délibéré de remettre aux marguilliers de St Roch en déduction de ce que la communauté leur doit, un calice et une patène, servant autrefois la célébration de la messe dans les chapelles champêtres et que Pierre Cartier, héritier de Barthélémi, vicaire, offre de rendre (f°164v).

1668 - Nomination de N. Loye, prêtre, comme "*percurier*" aux gages : 1- d'une cartière (8lit.43) de "*mitadier*" par maison, "*sauf la réserve ordinaire de quelques maisons que les consuls affranchissent*", pour dire messe, fêtes et dimanche à la paroisse ou autre chapelle, plus une messe de requiem et une de tempore, chaque semaine ; 2- de 10 écus, gages ordinaires pour faire l'école 2 heures 1/2 le matin et 4 heures l'après-midi (f°14).

1689 - Vote de 3 écus en faveur de la confrérie de St Roch, pour réparation et entretien de sa chapelle (f°294).

1700 - Délibéré de creuser un puits près de la chapelle des Pénitents où a été découvert "*un fillet d'eau*" (f°456v).

1711 - Délibéré d'enjoindre à Honoré Perreimond d'enlever, sous peine de poursuites, les pierres et immondices par lui déposées dans le jardin contigu à la chapelle des Pénitents où la communauté a fait creuser un puits (f°217v).

1716 - Pouvoir aux consuls de faire "*accomoder*" la grande cloche qui "*branle...affin qu'elle ne vienne en ruine*" et approbation du "*transport*" de la cloche de St Roch en ladite chapelle.- Suppression, malgré les réclamations des créanciers, de tout service d'intérêts, jusqu'après vérification des dettes, sauf ordonnance de l'intendant (f°300v).

1717 - Le chemin du puits de la chapelle sera pavé "*en manière que l'eau ne croupisse devant ledit puis*" (f°315).

1720 - Pouvoir aux consuls de prendre toutes les précautions nécessaires, attendu le bruit de peste à Marseille ; - d'établir des gardes "*aux abvenues*" avec obligation à tout habitant de faire ledit service à tour de rôle, sous peine de 10 sous, chaque fois qu'il "*sera trouvé en faute*" ; - d'acheter 3 livres (1kilog. 209

gr) de poudre en plomb pour les sentinelles ; de faire célébrer, pendant 9 jours consécutifs, une messe à la chapelle St Roch "*pour obtenir de Dieu, par l'interaction de ce St, la délivrance de ce fléau*" (f°374).

1755 - Approbation du curage des puits de la chapelle, du Caulet et de la Rougrière fait par les ordres des consuls (f°20).

1758 - Délibéré de faire transporter au clocher de l'église paroissiale la cloche de la chapelle St Roch, pour remplacer la "*petite... rompue depuis peu*" (f°59).

1766 - Maintien de Jean-Baptiste Cartier, prêtre, comme maître d'école, aux mêmes conditions, avec obligation de dire la messe, les dimanches et jours de fête, à l'église paroissiale oo à la chapelle des Pénitents, "*à la commodité du public*" (f°117v).

1766 - Délibéré de prier [Jean-Baptiste] Preire, prêtre, régent des écoles, de dire, demain matin (27 Xbre), jour de l'élection du nouvel état, dans la chapelle des Pénitents-Blancs, une messe du St Esprit, à laquelle le valet de ville convoquera tous ceux qui doivent y assister (f°130).

1788 - Délibéré de consulter 2 "*habiles avocats*" d'Aix sur la sentence du Sénéchal, qui condamne par défaut la communauté à payer au curé Bourret, d'après le taux fixé par l'évêque, la rétribution avec arrérages, de la procession et de la grande messe annuelle célébrée à la chapelle St Roch, le denrier lundi du carnaval, sauf à faire décider par qui de droit le maintien ou la suppression de ces cérémonies (cf BB16, f°491) (f°236v).

## Seigneuries et Seigneurs

C'est à partir du deuxième tiers du XIème siècle, semble-t-il, que les habitants des *villae* se sont regroupés sous l'autorité d'une foule de Seigneurs, laïcs ou ecclésiastiques.

A cette époque et jusqu'au XVIIème siècle, les habitants des *villae*, ainsi placés sous l'autorité d'un Seigneur, vont se rassemblés sur des sites stratégiques. Ce regroupement autour du château seigneurial est à l'origine de la plupart des villages fortifiés. C'est le cas pour Trigance. Une période obscure et lacunaire nous fait faire un saut dans le temps, jusqu'en 1247, date à laquelle le fief appartient à ALSACIE, veuve du seigneur de Rougon et Trigance

Le 16 janvier 1248, elle fait une donation de tous ses biens, sous réserve d'usufruit, à l'Ordre de l'Hôpital. Les Hospitaliers ont-ils abandonné leurs droits ? Toujours est-il que deux ans plus tard, en 1250, Raimond BERENGER V, seigneur d'Estelle, inscrit dans son testament le titre de «seigneur de Trigance».

En Haute Provence, le village s'identifie généralement à une seigneurie, avec à sa tête un seigneur vassal du Comte comme notamment FOUQUET III de PONTEVES au début du XIVe siècle

Parfois, plusieurs coseigneurs se partagent la juridiction, ainsi, en 1355, Trigance est partagé entre Guillaume et François DAUPHIN .

Certes, l'activité humaine demeure étroitement soumise à la petite féodalité campagnarde centrée sur le château. Néanmoins, quelle que soit leur condition sociale, les Trigancois peuvent participer à des assemblées pour délibérer des questions d'intérêt local. Ainsi, c'est l'ensemble de la population qui, en 1355, décide la reconstruction de l'église paroissiale à Trigance.

Si les paysans semblent discuter avec leur seigneur afin de prendre certaines décisions, il reste que l'institution généralisée dans la région au XIVe siècle, d'un Conseil municipal permanent, élu, renouvelable chaque année, ne paraît pas concerner Trigance.

Plus tard, JEAN Ier de RAIMONDIS, dit le Gros, seigneur majeur au milieu du XVe siècle devient seigneur de Trigance dont il reconstruit en partie le château au début du XVe siècle.

(Sources : Jacques CRU *Histoire des Gorges du Verdon*)

### **ESTELLE** (Viguerie de Draguignan)

Guy D'Ampus et son neveu Raimbaud de Grasse

Raimond Bérenger V, par échange avec les précédents (1235)

Bertrand Rimbaud d'Estelle (1270)

Boniface de Roumoules et Raymond d'Esparron (1309)

Jean Ier de Raimondis le Gros seigneur d'Eoulx et de Trigance (milieu du XVe siècle)

Barthélémy de Demandolx seigneur de Demandolx coseigneur avec le précédent

Eyriès de Demandolx-Trigance fils du précédent; épouse Louise de Raimondis, fille de Jean Ier (1461); décédé peu après 1504. Dès lors la seigneurie d'Estelle devient un arrière-fief, apanage des fils aînés des seigneurs de Trigance.

### **SOLEILS** (Bastide de) (Viguerie de Castellane)

Alphonse Ier (roi d'Aragon depuis 1164, comte de Barcelone et de Provence); construit ce château de guerre (avant 1189), en bordure du domaine du prieuré de Saint-Pierre de Bagarry appartenant à l'abbaye Saint-Victor, pour couper le chemin de Trigance-Castellane par Robion, et isoler Boniface III de Castellane

Rostang de Bagaris, Raymond de Bagaris et leur père Raibaud (1278)

*A partir de 1698, cette minuscule seigneurie est recensée avec la seigneurie de Trigance probablement parce que la population s'est déplacée; quittant le pied du rocher que domine la forteresse, elle habite déjà le lieu que nous connaissons sous le nom de hameau de Soleils.*

### **CHATEAU DE SOLEILS** (arrière-fief constitué en 1670 par démembrement de la seigneurie de Taloire)

Honoré de Latil, fils de Paul de Latil, seigneur de Taloire, époux de Thérèse de Bourelly  
Claude de Latil, fils des précédents; épouse Delphine de Demandolx-Le Palud vers 1715  
Jean-Joseph d'Henri, par mariage avec Élisabeth de Latil, fille des précédents (1763)

## **TRIGANCE** (viguerie de Draguignan)

L'Église de Marseille possède en partie le territoire de l'oppidum de Trigance (813-814)

Abbaye de Saint-Victor, grâce à diverses donations-«restitutions» entre 1035 et 1069

Alsacie, veuve du seigneur de Rougon et Trigance (1247)

Ordre de l'Hôpital, hérite de la précédente (1248)

Fouquet III de Pontevès (début du XIVe siècle)

Jean Ier de Raimondis, dit le Gros, seigneur d'Eoulx, seigneur majeur au milieu du XVe siècle; reconstruit, au moins en partie le château (début XVe siècle)

Guillaume Dauphin, coseigneur (1355)

François Dauphin, coseigneur

Eyriès de Demandolx, par mariage avec Louise de Raimondis, fille de Jean de Raimondis (1461); décédé peu après 1504

Claude de Demandolx, fils des précédents, épouse Louise de Glandevès (1496); tué à la bataille de Pavie (1525)

Jean de Demandolx, fils des précédents; épouse Brigitte-Claudine de Lascaris-Tende (1542)

Melchior de Demandolx, fils des précédents; épouse Diane de Villeneuve-Les Arcs (1581), décédé en 1623

François de Demandolx, fils des précédents; épouse Anne de Simiane de la Coste (1607), décédé en 1653

Claude de Demandolx, fils aîné des précédents; né en 1612; épouse Louise de Vento (1644); mort en 1680 sans postérité

Barthélémy de Demandolx, fils puîné de François de Demandolx et Anne de Simiane; né en 1631; épouse Marguerite-Delphine Vento (1680); mort en 1687

Anne-Marie de Demandolx, fille des précédents; née en 1686; épouse Cosme-Maximilien de Val-belle (1704); morte en 1740

Marguerite-Delphine de Valbelle, fille des précédents; née en 1705; épouse Geoffroy de Valbelle (1723); morte après 1783

Marguerite-Delphine-Alphonsine de Valbelle, fille des précédents; née en 1731; épouse Antoine-Henri de Castellane-Majastres (1745)

## Sobriquets

LES ARCS SUR ARGENS : «*li chancrous*» : les chancreux

CALLAS : «*les grosses oreilles*» à cause des ânes qui paraissaient aux fenêtres

CALLIAN : «*li petaires*» (parce qu'ils mangeaient et vendaient des haricots coco) ou «*li manjo limaço*»

CLAVIERS : «*les manjo nuque*»

COMPS s/ARTUBY: «*li broussiniers*» : mangeurs de broussin

DEMANDOLX : «*li sauto clapiés*» : sauteurs de tas de pierres

LA PALUD: «*li vèntres negres*» : les ventres noirs à cause de la fumée des cades lorsqu'ils tiraient l'eau du puits

PUYMOISSON : «*li siblaires*» : les siffleurs

GRAND ROBION : «*li pleidejariés*» : (plaidoirie) les gens qui vont souvent au Tribunal (procéduriers)

PETIT ROBION : «*li lapinous*» : les lapins

ROUGON : «*manjo a glans*» : mangeurs de glands

TRIGANCE : «*li manjo baneto*» : mangeurs de bannettes (haricots verts)

et plus particulièrement :

- La mère de Rosa GIRAUD (sœur d'Hippolyte – grand-mère de Roseline LIONS) : «*Tense bicaille*»
- Les CHAUVIN de SOLEILS : «*li pautous*» : les boueux
- Les DOSSOLIN de Maleveuille : «*li bourgigoyes*» ou «*bourguigoï*»
- Les BERNARD de Saint Maymes : «*li chorni*» : les surnois ou «*la Commanderie*»
- La maison de Marie PASCAL (aujourd'hui maison du Docteur UCELLI) : «*la sabernotte*» (en référence à son mari Phylémon PASCAL et son fils aîné Jules, tous deux cordonniers.) Sa fille, femme de François MAURIN, était surnommée «*Poupette*»
- La famille de AYCARD Emilien du Priolat : «*li violi*»
- Les PELISSIER de La Sagne : «*li bettaravos*»
- Les ROUVIER de Soleils : «*L'adjouïn*»
- Les RICARD (Nathalie) de La Colle : «*li rouquian*»
- Les filles de «*Parrain JULIAN*» (Louis LIONS, arrière-grand-père d'Anny, le grand-père de Marcelle était son frère) : Ida (mariée à Émile BAÏSSETTE, sans enfant), Angèle (mariée à Godefroy ROUVIER, mère de Marie - Louise LIONS, Yvonne et André ROUVIER) et Élisabeth (mariée à Louis CASTILLON, mère de Louis Dominique CASTILLON et Hélène CASTILLON/SICARD), étaient surnommées «*li Juliano*» («*les Juliannes*»)
- Grand-mère paternelle de Marcelle : Angéline ABES : «*la pampano*»
- Grand-mère maternelle : Émilie LIONS : «*Mamo*» ou «*Tata Mélie*»

VIDAUBAN : «*li estubas*» : à cause du brouillard

## Solidarité

« Les gens étaient tous de même niveau social à part deux ou trois familles qui étaient plus aisées.

Il y avait une grande solidarité.

Ils s'entraidaient pour tout, se prêtaient même les serviettes de toilette lorsqu'une femme accouchait.

Victorine AYCARD était la femme du boulanger. Jean son mari était appelé «*le mitron*», elle, on l'appelait «*l'accoucheuse*». Elle a fait naître beaucoup de générations de trigançois Elle devait avoir déjà des notions d'asepsie : faire bouillir de l'eau, passer ses mains à l'eau de vie (alcool à 90 de l'époque). Elle aidait énormément la maman dans les moments douloureux de l'accouchement, coupait le cordon ombilical. Très souvent lorsque le médecin arrivait, l'enfant était né. Tout le travail était fait.

C'était une très grande femme brune avec des cheveux noirs, elle avait une belle allure avec son châle noir sur les épaules, très droite, avec une voix chaude, ses cheveux coiffés formaient un beau chignon. Elle savait tout faire, aussi bien couper un cordon ombilical qu'assister un mourant. Elle était très sollicitée par tout le monde. Son mari, par contre était tout petit et maigrichon. Elle tenait la boulangerie qui se situait dans une petite pièce au dessus du café. En plus elle était une excellente cuisinière. Je me souviens d'un jour où elle disait à Anna HUGUES : «*si tu râpes une carotte dans ton civet ça ne lui fait pas de mal*». »

(Sources : Souvenirs de Marcelle Bal)

## Téléphone

Conseil municipal du 11 avril 1954

ROUVIER Albert Maire – Présents : DURIEZ Marius, DOSSOLIN Louis, PASCAL Isidore, ROUVIER Félicien, DEMANDOLS Louis, TROIN Edmond, ROUVIER Frédéric, LIONS Louis, AYCARD Emilien, AYCARD Albert.

*«Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée d'une lettre de Mr le Directeur de PTT au sujet du projet des postes téléphonique dans la commune de Trigance.»*

## Templiers

Au XIIe siècle, tandis que s'attéduit la ferveur religieuse dans le monastère de Saint-Victor, l'*Ordre du Temple* et celui de l'*Hôpital*, tous deux créés respectivement en 1119 et 1099, constituent désormais de nouveaux foyers d'influence spirituelle.

Fondés en Terre Sainte pour la sauvegarde du tombeau du Christ et pour soigner les pèlerins qui s'y rendent, ces deux Ordres militaires installaient, dès le début du XIIe siècle, au port de Saint-Gilles, en Camargue, une importante maison chargée des liaisons avec le Royaume de Jérusalem. La rapide expansion des Moines Soldats jusque dans les régions alpines, démontre la profondeur de la foi des Provençaux.

Au XIIe siècle, les *Templiers* possédaient la *Commanderie de Saint-Maymes*, qui leur sera confisquée en 1308 au moment de leur arrestation.

## Toponymie

Nombreux sont les auteurs qui se sont intéressés à l'origine du nom «*Trigance*». Les explications et les interprétations dont nous disposons sont des plus variées. La plus crédible, sans doute, consiste à chercher l'origine du nom chez les Ligures ou Lygiens. Par Ligures on désigne les populations qui vécurent durant l'âge de fer (post-néolithique, 800 ans avant notre ère), dans ce qui deviendra la Provence. Dans son ouvrage *Les premiers habitants de l'Europe*, ARBOIS donne l'étymologie *tris-ancia*, qui signifie, en ligure, «trois collines».

ROSTAING et DAUZAT, dans le *Dictionnaire étymologique des noms de lieux*, font dériver Trigance de la racine ligure *tr-* signifiant «rocher», «pierre», racine sur laquelle se sont greffés des suffixes pré celtiques ou prélatins, voire grecs, dus aux alternances vocaliques, à la façon de prononcer des peuples qui succédèrent aux Ligures, *Trigance* = *tr-ic-anct-ia*. (Charles ROSTAING déclarera à la Sorbonne le 3 juillet 1945 qu'«il ne saurait être question d'y voir un préfixe équivalent au latin «*tri*». ) Le suffixe reste d'origine et de signification obscure. On retrouve les mêmes racines dans les noms de Tourtour, Thorenc, Trévans...

Le nom Tregentia apparaît pour la première fois dans un document écrit en 814 : le nom est mentionné dans le polyptique WADALDE (évêque de Marseille) qui énumère les biens matériels de l'Abbaye de Saint-Victor : treize *villae* dont celles de Rougon et Trigance. On trouvera ensuite *Villa Tregentia* en 1031, *Trigantia* en 1035, 1200 et 1351, *Trigancia* en 1098, *Triganço* au XVI<sup>e</sup> siècle (ce qui permet au dictionnaire ACHARD, du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'affirmer que Trigance aurait une origine latine, *Trigancia*, et correspondrait à *Triganço* en provençal.) Ces interprétations semblent trouver confirmation dans l'étude de Bénédicte et Jean-Jacques FENIE, *Toponymie provençale* (Éditions Sud-Ouest – 2002) : «*Tr-*, variante au degré zéro des bases oronymiques *tar-*, *tor-*, *tur-*, a donné ses racines à Trigance, (*de Villa Tregentia*, 814), construit à partir d'un étymon *tr-ic-ant-ia* (qui traduit une idée de hauteur, de butte, d'éminence, donc liée au relief), désignant l'éperon rocheux sur lequel s'est édifié le village.»

On peut citer d'autres versions plus ou moins farfelues, ainsi :

- Un dictionnaire des noms propres datant de 1905 imagine que «*Trigance serait dû aux trois rivières qui semblent découper le territoire en trois ganses, le Verdon, l'Artuby et le Jabron*». Il nous faut faire un sort à cette étymologie facile (mais fautive) des «trois ganses».
- *Tri-egentia* : village de trois familles ne payant pas l'impôt romain.
- Ou encore celle de A. WEISEN, dans un livre consacré à la présence des Templiers dans les Gorges du Verdon, qui avance une explication ésotérique et mythologique : Trigance se rattacherait aux trois races de géants symbolisés par les rois mages et également aux trois fois quatorze générations du Christ d'après l'évangile de Mathieu (sic)...

### Extraits de la recherche de Monsieur Guy BURLET

La toponymie est l'étude de l'origine et de la signification des noms de lieux.

Les noms ont souvent été déformés ou mal copiés. Les lois de la phonétique sont connues des spécialistes : par exemple :

- le *v* latin devient *g* (*vespa*=guêpe – *viscum* = gui...)
- le *wald* germanique = *gald* = *gaud*

D'autre part, «une tendance universelle chez les conquérants, est de transformer un nom incompréhensible en une forme aux sonorités voisines et qui possède un sens en leur langue». Cette tendance, marquée chez les Romains, a été accentuée aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, par des scribes, qui, en cédant aux démons de l'étymologie, ramèneront tous les noms au latin (c'est ce que C.ROSTAING appelle la fautive latinisation)

«Aucune des invasions successives n'a totalement éliminé la langue précédente... il est difficile et peu avantageux de traduire les noms propres (aux États Unis, une grande quantité de villes, de rivières... ont gardé leur nom indien)»

Notre région est peuplée depuis au moins 400 000 ans (Terra Amata, à Nice). On ne sait quasiment rien sur les langues de ces peuples. Pourtant on retrouve dans plusieurs pays des racines pré-gauloises qui ont trait au relief (l'oronymie) ou aux cours d'eau (hydronymie). On parle de racines pré-indo-européennes : PIE.

Plus tard, les noms se référeront à une plante, une construction, un personnage...

Les *couches* se sont succédées : celtes (gaulois) – latin – germanique – roman – provençal – français (Moyen-Âge)

Un rappel sommaire de l'histoire de la Provence montrera pourquoi on retrouve toutes ces couches dans notre région :

- avant le VIIIème siècle av. J.C. : Ligures (dont nous ignorons presque tout)
- du VIIIème au IVème siècle av. J.C. : invasions Celtes (gaulois) – Celto-Ligures
- au IIème et au Ier siècle av. J.C. : invasions romaines
- an 476 : chute de l'empire Romain
- 536 : invasions Wisigoths, Ostrogoths puis Francs – Royaume Franc de Bourgogne – la Provence, quasi autonome, frappe sa propre monnaie
- 736 à 739 : Charles Martel entend soumettre la Provence. Les provençaux s'allient avec les Sarrazins. Au cours de plusieurs campagnes, Charles Martel assujettira la région qui pâtira plus de ses expéditions que de toutes les invasions précédentes
- Carolingiens (Charlemagne)
- en 879, Boson, devient roi de Provence, (il est le beau-frère de Charles-le-Chauve, roi de France)
- 945, les rois de Bourgogne (royaume qui va de Bâle à la Méditerranée) règnent sur la Provence, mais l'autorité est exercée par le comte Guillaume-le-libérateur
- 1032, intégration de la Provence dans le Saint Empire Germanique
- XIIème siècle, apogée de la féodalité provençale et rivalités entre les Comtes Catalans (Barcelone-Toulouse)
- 1370, Louis d'Anjou (frère du roi de France Charles V) a des visées sur la Provence. A son incitation, Du Guesclin et ses routiers, pillent la Basse Provence et la rive gauche du Rhône.
- 1380, la Reine Jeanne adopte pour héritier le Duc d'Anjou
- 1482, par héritage «forcé», Louis XI devient Comte de Provence
- 9 avril 1487, union avec la France ratifiée par les États réunis à Aix-en-Provence
- 1501, établissement d'un Parlement de Provence
- 1539, ordonnance de Villers-Côteret (par François Ier) dirigée contre le latin, mais qui condamne, à terme, l'écriture des langues régionales : *«tous les actes officiels devront être rédigés en français»*

L'histoire régionale va désormais rejoindre l'histoire de France.

## Tour de l'horloge

Les premières horloges de Haute Provence datent du milieu du XVIIIème siècle.

En 1727, les consuls de Trigance, décident de faire construire une tour horloge, et pour subvenir à la dépense, ils établissent une taxe de 20 sous par cote pendant 6 ans. La Dame de Trigance, Anne-Marie de DEMANDOLX, offre de payer le tiers de la dépense, de nourrir l'horloger et de faire venir les fournitures nécessaires.

En 1766, les consuls de Trigance passent un marché avec Jacques COLLET, horloger de Draguignan et Joseph PERRACHE, serrurier de Fayence.

Cette tour sera construite sur la maison des marguilliers du Saint-Sacrement et achevée en 1776.

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1766 - Marché avec Jean-Joseph Trotobas, maçon, de Seillans, pour la construction sur le rocher au-dessus du four de l'Endronne, moyennant 700 livres, d'une tour de l'horloge, carrée de forme, d'un diamètre intérieur de 10 pans (2 m. 50) ; haute de 5 cannes (10 m.), avec murailles de 4 pans (1 m.) d'épaisseur à la base et cordons **au?** boudins disposés tour autour, de 14 en 14 pans (3 m. 50), en pierres de taille ; porte, au couchant, ronde et en taille simple, etc (f°124 et 125).

1767 - Nouveau marché avec Jean-Joseph Trotobas, maçon, de Seillans, pour la construction, moyennant 375 livres, d'une tour de l'horloge, haute de 6 cannes (12 m.), avec murailles de 4 pans (1 m.) d'épaisseur, à la base, à l'angle de la maison de ville, où étaient les archives, la marquise ayant refusé l'autorisation de la construire sur le rocher, au-dessus du four (cf f°124 et 125) (f°149v-151v).

## Tuilerie

Divers extraits des transcriptions des délibérations de Trigance effectuées par Frédéric MIREUR (1834-1919) à partir de 1874 et restitués par Madame Marielle LIONS-OLIVIER :

1687 - Vote d'un écu à Honoré Isanrd et Jean Bourjac, tuilers, qui s'engagent à mettre en état le four de fabrique et ne vendre leurs marchandises qu'aux habitants, au prix maximum de 30 sous le cent, la communauté prenant à son compte, au même prix, les tuiles qui n'auraient pas été vendues (f°226v).

1695 - Désignation d'un tuilier, qui mettra le four en état, moyennant 12 livres, et vendra les tuiles 30 sous le cent au maximum (f°393v).

1704 - Délibéré de se pourvoir contre Antoine Roux, potier à terre de Jabron, qui a disparu sans avoir réparé le four à tuiles, bien qu'ayant reçu 15 livres, après avoir "*briqué quelques mauvaises tuiles*" (f°55).

1720 - Marché pour 3 années avec Jean Meiffret, tuilier de Castellane, qui s'engage à remettre le four en état, moyennant 36 livres, et à livrer les tuiles bonnes et de "*recepte*" à 36 sous le cent, à charge par la communauté de prendre, au même prix, celles qui resteraient à la fin de l'année (f°372).

1741 - Mission aux consuls de passer marché avec un tuilier d'Ampus, au prix maximum de 50 sous le cent, à charge par la communauté de faire mettre le four en état (f°327).

1742 - Marché passé avec Jean Bertrand, tuilier de Soleilhas, qui s'engage à fournir 30 000 tuiles en 2 ans, au prix maximum de 50 sous le cent, moyennant 13 écus pour la reconstruction du four et la faculté d'ébrancher les pins et couper les buissons "*pour faire cuire*", la communauté s'obligeant à prendre toutes celles qui ne seraient pas vendues, après 8 jours de fabrication (f°341).

1743 - Nomination d'experts pour procéder à la réception des tuiles fabriquées par André Bertrand (cf BB10, f°341) et fixer l'indemnité à exiger, au cas où l'incendie du "*couvert*" de la tuilerie serait de son fait, sans préjudice des dommages pour les pins coupés au pied, afin d'alimenter son four (f°13).

1863 : « *L'état des poteries varoises au XIXème siècle s'est notablement contracté par rapport au précédent et de nouvelles entités de production s'installent dans des lieux qui n'en avaient pas connu jusque-là. (...)*

*Ce sont souvent des sites reculés qui ont conservé, parfois fort avant dans le siècle, un marché de proximité immédiate, servi par des structures resserrées souvent familiales, travaillant par intermittence et à la fabrication en conséquence limitée. (...)*

*La pauvreté de certaines de ces officines est parfois patente comme à Trigance en 1863 :*

*Tuilerie à la maison du Sieur Turrel Joseph, près Trigance ;*

*Fabrique de tuiles et de pots, et moellons ; 2 ouvriers.*

*On fabrique un peu de tuiles, et on n'en a pas pour tout le monde ; et l'état de la fabrication n'est pas bien bon.*

*Le sieur Turrel Joseph qui fabrique des tuiles à Trigance ne travaille qu'une partie de l'année.*

*Ce fabricant se trouve presque dans l'indigence et s'occupe à travailler ses terres. » (A.D.83, 16M1/5)*

(extrait de *Terres Varoises Xe-XXe siècles* de Henri Amouric, Bernard Romagnan, Lucy Vallauri)

## Valbelle

A l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle : les VALBELLE, nouvelle famille seigneuriale de Trigance. Par son mariage avec Anne-Marie de DEMANDOLX, fille de Barthélemy de DEMANDOLX et de Marguerite Delphine de VENTO, Cosme Maximilien de VALBELLE devient seigneur de Trigance. Il est également comte de Sainte-Tulle, près de Manosque, tandis que son père est marquis de Tourves.

A l'occasion de cet événement, le Conseil de Trigance tient à offrir au seigneur « *un présent convenable eu égard à la faculté des personnes et à la pauvreté de la communauté* ».

Le début du XVIII<sup>e</sup> siècle coïncide avec la guerre de succession d'Espagne qui engendre une nouvelle invasion de la Provence en 1707.

L'année suivante le Conseil de Trigance envoie, aux fortifications du Var, 20 jeunes gens, de préférence choisis dans les maisons où il y a deux hommes, et auxquels il attribue 2 sous par jour en plus des cinq sous de leur solde.

Quelques années plus tard, la Provence doit affronter une terrible épidémie de peste. La cité de Trigance prend des mesures de protection : des gardes sont établis aux entrées du village. En 1720, les consuls font célébrer une neuvaine de messes en la chapelle Saint-Roch pour implorer la grâce de Dieu. Le fléau va sévir sur la région de Digne, mais il épargnera Trigance.

Le seigneur Cosme Maximilien de VALBELLE réside à Aix pour ses affaires tandis que sa femme Anne-Marie de DEMANDOLX, habite le plus souvent le château paternel.

En 1723, leur fille, Marie Delphine de VALBELLE, épouse son cousin André Geoffroy de VALBELLE, marquis de Rians et baron de Meyrargues.

Quand les nouveaux mariés, peu après leur union, viennent à Trigance, le Conseil de Trigance délègue les consuls et autres « apparents » pour les accueillir et leur remettre un présent de 200 livres ainsi que 100 livres de « *vœux, volailles et autres choses convenables* » pour témoigner le respect, la soumission et la « joy » des habitants.

*Héritière de Cosme-Maximilien de Valbelle (1685-1735), marquis de Tourves, et d'Anne de Demandolx, Marguerite Delphine de Valbelle-Tourves (1705-1743), dame de Trigance, se marie en 1723 avec André Geoffroy de Valbelle-Meyrargues.*

*De cette union naîtra Joseph-Alphonse-Omer de Valbelle, Comte de Tourves, le 18 juin 1729 à Aix-en-Provence. Maréchal de Corps des armées du Roi, ami de Diderot et de d'Alembert. Gouverneur de Provence, il dispose d'un hôtel particulier sur la rive gauche à Paris, un autre à Aix-en-Provence et un château à Tourves (aujourd'hui propriété du Conseil départemental). Il fut l'amant de l'actrice Mademoiselle Clairon.*

*A sa mort, le 18 novembre 1778, il réalise plusieurs legs dont les 4 statues féminines en marbre qui ornent son mausolée, dispersées à la révolution :*

- *Une statue représentant la Provence, œuvre de Jean-Panrace Chastel, donnée à la ville de Toulon*
- *L'Espérance, devenue Marie-Magdeleine, scellée dans la grotte de la Sainte-Baume au Plan d'Aups*
- *La Force, qui deviendra La Justice, attribuée à Christophe Fossati, propriété de la ville de Draguignan où elle décore le vestibule du palais de justice*
- *Sainte-Monique dite La Vestale, remise à la commune de Fréjus, attribuée à Jean-Panrace Chastel*

*Le buste de Joseph-Alphonse-Omer de Valbelle, œuvre en plâtre de Jean-Antoine Houdon, conservé à Versailles avec l'inscription « Joseph-Alphonse-Omer de Valbelle, bienfaiteur des lettres », a été reproduit en marbre par Jean-Panrace Chastel*

Cependant, le sort de la cité ne s'améliore pas : les récoltes sont mauvaises, la disette menace une fois encore.

Au mois d'avril 1740, Marguerite Delphine de VENTO, la mère d'Anne-Marie de DEMANDOLX, s'éteint à l'âge de 80 ans. Elle est inhumée dans le tombeau des seigneurs dans l'église paroissiale de Trigance en présence des consuls et « *d'une multitude de peuple* ».

A ce moment-là, sa fille avait déjà affermé, à un bourgeois de Castellane, la terre de Trigance, où elle n'habite plus, tandis que Cosme Maximilien de VALBELLE, occupant à Aix la charge de « *Président à mortier* », (l'un des postes juridiques les plus importants de l'ancien régime), n'y a pratiquement jamais résidé.

Anne-Marie Gabrielle de DEMANDOLX meurt la même année et est enterrée dans le cimetière de la paroisse de Trigance « *suivant sa disposition* ».

Marguerite Delphine de VALBELLE-TOURVES, ayant épousé en 1723 son cousin, André Geoffroy de VALBELLE-MEYRARGUES, hérite du fief de Trigance, à la mort de son père, en 1743. Le nouveau seigneur et son épouse, ne venant que très rarement dans leur seigneurie de Haute-Provence, nomment à leur tour deux fermiers généraux sur la terre de Trigance.

La communauté conserve un attachement certain à ses seigneurs, malgré leur éloignement. Ainsi, en 1753, lorsque Marguerite Delphine de VALBELLE annonce sa prochaine venue, la fête au village. Le conseil pour lui témoigner son respect ainsi que « *la joie et le plaisir de la voir dans le pays* », décide de lui offrir 150 poulets, 1 quintal de « *beau lard* », 1 quintal de « *beau et bon jambon* » et quatre veaux gras. C'est également l'occasion d'acheter de la poudre pour la bravade qui se déroule au son des fifres et tambourins.

Plus tard, en 1783, lorsqu'une terrible sécheresse détruit la moisson, la population s'en remet à la dame de Trigance dont on a « *de tous les temps ressenti les bontés et la charité* ».

En effet, les consuls sont chargés de lui exposer la misère du lieu, ils la supplient « *de vouloir faire part des ses charités à son village de Trigance* ».

Dans le même temps, le conseil achète 25 charges (40hl) de blé, pour distribuer aux Trigançois les plus nécessiteux.

Marguerite Delphine de VALBELLE-TOURVES décède en 1783.

Marguerite Delphine Alphonsine de VALBELLE, fille de Marguerite Delphine et d'André Geoffroy de VALBELLE-MEYRARGUES, hérite de la seigneurie de Trigance, avec son époux Antoine Henri de MAJASTRES, en 1783.

Comme leurs prédécesseurs, les nouveaux seigneurs n'habitent pas leur château montagnard, mais portent parfois quelque attention à leurs lointains sujets. Ainsi, en 1787, la dame de Trigance souhaite affecter la rente de ses 2 000 livres, léguée par sa mère, « *à la décharge des tailles des plus pauvres* ».

Marguerite Delphine Alphonsine et Antoine Henri de CASTELLANE-MAJASTRES conserveront la seigneurie de Trigance, avec leurs autres fiefs, jusqu'à la révolution, en 1789.

En 1787, deux ministres successifs du Roi Louis XVI, CALONNE et DE BRIENNE, œuvrent à l'institution d'assemblées provinciales dans tout le royaume. Cette décision répond à une revendication politique quasi-unanime en Provence.

Ici se pose alors la brûlante question de la composition des États.

Jusqu'à présent, si les trois ordres (clergé, noblesse, tiers-état), étaient représentés lors des réunions

des États de Provence, le vote « *par tête* » et non « *par ordre* », n'a fait qu'avantager la noblesse, de loin la plus nombreuse. D'ailleurs, le pouvoir royal n'est parvenu à réduire ses droits féodaux qu'en lui laissant ses privilèges, dont le plus important était l'exemption d'impôts.

Quant au clergé, étant donné qu'il a amassé sa fortune au cours des siècles, par l'accumulation de dons en principe destinés aux besoins du culte, aux soins des pauvres, à l'entretien des écoles, on ne peut l'assujettir à l'impôt sans se rendre coupable de spoliation.

Les multiples redevances et contributions que ces deux ordres refusent de payer, incombent alors au tiers-état. Aussi, celui-ci, réclame-t-il avec véhémence une répartition plus équitables

des charges et l'assujettissement des ordres privilégiés à la fiscalité nationale. S'il demande la convocation des États, il s'oppose à ce qu'elle se déroule dans sa forme ancienne qui ne tend qu'à renforcer le pouvoir de la noblesse.

C'est déjà la Révolution qui gronde...

Le président des États de Provence, convoque l'assemblée du tiers-état en session extraordinaire au mois de mai 1788, à Lambesc, afin de délibérer des « *affaires d'État* ».

Le conseil de Trigance propose alors d'élire le député de la viguerie de Draguignan pour le représenter à cette assemblée.

Celui-ci devra dénoncer le fait qu'« *honneur et dignité* » ne sont réservés qu'au clergé et à la noblesse, seuls « *maîtres de la plus grande partie des biens fonds du royaume* ».

Il plaidera également pour que ces deux ordres soient assujettis aux impositions du Roi, et pour qu'« *à l'avenir, les suffrages du tiers-état ne soient pas étouffés par le nombre* ».

L'année suivante, en 1789, les 1er et 2ème consuls de Trigance se rendent à l'assemblée générale des trois ordres de la viguerie de Draguignan convoquée pour « *nommer un ou plusieurs représentants du tiers-état à l'assemblée de la province, et pour porter le cahier de doléances, remontrances et plaintes de la communauté* ».

Dans tout le royaume, on réclame la convocation des États Généraux.

Face à l'égoïsme et l'incompréhension des privilégiés, les revendications locales se changent en aspirations nationales.

Lorsque le 4 août 1789, les privilèges sont abolis, le conseil de Trigance, évoquant « *ce beau jour qui établit la liberté* » décide de faire chanter un *Te Deum* en l'église paroissiale pour manifester « *la joie publique* ».

(Recherches de monsieur Michel PELLISSIER)

## Verdons

Liste des numéros de la revue *Verdons* dans lesquels Trigance est cité.

N° 9 *Patrimoine architectural* de Trigance (Marielle Lions – photos de Gilbert Suzan)

N° 11 *Bergers* (1 photo de Trigance de Catherine Toussaint)

N°13 *L'aiga* (L'eau à Soleils - Catherine Toussaint)

N°16 *Etoiles* (Estelle – Jacques Cru)

N°17 *Marcher* (Guy Burlet *çaçaire* lieux de Trigance cités)

N°25 *L'eau, le soleil, le vent* [article sur les moulins - Genèse inachevée (œuvres de Dominique Mercy)]

N°28 *Femmes Fremas* (article F. Martel Trigance et lieux-dits de Trigance)

N°31 *L'en-dessous* (Rabassier et Rabasses. Laurent + passion profonde spéléo ( Jean-Paul Coddretto)

N°41 *Plumes, Poils etc* abeilles, placard à miel (Robert Lions) \_ A Zélie (Maguy Audier)

N° 42 *Les minots* - une vie de minot à la campagne (Robert lions) - Petits Trigançaïos caladeurs (Sylvie Lamandé) - Enfance de l'art (Dominique Mercy)

N° 45 *Cinéma, juste un décor ?* (Les chèvres de ma mère film Sophie Audier, texte MJ Allègre)

N°49 *L'ombre et la lumière* (légende autour de Canjuers, la serp : Robert Lions)

N°50 *Histoires d'amours* (*Païs ama* texte en français, Robert Lions)

N° 52 *Ça va la santé ?* (la toilette, Robert Lions)

N°54 *A quoi on joue ?* (un rallye? oui mais pédestre Robert Lions )

N°56 *Gavots faber* (lou gaubi le bon geste Robert Lions)

N°57 *Verdon à l'encre noire* (negre noir Robert Lions)

N°58 *L'art ici (1)* (artisto mescouneissu – artistes méconnus Robert Lions)

N°60 *L'art ici (2)* (artistes à Trigance)

N°63 *Célébration de la pierre* (Sibour Julien Rouvier, sculpteur amateur de Trigance – Robert Lions - photos Gilbert Suzan)

N°64 *La nuit* (artisan boulanger à Trigance - Dr Soriano, canton de Comps- Robert Lions)

N°65 *Verdonpark ?* (De Saint-Maymes à La Grau, un autre tourisme – Marie-Josée Allègre)

N°67 *Quand l'eau manque* (Apiculture et agriculture à l'épreuve du sec – Robert Lions)

## Ville (rêve et réalité)

Lettre de Jules PASCAL à ses parents

*Toulon le 28 février 1911, Chers Parents*

*Je profite de vous adresser quelques lignes du repos que nous avons eu cet après dîner à cause que c'est le dernier jour de Carnaval Je serais été content de pouvoir fêter le petit Carnaval de Trigance comme je l'avais fait encore l'année dernière avec l'ami Victor, ici on ne le fête pas, on voit quelques grimaces mais on ne peut rien raconter du Carnaval de Toulon la preuve c'est que aujourd'hui que c'est le dernier jour et que nous avons eu quartier libre je ne suis pas sorti, moi je m'embête dans Toulon lorsque je descends c'est plutôt pour un peu causer avec Albert que pour me balader.*

*Moi ce qui me plaît c'est de descendre au petit faubourg juste au-dessous du fort avec quelques-uns de mes copains, là on est pas dans la ville, on se met à son aise, on mange une salade, on fait une partie aux boules puis on remonte tranquillement.*

*Lorsque j'étais à Trigance, il me semblait que la ville était le rêve, qu'on avait des distractions, qu'on passerait une vie plus agréable que dans nos petits patelins. Tandis qu'à présent que j'ai vu la vie que l'on mène à la ville que l'on voit des jeunes qui n'ont pas encore 18 ans qui sont cuits, puis cette saleté surtout à Toulon, cela me fait dégoutté complètement la ville et je vois que nos petits pays sont la propreté, la santé, où l'on jouit d'une vie de tranquillité, aussi je serai content le jour que je quitterai Toulon et surtout l'habit disciplinaire, malgré que j'aïlle tout pris par habitude je vois que le métier militaire n'est pas pour moi une position à suivre, car ça vous rend flemmard, ça vous rend sans souci, moi je sais pas comment on devient ici pourvu qu'on mange on est content lorsque l'on sait qu'à la maison tout le monde a la santé le soir on se couche après la soupe si l'on veut et jusque le lendemain matin à 6h on est tranquille, sauf lorsqu'on va au tir ou qu'il y a marche alors ça barde un peu plus...»*

(Sources : d'après les documents conservés par Madame Marthe BURLET)

## Voie ferrée

*Le plan Freycinet* : avec l'arrivée de Charles de Freycinet au ministère des Travaux Publics, le gouvernement met sur pied un programme de lignes complémentaires à établir dans toutes la France. Le 17 juillet 1879, une loi porte le classement de 181 lignes, parmi elles, le projet n°137 de Digne à Draguignan par St. André et Castellane.

Ce projet, étudié en 1880-81, a été préféré à celui d'un itinéraire Digne-Nice jugé trop vulnérable en cas de guerre. La ligne se détache de l'antenne St. Auban-Digne au niveau de la halte de Champtercier, franchit la Bléone et rejoint par un tunnel la vallée de l'Asse qu'elle remonte jusqu'au col de Moriez, franchi en tunnel pour atteindre St. André-de-Méouilles. De là, elle suit sans difficultés majeures la vallée du Verdon jusqu'à Castellane et au confluent du Jabron, remontant ensuite ce torrent pour rejoindre Trigance et Comps. Elle traverse enfin les étendues calcaires et désertiques du plateau de Canjuers pour venir se raccorder à la ligne Draguignan-Grasse aux environs de Bargemon. Ce projet, d'un développement total de 115 km, comporte toutes les caractéristiques d'une ligne de montagne : courbes de 150m, rampes de 30mm/m, 14 viaducs et 33 tunnels.

Le 21 avril 1891, un nouveau projet de ligne de Digne à Draguignan est transmis pour approbation au ministère des Travaux Publics.

Cette ligne aurait un développement de 81 km. Elle se détacherait de celle de Meyrargues à la sortie ouest de Draguignan (altitude 180m), dans la montée du col de l'Ange, pour s'élever en rampe continue au dessus de la vallée du Nartuby, desservant au passage les stations de Figueiret-Lentier et Ampus. Parvenue sur le plateau où est implanté aujourd'hui le camp militaire de Canjuers, la voie desservirait successivement Beau-Soleil et ses mines de fer, Mathurine, Guent, pour rejoindre dans la vallée de l'Artuby le premier village de quelque importance : Comps (altitude 865m). De là, elle descendrait par Jabron et Trigance jusqu'à l'entrée des célèbres gorges du Verdon, remontant ensuite constamment ce cours d'eau La Palud-Rougon, Chasteuil, Castellane (altitude 721m), Castillon, St.Julien et St.André (altitude 908m), où elle se raccorderait à la ligne de Digne. Ce tracé comporterait plusieurs ouvrages d'art, essentiellement sur le versant méridional, où près d'Ampus un immense pont métallique à trois travées de 60m sur le Nartuby dépasserait de loin le viaduc de la Siagne, avec une hauteur de 90m au dessus du torrent.

Devant l'importance de l'investissement par rapport à la faible population à desservir, toutes les possibilités de réaliser des économies sont mises à l'étude. On envisage ainsi de réduire le rayon des courbes à 100, voire 75m, et l'on définit deux variantes de tracé. Au départ de Draguignan, la ligne prendrait naissance non plus à l'ouest mais à l'est, à Callas. De là, elle desservirait au plus près le village de Bargemon, qui aurait ainsi une seconde gare en plus de celle établie sur la ligne de Grasse; elle s'élèverait ensuite vers le plateau de Canjuers pour rejoindre Comps. Cette variante aurait l'avantage de réduire de 11km le tracé initial. Au départ de Comps, la ligne rejoindrait Castellane non plus à l'ouest par la vallée du Verdon, mais à l'est par Bargème.

Ce n'est que la déclaration de guerre de 1914 qui viendra mettre un terme à près de trente années d'espoirs : comme Barcelonnette, Castellane ne connaîtra jamais le chemin de fer !

(José BANAUDO – *Le siècle du Train des Pignes* – Les Éditions du Cabri)

*Le projet de ligne de chemin de fer d'Avignon à Nice :*

C'est à la suite d'un vœu émis en février 1921 par la chambre de commerce de Nice que le ministère des Travaux Publics invite le P.L.M. À étudier un nouvel itinéraire reliant directement la vallée du Rhône à la Provence centrale, de manière à éviter Marseille et raccourcir la distance de Paris à la Côte d'Azur. Avec une diligence remarquable, la compagnie dépose le 30 avril un avant-projet sommaire de ligne reliant Pertuis aux Arcs via Barjols. Au cours des années suivantes, les études se poursuivent, et un projet détaillé est présenté le 29 octobre 1924. Prolongeant l'itinéraire existant d'Avignon à Pertuis, mis à double voie pour la circonstance, le tracé nouveau franchirait la Durance à Meyrargues et suivrait un tracé voisin de celui de la ligne S.F. Entre cette localité et Barjols. De là, il se dirigerait vers le sud sur Correns, Carcès, Le Thoronet, Taradeau, pour rejoindre entre Vidauban et Les Arcs l'artère existante Marseille-Vintimille

La réaction du Conseil Municipal de Trigance lors de sa séance du 27 janvier 1924

« Monsieur le Maire (DOSSOLIN Louis) expose à l'assemblée :

- *Considérant que la Compagnie P.L.M. a demandé la Concession d'une ligne directe Avignon - Nice à grand trafic destinée à réduire la distance entre la région du Nord de la France et les Alpes Maritimes.*
- *Considérant que les tracés envisagés par cette ligne paraissent devoir venir se raccorder vers les Arcs à la ligne actuelle*
- *Considérant que ces conditions la voie ferrée élément essentiel de liaison entre les Armées Françaises et Italiennes resteraient sous le canons des vaisseaux de Guerre ennemis de la France de St. Raphaël – Cannes où existent des points particulièrement vulnérables comme les viaducs d'Agay et de Théoule*
- *Considérant que pendant la Guerre l'ennemi lui-même a souligné l'importance capitale d'une voie intérieure en faisant suggérer par son service d'espionnage la suppression de la ligne d'intérêt local Draguignan – Grasse*
- *Considérant qu'en dehors de l'argument fondamental précité concernant la défense nationale, la Région comprise entre Barjols – Draguignan – Grasse – Cannes nécessiterait, au point de vu économique à savoir de son importance agricole commerciale et industrielle, des moyens de communication et de transports plus développés que ceux actuellement existants.*
- *Considérant que cette région est constituée par deux villes importantes Draguignan et Grasse actuellement réleguées en cul de sac et par dix cantons à trafic intense savoir Rians, Barjols, Cotignac, Salernes, Lorgues, Draguignan, Callas, Fayence, Grasse – Cannes*

*Qu'une étude supplémentaire soit fait d'un tracé qui venant d'Avignon aux abords de Barjols se dirigeant vers l'est se raccordant à la ligne actuelle aux abords de Cannes après avoir desservi la ville de Draguignan et dans la mesure du possible la région de Callas Seillans Fayence Callian Montauroux et la ville de Grasse*

*Après discussion Monsieur le Maire met ce vœu aux voix, il est adopté à l'unanimité et adressé à toutes les municipalités de Barjols à Cannes avec prière de l'appuyer énergiquement. »*

## Voyage à Trigance (Le)

« Vers la fin de l'après-midi, nous avons gravi une route en lacets très serrés et bordés d'affreux précipices qui allaient se perdre dans des gorges terrifiantes. Nos chansons gaies ont cessé, et quand nous sommes enfin arrivés sur le plateau, hors du gouffre, ni notre enthousiasme ni nos voix ne nous sont revenus. Le plateau, en pente, n'était qu'herbes maigres et cailloux. D'après la carte, nous devions traverser ce désert et attaquer la montagne chauve qui se dressait au loin.

A partir de ce moment-là, le soleil bas a transformé toutes choses en possibilités proprement fantastiques, les ombres portées faisant d'une grosse pierre un château, ou d'un rocher une ville. C'est pourquoi, au détour de ce qui n'était plus alors qu'un sentier de montagne, quand nous apparut soudain, suspendue très haut, une muraille comme percée de fenêtres, nous avons pensé que, plutôt que Trigance et ses palazzos, ce devait être la demeure d'un Chat botté.

Peu après, le soleil s'est couché, tous les châteaux rutilants, les grandioses murailles, les villes d'un autre âge ont disparu, et nos visions se sont éteintes. Maintenant que nous étions arrivés tout près et que le crépuscule tombait, tout s'est réduit à n'être plus qu'une seule rue de village d'une pauvreté montagnarde, visiblement au-dessus de tout.

Un peu avant la première maison de cette rue, Ilia Zdanevitch\* était là.

Avec ses manières de grand seigneur, il nous a souhaité la bienvenue chez lui, vous faisant des révérences larges et très inclinées. Son doux sourire était soutenu et accentué par ses grandes moustaches géorgiennes. Ses yeux brillaient d'accueil. (...)

Nous avons remonté la pauvre rue silencieuse. Dans les maisons en très mauvais état, nous avons entrevu quelques habitants furtifs et difformes, et nous sommes arrivés sur une petite place, au café - une seule pièce obscure et malpropre -, où Ilias a voulu que nous prenions un apéritif avant d'aller découvrir ses demeures. Nos étions les seuls clients, servis par un patron revêché et bougon. Pourtant, une feuille de papier punaisée sur la porte annonçait que pour deux jours Trigance était en fête. L'affiche était rédigée à la main et d'une belle écriture. Ilias nous a dit qu'il en était l'auteur. Outre l'annonce de la fête votive et l'heure du bal, ce papier remerciait les donateurs qui avaient apporté une aide financière à leur réalisation. Suivait une liste : Ilia Zdanevitch dix francs, un tel dix centimes, un autre trente centimes, et cinq autres noms de personnes restées, dans leur don, au-dessous du demi-franc. Notre hôte nous promit que nous reviendrions pour le bal après le repas.

Ensuite, ayant descendu quelques marches, nous sommes arrivés devant une enfilade de maisons qui prolongeaient la seule rue du village.

Ilias, toujours grand seigneur, avec un geste magnifique, vous a désigné cet ensemble et vous a dit : « Tout cela m'appartient et je le dépose à vos pieds. » La rue tout entière n'était que façades, aucune des maisons n'avait gardé de toit. Ilias a pris notre ahurissement pour une approbation sans réserves et il a couru, ouvrant les portes quand il y en avait, s'exclamant : « Laquelle choisissez-vous, laquelle vous convient-elle le mieux ? »

Nous avons visité ce qui était devenu, pour l'essentiel, des jardins clos sauvages, où les sureaux triomphaient. Nous avons joué les visiteurs consciencieux, en assurant Ilias que nous étions tout à fait enchantés et même épatés.(...)

Comme dans un vrai conte, la pleine lune est montée doucement dans le ciel; alors, Ilias a proposé de nous emmener au bal. Nous y sommes partis guidés par le son grêle et faible d'une musique que l'intense clarté lunaire, pareille à de la neige, rendait plus sourde encore. Sans difficultés, nous avons rejoint l'endroit de la fête. Sur la place éclairée par une ampoule suspendue à l'unique arbre, il y avait une piste de danse, faite de quelques planches raboteuses, un peu en pente. Au-delà d'une corde, debout, les deux musiciens, une clarinette et un banjo, jouaient par cœur et sans répit des airs indéfinissables. Pourtant, en écoutant avec attention, on penchait pour retrouver des chansons connues, mais jouées à l'envers, comme dans un miroir. Sur la piste de danse, il y avait deux personnes petites et bossues qui, les bras tendus, se tenaient par les épaules, empêchées de s'enlacer par la trop grande inclinaison de leurs visages vers le sol. On aurait dit un couple sans tête cherchant son chemin à tâtons, avec les pieds. Malgré cette difficulté, le couple parcourait le plancher en tous sens, infatigablement. Ses évolutions étaient suivies par une dizaine de spectateurs qui ressemblaient beaucoup aux danseurs, ou ne s'en distinguaient guère que par la possession d'un important goitre.

Ce bal remplissait Ilias de fierté, car il considérait que lui seul pouvait offrir à des hôtes ce spectacle unique, et d'une nature si rare que le vulgaire n'aurait su l'apprécier.

Ilias ne réveillait pas tout à fait de leur rêve ces gens étrangement lointains, mais il y parvenait

*cependant assez bien pour qu'ils le reconnaissent et lui répondent. Il ne nous a imposé aucune rencontre, aucune présentation; mais il allait, lui, sans effusion, dire quelques phrases là, ou souffler un mot ici. Leur attitude, sans servilité excessive, révélait que des aspects importants de leur vie dépendaient de lui. Il les dominait par sa souveraine assurance, par sa prestance physique et toujours, son sourire leur confiait un doux espoir. Il était pareil à un bel étranger débarqué seul sur une île perdue et que la population, subjuguée, n'ayant pas commis l'erreur de le manger tout de suite, entreprend de diviniser.*

*L'existence de ce lien entre Ilias et ces malheureux atténua un peu notre gêne et notre tristesse. Et tandis que la lune arrivait au sommet de sa courbe, que les choses éclairées par elle devenaient phosphorescentes, alors que les ombres se renforçaient jusqu'au noir, la clarinette et le banjo ont continué à produire leurs musiques de miroir pour peut-être le même couple et les mêmes spectateurs. Nous avons à ce moment décidé de nous retirer.*

*Ilias, lui, voulait rester encore un peu avec « ses gens »; il nous a baisé la main et nous a souhaité la plus belles des nuits. (...)*

*L'heure de la messe est arrivée et nous nous sommes rendus à la fête votive. La petite chapelle souterraine, dédiée à saint Roch, se trouvait un peu en avant du village, au bord du chemin par lequel nous étions arrivés le jour d'avant.*

*Si le soleil et la beauté du matin nous avaient donné un nouveau regard pour apprécier les maisons d'Ilias, cela ne modifia en aucune façon notre vision des habitants de Trigance. Leur aspect restait aussi lamentable et triste que lors du bal. Pourtant, quand nous les avons vus tous là agenouillés et recueillis, nous avons été saisis d'une grande tendresse et compassion pour eux.*

*La clarinette et le banjo, seuls debout, étaient là aussi, ils jouaient la même musique qu'au bal sous la lune. Mais, ce matin, les airs étaient à l'endroit, parmi lesquels on pouvait très bien reconnaître « La Madelon », « Valentine », 'C'est mon homme », tout un choix de morceaux connus de tous. Le prêtre, encore jeune, avait de la difficulté à les faire s'interrompre quand les parties de la messe devaient être écoutées en silence. Après, c'est-à-dire après que le sang fut devenu du vin, il leur a donné d'un petit signe le droit de reprendre, et cela est reparti.*

*Pour son sermon, le prêtre obtint encore que la musique s'arrête. Le commentaire liturgique fut sans longueurs. Mais il prit beaucoup plus de temps et navigua au plus près pour aborder le sujet primordial à Trigance: il comprenait bien la dureté de l'isolement, de la solitude et le besoin d'amour, mais il mettait en garde contre le danger de rester dans le creuset familial, contre la trop grande intimité des cousinages, d'ailleurs interdits. Mais aller à plus proche encore, oh! mes frères !... Enfin, après plusieurs autres exhortations, ce fut l'Amen. Celui-ci ne fut suivi que d'un court silence, car vite les musiciens reprurent leurs airs sans tarir, même pendant la communion, à laquelle tout le monde participa, la clarinette et le banjo compris, qui se turent tout à tour un instant pour cela.*

*A la sortie, devant la chapelle, après cette cérémonie purificatrice, l'éclat du soleil rendit un peu moins tristes d'aspect les habitants de Trigance. Sans que cela modifie pour autant l'écart qu'il y avait entre leur mine à eux et la splendeur de Zdanevitch. Cette comparaison, qui ne pouvait que le flatter, l'émoustillait, et le rendit volubile et glorieux. « Quel prestige pour moi, donna Maria de vous avoir reçue, quel rêve réalisé ! Surtout revenez vite, vous êtes chez vous ici. » (...)*

(Extrait du Voyage à Trigance de Jean EICHER dit LOISEAU)

## Ilia ZDANEVITCH, dit ILIAZD

Né à Tiflis (aujourd'hui Tbilissi) en Géorgie alors dans l'empire russe, le 21 avril 1894, Ilia Zdanevitch manifeste très jeune des goûts pour les arts, la musique, la géographie, les mathématiques. Dès le début des années 1910, étudiant à l'université de droit de Saint-Pétersbourg, il se lie aux grands peintres de l'avant-garde russe tels que Natalia GONTCHAROVA, Mikhaïl LARIONOV ou Mikhaïl LE DENTU

C'est avec ce dernier et son frère Cyril qu'il découvre en 1912, chez un brocanteur, le peintre naïf géorgien Niko PIROSMANI (le « Douanier Rousseau géorgien ») et le fait connaître au public.

Avec LE DENTU et LARIONOV, il crée en 1913, le *toutisme*, mouvement artistique dont les membres considéraient que toute œuvre du passé et du présent pouvait être reconnue comme digne d'être étudiée par l'artiste contemporain.

En 1917, licencié en droit, il travaille brièvement comme rédacteur à la Douma russe. Revenu à Tbilissi, il fonde avec d'autres artistes le groupe futuriste *Degré 41*, nouvelle école poétique avec l'apparition de la poésie *zaoum*.

Le *zaoum* vise principalement l'organisation des sons pour eux-mêmes : tout le poème est tourné vers le côté phonique du discours. Le mot *zaoum* est composé du préfixe russe *za-* (« au-delà ») et du mot *oum* (« esprit ») et peut se comprendre comme « transmental ». Le *zaoum* n'a ni règles grammaticales, ni conventions sémantiques, ni normes de style. Il a été créé pour exprimer les émotions et les sensations primordiales. Son universalité est basée sur l'idée que les sons précèdent les significations et représentent un élément naturel, donc universel, de la communication humaine.

Après un an passé à Constantinople dans l'attente d'un visa, ILIAZD arrive à Paris en octobre 1921. Il y fréquente notamment le peintre Josef SIMA, Paul ELUARD, Tristan TZARA, les époux DELAUNAY, adhère au mouvement dadaïste et devient l'un des principaux organisateurs des Bals russes de Montparnasse qui réunissent l'ensemble du milieu artistique de l'entre-deux-guerres. En 1922 ILIAZD assiste Sonia DELAUNAY dans son atelier de couture, avant de diriger, pour Coco CHANEL, l'usine d'Asnières jusqu'au milieu des années 30.

*LE DENTU le Phare* consacré à son ami mort au front en 1917, paraît en 1923, c'est un chef-d'œuvre et le dernier de ses livres futuristes.

Après une période difficile, il se spécialise dans l'édition de très beaux livres d'art avec Max ERNST, André MASSON, son ami Pablo PICASSO et d'autres artistes au travers des *éditions Degré 41*. Il édite en France vingt-cinq livres illustrés par les artistes majeurs de l'art moderne. Ainsi, dès 1940, il édite *Afat*, premier d'une série de neuf ouvrages illustrés par PICASSO.

Éditeur, réalisateur de livres parmi les plus beaux de l'art moderne, ILIAZD est également l'auteur d'une œuvre poétique, de dramaturgie en langage poétique abstrait (*zaoum*) et de romans tous écrits en russe. En 1949, il réalise *Poésie de mots inconnus*, anthologie de poésie phonétique illustrée par PICASSO, CHAGALL, MATISSE, ERNST, GIACOMETTI, MIRO....

Édités en très petit nombre d'exemplaires, rares et recherchés, les livres d'ILIAZD sont conservés dans les plus grands musées, bibliothèques et universités d'Europe, Russie et Amérique.

L'imprimeur Louis BARNIER écrira « *Un livre édité par Iliazd est un livre d'Iliazd et non pas un livre de Picasso, de Miró ou de Max Ernst.* »

Amoureux du haut pays varois qui lui rappelait ses paysages de Géorgie, ILIAZD y achète, dans les années 60, une maison à Trigance, rue de la Bote, surnommée la « maison du russe » par les habitants de la commune.

PICASSO, qu'il rencontre fréquemment dans le Midi et à Paris sera, en 1968, son témoin lors de son mariage à Vallauris avec Hélène DOUARD (cf Hélène à Trigance).

ILIAZD meurt à Paris le 25 décembre 1975 et est inhumé avec son frère dans le carré géorgien du cimetière de Leuville-sur-Orge dans le département de l'Essonne. (Source : dictionnaire wikipedia)



Lorsqu'un ami, un brin moqueur, me demanda un jour « *d'où j'étais ?* », loin d'en rajouter sur mes propres origines, sa question a fini par m'interpeller au delà du simple fait géographique.

« Né quelque part », sans doute, mais l'important n'est-il pas de se construire au travers de différents coups de cœur, au demeurant nettement plus épanouissants que la revendication d'un périmètre ?

Je suis tombé amoureux de ce village il y a trente ans et ne l'ai plus quitté.  
Notre idylle s'est confortée selon les rencontres, les promenades, les découvertes, les engagements, les secrets,...

Ce « Dictionnaire amoureux de Trigance » se veut donc être une compilation des nombreuses recherches, témoignages, acquis historiques que j'ai eu en ma possession et qu'il me semblait dommage, l'âge aidant, de conserver au fond d'un ordinateur à la merci d'un clic dévastateur...

Merci d'en faire bon usage

Gilbert SUZAN